TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 10211 | 34 PAGES | DERNIÈRE ÉDITION | — DIMANCHE 27 - LUNDI 28 NOVEMBRE 1977

Les suppressions d'emplois dans l'industrie du poids lourd

LES DÉPARTS SERONT VOLONTAIRES précise le président du directoire de Berliet

LIRE PAGE 31



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,60 F

Tarif des abonnements page 26
5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Baisse du dollar

Comme chaque fois qu'on se trouve en présence d'une crise du dollar, non seulement l'opinion publique, mais aussi les milieux financiers et les hommes politiques, dans leur majorité en tout cas, ont tendance à ne pas trop s'émouvoir. Tout se passe comme s'ils refusaient d'admettre que la monnaie du pays le plus riche et le plus puissant du monde puisse faire durablement figure de monnaie faible par rapport aux devises de pays minuscules comme la Suisse, ou d'autres, tels le Japon et la R.F.A., qui sont les protégés des États-Unis.

Il leur faut pourtant se rendre à l'évidence : le dollar ne cesse de baisser depuis la fin du mois de juin. L'accalmie de l'été ne fut qu'un répit sans lendemain. La chute a repris en s'accentuant depuis la fin du mois de septembre. Vendredi, les cours de la devise américaine étaient, sur les principales places, à l'exception de Paris, à leur niveau le plus bas jamais encore enregistré. Ils atteignaient à Francfort 2,17 deutschemarks, soit une baisse de 5,6 % depuis la fin juin ; à Zurich, 2,15 francs suisses (— 13,3 %) ; à Tokyo, 240 yens (— 11,4 % depuis la fin juin et — 18 % depuis le début de cette année). Pourtant, la Bundesbank, la Banque du Japon et la Banque nationale suisse sont intervenues massivement pour soutenir le dollar en en achetant en trois mois pour plus de 1,1 milliard.

Quand on s'explique mal un événement, on se convainc facilement qu'il est « voulu ». C'est un fait que, jusqu'à un certain point, l'administration Carter a cherché délibérément à provoquer une hausse du yen, c'est-à-dire une baisse du dollar à Tokyo. Le secrétaire américain au Trésor, M. Michael Blumenthal, a multiplié les déclarations en ce sens au lendemain de la conférence « au sommet » de Londres, où pourtant les « Sept Grands » du monde capitaliste (États-Unis, R.F.A., France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Canada) s'étaient une fois de plus juré de ne pas recourir à cette méthode abominable qu'on qualifie traditionnellement de « dévaluation compétitive », c'est-à-dire à une politique visant à affaiblir systématiquement sa propre monnaie pour conquérir des débouchés à l'étranger et, à l'inverse, pour fermer son propre marché par le renchérissement automatique des importations.

Les propos de M. Blumenthal n'ont pas tardé à produire leur effet, mais il est vite apparu que pas plus à Washington qu'ailleurs on n'avait, et pour cause, d'idées claires sur les cours d'équilibre à atteindre idéalement. Si le dollar a continué à s'affaiblir, c'est parce que les conditions objectives étaient réunies pour un tel affaiblissement.

Cette crise présente la particularité que ses principales données sont connues et font l'objet d'une controverse publique avant même qu'elle ait développé toutes ses conséquences. A l'origine se trouve la politique de compromis menée par le Système de réserve fédérale (institut d'émission) présidé par M. Arthur Burns. Celui-ci n'a pas voulu laisser monter le taux d'intérêt à court terme autant qu'il aurait fallu durant le printemps et l'été pour freiner la progression de la masse monétaire, fortement stimulée par la brusque augmentation du déficit budgétaire.

Quand M. Arthur Burns se résigna (en juillet, et plus vigoureusement en octobre) à pratiquer une politique plus restrictive, il se fit aussitôt taper sur les doigts par le chef des conseillers économiques du président Carter, M. Charles Schulz, et d'autres membres influents de l'administration qui redoutent qu'un renchérissement du loyer de l'argent ne provoque une nouvelle récession. Devant les critiques qui lui ont été adressées, M. Burns (âgé de soixante-treize ans), dont le mandat de président expire le 31 janvier, en a profité pour redorer son blason de « principal rempart contre l'inflation », tout en stoppant plus ou moins depuis le 9 novembre la hausse des taux.

La poursuite de la crise de la devise américaine compromettrait un peu plus les chances du plan Barre, le premier ministre s'étant donné pour objectif de stabiliser le franc par rapport au dollar.

LE PRÉSIDENT SADATE S'ADRESSE A SON PEUPLE

• Nous avons commencé un dialogue entre gens civilisés
• Je n'ai rien cédé à Jérusalem malgré certaines apparences
• Les forces pro-israéliennes à travers le monde ont été neutralisées

Prononçant ce samedi devant le Parlement égyptien un discours très attendu, le président Sadate, ovationné par les députés, a choisi de réaffirmer avec fermeté les thèses arabes tout en insistant sur les résultats positifs de son voyage à Jérusalem. Parlant sur un ton grave, M. Sadate a notamment déclaré : « Il ne saurait y avoir de paix alors que la terre [palestinienne] est usurpée et que les droits du peuple palestinien ne sont pas reconnus. » « Ce qui se passe aujourd'hui, a-t-il ajouté, est la formidable manifestation de la victoire d'octobre. »

Il a souligné que ce voyage avait permis d'amorcer « un dialogue entre gens civilisés » et a réaffirmé qu'il n'avait « rien cédé à Jérusalem malgré certaines apparences ». M. Sadate a également révélé qu'un accord secret en trois points avait été conclu entre l'Égypte et les États-Unis à l'occasion du deuxième dégagement des forces dans le Sinaï. Cet accord comprenait notamment un engagement des États-Unis en faveur de la solution du problème palestinien. Dans la deuxième partie de son discours, improvisée, celle-ci, M. Sadate s'en est pris violemment à la Syrie et à l'U.R.S.S. Il a annoncé, en conclusion, que Le Caire était prêt à recevoir toutes les parties du conflit — y compris Israël — et que le ministre égyptien des affaires étrangères serait chargé, dès ce samedi, de prendre contact avec le secrétaire général des Nations unies et les deux Grands pour organiser cette rencontre.

Dans les heures ayant précédé ce discours, le ton des critiques adressées à M. Sadate paraissait s'être adouci dans les capitales arabes et aux Nations unies, où l'Assemblée générale, à l'issue de débats modérés, a condamné, vendredi, une nouvelle fois Israël.

Le Caire est prêt à recevoir toutes les parties concernées pour préparer la conférence de Genève

S'adressant, ce samedi, au Parlement égyptien, le président Sadate a justifié une nouvelle fois son voyage à Jérusalem, tout en réaffirmant qu'il n'avait en rien trahi la cause arabe. *« J'ai constaté, en septembre dernier,* a-t-il dit, *à l'occasion des conversations qui se sont déroulées avec le président Carter, qu'apparaissaient des obstacles artificiels, qu'un mur psychologique nous divisait, que nous allions nous perdre en mois de palabres... Et cela, alors même que nous n'étions pas abordé la négociation. Il fallait sortir du cercle vicieux.*

» Même si ce devait être ma dernière mission en tant que président de la République, j'étais décidé à l'accomplir, quitte, si j'échouais, à me présenter devant vous et à offrir ma démission. Je l'ai dit au président Assad au cours de notre réunion à Damas.

» Voici le bilan de mon voyage, a poursuivi M. Sadate, *le premier objectif, le plus important de mon historique mission, a été atteint : il consistait à faire tomber le mur de suspicion et de doute qui existait en Israël. Nous avons commencé un dialogue entre gens civilisés.*

» Ma mission a donné huit résultats : 1) il n'est plus possible de mettre en doute notre volonté de paix ; 2) la base de la discussion est désormais la question de sécurité, en dehors de toute idée d'annexion de territoires ; 3) les vérités ont été dites au peuple israélien, notamment en ce qui concerne la restitution des territoires arabes occupés et les droits du peuple palestinien ;

(Lire la suite page 4.)

M. Raymond Barre se présente à Damas en médiateur entre l'Égypte et la Syrie

M. Raymond Barre devait arriver, ce samedi 26 novembre en début d'après-midi, à Damas, pour une visite officielle de trois jours en Syrie. Le premier ministre, qui conduit une délégation de vingt personnes comprenant notamment MM. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères, et André Rossi, ministre du commerce extérieur, aura plusieurs entretiens avec son homologue syrien, M. Abdel Rahman Khleifawi, et sera reçu par le président Assad.

En dépit de l'importance que l'on attache, de part et d'autre, à l'aspect économique des relations franco-syriennes — qui se sont nettement améliorées depuis 1971, — les entretiens de Damas porteront essentiellement sur la situation politique au Proche-Orient. On estimait vendredi dans la capitale syrienne que le gouvernement de Damas saisirait l'occasion de cette visite pour exprimer son mécontentement à la suite du soutien apporté par la France à la récente initiative du président Sadate.

Une démarche en deux temps

Paris, en effet, après avoir refusé, dans un premier temps, de se joindre à ses partenaires de la C.E.E. pour saluer le voyage à Jérusalem du président égyptien, avait finalement qualifié sa démarche d'« *initiative courageuse* ». Il incombera donc à M. Barre de corriger sur place les conséquences négatives aux yeux des Syriens de cet engagement pro-égyptien de la France. A Damas, en effet, on continue de critiquer violemment le président Sadate, tout en s'efforçant de regrouper en un « front de résistance » les pays ou organisations arabes hostiles à l'Égypte. M. Khadam, ministre syrien des affaires étrangères, doit se rendre prochainement à Moscou, où il a été précédé par M. Kaddoumi, responsable du département politique de l'O.L.P.

Traditionnelle, incertaine, vivante : l'Italie révélée par les chiffres

Rome. — Qui sont les Italiens, comment vivent-ils ? L'étranger répond par quelques clichés défraîchis et se trompe lourdement en affirmant, par exemple, que ce peuple manque de sang-froid ou qu'il ne sait pas travailler. Les Italiens eux-mêmes croient se connaître et se leurrent presque autant, comme vient de le montrer une enquête sociologique qui n'a recueilli encore que très peu d'écho. Conduite par M. Gabriele Calvi, professeur à la faculté des sciences politiques de Florence (1), elle se distingue des sondages habituels par la taille de l'échantillon (trois mille personnes, âgées de dix-huit à soixante-cinq ans) et par le nombre des questions posées (plus de trois cent soixante).

De notre correspondant
ROBERT SOLÉ

A la lecture de ces deux cent cinquante pages bourrées de chiffres, l'Italie apparaît à la fois plus traditionnelle et plus incertaine que ne le laissaient penser les récentes consultations électorales. L'enquête montre d'ailleurs que les choix politiques ne coïncident pas forcément avec les tendances profondes de la population. Parmi les 40 % d'Italiens qui semblent appartenir à une « nouvelle culture » fondée sur la notion d'égalité, il y aurait autant de sympathisants de droite que parmi les 60 % qui se réfèrent à des valeurs rurales. La société italienne est, en fait, en plein changement, avec des moteurs qui ne suivent pas toujours les nouvelles aspirations.

Rurale jusqu'à une date récente, elle conserve une mentalité « anti-industrielle ». Mais nombre de traits mis en relief par l'enquête pourraient être relevés dans un pays comme la France.

Cette société, catholique par excellence, traverse, comme on le devinait, une crise des valeurs religieuses. Dans ce domaine, la seule remarque qui recueille plus de 50 % des suffrages est une vague affirmation sur Dieu qui ne condamne personne, aime tout le monde, et nous attend après la mort. Au pays de la *mamma*, 76 % des adultes affirment qu'avoir des enfants aujourd'hui est une trop grande responsabilité. Mais aux enfants que l'on a on veut donner une éducation sexuelle précoce (67 %).

D'autres traits connus, ou supposés, sont typiquement italiens. Les deux tiers de personnes interrogées reconnaissent qu'elles s'« arrangent » — sans préciser comment — pour arrondir leurs revenus familiaux ; 91 % réclament « *des hommes politiques énergiques et plus décidés* ». On ne sera pas étonné d'apprendre non plus que deux Italiens sur trois veulent que la police soit libre d'intervenir « *avec force et décision* » pour combattre ces deux plaies nationales que sont la criminalité et le terrorisme.

(Lire la suite page 4.)

(1) *Valori e Stili di vita degli italiani*, Istituto editoriale internazionale, Milan, 248 p., 6 000 lires.

Marseille première ville de province équipée d'un métro

Un tronçon de la première ligne du métro de Marseille — long de 6 kilomètres — a été inauguré ce samedi 26 novembre par M. Gaston Defferre, maire (P.S.) de la ville et président du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Reliant les quartiers nord-est au centre-ville — en passant par la gare Saint-Charles, — cette ligne atteindra neuf kilomètres et comportera douze stations lorsqu'elle sera achevée au printemps prochain. Une deuxième ligne, orientée nord-sud, est prévue pour 1985.

Marseille est ainsi la première grande ville de province équipée d'un métro, avant Lyon (mai 1978) et Lille (automne 1979). Le pilotage est entièrement automatisé et les wagons roulent sur des pneus.

Chaque rame peut transporter trois cent cinquante voyageurs à une vitesse commerciale de 30 kilomètres-heure.

Le prix total de cette ligne de métro est évalué à 1 250 millions de francs (dont une subvention de l'État de 280 millions de francs). La ville de Marseille a reçu dans cette opération l'appui financier du département des Bouches-du-Rhône. (Lire page 22.)

Une semaine avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

DES DÉCLARATIONS DE MM. LUCIEN VOCHEL ET GASTON DEFFERRE

« Le Monde » achève aujourd'hui la publication des enquêtes et reportages qu'il a consacrée durant cette semaine à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le nouveau préfet de région, M. Lucien Vochel, ainsi que M. Gaston Defferre, président du conseil régional, exposent dans les déclarations qu'ils nous ont faites les voies dans lesquelles devraient, selon eux, s'engager les six départements.

(Lire pages 13 à 22.)

AU JOUR LE JOUR

La cigogne et la girafe

Je ne sais pas si la performance du Concorde en fera un succès économique, mais la leçon qu'elle apporte est bonne. Elle démontre simplement, une fois de plus, que la prophétie échoue devant l'expérience, et que le seul moyen de savoir si la novation est mauvaise, c'est de l'essayer.

Cigogne d'espoir ou albatros de malheur ? On a perdu bien du temps à se poser la question. Cela me rappelle ce petit garçon, dont parle Slavomir Mrozek, qui, voulant savoir ce qu'était une girafe, interrogea d'abord l'intuition mystique de son oncle catholique, puis la dialectique matérialiste de son oncle communiste, mais ne songea pas à faire la seule chose qui aurait pu lui donner une réponse : aller au zoo.

ROBERT ESCARPIT.

LABICHE par les Comédiens Français

Un génie qui n'a l'air de rien

Tout arrive : les comédiens-français nous ont machiné un passe-temps parfait.

Habitants des provinces qui avez l'intention de venir à Paris pour Noël, retenez dès maintenant vos places à l'Odéon : en sortant de *Doit-on le dire ?* vous serez contents de la soirée, c'est promis.

Cette comédie de Labiche est en apparence idiote, dans le bon sens du mot : c'est une plaisanterie gratuite, pas lourde, pas laide, une cascade de bêtises énormes, de quoi dégeler les personnes qui ont de vraies raisons d'être tristes.

N'essayons pas de résumer l'histoire de Gargaret, inventeur des « bougies de l'aurore boréale », qui épouse la nièce du marquis de Papaguanos, industriel du guano (le guano, « *ce sont des inconvenances d'oiseaux qu'on réduit en poudre pour l'agriculture* »), lequel marquis a avalé il y a quatre ans un cure-dent qui lui est resté dans le pharynx et qui remue quand le temps change. Peu importe, tout a commencé le jour où le fabricant de bougies a prévenu son copain Muserolle que sa femme avait rendez-vous à midi au musée devant *le Radeau de la « Méduse »* avec son amant, M° Fragil, notaire.

Ce qui est merveilleux ici, c'est la formidable gaieté d'imagination d'Eugène Labiche. Il raconte n'importe quoi avec un sens presque unique de la drôlerie du langage. Les mots de Labiche, ses pataquès, ses coq-à-l'âne, ses rapprochements stupides de termes, éclatent de santé. Il utilise des mots purs, comme on dit d'un peintre fauve qu'il utilise des couleurs pures. Une comédie de Labiche est une « *machine simple* », comme le presse-purée et la bicyclette sont des machines simples, géniales. La bonne humeur, l'allant du caractère, une générosité profonde, emportent l'esprit à toute vitesse, et font souffler l'air frais.

Labiche, c'est l'écologie du théâtre. Ses bêtises et ses répliques sont des primeurs non traitées. On songe à une grand-mère gourmande qui a cueilli au potager de l'oseille, des prunes, des p'tites carottes, des capucines, et qui pose ça dans une assiette, ça vous a un air cocasse, avalez et taisez-vous, vous serez légers après. Labiche, en un sens, c'est le *nec plus ultra*, le génie qui n'a l'air de rien. C'est un arrière-petit-cousin de La Fontaine. Dieu merci, ces gens-là existent, ils rappellent que rien n'est plus bête que l'intelligence, quand elle s'y met.

MICHEL COURNOT.

(Lire la suite page 22.)

idées

SUR LA CRISE

Retour à la raison

par JACQUES GALLUS (*)

LA France a connu durant les trente années de l'après-guerre une croissance forte fondée sur la vitalité de sa démographie, les effets bénéfiques des transferts entre l'agriculture d'une part, l'industrie et les services de l'autre, et l'exceptionnel développement des échanges internationaux. A la fin des années 60, de nombreux observateurs ont souligné les risques encourus en raison des filières de financement de l'internationalisation des capitaux. En particulier, la conquête de nouveaux marchés, consécutive au tarissement de certains marchés traditionnels des pays « vieux », et le financement de la guerre du Vietnam ont eu deux conséquences redoutables : provoquer une hausse colossale des taux d'intérêt et entraîner les Etats-Unis vers la voie de l'abandon des parités fixes.

Avec le recul, il ne fait désormais guère de doute que cet enrichissement du coût des ressources financières — signe de la nouvelle guerre du profit et accident militaro-financier — fut le premier maillon de la chaîne inflationniste. Ainsi, en France, la charge d'intérêt des entreprises va croître régulièrement à partir de 1967. Au contraire, la part des salaires dans la valeur ajoutée des sociétés non financières reste stable, autour de 65 %, jusqu'en 1973. Puis entre 1973 et 1976, elle passe de 65,2 % à 69,5 % (1), soulignant la force du couple prix-salaires en période d'inflation accélérée et la tendance à la rigidité de la masse salariale en période dépressive.

Le prix d'une guerre

L'inflation de dette enclenche donc un processus alimenté ensuite par la volonté légitime de tous les acteurs sociaux de défendre leur pouvoir d'achat contre la dérive des prix.

Telle est la mécanique dans laquelle la France se trouve engagée depuis trois ou quatre ans lorsqu'à la fin de 1973, le prix du pétrole est multiplié par quatre.

Pour les socialistes, cette hausse et celle des matières premières sont légitimes lorsqu'elles contribuent à modifier les termes de l'échange en faveur de pays ayant jusqu'ici souffert des rapports de forces impérialistes. Mais il en résulte une charge annuelle supplémentaire de 40 milliards de francs pour l'économie française : exactement le montant, en francs constants, du budget militaire de la France en 1958, aux pires moments de la guerre d'Algérie.

L'alourdissement des coûts, telle est la réalité de base sur laquelle doit être fondée toute stratégie de redressement. Quelle stratégie ?

Certains croient aux vertus d'une relance globale et massive de la demande de consommation. Ce qui est ici en cause n'est pas le principe de l'augmentation du niveau de vie des plus défavorisés. Ce principe est le ciment élémentaire de la gauche. La question est de savoir comment créer les meilleures conditions de sa mise en œuvre. L'argumentation déployée par les tenants d'une telle relance est que la seule manière de résorber les capacités de production inemployées est de procurer de nouveaux débouchés aux entreprises. On croirait entendre Jean-Baptiste Say affirmer, au siècle dernier, que toute production crée ses propres débouchés ; mais Say était, lui, logique avec lui-même et concluait qu'il ne peut y avoir de crise économique. D'autres le sont moins en dénonçant la crise, tout en croyant qu'une simple politique de relance suffirait à la conjurer.

Plus grave, cette perspective omet totalement un élément central de toute analyse économique, la rentabilité. Il existe, certes, des capacités de production inemployées, mais, comme l'a fait justement remarquer Paul Fabra (2), les statistiques relatives à ce phénomène sont éminemment sujettes à caution, car elles oublient que le renchérissement des coûts, notamment énergétiques, et la montée de nouvelles concurrences internationales ont rendu non rentable une partie des capacités de production et ce, quel que soit le volume de la demande. Par conséquent, face à une croissance non sélective de la demande, la réponse de l'économie sera l'appel à des importations compétitives. On s'engage alors, notamment en régime de changes flottants, dans un cercle vicieux : augmentation des importations — dégradation de parité monétaire — hausse de prix, qui peut mettre une économie à genoux en six mois.

Que ceux qui défendent sincèrement les intérêts des plus démunis quittent donc la fantasmagorie économique. Une sortie socialiste de la crise existe ; mais ce n'est pas celle de la facilité intellectuelle et financière.

● La première tâche est d'améliorer la compétitivité des entreprises françaises. Cette priorité élémentaire, chacun peut la comprendre et la faire sienne. Elle a pour objectif de donner du travail à tous. Le seul moyen d'y parvenir et ensuite de préserver le plein-emploi est de mettre nos entreprises en état de répondre à la demande nationale et internationale. Cela impose qu'elles soient compétitives et par conséquent que les facteurs qui constituent la demande — les salaires, les investissements, les profits — mais qui constituent aussi les coûts soient répartis convenablement. C'est sous cette condition que la demande, notamment salariale, doit être soutenue pour alimenter les capacités de production rentables.

Dans cet esprit, il est indispensable que les transformations structurelles accompagnent et complètent les mesures conjoncturelles. C'est pourquoi la France doit conduire une politique des revenus et de l'investissement beaucoup plus planifiée qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Enrayer l'inflation

● La seconde tâche est d'enrayer l'inflation financière. On se contentera de rappeler ici les deux obstacles à vaincre : les taux d'intérêt élevés et les changes flottants. Une politique de bas taux d'intérêt est indispensable à l'allégement des coûts et, par conséquent, à un financement sain de l'investissement.

Il est vrai que la politique de taux élevés peut avoir pour origine la contrainte de parité monétaire. Nous voici face au second obstacle. Il ne peut être franchi que par la concertation internationale. Est-il impossible de convaincre les Etats-Unis que leur intérêt profond n'est pas d'obliger les pays déficitaires à mener une violente politique déflationniste plus dangereuse à la longue pour la démocratie que toutes les subversions idéologiques ? En tout cas, ce serait un objectif majeur d'un gouvernement de gauche que de concourir, avec ses partenaires européens à l'établissement de parités contrôlées, notamment celle du dollar.

● La troisième tâche est d'organiser le développement économique mondial sur les bases nouvelles uées de l'internationalisation du capital, de la maturation de certaines économies, y compris celles des pays de l'Est, et de la révolution énergétique. Des accords de codéveloppement et des garanties de prix sont les compléments indispensables à la consolidation des acquis technologiques des « vieilles » nations industrielles. Ce devoir d'assagir les échanges internationaux repose sur la réalité toute simple mais que personne ne veut voir en cette heure de « chacun pour soi » : à un instant donné, le commerce international est ce que les mathématiciens appellent un jeu à somme nulle ; ce qui entre dans les pays importateurs est égal à ce qui sort des pays exportateurs. Par conséquent, la guerre de l'exportation peut faire des vainqueurs ; mais elle laisse nécessairement des vaincus.

● La quatrième tâche enfin est de renouveler la question de l'avenir de la croissance, aujourd'hui enfouie sous l'épaisseur de la crise.

Il ne s'agit pas de s'adonner au fétichisme des chiffres. Croissance zéro, plus trois ou moins deux, là n'est pas le problème. Il est de choisir entre, d'une part, un développement toujours plus centralisateur, plus producteur de biens marchands, plus coûteux en ressources premières et plus violent dans le rapport de l'homme à la terre et à lui-même, et, d'autre part, un développement construisant le mieux-être non tant par l'accumulation du capital que par l'autogestion du quotidien, l'harmonie des rapports sociaux et celle des rapports avec la nature, une meilleure répartition et une meilleure qualité du travail disponible. Cette quatrième tâche est-elle utopique ? Oui, certainement, dans le sens où l'utopie arrache l'avenir à la dérive conservatrice du présent. C'est pour cela qu'elle est vitale.

(*) Secrétaire de la commission économique du parti socialiste.

(1) Comptes de la Nation.
(2) « Une conjoncture internationale peu rassurante. » Le Monde du 6 septembre.

Le réel et le rationnel

par ALAIN BIENAYMÉ (*)

DANS leur récent ouvrage, MM. Crozier et Friedberg défendent une conception de la vie des entreprises et des administrations fort séduisante par son apparent réalisme. Selon eux, les acteurs, les personnes qui décident et exécutent, se déterminent librement en fonction d'un ensemble de considérations, de contraintes, d'informations, de circonstances où la rationalité n'a que fort peu de part. Le rationnel, conçu comme l'adéquation permanente des moyens aux fins, comme recherche incessante d'un maximum de satisfactions pour un sacrifice donné se trouve relégué au rang des vieilles lunes.

Il est exact qu'un « économisme » intégriste, une conception radicale et absolue de la rationalité économique, est irritant pour qui veut pénétrer la vie d'une entreprise, participer aux réalités vécues par son personnel et par ses partenaires, clients ou usagers, banquiers, syndicats, administrations, etc.

Partant de prémisses chargées de bon sens et d'humanisme, tout un discours scientifique s'édifie depuis une vingtaine d'années à partir des conceptions plus réalistes des comportements des dirigeants et de leurs collaborateurs. L'information limitée sur le présent, l'incertitude de l'avenir, le flou des objectifs poursuivis, la correction par essais et erreurs des décisions, les défauts de la communication, les conflits d'intérêts, les négociations de compromis entre partenaires-adversaires sont autant de faits qui éloignent les comportements réels des dirigeants des normes de la rationalité pure.

L'action économique entreprise avec le secours de l'intuition, de l'instinct et de l'esprit ludique, sera au mieux rationalisée a posteriori. Le sociologue a enfermé l'économiste dans le paradoxe de l'irrationnalité du rationnel.

∴

Soit. Mais le réel social se présente comme une montagne que l'un et l'autre tentent d'escalader sans se voir. L'un et l'autre défendent des conceptions opposées de la rationalité des comportements sans se soucier de repérer ou de favoriser des convergences.

Or, dans la réalité, l'entreprise comme l'administration affronte en permanence une contrainte de rareté : rareté des ressources financières, pénurie de talents, que l'ampleur des besoins insatisfaits rend lancinantes.

La crise économique laisse certes découvrir des capacités de production inutilisées et s'accompagne d'un chômage important. Mais d'autres pays — le Japon, la R.F.A. — placés devant des contraintes internationales analogues, obtiennent de meilleurs résultats. Des années de gestion plus ou moins relâchée et d'excessives réticences à la spécialisation se trouvent remises en cause aujourd'hui où plus que jamais des ressources devraient être consacrées à la recherche-développement, à la découverte de nouvelles opportunités, à la reconversion des équipements désuets.

Pour ceux des acteurs du système qui estiment que la contrainte ne les concerne pas, qui pensent que leur employeur doit les en protéger, la concurrence du marché, le poids des grands équilibres budgétaires procèdent à des rappels brutaux aujourd'hui.

∴

En quoi consiste donc un comportement rationnel dans le monde que nous vivons et compte tenu des vicissitudes de l'action ? Il consiste à porter sur soi le regard sans complaisance de l'autre : par exemple, à tenir une comptabilité, à en faire progresser la qualité, à en suivre les enseignements, à raisonner ses choix, à explorer les opportunités de changement, bref, à s'enlever de l'œil les poutres qui s'y trouvent avant de songer à l'œil des autres. Une attitude vigilante sur les sources des gaspillages, l'interrogation constante sur l'utilité des différentes affectations d'une dépense, la recherche d'une meilleure information (claire, sûre et rapide) sont les clés d'un comportement rationnel devant la crise.

La solution rationnelle d'un problème est souvent écartée, voire éludée parce qu'elle exige du courage et que la lucidité seule ne saurait y suppléer. Mais il vaut mieux éliminer à temps un produit, que de supprimer à terme et irrémédiablement un emploi.

Si l'entreprise, ou telle ou telle administration, ne portent pas ce regard, d'autres, en France ou ailleurs, le font pour elles, parfois contre elles.

Penser se protéger contre le regard de la concurrence par un droit de douane, par des nationalisations, ou des garanties de subventions, c'est se donner des œillères.

Les gaspillages, les erreurs d'investissement, les prébendes donnent l'illusion d'une abondance mal protégée, alors qu'elles organisent la pénurie.

Reste alors une dernière question : comment aider les décideurs à adopter un comportement plus rationnel ? L'Etat peut y remédier pour ce qui le concerne d'abord en stimulant la concurrence à l'intérieur de nos frontières ; mais aussi en élevant le niveau économique et la qualité de cette concurrence par une information plus adéquate des secteurs d'activité sur leurs perspectives d'avenir scientifique et technologique, qui permettra à notre pays de mieux se situer sur les marchés futurs, information qui doit être stimulée et diffusée.

En réalité, la crise économique se double d'une crise du rationnel, d'une excessive timidité devant les difficultés du réel. A qui objecterait que le regard sur le réel demeure fatalement subjectif, et que la domination de l'économique est haïssable, une réponse s'impose : tant que la pression des besoins des consommateurs s'exercera avec force, le primat de l'économie fera sentir ses effets.

(*) Professeur d'économie à l'université de Paris-IX-Dauphine, membre du Conseil économique et social.

(1) L'Acteur et le Système. — Seuil 1977.

Abolir le salariat

par J.-H. BRUNN (*)

COMME Marx l'a montré, l'économie libérale suppose, pour le fonctionnement du marché, les libertés d'information, de circulation, d'association, ainsi qu'une certaine représentation des agents et des forces socio-économiques.

En économie planifiée, en revanche, ces libertés ne peuvent que perturber la réalisation du Plan. En bloquant le jeu normal des lois économiques (qui, comme Staline le découvrait peu avant sa mort, « ont une réalité objective (1) », on déclenche dans le corps social des tensions d'autant plus fortes qu'elles n'ont pas d'exutoire et que, loin de se compenser mutuellement, elles convergent toutes vers le pouvoir central ; celui-ci, à moins de perdre en cédant les avantages de la planification, n'y peut répondre que par la contrainte et par une propagande de chaque instant, bien plus coûteuse, en fin de compte, que la publicité en régime d'économie libérale. La presse est nécessairement soumise puisqu'elle ne dispose d'aucun moyen de financement ou même de fabrication libres.

L'économie planifiée engendre bien d'autres facteurs organiques d'oppression : bureaucratie, privilèges, magasins et services spéciaux dont l'existence même accroît le mécontentement, donc la répression.

Une telle planification ne peut être que centrale. D'où l'absurdité du mythe du « dépérissement de l'Etat », agité par Engels et Lénine, et défini par la formule, aussi célèbre que creuse : « Le gouvernement des hommes fera place à l'administration des choses. » Creuse, en effet, puisque ces « choses » ne sont en définitive, et selon l'analyse marxiste elle-même, que le produit du travail des hommes.

Capitalisme, économie et salariat

La compréhension de la société a été également faussée par l'imbrication constante entre l'analyse marxiste du réel, qui devrait être objective, et l'idéologie socialiste, prisonnière d'un projet de société. La confusion la plus grave provient de l'assimilation de l'économie libérale au capitalisme, alors que la première est un mode de régulation économique, tandis que le second est un système d'exploitation fondé sur le fait qu'il existe deux façons, distinctes dans leur principe, de rémunérer la participation aux processus de production : d'une part, une rémunération proportionnelle à la valeur des produits fabriqués ou des services rendus ; c'est celle, aujourd'hui, des investisseurs de capital, mais c'est aussi celle de tous les producteurs et prestataires de services indépendants ; d'autre part, la rémunération des salariés, fixée d'avance par contrat au prix de marché de la force de travail, prix lié, en dernière analyse, au coût social de la formation et de l'entretien du salarié. Cette rémunération est donc indépendante de la valeur de ce qui est produit, et c'est la différence entre celle-ci et le salaire qui représente le bénéfice initial brut de l'employeur, bien lourdement appelé « plus-value ».

C'est donc le salariat qui permet l'exploitation capitaliste et non l'économie libérale en tant que telle. Marx les a confondus en reprenant à son compte les utopies rationalistes qui opposaient au libéralisme empirique d'Adam Smith des économies socialistes parfaitement organisées. L'émergence de l'économie libérale hors des cadres rigides de la féodalité avait, d'ailleurs, effectivement coïncidé avec l'essor de la bourgeoisie et du capitalisme.

Mais, depuis lors, on a pu observer que l'exploitation capitaliste s'accommode fort bien du remplacement de l'économie libérale par divers types de monopoles, soit privés, soit d'Etat ; inversement, on constate que des sociétés coopératives ou mutualistes, parfois puissantes, se développent dans le cadre de l'économie libérale. La Yougoslavie, enfin, nous offre un modèle d'économie libérale socialiste dont l'exemple mérite d'être médité.

La définition des objectifs du mouvement socialiste a souffert, dès le départ, de cette confusion. En effet, il ne fallait plus seulement éliminer l'exploitation capitaliste, mais détruire tout le système économique afin de le remplacer par une société radicalement différente : ce qui impliquait un saut qualitatif, un changement révolutionnaire. Ainsi s'est développée la primauté dans l'action de l'idéologie socialiste, portée par sa promesse d'un monde meilleur sur terre ; ainsi s'est entretenue l'équivoque entre une phraséologie révolutionnaire dont la logique mène à la « politique du pire », à l'ultra-gauchisme, et d'autre part une action réformiste réussie, à en juger par la différence entre la situation actuelle des travailleurs et celle que décrivait Marx. C'est aussi ce qui explique la faveur accordée aux nationalisations dans les programmes à moyen terme, en tant qu'éléments de socialisme introduits dans la société capitaliste. Or le développement des nationalisations ne peut conduire qu'au socialisme d'Etat, dont on admet très généralement les méfaits ; en outre, la situation des travailleurs ne s'en trouve guère modifiée, leur position de salariés étant intégralement maintenue.

Car voici bien le détournement majeur : le salariat est désigné par l'analyse marxiste comme étant la cause majeure de l'aliénation des travailleurs. Il représente incontestablement un héritage de l'esclavage, car le salarié renonce à sa liberté pour un temps limité pendant lequel son travail ni ne le concerne vraiment (même s'il s'y intéresse, ce qui était souvent le cas de l'esclave) ni ne lui profite. Or rien n'est jamais entrepris, dans le cadre de l'action socialiste ou syndicale, contre le principe du salariat : son abolition n'est jamais évoquée. Des salaires fixes, prévisibles, sont en effet essentiels au fonctionnement de l'économie planifiée.

L'abolition du salariat signifierait son remplacement par une rémunération des travailleurs représentant, comme celle des investisseurs ou des producteurs indépendants actuels, une quote-part de la valeur des produits fabriqués (au-delà, faut-il le dire, d'un salaire de subsistance garanti et après prélèvements des investissements collectifs). Ce serait un retour au principe de la rémunération originelle, l'homme primitif recueillant les fruits de son travail. Ce serait mettre un terme à l'aliénation du travailleur, ce serait l'intéresser directement à son travail, à la marche de son entreprise, donc à la gestion. Mais tout progrès vers une forme d'autogestion n'a de sens que dans le cadre de l'économie libérale, sinon il n'y a pas de gestion, il n'y a qu'exécution plus ou moins complète du plan. Cette liaison entre l'autogestion et l'économie libérale n'est jamais soulignée.

En l'occurrence, de Gaulle était plus marxiste que les marxistes. En proposant que, sans attendre, une partie des rémunérations des travailleurs soient indexées sur les bénéfices de l'entreprise, il entamait, si peu que ce fût, le régime du salariat ; il visait au cœur même de l'exploitation capitaliste. Ces propositions étaient sans doute insuffisantes ; mais a-t-on vu fleurir des projets exigeant une participation plus importante ? Ou réclamant l'institution d'un droit de contrôle effectif sur les résultats financiers de l'entreprise ? Toutes les organisations socialistes et syndicales ont manifesté une hostilité intraitable et véhémente : il fallait en effet maintenir intacte l'opposition de classe jusqu'à la prise du pouvoir politique, de même qu'il fallait maintenir intact le salariat destiné à devenir le pilier de l'économie planifiée socialiste tout comme il est celui du capitalisme. C'est avec la même vigueur et encore plus d'efficacité que furent étouffées les velléités d'autogestion ou de cogestion de 1968.

Supprimer la cause initiale

Ainsi, le barrage est systématique contre tout ce qui pourrait conduire à l'abolition du salariat et par conséquent à une économie libérale socialiste. Ce barrage ne serait-il pas justifié ? Une économie libérale, même socialiste, c'est-à-dire débarrassée du salariat, et par là de l'exploitation, même assujettie à des règles plus démocratiques, munie de plans d'orientation et aidée par l'informatique, ne serait-elle pas encore la source de désordres comparables à ceux qui minent aujourd'hui l'économie mondiale ?

En réalité, le premier de ces maux, l'inflation, est lié à la dualité déjà évoquée de la rémunération des producteurs : rémunération fixée d'avance pour les salariés, rémunération liée aux bénéfices de la vente des produits pour tous les autres. Les uns comme les autres auront à pâtir, en tant que consommateurs, des hausses de prix ; mais les seconds, minoritaires, empocheront la totalité des sur-bénéfices provenant de ces hausses et gagneront plus en tant que vendeurs qu'ils n'y perdront en tant que consommateurs. Ils auront donc un intérêt constant, mathématique, à la hausse des prix et aucune mesure ne pourra empêcher le jeu de ce qui sera, en la circonstance, une loi économique.

Seule la suppression de la cause initiale, c'est-à-dire la dualité des rémunérations, pourra arrêter le processus. Autrement dit, si tous les producteurs étaient rémunérés (selon leurs responsabilités) au prorata des bénéfices réalisés, l'avantage que chacun tirerait, comme vendeur, d'une hausse des prix serait compensé par la perte qu'il en éprouverait en tant que consommateur. L'incitation à l'inflation tendrait donc à disparaître.

Une autre tare de l'économie actuelle réside dans la masse des capitaux réservés à des fins spéculatives, et dont le volume tend nécessairement à s'accroître : capitaux flottants, euro et arabodollars, etc. Ils sont cause d'inflation par leur disponibilité, leur mobilité, leur recherche de profits spéculatifs ; de stagnation par la ponction qu'ils opèrent sur le pouvoir d'achat global. Cette cause de déséquilibre aurait aussi tendance à disparaître si la fonction d'accumulation et de reconstitution du capital n'était plus exercée par une minorité et si les prélèvements effectués en vue de sa reconstitution réduisaient d'autant la part allant aux rémunérations des travailleurs.

On n'a pas cherché ici à dresser l'avant-projet détaillé d'une société libérale non capitaliste, encore moins d'une société sans défauts, sans inégalités, sans contradictions et sans luttes, mais à montrer que, dans la recherche d'une société plus juste, plus vivace et fonctionnant moins mal, il existe une alternative aux utopies de l'idéologie socialiste traditionnelle.

(*) Professeur à l'université de Paris-Sud.

(1) Problèmes économiques en U.R.S.S., Éditions Sociales, 1953. — Staline ne proposait pas pour autant de libérer le jeu des lois économiques, mais seulement d'étudier celles-ci afin de mieux les appliquer.

DÉTENT

POUR LA « LITERATOURNAYA GAZETA » DE MOSCOU

La « nouvelle philosophie » n'est qu'un « avortement misérable du gauchisme »

De notre correspondant

Moscou. — La « nouvelle philosophie » n'est pas une philosophie, [illegible] parodie », un [illegible] misérable du gauchisme », tel est le verdict sans [illegible] prononcé par la Literatournaya Gazeta sur les « nouveaux philosophes » dans un ar[illegible]. L'auteur, M. Maltchanov, professeur à l'académie [illegible] ne pas des [illegible] criminaux et sa [illegible] ne saurait surprendre. [illegible] déjà dans le [illegible] pamphlet : « Nou[illegible] anti-[illegible]

Pour lui, la « nouvelle philosophie » est une des conséquences [illegible] de la pensée théo[illegible] en Occident et une suite [illegible] gauchisme de mai 1968, « mélange de révolte des intellectuels [illegible] contre la décadence morale de la société de [illegible] au nom des valeurs [illegible] et humanistes traditionnelles, de l'anarchisme, de [illegible] du marxisme, de démagogie [illegible] et des abstractions [illegible] de Marcuse ». On conçoit que ce cocktail ne puisse donner un résultat qui satisfasse M. Maltchanov. Si l'auteur reconnaît que les « nouveaux philosophes » ne forment pas un groupe, il ne dédaigne pas pour autant l'amalgame et les attaques ad hominem : « Les bons jeunes sont de [illegible], écrit-il, c'est bien [illegible] nouveaux philosophes », [illegible] familles ». Ainsi appelle-t-il que les parents de l'un d'entre eux lui ont donné de l'argent pour éditer son propre journal [illegible] (1). Il est vrai, [illegible]

Sur le fond, l'auteur fait trois reproches aux « nouveaux philosophes » : [illegible] sont contre le rationalisme, contre le marxisme, contre l'Union soviétique. Leur conception du monde, qui n'existe [illegible] par des images, des fantasmes, des symboles, les amène à [illegible] toute connaissance rationnelle. Ils ne font donc pas la différence entre capitalisme et socialisme, et ne voient dans le fascisme [illegible] le « triomphe de la raison », « [illegible] que les précurseurs spirituels du nazisme sont [illegible] Nietzsche et Heidegger, dont [illegible] philosophes se réclament », écrit M. Maltchanov, qui reprend la vieille thèse sur Nietzsche, père spirituel du nazisme. Il en voit d'ailleurs la preuve dans le fait que Hitler offrit les œuvres complètes du philosophe allemand à Mussolini à l'occasion de son soixantième anniversaire !

Si « la raison est un totalitarisme », on comprend que l'ennemi principal des nouveaux philosophes soit le marxisme, « la plus scientifique et la plus rationnelle de toutes les doctrines », écrit M. Maltchanov, citant André Glucksmann. En présentant l'Etat moderne comme un gigantesque camp de concentration, les « nouveaux philosophes » ignorent la nature de classe de l'Etat » et les idées les plus élémentaires sur les facteurs réels sociaux, politiques et économiques de l'histoire ».

« La sensation de l'année »

Conséquence inéluctable, ils soutiennent les dissidents et appellent à la résistance contre l'Union soviétique et contre l'union de la gauche en France. On les a mis en avant, dit M. Maltchanov, pour diviser les forces de gauche — « et, en ce sens, la « nouvelle philosophie » était en fait bien superflue » — et pour isoler d'elles la masse des intellectuels qui accordent leur sympathie à la gauche. Les « nouveaux philosophes » ont une position de droite et on ne saurait les prendre à témoin du fait que « les intellectuels de gauche français commencent à y voir clair et à comprendre leurs illusions passées ». Pour étayer son propos, M. Maltchanov n'hésite pas à appeler à la rescousse Jean-Paul Sartre et Gilles Deleuze, qui bénéficient rarement des faveurs de la presse soviétique.

Pour le collaborateur de la Literatournaya Gazeta, les « nouveaux philosophes » font mine de découvrir ce que le PC soviétique a dit depuis vingt ans sur les conséquences du culte de la personnalité. « Comme si en U.R.S.S. les erreurs du passé étaient non seulement cachées mais devenaient un modèle digne d'imitation, écrit-il. En réalité, c'est justement chez nous qu'on se rappelle bien le passé et qu'on en tire les leçons les plus sérieuses. »

M. Maltchanov a trouvé l'explication dernière des « nouveaux philosophes » et de leur vogue en Occident (« la sensation de l'année », dit-il) : il s'agit de « s'opposer à l'influence de l'U.R.S.S., l'année de son soixantième anniversaire, et à l'adoption de la nouvelle Constitution ».

DANIEL VERNET.

(1) L'allusion vise apparemment M. Bernard-Henri Levy, qui avait tenté, en janvier-février 1975, de lancer un nouveau quotidien, l'Imprévu.

A TRA

Japon

● M. FUKUDA, premier ministre, a déclaré, vendredi 25 novembre, que le remaniement ministériel dont on parlait depuis quelques jours à Tokyo aura lieu lundi. Le premier ministre a ajouté, au cours d'une conférence de presse, qu'il envisageait d'envoyer un émissaire spécial à Washington pour tenter de régler le différend avec les Etats-Unis sur la meilleure façon de « lutter contre la crise économique mondiale ». — (A.F.P.)

● UN PROJET DE LOI, adopté vendredi 25 novembre par la diète japonaise, prévoit la peine de mort contre les responsables de détournement d'avion avec violences sur les passagers. Ce projet, qui entrera en vigueur en janvier, prévoit une peine minimum de dix ans de prison en cas de prise d'otages. — (A.F.P.)

Mexique

● L'ANCIEN PRESIDENT LUIS ECHEVERRIA a été l'objet, récemment, à la Chambre des députés de critiques sans précédent de la part de l'opposition parlementaire qui l'accuse d'avoir disposé de fonds publics sans l'accord du Parlement pour le bénéfice de son « propre populisme ». L'opposition reproche à l'ancien président d'avoir endetté le pays en augmentant le déficit national sans le consentement du Congrès. Un député de la majorité gouvernementale a, pour sa part, qualifié ces accusations d'inadmissibles. — (A.F.P.)

Nicaragua

● L'EXISTENCE DE CAMPS DE CONCENTRATION, dirigés par des mercenaires nord-américains, a été dénoncée par les représentants d'Amnesty International au cours d'une conférence de presse tenue à San-José-de-Costa-Rica. Ils ont révélé que, entre mai 1975 et janvier 1977, trois cents paysans ont disparu dans le nord-est du Nicaragua. — (A.F.P.)

Qatar

● CHEIKH AHMED BEN ALI EL THANI, ANCIEN EMIR DE QATAR, est décédé vendredi 25 novembre dans une clinique de Londres à l'âge de soixante ans, a-t-on annoncé de source officielle à Doha. Il avait proclamé l'indépendance de Qatar le 1er septembre 1971 et avait été écarté du pouvoir le 22 février 1972 par son cousin, Cheik Khalifa Ben Hamad El Thani, avec l'aide de l'armée. Les deux émirs s'étaient réconciliés en juillet 1975. — (A.F.P.)

Thaïlande

● DIX-HUIT OFFICIERS, POLICIERS ET CIVILS « condamnés » sans procès à des peines de prison par le premier ministre, investi de pouvoirs spéciaux par la Constitution, après la tentative de coup d'Etat du général Chalard Hiranyasiri, le 26 mars dernier, ont été amnistiés mardi 22 novembre. Cette mesure prendra effet le 5 décembre, jour du cinquantième anniversaire du roi Bhumibol. — (Reuter.)

Union soviétique

● PLUSIEURS PEINTRES SOVIETIQUES, notamment Oskar Rabine et son fils Alexandre ainsi que Nadejda Elskaya et Vladimir Ovtchinnikov qui voulaient organiser une exposition privée à Moscou à l'occasion de la Biennale de Venise en ont été empêchés



هكذا من الأصل

Le Monde

étranger

DÉTENTE ET DROITS DE L'HOMME

POUR LA « LITERATOURNAYA GAZETA » DE MOSCOU

La « nouvelle philosophie » n'est qu'un « avortement misérable du gauchisme »

De notre correspondant

Moscou. — La « *nouvelle philosophie* » n'est pas une philosophie; c'est une « *pitoyable parodie* », un « *avortement misérable du gauchisme* » : tel est le verdict sans appel prononcé par la *Literatournaya Gazeta* sur les « *nouveaux philosophes* », dans un article de fond. L'auteur, M. Maltchanov, professeur à l'académie diplomatique, n'emploie pas des arguments très originaux et sa conclusion ne saurait surprendre. Tout est d'ailleurs déjà dans le titre de son pamphlet : « *Nouvelle philosophie ou vieil anticommunisme ?* »

Pour lui, la « *nouvelle philosophie* » est une des conséquences de la « *crise de la pensée théorique* » en Occident et une suite du gauchisme de mai 1968, « *mélange de révolte des intellectuels petits-bourgeois contre la décadence morale de la « société de consommation » au nom des valeurs libérales et humanistes traditionnelles*, de *l'anarchisme*, *de bribes du marxisme, de démagogie maoïste et des abstractions utopistes de Marcuse* ». On conçoit que ce cocktail ne puisse donner un résultat qui satisfasse M. Maltchanov. Si l'auteur reconnaît que les « *nouveaux philosophes* » ne forment pas un groupe, il ne dédaigne pas pour autant l'amalgame et les attaques *ad hominem* : « *Les bons gourous sont de riches gourous*, écrit-il, *c'est bien le cas des « nouveaux philosophes », issus de riches familles* ». Ainsi rappelle-t-il que les parents de l'un d'entre eux lui ont donné de l'argent pour éditer son propre journal « *qui n'a existé, il est vrai, que dix jours* » (1).

Sur le fond, l'auteur fait trois reproches aux « nouveaux philosophes » : il sont contre le rationalisme, contre le marxisme, contre l'Union soviétique. Leur conception du monde, qui n'existe que par des images, des fantasmes, des symboles, les amène à nier toute *connaissance* rationnelle. Ils ne font donc pas la *différence* entre capitalisme et socialisme, et ils voient dans le fascisme le « *triomphe* de *la raison* ». « *Alors que les précurseurs spirituels du nazisme sont justement Nietzsche et Heidegger, dont les nouveaux philosophes se réclament* », écrit M. Maltchanov, qui reprend la vieille thèse sur Nietzsche, père spirituel du nazisme. *Il* en voit d'ailleurs la preuve dans le fait que Hitler offrit les œuvres complètes du philosophe allemand à Mussolini à l'occasion de son soixantième anniversaire !

Si « *la raison est un totalitarisme* », on comprend que l'ennemi principal des nouveaux philosophes soit le marxisme, « *la plus scientifique et la plus rationnelle de toutes les doctrines* », écrit M. Maltchanov, citant André Glucksmann. En présentant l'Etat moderne comme un gigantesque camp de concentration, les « *nouveaux philosophes* » ignorent la nature de classe de l'Etat « *et les idées les plus élémentaires sur les facteurs réels sociaux, politiques* et *économiques de l'histoire* ».

« La sensation de l'année »

Conséquence inéluctable, ils soutiennent les dissidents et appellent à la résistance contre l'Union soviétique et contre l'union de la gauche en France. On les a mis en avant, dit M. Maltchanov, pour diviser les forces de gauche — « et, *en ce sens, la « nouvelle philosophie » était en fait bien superflue* » — et pour isoler d'elles la masse des intellectuels qui accordent leur sympathie à la gauche. Les « *nouveaux philosophes* » ont une position de droite et on ne saurait les prendre à témoin du fait que « *les intellectuels de gauche français commencent à y voir clair et à comprendre leurs illusions passées* ». Pour étayer son propos, M. Maltchanov n'hésite pas à appeler à la rescousse Jean-Paul Sartre et Gilles Deleuze, qui bénéficient rarement des faveurs de la presse soviétique.

Pour le collaborateur de la *Literatournaya Gazeta*, les « *nouveaux philosophes* » font mine de découvrir ce que le P.C. soviétique a dit depuis vingt ans sur les conséquences du culte de la personnalité. « *Comme si en U.R.S.S. les erreurs du passé étaient non seulement oubliées mais devenaient un modèle digne d'imitation*, écrit-il. *En réalité, c'est justement* chez *nous qu'on se rappelle* bien *le passé et qu'on en tire les leçons les plus sérieuses.* »

M. Maltchanov a trouvé l'explication dernière des « *nouveaux philosophes* » et de leur vogue en Occident (« *la sensation de l'année* », dit-il) : il s'agit de « *s'opposer à l'influence de l'U.R.S.S., l'année de son soixantième anniversaire, et à l'adoption de la nouvelle Constitution* ».

DANIEL VERNET.

(1) L'allusion vise apparemment M. Bernard-Henri Levy, qui avait tenté, en janvier-février 1975, de lancer un nouveau quotidien, *l'Imprévu*.

AU MOMENT OU COMMENCENT A ROME LES « AUDIENCES INTERNATIONALES SAKHAROV »

L'écrivain yougoslave Mihajlo Mihajlov est libéré

L'écrivain yougoslave Mihajlo Mihajlov, condamné il y a deux ans à sept ans de prison pour avoir publié des articles à l'étranger, a été libéré, vendredi soir, 25 novembre, de la prison de Sremska Mitrovica en vertu de l'amnistie proclamée pour la fête nationale du 29 novembre. M. Komnen Jovovitch, condamné en 1974 à quatorze ans de détention avec trente-deux autres personnes pour avoir formé un mouvement illégal, « *le nouveau parti communiste de Yougoslavie* », favorable à un système centralisé, a été libéré en même temps.

Aux Etats-Unis, le président Carter a exprimé, dans une déclaration, sa « satisfaction » de cette « *action sage et généreuse* ». De Moscou, M. André Sakharov a adressé un télégramme au gouvernement yougoslave pour saluer cette amnistie de prisonniers politiques, « *la première dans l'histoire des pays du camp socialiste* », et exprimer l'espoir qu'elle servira d'exemple à d'autres pays.

A Moscou, le K.G.B. a, de nouveau, interpellé pour interrogatoire plusieurs activistes juifs pour les interroger sur Anatoly Chtcharansky (MM. Meïman, Lerner, Slepak et Mme Ida Nudel notamment), alors que le même jour, à la conférence de Belgrade, le sénateur Robert Dole, membre de la délégation américaine, mettait encore une fois en garde l'U.R.S.S. contre la tenue des procès de dissidents politiques, dont celui prévu contre M. Chtcharansky, disant qu'ils « *pourraient avoir un impact profond sur les accords en cours ou futurs, bilatéraux ou multilatéraux* ». Il a précisé que la plupart des membres du Congrès américain estiment que « *les droits de l'homme ne peuvent être subordonnés au développement de la coopération et de la défense* ».

A Rome, cependant, les Audiences internationales Sakharov sur les violations des droits de l'homme dans les pays de l'Est européen ont commencé, vendredi 25 novembre, par l'audition de deux messages, l'un de M. Sakharov, l'autre d'Alexandre Soljenitsyne.

Dans un film tourné clandestinement à Moscou, M. Sakharov proclame que « *les violations des libertés civiques fondamentales et des droits de l'homme en U.R.S.S. et dans les pays de l'Europe de l'Est sont flagrantes et constantes, et ont provoqué un changement définitif dans la psychologie des gens* ».

M. Soljenitsyne espère, lui, que « *les histoires horrifiantes et les messages qui seront révélés à ce forum pourront percer la surdité du bien-être* ».

Cinq des trente-six membres du groupe soviétique pour la surveillance des accords d'Helsinki, dont Mikola Rudenko, ont été condamnés à des peines de deux à dix ans d'internement dans des camps « *pour agitation antisoviétique* », a déclaré Mme Ludmilla Alekseva, représentante à l'étranger du groupe, et premier témoin entendu.

L'astronome Kronid Loubarski a décrit la condition des prisonniers politiques en U.R.S.S., leur isolement total la quasi-impossibilité de leur réinsertion dans le monde du travail et leurs difficultés à communiquer avec leur famille. Enfin, Léonid Pliouchtch a évoqué son internement dans un hôpital psychiatrique et dénoncé l'augmentation des « *patients* » dans ces établissements. Ils seraient, selon lui, plus de deux mille en U.R.S.S.

A la conférence de Belgrade

LE DÉLÉGUÉ TCHÉCOSLOVAQUE S'EN PREND A L'« EMPIRE HERSANT »

Belgrade *(A.F.P.)*. — Le délégué tchécoslovaque à la conférence de Belgrade a dénoncé, vendredi 25 novembre, l'« *empire Hersant* », qui, a-t-il dit en substance, porte atteinte à la liberté de la presse en France.

Le représentant tchécoslovaque a, d'autre part, évoqué le sort de quatre-vingt-quinze « *journalistes dissidents* » licenciés, par M. Hersant, du *Figaro* et de *Paris-Normandie*. « *Est-ce là la liberté absolue de la presse ?* », a-t-il demandé.

Dans sa réponse, le délégué français, M. Alain Pierret, a relevé que cette concentration de journaux avait déjà été déplorée dans certains secteurs de la presse et des milieux politiques français. Cependant, a noté M. Pierret, si les journaux du groupe Hersant comptent un million cinq cent mille lecteurs, la France a cinquante-cinq millions d'habitants. Il reste donc encore pas mal de Français qui peuvent se faire une idée du monde et de la paix, car, a dit le délégué français, les plus grands quotidiens du matin, à Paris comme en province, appartiennent à divers horizons, de la droite à la gauche et à l'extrême gauche.

SEPT ANS APRÈS CELLE DE M. WILLY BRANDT

La visite du chancelier Schmidt en Pologne ouvre la voie d'une réconciliation véritable entre Bonn et Varsovie

De notre correspondant

Bonn. — La visite du chancelier Schmidt en Pologne, qui s'est terminée vendredi 25 novembre, marque dans l'esprit des milieux politiques de Bonn, la fin de la première phase sur le chemin d'une véritable réconciliation entre les deux peuples.

Le chef du gouvernement de la R.F.A. avait une tâche difficile. Il ne pouvait guère renouveler le geste spectaculaire de son prédécesseur, M. Willy Brandt qui, il y a sept ans, coupa le souffle aux Polonais comme aux Allemands, en tombant à genoux devant le mémorial du ghetto de Varsovie. Le chancelier Schmidt n'en paraît pas moins avoir causé une impression profonde avec les propos qu'il a tenus à Auschwitz : après avoir remarqué que les nouvelles générations allemandes n'ont joué aucun rôle dans les atrocités hitlériennes, il a reconnu qu'elles doivent néanmoins accepter une responsabilité morale pour ce qui a été commis en leur nom.

Des « échanges de vues » sur la limitation des armements

La déclaration commune formule nombre de bonnes intentions mais n'annonce que peu de résultats concrets. MM. Schmidt et Gierek promettent, une fois de plus, d'approfondir leurs rapports politiques, économiques et culturels, mais, chose nouvelle, envisagent des « *échanges* de *vues* » sur le problème de la limitation des armements en Europe entre les deux gouvernements. Mais, en la matière, leur liberté de manœuvre est sérieusement limitée par les alliances respectives.

Les experts économiques ne manquaient pas dans la délégation ouest-allemande, qui comportait près d'une centaine de personnes. Il ne semble pas qu'ils aient trouvé le moyen d'éliminer le principal obstacle à des échanges commerciaux plus poussés : à savoir, comment la Pologne pourrait produire plus de marchandises susceptibles d'intéresser les importateurs de la R.F.A. afin de réduire ainsi le déséquilibre croissant de sa balance des comptes. La déclaration commune n'en promet pas moins que les efforts de coopération seront poursuivis, notamment en ce qui concerne la chimie, la construction de machines, les aciéries, l'industrie énergétique, l'automation, ainsi que les productions agricoles et alimentaires. Comme avec la France, les Polonais ont proposé une coopération plus intime entre les petites et moyennes entreprises, mais le moyen d'y parvenir n'apparaît pas encore de façon très claire aux experts ouest-allemands.

L'entrée en vigueur de l'accord culturel, signé il y a un an, a été marquée par un échange de notes. Mais tous les problèmes ne sont pas résolus. Comment, comme le souhaitent MM. Schmidt et Gierek, présenter à chacun des deux peuples « *une image plus complète et plus objective* » de leur partenaire ? Si des progrès ont été accomplis en vue de la révision des manuels scolaires, le chancelier, pour sa part, a été contraint, une fois encore, de faire observer que, en la matière, le dernier mot appartient non pas au gouvernement fédéral mais à ceux des Länder. D'autre part, il ne semble pas que le souhait des Allemands de l'Ouest d'ouvrir un institut culturel à Varsovie soit près d'être exaucé. Le résultat le plus positif peut-être est la décision d'organiser plus systématiquement des échanges entre jeunes Allemands et jeunes Polonais.

En fin de compte, le sentiment qui prédomine à Bonn est que la voie est beaucoup plus largement ouverte à une véritable normalisation des rapports, non seulement entre les gouvernements mais plus encore entre les peuples. Même si beaucoup de chemin reste à faire avant que « *le poids* du *passé* » ne se fasse plus sentir. Les correspondants de la presse allemande qui ont fait le voyage avec le chancelier ne relèvent-ils pas qu'à aucun moment celui-ci n'a été applaudi dans les rues polonaises ?

JEAN WETZ.

EN ESPAGNE

La publication par la presse de l'avant-projet de Constitution provoque des remous dans les milieux politiques

De notre correspondant

Madrid. — Le secret des délibérations de la commission parlementaire chargée de rédiger l'avant-projet de la Constitution espagnole n'aura pas duré. L'hebdomadaire *Cuadernos para el dialogo* avait divulgué le mercredi 23 novembre les trente-neuf premiers articles rédigés par les sept parlementaires de la commission. Vendredi, le quotidien *El Pais* a publié, à son tour, la totalité du document.

Selon l'article 45 de l'avant-projet de Constitution, le souverain « *arbitre et modère le fonctionnement régulier des institutions* ». En vertu de ces fonctions arbitrales, précise l'article 52, le *roi* « *nomme le chef du gouvernement* et *met fin à ses fonctions lorsque celui-ci présente la démission de son cabinet* ». Le chef du gouvernement est élu à la majorité absolue par le congrès des députés parmi les candidats présentés par tous les groupes parlementaires (article 85).

« Un test »

Le roi d'Espagne peut en outre convoquer et dissoudre les Cortès, de même qu'il peut « *organiser des élections, selon les termes prévus par la Constitution* ». Exerçant « *le commandement suprême des forces armées* », aux termes de l'article 53, le monarque dispose du pouvoir de promulguer les lois et d'appeler à un référendum. Dans le domaine international enfin, le souverain, « *dont la personne est inviolable et non sujette à responsabilités* », « *assume la haute représentation de l'Etat dans les relations internationales* » (article 45) et « *peut déclarer la guerre et conclure la paix* » (article 54).

Comparée non sans exagération aux révélations du *Washington Post* sur le Watergate, la publication du document, élaboré avec la plus grande discrétion par la commission parlementaire, a causé cependant une profonde émotion dans l'opinion publique et les milieux politiques. « *C'est tout le rôle de la presse qui est en question* », écrivait ainsi jeudi 24 novembre l'éditorialiste d'*Informaciones*, le quotidien de la haute finance. « *Il s'agit d'un test*, affirmait-il, *et de son éclaircissement dépendra l'accès, une fois pour toutes, de la presse espagnole à une véritable* et *difficile liberté.* »

(Intérim.)

LES SYNDICATS DÉNONCENT L'INTERPRÉTATION DONNÉE PAR LE GOUVERNEMENT AUX ACCORDS DE LA MONCLOA

Madrid. — Tous les syndicats espagnols ont dénoncé, le jeudi 24 novembre, la décision du gouvernement de donner un caractère rétroactif au pacte économique de la Moncloa, conclu en octobre dernier avec l'opposition.

L'Union syndicale ouvrière (USO), socialiste autogestionnaire, affirme que cette mesure annonce « *une recrudescence des conflits sociaux, dont les conséquences sont imprévisibles* ». Les commissions ouvrières proches du parti communiste estiment que la décision est « *contraire à l'esprit de l'accord et au désir des organisations politiques qui l'ont souscrit* ». L'Union générale des travailleurs, enfin, proche du P.S.O.E. (parti socialiste ouvrier), a souligné que les travailleurs « *allaient souffrir* un *grave préjudice* ». « *Rien dans le texte de la Moncloa ne permettait de déduire l'interprétation restrictive et unilatérale qui en a été faite par le gouvernement* », a déclaré l'un de ses porte-parole.

Le P.S.O.E., l'un des signataires du texte, a, quant à lui, refusé au gouvernement « *le droit d'appliquer de façon restrictive* » l'accord qu'il a signé avec l'opposition sans que les Cortès se soient prononcées.

Les accords économiques de la Moncloa limitaient, en particulier, à 22 % les augmentations de salaires dans les années à venir.

(Intérim.)

A TRAVERS LE MONDE

Japon

- M. FUKUDA, premier ministre, a déclaré, vendredi 25 novembre, que le remaniement ministériel dont on parlait depuis quelques jours à Tokyo aura lieu lundi. Le premier ministre a ajouté, au cours d'une conférence de presse, qu'il envisageait d'envoyer un émissaire spécial à Washington pour tenter de régler le différend avec les Etats-Unis sur la meilleure façon de « *lutter contre la crise économique mondiale* ». — *(A.F.P.)*

- UN PROJET DE LOI, adopté vendredi 25 novembre par la diète japonaise, prévoit la peine de mort contre les responsables de détournement d'avion avec violences sur les passagers. Ce projet, qui entrera en vigueur en janvier, prévoit une peine minimum de dix ans de prison en cas de prise d'otages. — *(A.F.P.)*

Mexique

- L'ANCIEN PRESIDENT LUIS ECHEVERRIA a été l'objet, récemment, à la Chambre des députés de critiques sans précédent de la part de l'opposition parlementaire qui l'accuse d'avoir disposé de fonds publics sans l'accord du Parlement pour le bénéfice de son « propre populisme ». L'opposition reproche à l'ancien président d'avoir endetté le pays en augmentant le déficit national sans le consentement du Congrès. Un député de la majorité gouvernementale a, pour sa part, qualifié ces accusations d'inadmissibles. — *(A.F.P.)*

Nicaragua

- L'EXISTENCE DE CAMPS DE CONCENTRATION, dirigés par des mercenaires nord-américains, a été dénoncé par les représentants d'Amnesty International au cours d'une conférence de presse tenue à San-José-de-Costa-Rica. Ils ont révélé que, entre mai 1975 et janvier 1977, trois cents paysans ont disparus dans le nord-est du Nicaragua. — *(A.F.P.)*

Qatar

- CHEIKH AHMED BEN ALI EL THANI, ANCIEN EMIR DE QATAR, est décédé vendredi 25 novembre dans une clinique de Londres à l'âge de soixante ans, a-t-on annoncé de source officielle à Doha. Il avait proclamé l'indépendance de Qatar le 1er septembre 1971 et avait été écarté du pouvoir le 22 février 1972 par son cousin, Cheik Khalifa Ben Hamad El Thani, avec l'aide de l'armée. Les deux émirs s'étaient réconciliés en juillet 1975. — *(A.F.P.)*

Thaïlande

- DIX-HUIT OFFICIERS, POLICIERS ET CIVILS « condamnés » sans procès à des peines de prison par le premier ministre, investi de pouvoirs spéciaux par la Constitution, après la tentative de coup d'Etat du général Chalard Hiranyasiri, le 26 mars dernier, ont été amnistiés mardi 22 novembre. Cette mesure prendra effet le 5 décembre, jour du cinquantième anniversaire du roi Bhumibol. *(Reuter.)*

Union soviétique

- PLUSIEURS PEINTRES SOVIETIQUES, notamment Oskar Rabine et son fils Alexandre ainsi que Nadejda Elskaya et Vladimir Ovtchinnikov qui voulaient organiser une exposition privée à Moscou à l'occasion de la Biennale de Venise en ont été empêchés par la police vendredi 25 novembre. Des miliciens les ont empêchés d'entrer dans l'appartement de Mme Lioudmila Kouznetsova où ils voulaient accrocher leurs toiles. — *(A.F.P.)*

Yougoslavie

- Mme JOVANKA TITO, l'épouse du président, n'assistera pas, cette année, à la réception officielle annuelle donnée par le gouvernement yougoslave, le samedi 26 novembre. Cette réception prévue pour samedi se déroulera, pour la première fois cette année, « *entre hommes* » : les cartons d'invitation indiquent d'une façon discrète : « *Pas de femmes.* » — *(U.P.I.)*

Zaïre

- LE PRESIDENT MOBUTU a annoncé, vendredi 25 novembre, une série de « *réformes de structures* ». Il s'agit notamment d'une réorganisation du système des transports, d'une décentralisation régionale, d'une refonte du secteur agricole et de la création d'une instance judiciaire chargée de lutter contre la corruption des magistrats. — *(Reuter.)*

EUROPE

Italie

Un juge d'instruction exhume des faits vieux de deux ans et relance le problème de la révolte dans les casernes

De notre correspondant

Rome. — Par une mesure inattendue, un magistrat romain, M. Antonio Alibrandi, vient d'exhumer une question qui n'était plus d'actualité : la révolte dans les casernes italiennes. En émettant quatre-vingt-neuf mandats d'arrêt, ce juge d'extrême droite, ouvertement lié au mouvement social italien (néo-fasciste) a voulu *ignorer que les Prolétaires en* uniforme se sont évanouis dans la nature depuis deux ans. Les faits incriminés — « *activités subversives, incitation de militaires à la désobéissance* » — remontent à l'automne 1975.

Quatre-vingt-neuf mandats d'arrêt, c'est beaucoup. Surtout quand l'un d'eux vise un mathématicien renommé, académicien et universitaire, M. Bruno de Finetti, âgé de soixante et onze ans, incarcéré, et qu'il a fallu relâcher au bout de dix minutes sur intervention expresse du ministre de la justice. Ce dernier a été alors poursuivi par le magistrat pour « *interférence illégitime du pouvoir politique dans l'activité de la justice* ». Le ministre a contre-attaqué en citant M. Alibrandi devant le conseil supérieur de la magistrature.

L'affaire est considérée par toute la presse de gauche comme une sombre manœuvre politique. Elle pourrait fort bien se terminer en queue de poisson. Paradoxe : par son action, M. Alibrandi a mis en relief le calme qui règne dans les casernes et il risque maintenant de provoquer quelque agitation.

Les Prolétaires en uniforme sont nés après le « mai 68 » italien, quand les étudiants de cette époque ont été appelés sous les drapeaux. Ils regroupaient alors trois tendances : l'extrême gauche surtout, représentée par Lotta continua ; les libertaires proches du parti radical, et les objecteurs de conscience. Dénonçant, de manière très politisée, une discipline militaire tâtillonne qu'ils disaient héritée du fascisme (1), ces contestataires imprimèrent des tracts, firent quelques grèves et défilèrent même dans les rues le poing levé et le visage masqué d'un foulard rouge. A partir de 1976, on n'entendit pratiquement plus parler des Prolétaires en uniforme, la contestation étant incarnée par un groupe plus classique, de type syndical, le Mouvement des soldats démocrates.

Un service de douze mois

Les intéressés expliquent leur disparition par « *la réduction des espaces de lutte* », en raison du climat national de l'Italie et d'une réorganisation des forces armées qui aurait laissé moins de loisirs aux conscrits. Le facteur principal semble être, néanmoins, l'établissement d'une nouvelle discipline militaire : plus souple, plus intelligente, elle n'est pas encore entrée en vigueur, mais un certain nombre de gradés s'en sont déjà inspirés, peut-être pour ne pas donner prise à la contestation. La réforme prévoit une nette réduction des sanctions, la possibilité de militer dans des partis pendant les permissions et l'élection de délégués dans les casernes qui n'auront pas leur mot à dire sur « *l'exercice du commandement* », mais qui se prononceront sur tous les aspects de la vie commune.

La réforme est jugée insuffisante par ceux qui ont pris la relève des Prolétaires en uniforme. Ils ne cherchent plus à organiser un mouvement national, mais à développer des îlots de « *résistance* » dans chaque caserne. Cependant, la réduction de la durée du service militaire, qui est progressivement ramené à douze mois dans les trois armes, n'encourage guère cette contestation.

Les soldats passent, les officiers demeurent. C'est le cahier de doléances de ces derniers qui semble surtout retenir l'attention des autorités militaires. Les spécialistes se préoccupent de la réduction du budget et de la part trop grande consacrée aux dépenses de fonctionnement. Quant aux milieux politiques et à la presse, ils ont les yeux fixés sur la réorganisation des services secrets. Seul, semble-t-il, le juge Alibrandi s'intéresse en ce moment aux « états d'âme » des soldats.

R. S.

(1) Les structures de la défense nationale restent déterminées par la loi d'organisation de 1940, inspirée par les nécessités de l'état de guerre. L'évolution depuis trente ans a été très progressive, à travers de nouveaux règlements ou des décrets-lois, mais n'a fait l'objet d'aucun texte d'ensemble.

L'ITALIE RÉVÉLÉE PAR LES CHIFFRES

(Suite de la première page.)

En revanche, dans une nation tant marquée par le fascisme on n'aurait pas imaginé que 66 % des adultes étaient pour l'institution de la peine de mort. Dans le monde politique, c'est un sujet tabou. Un nombre équivalent d'Italiens veulent interdire complètement la chasse et 71 % sont favorables à une réglementation plus sévère du droit de grève.

Antre surprise de taille : plus de la moitié des Italiens — qu'on croyait et qui se croyaient insouciants et étranglés par la crise économique — avouent qu'ils épargnent chaque mois de l'argent. Pour parler de choses plus frivoles, qui aurait supposé, dans ce pays où les policiers eux-mêmes sont tirés à quatre épingles, que l'habillement était considéré de manière purement pratique et utilitaire par une écrasante majorité de la population ?

La famille reste la famille, contrairement à ce qu'aurait pu laisser croire à des observateurs superficiels, le référendum sur le divorce. « *Son unité doit être défendue en toutes circonstances* » (86 %). L'honneur de la famille est plus important que les droits et les intérêts de ses différents membres (57 %).

A noter cependant un fort clivage entre les générations. C'est l'âge — bien plus que l'origine géographique, pourtant si importante ici, ou le niveau de ressources — qui sépare les Italiens. Les jeunes sont moins socialistes qu'individualistes, montre l'enquête : chez eux, la permissivité l'emporte largement sur le désir de participation sociale. Et encore, ne les a-t-on interrogés qu'à partir de dix-huit ans.

Est-ce vraiment nouveau ? On manque d'éléments de comparaison avec le passé. L'auteur de l'enquête est le premier à le regretter, avant de donner sa conclusion : « *Un peuple chargé de problèmes et de contradictions, mais vivant, beaucoup plus vivant que dans les autres pays européens. C'est aussi le sentiment de beaucoup d'étrangers qui vivent en Italie.* »

ROBERT SOLÉ.

● *Le chancelier Helmut Schmidt et M. Giulo Andreotti*, président du Conseil italien, se rencontreront à Vérone le 1er décembre. Primitivement fixé au mois d'août, cet entretien avait été reporté à la suite de l'évasion de l'hôpital militaire de Rome du criminel de guerre Herbert Kappler. — *(A.F.P.)*

Irlande du Nord

Londres propose un plan destiné à « instaurer un gouvernement stable et durable de la province »

Correspondance

Belfast. — Après une semaine de discussions préliminaires sur la restauration, en Ulster, du gouvernement provincial supprimé lors de la dissolution, en 1974, du Parlement de Belfast, le secrétaire d'État britannique, M. Roy Mason, vient d'adresser une lettre ouverte à chacun des quatre principaux partis de la province.

Il y précise que les intentions du gouvernement de Londres restent inchangées : établissement, d'un système législatif capable d'instaurer un gouvernement stable et durable de la province.

M. Mason précise que cet objectif pourrait plus facilement être atteint par un système intérimaire qui permettrait une large participation locale. Son plan se résume en cinq points :

1) Election d'une Assemblée locale à la représentation proportionnelle ;

2) Cette Assemblée aurait un rôle consultatif et des responsabilités limitées ;

3) Elle serait temporaire et mènerait, ultérieurement, à une dévolution de pouvoirs plus complète ;

4) Bien que temporaire, ce système devra protéger les intérêts de la minorité (catholique) ;

5) Il ne doit pas être un simple « replâtrage », mais mener à une administration saine de la province.

M. Mason a invité chacun des quatre principaux partis politiques à poursuivre les conversations avec lui en détail. Aucune des quatre formations n'a encore répondu officiellement aux propositions du représentant de Londres, mais leurs positions sont connues.

Le parti unioniste démocrate du pasteur Paisley, dans la ligne des loyalistes « durs », reprendra sans doute les pourparlers avec M. Mason, mais on s'attend qu'il les rompe lorsque le secrétaire d'État refusera d'accepter le système de vote à la majorité simple que le pasteur préconise pour la nouvelle Assemblée, de façon à sauvegarder la suprématie protestante. Le Parti de l'alliance, représentant des classes moyennes des deux communautés, est d'accord pour tenter de mettre sur pied une Assemblée dotée de pouvoirs limités. Les catholiques modérés du S.D.L.P. (travailliste social-démocrate), comme les protestants modérés du parti unioniste, suivront la même ligne. Mais comme les dirigeants du S.D.L.P. ont toujours déclaré qu'une Assemblée ne fonctionnerait réellement que s'il y a partage du pouvoir entre catholiques et protestants, et que les unionistes refusent ce principe, il est probable que M. Mason court à un échec. Au moins, dans un premier temps, le S.D.L.P. et les unionistes faisant assaut d'intransigeance.

Pays-Bas

L'accord de gouvernement passé entre les libéraux et les chrétiens-démocrates reste fragile

De notre correspondant

Amsterdam. — Le leader des chrétiens-démocrates, M. Van Agt, et le chef de file des libéraux, M. Wiegel, sont parvenus, mardi 23 novembre, à conclure un accord de gouvernement de centre-droit dans le temps record de cinq jours, mais les difficultés subsistent.

Après la dernière rupture des négociations, il y a deux semaines, entre M. Den Uyl, le premier ministre socialiste sortant, et les chrétiens démocrates, ces derniers se devaient d'essayer de former un gouvernement avec les libéraux. Un éventuel gouvernement de centre-droit pourrait compter sur une mince majorité de deux sièges au Parlement (77 sur un total de 150), mais le nouvel accord soulève déjà beaucoup de critiques dans l'aile gauche chrétienne-démocrate.

L'accord, tel qu'il se présente actuellement, impliquerait, en effet, un changement important de la politique du premier gouvernement socialiste qu'ait connu les Pays-Bas. On n'y parle plus de niveler les salaires, et on prévoit une diminution des prestations sociales. Les projets de réforme de la politique foncière, de la politique des investissements, et une éventuelle redistribution des profits des entreprises aux travailleurs, ont été atténués ou complètement rayés du plan élaboré par MM. Van Agt et Wiegel.

Même si l'aile gauche des chrétiens-démocrates, groupée autour de M. Aantjes, consentait à une coalition de centre-droit — ce qui n'est pas du tout acquis pour le moment — le nouveau gouvernement serait très instable. M. Van Agt, éventuel premier ministre, devrait compter avec une hostilité ouverte des grands syndicats — qui ont déjà qualifié l'accord de « capitaliste » — et une renaissance de la polarisation politique qui existait à la fin des années 60, quand les socialistes étaient dans l'opposition.

Les résultats des élections du 25 mai dernier indiquaient clairement la volonté de l'électorat d'avoir de nouveau un gouvernement dirigé par M. Den Uyl. Cependant, les maladresses des socialistes dans les pourparlers de ces cinq derniers mois sont certainement pour quelque chose dans leur échec. M. Den Uyl a, dans ce processus, beaucoup perdu de l'auréole qui l'entourait après les élections. Un chrétien-démocrate de gauche, sceptique, donnait mercredi 50 % de chances à M. Van Agt pour réussir.

Le rôle constitutionnel de la reine, qui consiste à désigner un « informateur », puis le « formateur » du nouveau gouvernement, a, de sa propre volonté, diminué. La souveraine a, en effet, fait savoir qu'elle ne veut plus avoir à faire un choix personnel du chef du gouvernement. Elle ne veut, a-t-elle expliqué en langage diplomatique, nommer que « *le personnage politique que la majorité du moment lui conseille* », surtout après les reproches de certains libéraux qui l'accusent d'avoir une préférence pour un gouvernement de centre-gauche.

MARTIN VAN TRAA.

Grande-Bretagne

● Mme VALERY GISCARD D'ESTAING a présidé vendredi soir 25 novembre, à Londres, le dîner annuel du Club des forces spéciales qui regroupe les membres des services secrets britanniques qui ont combattu pendant la dernière guerre avec les résistants des pays occupés. Mme Giscard d'Estaing avait visité, dans la matinée, le lycée et l'institut français et déjeuné avec la reine Elizabeth au palais de Buckingham. — *(A.F.P., Reuter.)*

● LA REINE ELIZABETH a repoussé vendredi 25 novembre le recours en grâce de Erskine Durrant Burrows, reconnu coupable du meurtre, en mars 1973, du gouverneur des Bermudes, Sir Richard Sharples, et de trois autres personnes. Burrows sera pendu le 2 décembre. — *(A. P.)*

PROCHE-ORIENT

Damas et Amman s'inquiètent des dissensions au sein du monde arabe

Tandis que le premier ministre français M. Raymond Barre commence à Damas une visite officielle de trois jours, le ministre syrien des affaires étrangères, M. Abdel Halim Khaddam, s'apprête à partir pour Moscou. L'annonce de ce voyage a été faite le 25 novembre par le ministre syrien de l'information, M. Ahmed Iskandar Ahmed. Il a indiqué que la visite à Moscou du chef de la diplomatie syrienne (dont ni la date ni la durée n'ont été précisées), s'inscrivait dans le cadre de « *consultation entre les deux pays au sujet de la situation au Proche-Orient et du développement des relations bilatérales* ».

M. Iskandar Ahmed a déclaré, d'autre part, qu'il était « *inutile* » de réunir à l'heure actuelle la conférence de Genève étant donné « *que la visite en Israël du président Sadate a suscité de graves discussions au sein du monde arabe* ». Le ministre a également affirmé sans ambages que la Syrie s'employait « *à isoler Sadate qui doit assumer la responsabilité de son crime, mais non l'Egypte... La Syrie cherche,* a-t-il dit, *à mettre sur pied un front de résistance arabe qui soit en mesure d'enrayer les graves répercussions du voyage de Sadate en terre occupée et de s'opposer aux forces d'occupation sionistes* ».

Vendredi, M. Khaddam avait reçu à Damas M. Yasser Arafat, président de l'O.L.P. Selon des sources officielles, l'entretien a porté « *sur la situation au Proche-Orient à la suite de la visite en Israël du président Sadate ainsi que sur les répercussions négatives de cette visite sur le plan arabe et international* ».

● A AMMAN, la radio jordanienne, évoquant, vendredi, la visite du président Sadate en Israël, a mis en garde contre la « *division des Arabes en deux camps* ». Elle a souligné l'importance et l'urgence de l'union des dirigeants arabes au plus haut niveau et affirmé : « *Ce qui a eu lieu à Jérusalem et ce qui se passe actuellement dans le monde arabe ne peuvent servir la cause arabe.* » Le commentateur a invité particulièrement les pays du « champ de bataille » (Egypte, Syrie, Jordanie), à « *faire face à la situation avec courage* ». Le chroniqueur a fait preuve de modération en concluant : « *Nous aurions souhaité que cette visite n'ait pas eu lieu, du moins pas sous cette forme. Cependant,* a-t-il ajouté, *l'Egypte n'a pas dû prendre la décision à la légère, mais en considérant les circonstances prévalant en Egypte, dans les pays arabes et dans le monde... La position exposée par le président Sadate ne comporte aucun abandon des droits arabes bien qu'elle ouvre la porte aux négociations directes avec Israël.* »

● A MOSCOU, un bref communiqué a été publié, vendredi, à l'issue de la visite de vingt-quatre heures accomplie jeudi dans la capitale soviétique par M. Farouk Kaddoumi, chef du département politique de l'O.L.P. Ce communiqué réaffirme le soutien de principe de l'U.R.S.S. aux Palestiniens et déclare : « *L'U.R.S.S. a encore une fois réaffirmé sa position de principe à l'égard des droits du peuple arabe de Palestine, y compris l'autodétermination et la création d'un Etat. Les consultations,* affirme encore le communiqué, *continuent entre les deux parties, qui, ont échangé des opinions et ont exprimé leurs convergences de vues sur les questions de l'actualité internationale. Elles ont exprimé l'espoir que seront déployés tous les efforts dans l'arène internationale pour renforcer les positions des pays arabes contre tout nouveau complot de l'impérialisme et du sionisme au détriment de la solidarité des pays arabes contre l'agression israélienne.* »

● *L'Union des étudiants juifs de France* a publié jeudi 24 novembre à Paris un communiqué affirmant qu'elle « *condamne avec fermeté la politique résolument anti-israélienne du gouvernement français* ». « *L'alignement systématique des positions françaises sur les humeurs de l'O.L.P. et de la Syrie contribue à encourager les affrontements entre les pays arabes et Israël. Négliger le dialogue des représentants des peuples égyptien et israélien est une erreur politique fondamentale qui n'a d'égale que la cécité politique de l'économiste Raymond Barre* », poursuit le communiqué.

AUX NATIONS UNIES

L'Assemblée générale demande que l'O.L.P. soit représentée à Genève

De notre correspondant

New-York. — A l'issue du débat sur le Moyen-Orient, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté le 25 novembre par 102 voix contre 4 (dont les Etats-Unis et le Canada) et 29 abstentions (dont les neuf pays de la Communauté européenne) un projet de résolution à peu près identique à celui de l'année passée — il « *condamne la poursuite de l'occupation par Israël des territoires arabes en violation de la Charte* ». Il « *réaffirme qu'une paix juste et durable au Moyen-Orient, dans le cadre de laquelle tous les pays et tous les peuples puissent vivre dans la sécurité à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, ne peut être réalisée que si Israël se retire de tous les territoires arabes occupés depuis 1967 et que le peuple palestinien puisse jouir de ses droits nationaux inaliénables* ». Il « *demande à nouveau la convocation* de *la conférence* de *Genève avec la participation sur un pied* d'égalité *de toutes les parties intéressées, y compris l'O.L.P.* »

Les orateurs arabes qui sont intervenus avant le vote n'ont pas pris à partie le président Sadate dont l'initiative figurait, certes, à l'arrière-plan des débats mais pas dans le texte des discours. Visiblement les délégués arabes, agissant sur instructions de leurs gouvernements, paraissaient soucieux de ne pas étaler une nouvelle fois leurs divisions.

M. Bouayad Agha, représentant l'Algérie a estimé que « *seule une approche globale pourra résoudre un problème dont les éléments sont intimement liés* ». Il a rappelé que « *personne n'est mandaté pour parler au nom* du *monde arabe ou pour hypothéquer l'avenir du peuple palestinien* ».

M. Mohammed Al Sahhaf, délégué de l'Irak, s'est opposé « *à toute tentative visant à affaiblir le rôle de l'ONU* » et a estimé que « *les Nations unies demeurent le cadre le plus indiqué pour discuter* du *problème* du *Moyen-Orient* ».

M. Oleg Troyanovsky représentant permanent de l'U.R.S.S., n'a pas mentionné expressément la visite du président Sadate à Jérusalem, mais a exprimé « *l'opposition de l'U.R.S.S. à des arrangements partiels conclus entre certaines parties intéressées au mépris* d'un *règlement* d'*ensemble* ». Il a estimé que la voie de la paix passait nécessairement par la conférence de Genève avec la participation de tous les intéressés, y compris l'O.L.P.

Parlant au nom des pays de la C.E.E., M. André Ernemann, représentant de la Belgique, a déclaré : « *Les Neuf ont tenu à marquer qu'ils sont sensibles à l'initiative* du *président Sadate... Ils souhaitent que le dialogue sans précédent qui s'est* noué *à Jérusalem ouvre la voie à une négociation globale conduisant à un règlement juste et durable.* » Israël doit reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien, a-t-il ajouté, et la partie arabe doit reconnaître le droit pour Israël de vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues.

De son côté, M. Chaim Herzog, le délégué permanent d'Israël, a lancé un appel aux pays arabes leur demandant « *d'abandonner la haine et les récriminations* ». Il a déclaré qu'un « *événement historique* » venait de se produire au Moyen-Orient. « *La visite du président Sadate,* a-t-il ajouté, *prouve que les populations des deux pays désirent profondément la paix.* » Il a réaffirmé « *la volonté* d'*Israël* d'*ouvrir le dialogue avec chacun de ses voisins sur la base des résolutions 242 et 338* ». Il n'a toutefois pas mentionné les Palestiniens même dans le contexte de Genève et s'est contenté de dire que lorsque les négociations se dérouleront à Genève ou ailleurs, « *tout sera négociable* ».

Le débat, qui avait été marqué à son début par l'éclat syrien, s'est donc achevé dans une atmosphère plus modérée et prudente. Les uns se préoccupaient de ne pas faire « dérailler le train » pour Genève, les autres se réservant de le prendre en marche s'il avait des chances d'arriver à bon port. Un nouveau débat de l'Assemblée, consacré cette fois à la « question de la Palestine », s'ouvrira lundi 28 novembre.

LOUIS WIZNITZER.

LE DISCOURS DE M. SADATE AU CAIRE

(Suite de la première page.)

» *Nous avons obtenu du monde entier un appui, qui nous aurait demandé autrement des dizaines et des dizaines d'années d'efforts ; 5) les dirigeants israéliens* ont *bien compris que les Arabes* n'accepteront *jamais la paix sans la restitution de leurs territoires et l'instauration des droits* du *peuple palestinien ; 6) je n'ai rien changé à la situation légale antérieure. Je n'ai rien cédé, malgré certaines apparences. J'ai dit non à la Knesset, même à l'annexion de Jérusalem ; 7) si je n'ai rien laissé tomber* des *droits égyptiens,* a fortiori *je n'ai rien bradé des droits des autres pays arabes ; 8) les forces pro-israéliennes à travers le monde* ont *été neutralisées,* et *certaines d'entre elles retournées en notre faveur.* »

Le président égyptien a accusé d'ingratitude ceux qui dans le monde avaient lancé « des flèches empoisonnées » contre lui. Répondant à ceux qui l'accusent de capitulation, il s'est écrié avec force : « *Je ne m'agenouillerai jamais, sauf devant Dieu tout-puissant.* » M. Sadate a également pris violemment à partie l'Union soviétique, qui avait condamné son initiative.

Le Caire, enfin, est disposé à recevoir, dès samedi prochain, le secrétaire général de l'ONU, les représentants des deux superpuissances, ainsi que toutes les parties concernées dans le conflit arabo-israélien, y compris Israël, afin de préparer la conférence de Genève, a déclaré en conclusion le président Sadate.

Cette invitation a fait l'effet d'une « bombe » à Jérusalem, et la radio israélienne a interrompu ses émissions pour annoncer la nouvelle. Aucune réaction officielle n'était enregistrée ce samedi en début d'après-midi, mais les observateurs sont convaincus que les dirigeants israéliens répondront positivement à ce nouveau geste du président Sadate.

● *M. Abdel El Sakbane*, haut fonctionnaire iranien et membre d'une des institutions spécialisées de la Ligue arabe — le Conseil de l'unité économique arabe, dont le siège est au Caire, — a été expulsé d'Egypte, a rapporté vendredi 25 novembre l'Agence irakienne d'information. — *(A.F.P.)*

APRÈS L'EXTRA[illegible]

Les démocrates allemands ont [illegible] le droit de se méfier du te[illegible]

nous déclare M. Manfred Rommel, maire [illegible]

[illegible]. — M. Manfred Rommel, maire chrétien-démocrate de Stuttgart, s'est trouvé [illegible] depuis quelques mois, devant des responsabilités particulières du fait du terrorisme. Dans ces circonstances difficiles, il [illegible] acquis une image particulièrement libérale, au point qu'il a pu sembler, parfois, en contradiction avec ses amis de la C.D.U. [illegible] intéressé se défend d'envisager une carrière [illegible] nationale, faisant valoir qu'il a été [illegible] en 1975 pour huit ans à la tête de la municipalité de Stuttgart. Mais un récent [illegible] de popularité le place au premier [illegible] des hommes politiques du Bade-Wurtemberg. Cet ancien haut fonctionnaire des finances, fils du maréchal [illegible] si l'on insiste un peu [illegible] ministériel qui l'inté[illegible]

Les « Stuttgarter [illegible] » numéro du mercredi [illegible] daient si M. Rommel [illegible] se faire, comme l'a [illegible] Brandt, tel que le voi[illegible]

Devenu l'un des [illegible] moins de quarante [illegible] République fédérale. [illegible] les contraintes de la [illegible] semblaient compatibles [illegible] rales dont il se récla[illegible]

[illegible]

De notre envoyé spécial

— Ce mécontentement s'est notamment manifesté dans le courrier que j'ai reçu et à travers certaines discussions animées que j'ai eues avec tel ou tel de mes amis politiques. Mais il n'a pas duré, et je vous assure que la paix règne de nouveau, comme il convient, dans le cimetière de Stuttgart.

» J'avais pris cette décision en entendant le père de Gudrun Ensslin et la mère d'Andreas Baader émettre le souhait que leurs enfants soient inhumés ensemble à Stuttgart. Je voulais, d'autre part, qu'une fois les formalités terminées, l'enterrement puisse avoir lieu rapidement afin que la page soit tournée. Quoi qu'on pense du fond du problème, la mort met un terme aux conflits.

Un mystère douloureux et scandaleux

[illegible] Stammheim [illegible] et de désordres peut [illegible] Ensuite, on a beaucoup [illegible] de « torture par l'isolement », de « solitude scandaleuse », etc. Il y a eu toute une campagne à ce sujet. Jean-Paul [illegible] est venu à Stuttgart. Or, [illegible] rappeler que les conditions de détention à Stammheim [illegible] sans doute les plus favorables [illegible] jamais accordées dans ce [illegible], surtout si l'on songe aux [illegible] des condamnations. Ce qui [illegible] dur, c'est, d'une manière [illegible], la privation de liberté. [illegible] Mais on ne peut [illegible] dire n'importe quoi sur un [illegible] contre lequel je [illegible] jamais entendu personne [illegible] une seule accusation pré[illegible] fondée.

» Vous avez autorisé l'inhumation des trois terroristes dans des cimetières de Stuttgart. [illegible] décision a soulevé, comme [illegible] prévisible, une certaine [illegible]

De fortes présomptions contre Me Croissant

— *L'extradition de Me Croissant vous satisfait-elle ?*

— Je vous dirai, d'abord, qu'elle n'a pas à me satisfaire ou non : elle est l'application d'une décision régulièrement prise par la justice française, elle-même régulièrement saisie par la justice de mon pays après un examen très approfondi du dossier. Mais sur le fond, je n'ai aucune raison de cacher que la décision d'extrader Klaus Croissant me satisfait pleinement comme elle satisfait l'immense majorité de mes concitoyens. Les présomptions pesant contre lui sont très fortes. Les droits de la défense sont sacrés, mais ceux qui se servent de leur statut d'avocat pour violer la loi et passer de la défense judiciaire des accusés à l'aide active à des assassins — je pense que ce mot ne sera aujourd'hui contesté par personne — renoncent, bien évidemment, à se prévaloir de leur immunité.

» C'est maintenant à la justice allemande de dire si Klaus Croissant est coupable de ce dont on l'accuse. Elle le fera en lui donnant toutes les garanties démocratiques auxquelles il a droit. Elle le fera aussi, je n'en doute pas, en tenant compte des implications judiciaires de la décision [illegible]

(1) Rappelons qu'en souscrivant à la première des demandes d'extradition formulées par la justice ouest-allemande, la chambre d'accusation a, d'avance, limité, en vertu d'une convention judiciaire franco-allemande, les poursuites qui pourront être exercées en R.F.A. contre Me Klaus Croissant au seul chef d'accusation sur lequel se fondait sa première demande. C'est-à-dire la constitution d'un réseau d'information entre les terroristes inculpés (le Monde du 18 novembre). Ce délit, Me Klaus Croissant, s'il en est reconnu coupable, encourt une peine de six mois à cinq ans de prison.

هكذا في الأصل

APRÈS L'EXTRADITION DE Mᵉ KLAUS CROISSANT

Les démocrates allemands ont payé cher le droit de se méfier du terrorisme

nous déclare M. Manfred Rommel, maire de Stuttgart

Bonn. — M. Manfred Rommel, maire chrétien-démocrate de Stuttgart, s'est trouvé placé, depuis quelques mois, devant des responsabilités particulières du fait du terrorisme. Dans ces circonstances difficiles, il s'est acquis une image particulièrement libérale. Au point qu'il a pu sembler, parfois, en contradiction avec ses amis de la C.D.U.

L'intéressé se défend d'envisager une carrière politique nationale, faisant valoir qu'il a été élu en 1975 pour huit ans à la tête de la municipalité de Stuttgart. Mais un récent sondage de popularité le place au premier rang des hommes politiques du Bade-Wurtemberg. Cet ancien haut fonctionnaire des finances, fils du maréchal Rommel, avoue d'ailleurs, si l'on insiste un peu, que c'est ce département ministériel qui l'intéresserait le plus à Bonn.

Les « Stuttgarter Nachrichten », dans leur numéro du mercredi 23 novembre, se demandaient si M. Rommel n'était pas en train de se faire, comme l'ancien chancelier Willy Brandt, tel que le voit (ou l'espère) l'étranger.

Devenu l'un des hommes politiques de moins de quarante ans les plus en vue en République fédérale, M. Rommel nous a précisé dans quelle mesure et sous quelle forme les contraintes de la lutte anti-terroriste lui semblaient compatibles avec les options libérales dont il se réclame.

De notre envoyé spécial

« Dans chacun des derniers événements qui ont troublé la vie publique en R.F.A., on a trouvé, à un moment ou à un autre, la ville de Stuttgart. Hanns-Martin Schleyer y habitait et il y a été inhumé. Andreas Baader, Gudrun Ensslin et Jan-Carl Raspe se sont donné la mort dans leur prison de Stuttgart-Stammheim. C'est aussi dans cette prison que vient d'être incarcéré Mᵉ Klaus Croissant.

— Il ne faut pas se livrer à des assimilations abusives ni céder à la psychose : Stuttgart est une ville calme, où l'on parle, où l'on travaille, où l'on vit comme avant. La construction d'une prison modèle, puis d'un local spécial pour le procès des terroristes, a naturellement imposé un certain nombre de précautions policières, mais ces mesures échappent au simple maire que je suis.

» De même, pour les obsèques de Hanns-Martin Schleyer. C'est vrai qu'il y a eu, ce jour-là, un déploiement policier tel que, depuis la guerre, je n'avais pas vu autant d'uniformes dans cette ville. Mais, d'une manière générale, je m'efforce de dédramatiser la situation. Par exemple, il y a quelque temps, je suis allé faire une conférence à Gratz, en Autriche. Là-bas, j'ai été entouré de policiers depuis le moment où je suis sorti de l'avion jusqu'à celui où j'y suis remonté : pour les autorités autrichiennes, le maire de Stuttgart était nécessairement quelqu'un de très menacé. En rentrant dans ma ville, j'ai pris un taxi, seul, pour rentrer chez moi...

Un mystère douloureux et scandaleux

» A propos de la prison de Stammheim, je voudrais ajouter deux choses : d'abord que les conditions du triple suicide demeurent un mystère. Un mystère douloureux, et, sans doute, scandaleux, que seule une invraisemblable succession d'ordres, de contrordres et de désordres peut expliquer. Ensuite, on a beaucoup parlé de « torture par l'isolement », de « solitude scandaleuse », etc. Il y a eu toute une campagne à ce sujet. Jean-Paul Sartre est venu à Stuttgart. Or, il faut rappeler que les conditions de détention à Stammheim sont sans doute les plus favorables jamais accordées dans ce domaine, surtout si l'on songe aux motifs des condamnations. Ce qui est très dur, c'est, d'une manière générale, la privation de liberté, la prison en soi. Mais on ne peut laisser dire n'importe quoi sur un établissement contre lequel je n'ai jamais entendu personne porter une seule accusation précise et fondée.

— Vous avez autorisé l'inhumation des trois terroristes dans un des cimetières de Stuttgart. Cette décision a soulevé, comme il était prévisible, une certaine émotion.

— Ce mécontentement s'est notamment manifesté dans le courrier que j'ai reçu et à travers certaines discussions animées que j'ai eues avec tel ou tel de mes amis politiques. Mais il n'a pas duré, et je vous assure que la paix règne de nouveau, comme il convient, dans le cimetière de Stuttgart.

» J'avais pris cette décision en entendant le père de Gudrun Ensslin et la mère d'Andreas Baader émettre le souhait que leur enfants soient inhumés ensemble à Stuttgart. Je voulais, d'autre part, qu'une fois les formalité terminées, l'enterrement puisse avoir lieu rapidement afin que la page soit tournée. Quoi qu'on pense du fond du problème, la mort met un terme aux conflits.

De fortes présomptions contre Mᵉ Croissant

— L'extradition de Mᵉ Croissant vous satisfait-elle ?

— Je vous dirai, d'abord, qu'elle n'a pas à me satisfaire ou non : elle est l'application d'une décision régulièrement prise par la justice française, elle-même régulièrement saisie par la justice de mon pays après un examen très approfondi du dossier. Mais sur le fond, je n'ai aucune raison de cacher que la décision d'extrader Klaus Croissant me satisfait pleinement comme elle satisfait l'immense majorité de mes concitoyens. Les présomptions pesant contre lui sont très fortes. Les droits de la défense sont sacrés, mais ceux qui se servent de leur statut d'avocat pour violer la loi et passer de la défense judiciaire des accusés à l'aide active à des assassins — je pense que ce mot ne sera aujourd'hui contesté par personne — renoncent, bien évidemment, à se prévaloir de leur immunité.

» C'est maintenant à la justice allemande de dire si Klaus Croissant est coupable de ce dont on l'accuse. Elle le fera en lui donnant toutes les garanties démocratiques auxquelles il a droit. Elle le fera aussi, je n'en doute pas, en tenant compte des implications judiciaires de la décision de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris (1).

— Vous bénéficiez en Allemagne fédérale d'une « image » libérale. Ne craignez-vous pas que les mesures de défense ou de prévention adoptées par la République fédérale ne créent un climat de « chasse aux sorcières » ? Comment votre libéralisme s'accommode-t-il, par exemple, des interdictions professionnelles ?

— C'est un problème. Peut-on limiter, même provisoirement, même à l'encontre d'une infime minorité du pays, l'usage des libertés constitutionnelles au nom de leur défense ? Je crois, malheureusement, que le comportement des terroristes nous y oblige. L'Etat ne peut pas accorder, pour l'instant, tous les avantages de la démocratie libérale à ceux dont l'objectif — je ne les calomnie pas, ce sont eux-mêmes qui le proclament — est de retirer à leurs concitoyens pacifiques le bénéfice de cette démocratie. C'est une question de légitime défense.

» Dans un système démocratique où tout le monde a le droit de parler de tout à chaque instant et partout, le recours à la violence n'est pas tolérable. Peut-être sommes-nous traumatisés, ici, par le précédent hitlérien. Mais les démocrates allemands, eux aussi, ont payé très cher le droit d'être méfiants à l'égard du terrorisme.

Jardiniers... ou directeurs de théâtre ?

» Le problème des interdictions professionnelles n'est pas très différent par nature. Là aussi, la crainte est très vive de voir se reproduire ce qui s'est passé avant 1933, à l'époque où des fonctionnaires national-socialistes jouaient délibérément contre l'Etat pour renseigner l'état-major de Hitler et préparer son avènement. On demande aujourd'hui aux agents de l'Etat ou des collectivités locales d'avoir une bonne opinion de la démocratie, c'est tout. Cela n'implique pas pour eux d'adhérer à la politique du gouvernement ni même, bien entendu, à la forme de notre société ou de notre économie.

» Sur quatorze mille agents municipaux de la ville de Stuttgart, aucun n'a fait l'objet d'une interdiction professionnelle. J'ai toujours personnellement défendu le droit des fonctionnaires locaux, communistes ou gauchistes, à exercer pleinement leur emploi au même titre que les autres. Pas seulement comme guichetiers ou jardiniers, mais aussi comme animateurs de jeunes, artistes ou directeurs de théâtre. Les mesures de défense de la République sont indispensables, mais il ne faut ni s'en réjouir ni en abuser. »

Propos recueillis par
BERNARD BRIGOULEIX.

(1) Rappelons qu'en souscrivant à la première des demandes d'extradition formulées par la justice ouest-allemande, la chambre d'accusation a, d'avance, limité, en vertu d'une convention judiciaire franco-allemande, les poursuites qui pourront être exercées en R.F.A. contre Mᵉ Klaus Croissant au seul chef d'accusation sur lequel se fondait sa première demande. C'est-à-dire la constitution d'un réseau d'information entre les terroristes inculpés (le Monde du 18 novembre). Ce délit, Mᵉ Klaus Croissant, s'il en est reconnu coupable, encourt une peine de six mois à cinq ans de prison.

Il y a eu pression de certains avocats sur les juges

affirme M. Peyrefitte à l'Assemblée nationale

M. Pierre Juquin, député communiste de l'Essonne, a évoqué une nouvelle fois, vendredi matin 25 novembre, à l'Assemblée nationale, l'extradition de l'avocat allemand Klaus Croissant (*le Monde* du 25 novembre). Il a réaffirmé que dans cette affaire le gouvernement avait violé les principe du droit français.

M. Peyrefitte, garde des sceaux, a estimé *« peu convaincante »* l'intervention du député. A son avis, c'est *« une contre-vérité que de dire que les décisions prises ne sont pas conformes au droit »*. Il a insisté sur l'effet non suspensif des requêtes au Conseil d'Etat et observé qu'en la matière la chambre d'accusation statuait sans recours. Il a estimé normal que *« deux pays voisins, amis et alliés aient, non pas des contacts mystérieux, mais des contacts réguliers »*.

Tout en réaffirmant qu'en la circonstance *« aucune pression n'avait été exercée sur le gouvernement français, qui de son côté n'en avait exercé aucune sur la chambre d'accusation »*, il a déclaré : *« La France a respecté et respectera le droit d'asile tant que ce gouvernement sera en fonction ; pour plus tard, quand vous serez au gouvernement, puisque vous préparez un programme de gouvernement... je me garde bien de prendre des engagements. »*

Reprenant la parole, le député communiste a estimé que le plaidoyer du ministre de la justice *« ne convaincrait aucun défenseur des droits de l'homme et de l'indépendance nationale »*. Il a dénoncé les déclarations faites par M. Peyrefitte avant la décision de la chambre d'accusation, les comparant à *« celles que le garde des sceaux de Pétain tenait aux magistrats de la Cour spéciale »* (N.D.L.R. — En réalité, les sections spéciales). Il a dénoncé le *« discours politique »* prononcé par le procureur général. Puis il a reproché au ministre d'avoir ignoré la jurisprudence récente du Conseil d'Etat, avant de demander : *« Que se passera-t-il si ce dernier annule la décision ? La R.F.A. restituera-t-elle M. Croissant ? »* Quant au dossier sur l'avocat, il est, a-t-il estimé, *« presque vide »*.

Il a ajouté : *« En fait vous vous alignez sur le nouveau droit ouest-allemand qui viole les droits de la défense et vous vous êtes porté ici même garant d'un pays qui vient de créer un nouveau délit : le délit de défense politique, d'un pays qui viole les droits de l'homme, qui appelle à la délation et menace les droits des citoyens. » « Voilà, a-t-il constaté, la politique que vous avez défendue. »* Après avoir demandé si la convention franco-allemande d'extradition avait été appliquée à un seul criminel nazi, M. Juquin a conclu : *« Vous avez écrit un livre sur « le mal français ». Le véritable mal, c'est notre politique réactionnaire, autoritaire, versaillaise. »*

M. Peyrefitte a repris la parole et a déclaré : *« En 1968, M. Juquin, vous vous êtes fait l'avocat des barricades ; aujourd'hui vous vous faites l'avocat du terrorisme international. »* Le ministre a nié avoir fait pression sur la justice, mais simplement avoir affirmé que *« face au défi du terrorisme international il fallait réagir avec des méthodes nouvelles ». « A menace exceptionnelle, réponse exceptionnelle »*, a-t-il ajouté en justifiant l'intervention du procureur général.

Pour le garde des sceaux, il est *« archi-faux »* que le Conseil d'Etat ait organisé une permanence le soir où la décision de la Cour de cassation a été rendue afin de recevoir un éventuel recours. Il a précisé à ce sujet : *« Etaient en effet présents ce soir-là des avocats au Conseil d'Etat appartenant à votre formation. Un certain nombre d'avocats au Conseil d'Etat sont d'extrême gauche, ce qui est parfaitement leur droit, mais ce qu'ils ne pouvaient pas faire, ce qu'ils ne devaient pas faire, c'est de faire pression sur les magistrats en organisant des manifestations indécentes et scandaleuses. Il n'y a jamais eu de pression du gouvernement sur les juges, mais il y a eu pression de certains avocats sur des juges. »*

Evoquant le cas de criminels nazis, M. Peyrefitte a déclaré : *« Vous faites un amalgame, car on n'extrade pas ses nationaux. La convention franco-allemande ne s'appliquait en aucun cas aux criminels de guerre qui en étaient même exclus. »* Pour conclure, M. Peyrefitte a relevé que dans cette querelle il y avait *« beaucoup d'ignorance et beaucoup de passion »*. Aussi a-t-il espéré que ces précisions permettraient *« au moins »* d'écarter l'ignorance.

PATRICK FRANCÈS.

CORRESPONDANCE

De nombreux lecteurs nous ont écrit après l'extradition de l'avocat ouest-allemand Klaus Croissant. La grande majorité d'entre eux, de tous âges et d'opinions politiques diverses, désapprouvaient vivement cette mesure et la façon dont elle avait été exécutée. La lettre ci-dessous, de M. J. Adda, est significative de la « honte » que manifestent la plupart de ces lettres. D'autres correspondants, au contraire, comme M. Paul Aubert, estiment justifiée la politique suivie par le gouvernement.

Honte

J'ai honte pour mon pays. Le 27 août 1941, des magistrats indignes et lâches, exécutant les ordres du pouvoir, envoyaient à la guillotine, déjà préparée avant l'audience, les patriotes désignés par les hauts magistrats. Le pouvoir soumis à l'occupant précédait même ses désirs.

J'ai honte aujourd'hui ; trente-six ans après ; l'avion qui devait emmener Klaus Croissant était déjà prêt avant l'audience. Pour résister au vainqueur du jour, c'est curieusement le même, le pouvoir n'a même pas essayé de se retrancher derrière le pourvoi en Conseil d'Etat. Quelle servilité ! Quelle indignité ! L' « occupant » prévenu de l'exécution de l'arrêt avant le peuple français. (...)

« L'assistance à un accusé » considérée comme un délit, sont-ils si peu sûrs de leur coup qu'ils craignent jusqu'aux paroles dans le prétoire ?

L'honneur de l'ordre des avocats et de la France, ce ne sont pas ceux qui ont autrefois prêté le serment et qui, siégeant aujourd'hui au Parlement, sont restés assis et muets. L'honneur de l'ordre, ce sont Malesherbes revenant plaider pour Louis XVI devant le tribunal révolutionnaire ; Georges Pitard, avocat du Secours populaire et des patriotes fusillés par les nazis ; Python, emprisonné par les mêmes ; Isorni venant défendre le sinistre vieillard face au procureur qui réclamait la tête de celui auquel il avait prêté serment ; Boumendjel, défenestré ; Popple, poignardé, et tous ceux qui défendirent les F.L.N. et ceux qui défendirent les O.A.S., et tant d'autres...

Devrais-je ajouter, pour assurer de la sincérité de mon indignation et de ma liberté, que, commandant de bord dans l'aviation civile, je n'attend rien de ceux qui ont assassiné sans scrupules notre camarade Schumann, non plus que des « socialistes » qui chargent des magistrats nazis de les juger.

JACQUES ADDA
(Evry).

En démocratie...

Il faudrait s'entendre sur le sens du droit d'asile pour réfugiés politiques.

En démocratie, la loi est l'expression de la volonté de la majorité des citoyens, et tous sont tenus de lui obéir. Mais il est évident qu'une loi ne satisfait jamais tout le monde, et il existe toujours des opposants. Or, *en démocratie*, toute latitude leur est donnée pour se manifester par la parole, l'écrit, la presse, la radio, la télévision, voire les « manifs » avec pancartes et slogans, par leurs élus au Parlement et par leur bulletin de vote, qui leur permet, s'ils obtiennent la majorité, de changer la loi. *En démocratie*, tout combat d'idées est non seulement licite mais bénéfique, donc souhaitable.

Mais, en contrepartie, très logiquement, toute violence physique doit être strictement interdite, depuis le bris de vitrines au cours des « manifs » jusqu'à l'assassinat dit politique en passant par les divers attentats, chantages et prises d'otages. *En démocratie*, aucun gouvernement ne peut se permettre d'inquiéter, de poursuivre, d'emprisonner un opposant *non violent*, mais il a le devoir de châtier inexorablement celui qui emploie la violence à des fins politiques. Si un criminel de droit commun peut parfois bénéficier de circonstances atténuantes, le criminel dit politique *ressortissant d'un pays démocratique*, jamais et il doit être jugé par ses compatriotes : le terme politique invoqué pour justifier un crime ne peut constituer, *en démocratie*, qu'une circonstance *aggravante*. Il ne saurait donc être question de droit d'asile pour des criminels dits politiques ressortissants de pays démocratiques. Naturellement, il en va autrement quand il s'agit de ressortissants d'un pays où la liberté d'expression n'existe pas et où les opposants risquent la prison ou la mort. Il est naturel qu'ils cherchent refuge ailleurs et que la France leur accorde le droit d'asile. *Ce n'est pas le cas de Croissant*. Cet avocat est fortement soupçonné d'avoir largement outrepassé les droits de la défense et de s'être rendu en quelque sorte complice de la bande à Baader. Il ne nous appartient pas de le juger, mais nous n'avons pas le droit d'empêcher ses compatriotes de le faire.

PAUL AUBERT
(Mont-de-Marsan).

AFRIQUE

La guerre en Ogaden

L'ÉTHIOPIE DÉMENT AVOIR PERDU LE CONTRÔLE DE HARRAR

L'Ethiopie a démenti, le 25 novembre, que la ville fortifiée de Harrar, à 400 kilomètres au sud-est d'Addis-Abeba, soit tombée aux mains des forces somalies. *« Harrar n'est en aucune façon menacée »*, a déclaré un porte-parole de l'ambassade d'Ethiopie à Londres, démentant ainsi les rumeurs qui avaient couru, ces derniers jours, à Mogadiscio (*le Monde* du 25 novembre). Dans la capitale somalienne, les milieux diplomatiques demeurent sceptiques et soulignent que les informations faisant état de la chute de Harrar étaient vagues et imprécises.

Les programmes de Radio-Harrar, qui émet en galligua continuent en tout cas d'être captés à Nairobi et à Mogadiscio. Bien qu'elles puissent émaner d'un émetteur mobile, ces émissions paraissent confirmer que l'armée éthiopienne contrôle encore la ville. A Addis-Abeba, des diplomates joints par téléphone pensent d'ailleurs que les troupes éthiopiennes ont réussi à mater un soulèvement à l'intérieur même de Harrar. Ils ajoutent que le Front de libération somali avait réussi à faire pénétrer des armes dans la ville en vue de ce soulèvement, mais que l'armée éthiopienne a repris le contrôle de la situation. L'agence yougoslave Tanyoug, dans une dépêche datée d'Addis-Abeba, affirme de son côté, en citant des sources bien informées, que les insurgés somalis ont dû se replier après avoir tenté un nouvel assaut sans succès contre Harrar. — *(Reuter, U.P.I.)*

LE CONFLIT DU SAHARA OCCIDENTAL

Quatre avions français Jaguar ont fait des exercices au-dessus de la Mauritanie

Après l'interruption, le 19 novembre, des conversations à Alger entre M. Chayet et des dirigeants du Polisario, la France a pris de nouvelles initiatives à propos du Sahara occidental. Le président Giscard d'Estaing a envoyé jeudi soir, 24 novembre, par la voie diplomatique, un message personnel au colonel Kadhafi. Ce texte porterait sur le sort des huit Français enlevés en Mauritanie et détenus par le Polisario. D'autre part, des avions français « Jaguar » ont survolé, vendredi, le territoire mauritanien.

Le chef de l'Etat mauritanien, le président Moktar Ould Daddah, s'est entretenu, vendredi à Marrakech, avec le roi Hassan II. Dans une lettre adressée à M. Kurt Waldheim, le ministre marocain des affaires étrangères, M. Boucetta, a, quant à lui, « attiré l'attention de la communauté internationale sur les graves conséquences qui pourraient résulter de la poursuite des agressions de l'Algérie contre ses voisins ».

Une démonstration limitée ?

Quatre avions français d'appui tactique Jaguar ont effectué, vendredi 25 novembre, des vols d'entraînement au-dessus de la Mauritanie (nos dernières éditions du 26 novembre). Ils ont fait une escale sur l'aéroport de Nouakchott et ont procédé à des « exercices de guerre électroniques » en établissant des liaisons radio avec les spécialistes français des transmissions, envoyés ces dernières semaines dans différentes villes de Mauritanie, et notamment à Zouérate.

Les Jaguar avaient quitté la France vendredi matin pour gagner Dakar. Ils avaient accompli ce vol d'une traite, grâce au ravitaillement en vol effectué par un avion citerne KC 135. Ils vont participer à des exercices combinés franco-gabonais, qui doivent débuter dans la nuit de dimanche à lundi et se poursuivra jusqu'au 3 décembre (*le Monde* du 24 novembre). Sur la route de Libreville, ils se poseront à Abidjan et à Lomé. Deux avions Transall et un Noratlas sont également engagés dans ces manœuvres.

Alors que les négociations avec le Front Polisario sur la libération des huit Français enlevés en Mauritanie paraissent dans l'impasse, après le départ de M. Claude Chayet d'Alger et le refus du gouvernement de Nouakchott de communiquer à la Croix-Rouge internationale la liste des prisonniers sahraouis qu'il détient, la démonstration limitée, effectuée par les Jaguar au-dessus notamment de Nouadhibou et de Zouérate, démontre que Paris n'entend pas renoncer à ses objectifs, qui sont la mise en liberté des « otages » détenus par le Polisario et la sécurité des ressortissants français travaillant en Mauritanie.

Il semble de plus en plus évident qu'une éventuelle intervention militaire française, si elle était décidée, passerait par la mise en place de moyens aériens, qui font cruellement défaut à Rabat et à Nouakchott. Les moyens de transmission installés ces derniers temps à Dakar et en différents points du territoire mauritanien, notamment le long de la voie ferrée Zouérate-Nouadhibou, confirment cette orientation.

Il est de fait que la mise en œuvre de moyens aériens importants serait de nature à gêner considérablement le Polisario, avantagé actuellement par sa mobilité. La France éviterait ainsi les inconvénients d'un engagement au sol tout en prenant néanmoins le risque de perdre quelques appareils — et quelques pilotes, — le Polisario disposant de fusées Sam qui ont fait leurs preuves contre les F-5 marocains. Est-on disposé à se lancer dans une escalade aussi dangereuse ? La question est maintenant de savoir si les Jaguar engagés dans les manœuvres franco-gabonaises regagneront la France à l'issue de ces exercices ou s'ils resteront basés à Dakar.

L'annonce faite vendredi à Alger par la direction du Polisario de la libération prochaine des trois pêcheurs espagnols enlevés sur un chalutier au large des côtes du Sahara occidental, n'est pas faite pour améliorer le climat entre Alger et Paris. Les autorités françaises constatent, en effet, la différence de traitement faite entre des ressortissants de pays tous deux étrangers au conflit. Elles soulignent que l'Espagne, signataire de l'accord tripartite de Madrid, a eu une responsabilité importante dans la façon dont s'est opérée la décolonisation du Sahara occidental, alors que la France a toujours affirmé sa « *neutralité* ».

DANIEL JUNQUA.

OCÉAN INDIEN

Madagascar

La presse malgache salue les « retrouvailles souriantes » entre Antananarivo et Paris

M. Robert Galley, ministre de la coopération, a déclaré, vendredi 25 novembre, à Antananarivo : « Tout n'est pas réglé en ce qui concerne le problème des sociétés françaises nationalisées à Madagascar », malgré des « discussions approfondies » et « une volonté d'aboutir. » Il avait été, auparavant, reçu par le président Didier Ratsiraka. — (Reuter.)

De notre envoyé spécial

Antananarivo. — Tirant la leçon des travaux de la commission mixte franco-malgache, qui s'est réunie du 23 au 25 novembre, le président Didier Ratsiraka, chef de l'Etat, nous déclarait vendredi : *« Les nouveaux textes signés sont moins importants en eux-mêmes que le climat ayant présidé à leur mise au point... Le choc psychologique créé dans l'opinion malgache par cette reprise du dialogue avec Paris est capital... »*

Les discussions qui ont précédé la signature, vendredi soir, d'une série de protocoles et de conventions de financement bilatéraux par M. Robert Galley, ministre de la coopération, et Rakotovao-Razakaboana, ministre auprès de la présidence, chargé des finances et du plan, ont été longues.

Ce dernier, qui, avec M. Christian-Rémy Richard, ministre des affaires étrangères, conduisait la délégation de son pays, a reconnu, au cours de la conférence de presse finale, le « *caractère âpre* » des négociations.

Le communiqué commun confirme l'adoption d'un programme de subventions qui sera soumis au prochain comité directeur du Fonds d'aide et de coopération (FAC). Il s'agit notamment de l'équipement du régiment malgache du génie, de nouveaux programmes de développement de la culture du café et du coton, de la mise en place d'un centre de formation de chercheurs malgaches, de l'étude d'une micro-centrale électrique. Une meilleure organisation de la coopération en matière d'enseignement supérieur et secondaire est également prévue. Dans le domaine de la santé publique, il a été décidé que la gestion, actuellement française, de l'hôpital Girard-et-Robic, d'Antananarivo, serait transférée, le 1er janvier 1979, à l'Etat malgache.

Créée en 1973, la commission mixte franco-malgache, qui, en principe, devait siéger chaque année, s'est réunie cette semaine pour la première fois. Dès mardi, le quotidien *Madagascar Matin*, porte-parole officieux du gouvernement, titrait en première page : « *Ils arrivent.* » Et le lendemain, le même quotidien écrivait : « *Realpolitik bien comprise et retrouvailles souriantes.* »

Les causes de la reprise du dialogue, pratiquement interrompu depuis quatre années, s'expliquent par les profonds changements d'attitude intervenus tant à Paris qu'à Antananarivo. En dépit de l'affaire de Mayotte, la France apparaît aujourd'hui comme une puissance qui a su, depuis l'accession de Djibouti à l'indépendance en juin dernier, mener la décolonisation jusqu'à son terme.

D'autre part, même les responsables politiques malgaches les moins conciliants admettent la nécessité absolue d'une aide étrangère et reconnaissent que la France a conservé ici un rôle prédominant dans les trois domaines de l'assistance technique, de l'aide financière et du commerce extérieur.

Cinq cents coopérants français environ travaillent actuellement à Madagascar. En dépit d'une incontestable déflation, le volume de l'aide publique française atteignait en 1976 1 milliard de francs malgaches. Enfin, la France reste le premier client et le premier fournisseur de Madagascar, absorbant le tiers des exportations et subvenant au tiers des importations totales.

Les dirigeants socialistes malgaches approuvent les efforts déployés par M. Giscard d'Estaing pour relancer le dialogue Nord-Sud, tandis qu'ils paraissent résolus à faire table rase des malentendus qui, par le passé, ont terni très souvent les rapports avec la France. Reste à savoir quelles garanties précises les dirigeants malgaches entendent donner aux investisseurs éventuels et quelles compensations ils sont prêts à accorder aux intérêts français nationalisés.

PHILIPPE DECRAENE.

Rhodésie

Deux organisations noires modérées acceptent l'invitation à négocier de M. Smith

L'offre de négociations fondées sur le principe « *un homme, une voix* » lancée jeudi 24 novembre par M. Smith, premier ministre rhodésien (*le Monde* du 26 novembre) a été, dans l'ensemble, accueillie favorablement par les organisations noires auxquelles elle était adressée.

M. Gabellah, vice-président du Conseil national africain (ANC) du Révérend Sithole, a annoncé que ce dernier participerait aux pourparlers avec M. Smith, ajoutant : *« Nous estimons avoir obtenu ce pourquoi nous nous battions. »* M. Chirau, dirigeant de l'Organisation du peuple uni du Zimbabwe (ZUPO), mouvement modéré qui regroupe des chefs traditionnels, s'est félicité de l'invitation de M. Smith, estimant que « *la fin du terrorisme est en vue, car le combat pour le régime de la majorité a été gagné* ». Il a invité « *les jeunes maquisards à regagner leurs foyers* ». Le troisième mouvement auquel s'est référé M. Smith, le Conseil national africain unifié (UANC) de l'évêque Muzorewa, jusqu'à présent silencieux, pourrait annoncer une réaction favorable au cours du week-end.

En revanche, les propositions de M. Smith ont été, comme prévu, rejetées par le Front patriotique, qui rassemble les deux mouvements de guérilla, la ZANU de M. Mugabe et la ZAPU de M. Nkomo. M. Silundika, collaborateur de ce dernier, a affirmé, vendredi à Lusaka (Zambie), que M. Smith « *cherchait à tromper les masses pour demeurer au pouvoir plus longtemps* ». Il a ajouté : *« Nous ne nous battons pas pour le principe* « un homme, une voix », *mais pour l'indépendance, dont la seule garantie est l'intensification de la lutte armée. »*

● A DAR-ES-SALAAM, un porte-parole du gouvernement de Tanzanie (l'un des cinq pays de la « *ligne de front* ») a rejeté tout règlement excluant le Front patriotique, assurant que « *ceux qui flirtent avec M. Smith* » seront considérés « *comme des ennemis à part entière* ».

● A LONDRES, le scepticisme semble l'emporter. M. Owen, secrétaire au Foreign Office, a constaté que « *la déclaration de M. Smith est très générale* ». « *Tant que nous ne savons en détail ce que M. Smith a en tête, il est difficile de dire si ces négociations peuvent conduire à un règlement satisfaisant* », a dit M. Owen. Il a souligné que d'éventuelles élections devraient « *être libres et équitables* » et ouvertes à tous les partis, « *qu'ils soient actuellement à l'intérieur ou à l'extérieur du pays* », afin « *d'aboutir à un transfert authentique du pouvoir* ».

● A WASHINGTON, M. Young, ambassadeur américain à l'ONU, a estimé que la nouvelle initiative de M. Smith « *ne constituait pas une proposition de règlement* » et exprimé la crainte que « *l'on assiste à une recrudescence de la guérilla* ».

● A PARIS, on observe au Quai d'Orsay que le geste de M. Smith constitue « *un pas en avant dans la bonne direction* », tout en jugeant prudent d'attendre de connaître les conditions exactes de la future négociation. — *(A.F.P., Reuter, A.P.)*

Haute-Volta

● ERRATUM. — Une erreur a déformé le sens du quatrième paragraphe de l'article de notre correspondant Pierre Biarnès sur la situation politique en Haute-Volta (*le Monde* du 26 novembre). La phrase aurait dû être la suivante : « *Les partis politiques se regroupent maintenant en deux camps aux contours assez instables et aux programmes très peu dissemblables* » (et non « *très dissemblables* »).

ASIE

Philippines

ANCIEN CHEF DE L'OPPOSITION

M. Benigno Aquino a été condamné à mort

Manille (*A.F.P., A.P., Reuter, U.P.I.*). — Au terme d'un procès qui a duré quinze mois et s'est déroulé dans une enceinte militaire des environs de Manille, le principal adversaire politique du président Marcos, M. Benigno Aquino, incarcéré depuis plusieurs années, a été condamné à mort pour « *meurtres, subversion et détention illégale d'armes* ». Deux autres accusés ont été condamnés à la même peine par les juges militaires : M. Bernabe Buscayno, qui, sous le nom de « commandant Dante », fut un des chefs de la « Nouvelle Armée populaire » (NAP), organe militaire du parti communiste clandestin, et le lieutenant Victor Corpus, soupçonné d'avoir aidé les rebelles communistes.

Les avocats de M. Aquino ont annoncé qu'ils allaient faire appel devant la Cour suprême. « *Aucun tribunal civilisé ne peut accepter la procédure arbitraire utilisée contre M. Aquino* », ont-ils dit.

[Agé de quarante-quatre ans, présenté parfois comme le « John Kennedy philippin », M. Aquino, secrétaire du parti libéral (aujourd'hui dissous), était sénateur quand il avait annoncé son intention de se présenter contre M. Marcos à une élection présidentielle. Il fut arrêté en septembre 1972, au lendemain de la proclamation de la loi martiale.

En vertu d'un décret pris par M. Marcos en juillet, les personnes condamnées par un tribunal militaire peuvent désormais faire appel devant la Cour suprême. Au cours de l'été, le président philippin avait pris plusieurs mesures d'assouplissement de la loi martiale et annoncé la libération de certaines catégories de détenus politiques. Il avait aussi proscrit l'utilisation de la torture. La condamnation de l'ancien chef de l'opposition, qui n'était, semble-t-il, jamais sorti des voies légales, ne va pas dans le sens de la « libéralisation » du régime annoncée par M. Marcos. Depuis l'instauration de la loi martiale, cent cinquante personnes ont été condamnées à mort, mais une seule — un trafiquant de drogue — a été exécutée.]

Chine

UN JOURNALISTE CANADIEN EST INVITÉ A QUITTER LE PAYS

Pékin (*A.F.P.*). — M. Ross Munro, correspondant à Pékin du quotidien canadien *Globe and Mail* de Toronto, a été déclaré *persona non grata* en Chine et devra quitter le pays à l'expiration de son visa le 23 décembre prochain.

C'est la première fois qu'un correspondant étranger en Chine est victime d'une telle mesure, depuis près de dix ans.

Au cours d'un entretien avec une douzaine de correspondants étrangers à Pékin, M. Ross Munro a révélé qu'il avait été informé de cette mesure par son directeur à Toronto. Celui-ci avait reçu une lettre de l'ambassade de Chine à Ottawa à son sujet. La lettre indiquait que le visa ne serait pas prolongé « *pour des raisons évidentes* ».

L'ambassade de Chine, qui ne fournissait pas d'autres raisons à cette mesure, indiquait que la demande du quotidien de voir M. Ross Munro remplacé à partir du 15 janvier prochain par un autre journaliste était acceptée.

M. Ross Munro estime que la « *raison évidente* » de ce qu'il considère comme une véritable « *expulsion* » a été la diffusion d'une série d'articles sur les droits de l'homme en Chine en octobre dernier. Cette série a connu une diffusion mondiale au cours de ces dernières semaines.

Le journaliste a indiqué que pendant que cette série était en préparation, il avait été convoqué, le 15 septembre, au ministère des affaires étrangères où un fonctionnaire lui avait lu un avertissement. Il lui était reproché d'avoir « abusé de son statut de correspondant étranger » et d'avoir diffusé « *volontairement des spéculations et des inventions sur la situation intérieure sans tenir aucun compte des faits* ».

● *M. Wu Teh*, maire de Pékin, qu'on disait en difficulté depuis plusieurs mois, a prononcé une allocution lors de l'ouverture de la septième assemblée populaire de la municipalité de la capitale, vendredi 25 novembre. La radio et la presse ont fait état de cette intervention. — *(A.F.P.)*

Pakistan

M. BHUTTO POURRAIT ÊTRE « INÉLIGIBLE » PENDANT SEPT ANS

Islamabad (*A.F.P.*). — L'ancien premier ministre pakistanais, M. Zulfikar Ali Bhutto, ne pourra plus jouer de rôle politique de premier plan avant au moins sept ans, en raison de la promulgation, vendredi 25 novembre, de deux ordonnances dirigées contre lui.

La première rend inéligible au Parlement pendant sept ans tout homme politique ayant occupé de hautes fonctions et condamné pour « *mauvaise conduite* ». Cette ordonnance s'applique rétroactivement à la période 1970-1977. La seconde institue des tribunaux spéciaux pour juger de ce délit de « *mauvaise conduite* », qu'il s'agisse de malversions, de corruption, d'abus de pouvoir, ou de favoritisme.

La période de rétroactivité revue par l'ordonnance recouvre presque exactement celle durant laquelle M. Zulfikar Ali Bhutto joua un rôle dans les destinées du Pakistan, soit comme chef de l'Etat, soit comme premier ministre.

L'ex-chef du gouvernement, aujourd'hui emprisonné, est, rappelle-t-on, poursuivi pour meurtre et abus de pouvoir. De bonne source, on ajoute que de nouveaux chefs d'inculpation retenus contre lui seront rendus publics prochainement.

AMÉRIQUES

Argentine

DEUX JOURNALISTES INTERROGÉS PENDANT SEPT HEURES POUR AVOIR RENCONTRÉ DES MÈRES DE DISPARUS

Buenos-Aires (*A.F.P.*). — Deux journalistes, Al Ortiz, de *la Voix de l'Amérique*, et Derek Wilson, de la B.B.C., ont été interrogés pendant sept heures par la police argentine, après avoir interviewé des mères de personnes disparues.

Les deux hommes ont été interpellés le 24 novembre dans l'après-midi alors qu'ils conversaient avec un groupe d'une soixantaine de mères de disparus réunies, comme chaque jeudi, sur la place de Mai, face au palais du gouvernement. Ils ont été tour à tour interrogés par cinq officiers de police, dont trois en civil, qui leur ont notamment demandé leur opinion sur la situation politique et économique régnant en Argentine.

Al Ortiz et Derek Wilson ont indiqué que le fait d'enregistrer les voix des mères de disparus, surnommées les « *vieilles folles* », dans les milieux officiels, porterait atteinte au « prestige » de l'Argentine à la veille de la Coupe du monde de football.

Le 14 octobre dernier, à l'issue d'une manifestation pacifique de parents de disparus sur la place du Congrès, la police avait interpellé trois cents personnes et retenu dans ses bureaux pendant plusieurs heures, dans des conditions semblables, cinq correspondants de presse étrangers.

● *M. Ariel Canzani, poète et marin argentin*, a été enlevé, le 23 novembre, par un groupe d'hommes armés, annonce l'Association des commandants au long cours et des officiers de la marine marchande argentine.

Ariel Canzani est un poète réputé dans de nombreux pays. Il dirige la revue littéraire *Cormoran y Delfin*, de circulation internationale, et est l'auteur de nombreux ouvrages lyriques ainsi qu'éditeur d'œuvres de poètes argentins et étrangers. — *(A.F.P.)*

M. MICHEL PONIATOWSKI EN VISITE OFFICIELLE AUX CARAÏBES

PORT-OF-SPAIN (*A.F.P.*). — M. Michel Poniatowski, envoyé spécial du président de la République française, est arrivé, le 24 novembre dans la soirée, à Port-of-Spain, d'où il repart le dimanche 27 à destination de Saint-Dominique, seconde étape de sa visite aux Caraïbes. Il s'est entretenu, le 25 novembre, avec le premier ministre de Trinidad-et-Tobago, M. Eric Williams, de la coopération bilatérale, notamment en ce qui concerne l'éventuelle mise en place par la France et Trinidad d'un institut de science et de technologie, dans le cadre d'un programme de coopération.

Les possibilités d'une coopération dans les secteurs agricole, touristique et bancaire ont été également abordées. M. Michel Poniatowski a souligné que sa tournée avait pour but d'accroître les relations commerciales, techniques et culturelles avec les pays des Caraïbes. Il a également mis l'accent sur la volonté du gouvernement français de resserrer les liens entre ces pays et les départements français de la Martinique et de la Guadeloupe.

Le Monde

LES TRA[...]

[QU]ESTIONS ORALES A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. Beullac se défend d'entraver l'action de l'inspection du travail

[...] 25 novembre, à l'Assemblée nationale, au cours de la [...] questions [...] les sujets suivants ont notamment été évoqués [...]

LES INSPECTEURS DU TRAVAIL

[...]

● LES DEBITS DE BOISSON

[...]

● LES CALAMITES AGRICOLES

[...]

LE PROJET DE LOI D'INDEMNISATIO[N]

M. Raymond Barre s'oppose à l'ind[...] les créances des rapatriés souhaitée par [...]

[...]

Le P.S. : une démarche malsaine

[...]

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Le Monde

politique

Philippines

CHEF DE L'OPPOSITION

Aquino a été condamné à ...

LES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

QUESTIONS ORALES A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. Beullac se défend d'entraver l'action de l'inspection du travail

Vendredi 25 novembre, à l'Assemblée nationale, au cours de la séance consacrée aux questions orales sans débat, les sujets suivants ont notamment été évoqués :

● LES INSPECTEURS DU TRAVAIL

M. DUPUY (P.C., Val-de-Marne) a fait état des « *difficultés croissantes rencontrées par les inspecteurs du travail dans l'exercice de leurs fonctions* ».

M. BEULLAC, ministre du travail, s'est élevé « *vigoureusement* » contre l'accusation d'entrave à la mission de ces derniers. « *Votre question concerne-t-elle cette faible minorité d'inspecteurs qui mettent l'autorité qu'ils détiennent de l'Etat au service d'une idéologie partisane* » ? a demandé le ministre, qui a déclaré : « *Depuis plusieurs semaines, des fonctionnaires des services extérieurs de mon ministère orchestrent une campagne de dénigrement à propos de mon attitude. On prétend que j'exerce des pressions sur les inspecteurs du travail. Quelles preuves sérieuses avance-t-on ? En fait, je ne laisserai pas les fonctionnaires chargés d'appliquer la loi la violer impunément. Leur grève de jeudi, sans aucun préavis, a été un échec complet (...).* »

« *La violence de vos propos*, a observé le député, *montre bien que vous concevez votre mission comme une mission de répression.* Et M. Dupuy a ajouté : *Vous prêtez une oreille complaisante à toutes les doléances patronales, vous tentez d'imposer le silence à vos inspecteurs, vous restez inerte devant la clémence des tribunaux à l'égard des patrons délinquants, et vous soutenez l'activité de la C.F.T. Autrement dit, on assiste à un détournement de votre mission au service du patronat.* »

« *J'ai toujours été le défenseur des travailleurs* », a affirmé M. Beullac.

● L'EAU DE LA REGION PARISIENNE

M. FANTON (R.P.R., Paris) a constaté que les habitants de la région parisienne se plaignent de la mauvaise qualité de l'eau qu'ils boivent. Or, a-t-il constaté, « *il existe dans cette région une nappe d'eau dont la pureté a été démontrée, eau qui est actuellement utilisée à de seuls usages industriels. Le gouvernement*, a-t-il demandé, *ne pourrait-il pas envisager de multiplier les forages afin de permettre aux Parisiens de bénéficier de l'existence des 400 milliards de mètres cubes d'eau très pure, au lieu de se ruiner en eau minérale* ».

M. Beullac a observé que la réserve en question était en effet considérable, mais pas illimitée. Il faudrait donc, avant d'y puiser davantage, être sûr que la couche pourra se renouveler, ce qui n'est pas actuellement le cas. Néanmoins, il a reconnu qu'entre une utilisation intensive et la situation actuelle, on pouvait certainement envisager de développer une alimentation au moyen de fontaines publiques.

M. Fanton, qui a précisé que la consommation annuelle de la région parisienne atteignait 700 millions de mètres cubes, a souhaité que soit encouragée la création de régies municipales qui assureraient la mise en bouteille ou en berlingots de cette eau.

● LES DEBITS DE BOISSON

M. DENIS (P.R., Mayenne) a appelé l'attention du gouvernement sur les conséquences fâcheuses de la fermeture des débits de boisson dans les petits bourgs, fermeture qui ne peut qu'accélérer, à son avis, un processus de désertification qu'il convient pourtant de ralentir.

M. BECAM, secrétaire d'Etat aux collectivités locales, a indiqué que ses services examinaient actuellement une proposition de loi déposée au Sénat qui libéralise la réglementation des débits dans les communes de moins de deux mille habitants.

● LES CALAMITES AGRICOLES

M. BONHOMME (app. R.P.R., Tarn-et-Garonne), a souligné l'insuffisance du système de garantie institué par la loi de 1964 et demandé la mise en place d'une assurance obligatoire et d'une contribution de toute l'agriculture. M. BARROT, secrétaire d'Etat au logement, a indiqué que l'institution d'une contribution obligatoire pour l'ensemble des exploitants se heurtait à plusieurs objections. « *Quoi qu'il en soit*, a-t-il estimé, *les études sur les conditions d'approvisionnement du fonds de garantie devraient aboutir à l'élaboration d'un projet de loi qui marquerait un progrès sur la législation actuelle.* »

P. Fr.

L'EXAMEN DU BUDGET AU SÉNAT

COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN : des moyens insuffisants

Le Sénat examine, vendredi matin 25 novembre, les crédits consacrés au commissariat général du Plan.

M. ANICET LE PORS (P.C., Hauts-de-Seine), rapporteur de la commission des finances, juge insuffisante la subvention allouée au CREDOC (Centre de recherche et de documentation sur la consommation) et note l'application très inégale des PAP (Programme d'action prioritaire).

Souhaitant que soient donnés au CERC (Centre d'étude des revenus et des coûts) les moyens de poursuivre ses travaux, M. MARCEL LUCOTTE (rép. ind., Saône-et-Loire), rapporteur de la commission des affaires économiques, déclare : « *En temps de crise, il y a moins à répartir : répartissons donc le moins inégalement possible.* »

M. JACQUES SOURDILLE, secrétaire d'Etat à la recherche, juge que l'efficacité du commissariat ne se mesure pas à l'effectif de son personnel titulaire mais à son influence qui, dit-il, est grande. Il indique que la délégation à la recherche pourrait participer « au sauvetage » du CREDOC — dont selon lui « l'assainissement s'impose » — sous forme de contrat précis et non à fonds perdus.

La séance, suspendue après les interventions de MM. MICHEL CHAUTY (R.P.R., Loire-Atlantique) et MAXIME JAVELLY (P.S., Alpes-de-Haute-Provence), reprend l'après-midi.

Pour M. EDGARD PISANI (P.S., Haute-Marne), le mérite de la planification réside dans « *la lisibilité des choix gouvernementaux* », mais, déclare-t-il, « *dans notre faux système libéral, notre système libéral bureaucratique, l'arbitraire et le secret pratiqués par le gouvernement détruisent toute possibilité sérieuse de prévision économique* ».

Après une nouvelle intervention de M. Sourdille, les crédits sont adoptés.

Rapporteur de la commission des finances pour le budget de la recherche, M. JACQUES DESCOURS-DESACRES (rép. ind., Calvados) indique que la commission souhaite qu'un Livre blanc retrace l'effort consenti par la France en ce domaine. Il relève notamment que la balance des brevets et licences demeure « *dramatiquement déficitaire* ».

Le rapporteur de la commission des affaires culturelles, M. EDMOND VALCIN (R.P.R., Martinique) juge les chercheurs pas suffisamment nombreux par rapport aux ingénieurs, techniciens et administratifs ; et celui de la commission des affaires économiques, M. MAURICE SCHUMANN (R.P.R., Nord) s'interroge sur l'intérêt de l'énergie thermique des mers qui est inexploitée.

M. Sourdille qualifie le budget de la recherche de « *méritoire* », « *scrupuleux* » et « *sélectif* », qui autorisera « *une politique de clarté* ». Il annonce que le professeur Royer a accepté d'animer et de coordonner les activités du secteur biologique et médical.

Après M. Pisani, qui note que l'énergie solaire en France ne peut fournir un appoint réellement appréciable, du moins dans l'immédiat, M. JAMES MARSON (P.C., Seine-Saint-Denis) précise que le projet de budget du P.C. prévoit une croissance de 8 % pour la recherche. Il signale que les sénateurs communistes ne peuvent approuver ces crédits qui — après la réponse du secrétaire d'Etat — sont adoptés.

Anciens combattants : le rapport constant

En soulignant l'attention particulière que le Sénat porte aux anciens combattants, dont il rapporte les crédits au nom de la commission de finances, M. FRANÇOIS SCHLEITER (rép. ind., Meuse), demande que l'amélioration des pensions d'ascendant soit un des premiers soucis du secrétariat d'État, que le règlement de la question de la campagne double pour les anciens d'Afrique du Nord soit achevé d'ici à un an et que la célébration du 8 mai donne lieu à un jour férié. M. ROBERT SCHWINT (P.S., Doubs), qui remplace M. MARCEL SOUQUET (P.S., Aude) comme rapporteur de la commission des affaires sociales, dresse le bilan de l'action menée au cours de la législature. Il évoque le cas des trente-cinq mille prisonniers de guerre qui n'ont pas la carte de combattant.

M. Jean-Jacques BEUCLER, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, explique que le gouvernement examinera dans les meilleurs délais les conclusions d'une commission tripartite qui « *va être nommée pour établir un parallèle complet entre la situation des pensionnés civils et anciens combattants* ». Il assure que les dossiers de Légion d'honneur pour les anciens de 1914-1918 sont réglés.

Bien qu'il estime que ce budget est bon, M. Jean-Louis VIGIER (R.P.R., Paris), se déclare sceptique sur l'efficacité d'une telle commission consacrée au rapport constant que M. Victor ROBINI (Gauche dém., Alpes-Maritimes), qualifie d' « *affaire irritante* » et M. Jean-Marie BOULOUX (Un. centr., Vienne), d' « *escroquerie pure et simple* ». Pour M. Noël BERRIER (P.S., Nièvre), les diverses mesures nouvelles contenues dans le budget — d' « *austérité* » — ne constituent qu' « *un petit pas* » vers le règlement du contentieux que « *le rattrapage des retards accumulés* », ajoute M. René TOUZET (Gauch. dém., Indre).

En séance de nuit, M. James MARSON (P.C., Seine-Saint-Denis), juge « *étriqué* » ce budget et rappelle que les patriotes résistants, les déportés et internés an-dessous de cinquante-cinq ans sont écartés du bénéfice de la pension de sécurité sociale.

MM. Pierre BOUNEAU (R.P.R., Landes) se préoccupe du faible nombre (130 000 sur 500 000 demandes) de cartes délivrées aux anciens d'Algérie, et Charles FERRANT (Un. centr., Seine-Maritime) — au nom de M. Bohl et de ses collègues alsaciens — de l'interprétation plus libérale à donner au texte relatif aux patriotes résistant à l'ennemi en territoire annexé. Il propose que soit créée une croix de combattant volontaire pour les anciens d'Indochine et de Corée.

Après les interventions de MM. Jean MERCIER (Gauche dém., Rhône) qui suggère la suppression de la fête de l'Ascension pour rendre férié le 8 mai, et Jacques HABERT (non-inscr., Français établi hors de France), la création d'une antenne de l'office des anciens combattants et victimes de guerre, pour les Français de l'étranger, M. Beucler précise qu'un statut de l'évadé est à l'étude au niveau interministériel.

A un premier amendement de la commission des affaires défendu par son président, M. Schwint, qui augmente l'indice des pensions de parents ayant perdu un ou plusieurs enfants à la guerre, M. Beucler oppose l'article 40 de la Constitution (qui interdit au Parlement de créer ou d'aggraver les dépenses de l'Etat). Après une suspension de séance, il en est de même pour un second amendement de la commission qui proposait une revalorisation indiciaire des pensions.

Après les explications de vote de MM. BERRIER, Lucien GRAND (Gauche dém., Charente-Maritime), MARSON, Bernard TALON (R.P.R., Territoire de Belfort), Jean MEZARD (C.N.I., Cantal), Adolphe CHAUVIN (Un. centr., Val-d'Oise) et Paul GUILLARD (Rép. ind., Loire-Atlantique), les crédits sont adoptés par 148 voix contre 126 (P.C., P.S. et sénateurs de la Gauche démocratique) sur 288 votants. — A. Ch.

● *M. Jean Chamant* (C.N.I.P.), sénateur de l'Yonne, a été désigné par le Sénat, dans sa séance du 24 novembre, pour siéger au sein du conseil supérieur des prestations sociales agricoles, en remplacement de M. Max Monichon, décédé.

LE R.P.R. : pour une politique offensive de l'emploi.

Le R.P.R. propose « *une politique offensive pour l'emploi* » dont il vient de publier les éléments. Elle repose sur la diminution par étapes de la durée du travail, sur la mise au point de la retraite à la carte entre soixante et soixante-cinq ans, sur l'assainissement du marché du travail et la revalorisation de la formation et sur la modification de l'assiette des cotisations sociales enlevant les handicaps qui pèsent sur les entreprises de main-d'œuvre. Le R.P.R. propose de créer dans chaque région des fonds régionaux de l'emploi, alimentés par des crédits de l'Etat, de la région et, éventuellement, du secteur privé.

Cette politique s'inscrit, précise-t-il, dans le cadre d'une croissance « *soutenue, régulière, mais maîtrisée* », dont le taux est chiffré à 5 ou 6 %, et qui respecte « *impérativement* » trois conditions : la solidarité — la « *note* » ne doit pas être lourdement payée par les Français les plus faibles et les plus isolés, — la protection de l'environnement, et la lutte contre l'inflation.

L'action définie par le R.P.R. suppose que trois moyens essentiels seront privilégiés : le commerce international, l'orientation du crédit et de l'épargne vers les activités productives, et la recherche. Il convient aussi de rendre aux Français « *le goût et la liberté d'entreprendre* ». Le R.P.R. propose, à ce sujet, de « *libérer les entreprises de la tutelle excessive de l'administration* », de protéger les contribuables « *des excès paralysants* » des interventions de l'administration, en matière fiscale et douanière, et de changer profondément le système fiscal des entreprises.

LE PROJET DE LOI D'INDEMNISATION

M. Raymond Barre s'oppose à l'indexation des créances des rapatriés souhaitée par les députés

Le projet de loi d'indemnisation des Français rapatriés d'outre-mer, qui doit être discuté par l'Assemblée nationale le 29 novembre, a été examiné par la commission des finances les mercredi 23 et jeudi 24 novembre. Le rapporteur du projet, M. Maurice Cornette (?) [...]issandier (P.R.) a rappelé que le coût global des mesures proposées par le gouvernement s'élèvera à 30 milliards de francs, comprenant 18 milliards de capital et 12 milliards d'intérêts auxquels s'ajoutent les 10 milliards de contributions versées au titre de la loi de 1970.

La commission a adopté à l'unanimité un amendement tendant à donner compétence aux tribunaux de grande instance pour trancher les litiges relatifs à la consistance des patrimoines. En revanche, le président de la commission, M. Pierre Bandis (app. P.R.), a opposé l'irrecevabilité financière à un amendement proposant de confier aux tribunaux de l'ordre judiciaire le règlement des conflits entre les rapatriés et l'administration au sujet de la valeur des biens dépossédés. L'ensemble des commissaires, majorité et opposition confondues, ont décidé de demander au gouvernement de reprendre cette disposition à son compte.

L'irrecevabilité financière a également été opposée à la proposition d'étendre le bénéfice du projet de loi aux personnes dépossédées après le 1er juin 1970 et à celles qui sont privées de la seule jouissance de leurs biens. Enfin et surtout, plusieurs amendements tendant à indexer l'évaluation des biens dépossédés et le plafond de l'indemnisation (500 000 F pour une personne isolée, 1 million de francs pour un couple) ont été déclarés irrecevables. Il en a été de même d'un amendement de M. Alain Savary (P.S.), proposant de reporter la fin du moratoire sur les emprunts contractés par les rapatriés à la date du règlement définitif du complément d'indemnisation, et d'amendements de MM. Mario Bénard (R.P.R.), Henri Ginoux (réf.) et René Lieubon (P.C.), tendant à majorer le montant minimum d'indemnité, cela en faveur des rapatriés musulmans, qui sont souvent dans l'incapacité de fournir la preuve de la valeur de leurs biens.

Le P.S. : une démarche malsaine

Le groupe socialiste et radical de gauche de l'Assemblée nationale a présenté, jeudi après-midi, au cours d'une conférence de presse, sa position sur le projet de loi. M. Savary a déclaré que l'emploi, pour la première fois, du terme d' « indemnisation », au lieu de « solidarité », marquait un progrès par rapport aux textes antérieurs. « *Mais le projet*, a-t-il ajouté, *nous paraît insuffisant.* » Les critiques du groupe P.S.R.G. portent principalement sur le champ d'application du texte et sur l'indexation des créances, la progression de 6,5 % proposée par le gouvernement lui paraissant devoir être dépassée par l'inflation. « *L'heure de la vérité sera celle où l'on parlera de l'indexation*, a déclaré M. Raoul Bayou (P.S.). *N'oublions pas que les derniers versements se feront en 1997. Nous craignons que l'on ne se prépare à tromper les rapatriés et l'opinion publique, et à utiliser contre les premiers l'arme redoutable de l'inflation.* »

M. Charles-Emile Loo (P.S.) a dénoncé le fait que le gouvernement soumette ce projet de loi au Parlement à trois mois des élections législatives, alors qu'il a refusé d'inscrire à l'ordre du jour une proposition de loi socialiste déposée le 7 avril 1973 et actualisée, au lendemain de l'élection présidentielle de mai 1974, à partir des propositions faites, pendant la campagne, par les candidats à cette élection. « *Le P.S.*, a dit M. Loo, *estime cette démarche malsaine, et il ne peut que déplorer ce genre de méthodes, indignes d'hommes qui prétendent gouverner notre pays* ».

M. Savary a déclaré que le P.S. « *en tant que formation politique* », entend assumer la responsabilité « *de la politique qui a été menée, notamment si, à une époque, elle l'a été dans des formes que nous avons désapprouvées* ». Il a indiqué que son groupe arrêterait sa position, lors du vote, en fonction des modifications que le gouvernement accepterait d'apporter au projet de loi.

Une négociation a été engagée avec le premier ministre, qui a reçu, vendredi après-midi 25 novembre, les représentants des rapatriés. Au terme de l'entrevue, qui a duré une heure et demie, les délégués ont quitté l'hôtel Matignon « *plutôt insatisfaits et déçus* ». M. Raymond Barre a opposé un refus aux deux revendications prioritaires des « pieds-noirs » : l'indexation des titres et l'actualisation des barèmes d'évaluation des patrimoines perdus. Le chef du gouvernement envisage, toutefois, dans un souci de compromis, d'accorder aux rapatriés une « *clause de sauvegarde* » en vertu de laquelle l'intérêt de 6,5 % retenu pour les certificats d'indemnisation serait augmenté proportionnellement à la hausse du coût de la vie chaque fois que celle-ci excéderait 10 % par an. En cas d'inflation au taux de 11 %, l'intérêt passerait ainsi, par exemple, de 6,5 % à 7,5 %. Cette formule ne satisfait pas les intéressés, qui souhaitent une indexation totale et directe des plafonds d'indemnisation. M. Raymond Barre s'oppose également à la cessibilité générale des titres, sauf en faveur des personnes âgées et de certains cas particuliers.

En revanche, le premier ministre s'est engagé à accélérer le paiement des indemnités aux rapatriés âgés de plus de quatre-vingts ans.

A l'issue de cette réunion, M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat, a regretté la surenchère pratiquée par les partis politiques. Il a laissé entendre que le gouvernement pourrait retirer purement et simplement le projet de loi, si celui-ci devait se heurter à l'opposition des principales formations politiques et des rapatriés eux-mêmes.

« L'Humanité » estime que le P.S. a choisi le programme Mitterrand-Schmidt

L'Humanité du 26 novembre revient sur la polémique qui l'oppose à M. Robert Pontillon à propos du discours que ce dernier, membre du secrétariat du P.S., a prononcé au congrès du S.P.D. à Hambourg (*le Monde* du 26 novembre). Le quotidien communiste cite longuement une traduction de ce discours, fournie par le S.P.D., qui ne correspond pas exactement au texte original dont M. Pontillon nous a communiqué un extrait, en réponse à une première interpellation dans *l'Humanité* du 25 novembre.

M. Laurent Salini écrit à ce sujet, dans l'éditorial du numéro du 26 novembre :

« *Le P.S. abandonne le programme commun de la gauche qui, lui, fixe ce qu'on doit faire en France et pour sortir la France de la crise. Il rejette les engagements souscrits en 1972 et leur substitue les engagements pris envers le chancelier Schmidt.*

» *Or le projet de programme des partis socialistes d'Europe occidentale, non seulement prévoit que l'austérité devra durer longtemps, mais encore avance des mesures qui consistent à faire supporter cette austérité aggravée par les travailleurs.*

» *A une politique indépendante, fondée sur les intérêts de notre peuple, le programme Mitterrand-Schmidt substitue une politique d'intégration européenne qui enchaînerait notre pays à la « collaboration germano-française ».*

» *Entre les idées couramment exprimées par MM. Barre et Giscard d'Estaing et le projet de programme Schmidt-Mitterrand, il n'y a que de vagues nuances de vocabulaire.* »

En bref

● *M. Pierre Merli*, maire d'Antibes, qui figurait sur la liste publiée par le parti radical comme candidat dans la 5e circonscription des Alpes-Maritimes (*Le Monde* du 25 novembre), a publié vendredi 25 novembre une déclaration dans laquelle il souligne qu'il ne sera « *en aucun cas candidat* » aux élections législatives. Il ajoute : « *Je considère que, pour quelque temps encore, il est plus utile que je consacre à l'administration de ma commune tout le temps dont je puis disposer.* »

● *M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale*, n'aura pas le soutien du parti radical : c'est ce que M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, président de cette formation, a indiqué, le vendredi 25 novembre, à Nancy, en faisant valoir que M. Edgar Faure se présente dans la troisième circonscription du Doubs comme candidat R.P.R. Le président de l'Assemblée nationale avait été élu président de la fédération radicale de ce département le 24 avril 1977.

● *Les groupes d'action municipale* organisent une série de rencontres régionales au cours desquelles les participants sont invités à débattre des pratiques autogestionnaires dans la vie quotidienne.

Le secrétariat national des GAM indique que le thème retenu illustre son « *idée directrice* » selon laquelle, « *à une époque où l'autogestion est à l'ordre du jour doit s'instaurer une pratique réelle de décentralisation et de partage des pouvoirs* ». Il estime que les réflexions des membres des GAM doivent notamment se prolonger par « *une interpellation des partis de gauche sur l'attitude qu'ils adopteront en cas de victoire électorale* ».

Le Monde

société

Au Muséum de Paris

• Le cent millième visiteur de l'exposition sur la sexualité
• Une nouvelle présentation de l'anthropologie

Ouverte au Muséum national d'histoire naturelle (Jardin des plantes, galerie de zoologie) depuis le 4 mai dernier et prolongée jusqu'au mois de juillet 1978, l'exposition « Histoire naturelle de la sexualité » obtient un très vif succès : le 24 novembre, M. Jean Dorst, directeur du Muséum, a accueilli le cent millième visiteur, Mlle Patricia Chemin, une étudiante de première année en médecine.

D'autre part, la salle d'anthropologie du Musée de l'homme a été entièrement rénovée. La présentation précédente datait de 1937, année de la création du musée. En quarante ans, bien des choses ont changé en anthropologie et aussi en muséologie.

Le rajeunissement de la salle d'anthropologie pourrait presque se résumer à la comparaison de deux séries de chiffres. Sur 330 mètres carrés, la présentation ancienne montrait trois cents crânes et trente squelettes complets. Désormais, sur la même surface, il n'y a plus que cinq squelettes et une vingtaine de crânes. Cette diminution du nombre de pièces exposées témoigne concrètement — et d'une manière un peu cocasse — de l'évolution de l'anthropologie. Avant la guerre, cette science étudiait les hommes en comparant essentiellement les squelettes. Maintenant elle s'intéresse à l'homme de multiples manières : par la morphologie et par les aspects extérieurs, certes, mais aussi par la génétique, le milieu et la culture ; elle prend en compte l'individu, mais aussi le groupe.

Une infinité de combinaisons raciales

La nouvelle présentation, réalisée par M. André Langaney, sous-directeur au Musée de l'homme, sous la direction de M. Robert Gessain, professeur au Muséum national d'histoire naturelle et titulaire de la chaire d'anthropologie (une des trois chaires du Muséum qui sont regroupées au Musée de l'homme), s'organise en deux circuits concentriques : à l'intérieur, l'homme en tant qu'individu ; à l'extérieur, les populations. Elle est illustrée par de très nombreux tableaux, graphiques, schémas et photographies, et montre clairement que la population humaine est composée d'une seule espèce à l'intérieur de laquelle la transition d'un type à l'autre se fait par différences insensibles.

Les types extrêmes — par exemple un Sénégalais, un Suédois, un Tibétain aux yeux à peine fendus — sont évidemment très différenciés, mais il existe une infinité de types intermédiaires qui rendent illusoire tout essai de classification raciale. A partir de dizaines de milliers de gènes variables existant dans l'espèce humaine, le nombre de combinaisons possibles est infini ; s'il n'y avait que deux cents gènes variables, les combinaisons possibles seraient déjà plus nombreuses que la totalité des atomes de l'univers. Au début de l'année prochaine des montages audio-visuels compléteront l'information des visiteurs.

Le circuit « individu » commence, logiquement, par l'hérédité, la fécondation et le développement embryonnaire. Il montre ensuite les différences de croissance chez les filles et les garçons, la variabilité des tailles moyennes des individus. Ainsi le Pygmée mesure-t-il 1,40 mètre et le Suédois 1,77 mètre. Mais ces statures moyennes ne sont pas immuables : de 1880 à 1960, le Français a grandi de 6 centimètres, le Japonais de 7 centimètres et l'Américain de 3 centimètres. Et elles varient selon le milieu socio-professionnel : les tailles moyennes, en France, sont de 1,72 mètre chez les cadres supérieurs, 1,71 mètre chez les cadres moyens et les techniciens, 1,69 mètre chez les commerçants et les employés, 1,68 mètre chez les ouvriers spécialisés, 1,67 mètre chez les cultivateurs, 1,65 mètre chez les manœuvres. Sans que l'on puisse expliquer entièrement la raison de ces différences.

Natalité et contraceptifs

Le circuit « population » a, lui aussi, un point de départ logique : structure des populations, vieillissement de certaines d'entre elles, évolution de la démographie avec les contrôles volontaires des naissances bien antérieure à l'apparition des contraceptifs chimiques. La baisse de la natalité dans les pays européens a ainsi précédé les méthodes modernes de contraception : en Norvège, pour la période de 1888-1890, les familles de dix enfants étaient les plus fréquentes ; quarante ans plus tard (1928-1930) on en était à deux enfants. La dynamique des populations est également abordée de manière à montrer qu'elle peut être conditionnée par des facteurs semblant, à première vue, indépendants l'un de l'autre.

Ainsi, par exemple, le paludisme et une mutation génétique frappant des populations noires provoquent l'anémie falciforme (les globules rouges prennent la forme d'une faucille) : les sujets porteurs de la paire de gènes anormaux (l'un provenant du père, l'autre de la mère) succombent très jeunes à l'anémie falciforme. En revanche, les individus porteurs d'un seul gène mutant (l'autre gène étant normal) résistent assez bien au paludisme. Chez les populations noires d'Afrique, où le paludisme tue de très nombreuses personnes non porteuses de ces gènes anormaux, la malarie et l'anémie falciforme combinent leurs effets pour maintenir de génération en génération une proportion constante de ces porteurs de gènes anormaux. En Amérique du Nord, au contraire, il n'y a pas de paludisme, et la proportion de Noirs porteurs de ces gènes anormaux tend à décroître, étant donné que les sujets atteints succombent à l'anémie falciforme avant de parvenir à la puberté.

De même, le visiteur comprend à quel point le patrimoine génétique peut évoluer rapidement : deux groupes touaregs isolés, l'un au Niger, l'autre au Mali, pratiquant chacun une stricte endogamie, ont acquis en trois cents ans un patrimoine génétique très différent, alors qu'ils ont une origine commune.

Depuis longtemps, l'évolution humaine ne se fait plus comme chez les autres espèces : la sélection naturelle ne joue plus guère, étant donnée l'importance des facteurs sociaux. Avec le début récent des manipulations génétiques, l'homme a acquis le pouvoir de prendre en main sa propre évolution.

YVONNE REBEYROL.

UNE VÉRITABLE CRÉATION

Le phénomène de la sexualité est universel sur notre planète, mais ses manifestations, ses rouages varient quasiment à l'infini. C'est ce que montre, le plus clairement possible, l'album écrit par M. André Langaney, commissaire de l'exposition « Histoire naturelle de la sexualité » (1). Certains chapitres sont un peu ardus, mais le sujet, il est vrai, est plus complexe. Les nombreux exemples, frappants ou cocasses, la grande richesse des illustrations, schémas et photos, en font cependant un livre passionnant.

Contrairement à ce que l'on pense généralement, la reproduction ne répète pas inlassablement des organismes identiques d'une génération à l'autre. Les mécanismes propres aux cellules sexuelles produisent, en effet, pour chaque « fécondation » d'un ovule par un spermatozoïde, une véritable création qui est l'occasion d'une « recombinaison génétique ».

Sans la sexualité, la vie sur la Terre serait restée au stade des organismes monocellulaires les plus primitifs (qui se reproduisent par simple division), il n'y aurait pas eu de « recombinaison génétique » facilitant l'évolution et l'adaptation relativement rapide des espèces.

(1) Un album de quarante-huit pages très abondamment illustré. Edité par Fernand Nathan, 33 F.

● *Une fuite d'hexafluorure d'uranium* — gaz hautement corrosif mais faiblement radioactif — s'est produite vendredi 25 novembre à l'usine de la Comurhex, à Pierrelatte (Drôme). La fuite, qui s'est déclenchée à 8 h. 45, aurait pris fin dix minutes plus tard, selon la direction de l'usine. C'est au cours d'une opération de distillation que s'est produit l'accident. L'usine de la Comurhex est une filiale de P.U.K. (Pechiney-Ugine-Kuhlmann), et non de P.C.U.K. (produits chimiques Ugine-Kuhlmann) comme nous l'avions indiqué par erreur dans *le Monde* du 26 novembre, et du C.E.A. (Commissariat à l'énergie atomique).

Une fuite portant sur quelque 7 tonnes d'hexafluorure d'uranium avait eu lieu le 1er juillet dernier, dans cette même usine (*Le Monde* daté 3-4, 5 et 7 juillet.)

LE PROCÈS DU C.E.S. PAILLERON

Cercles vicieux

S'il existe une hiérarchie des responsabilités présumées pour les neuf inculpés dans l'affaire de l'incendie du C.E.S. Pailleron, M. Michel Keyte, architecte britannique, maître d'œuvre de la construction, architecte conseiller de la société Brockhouse et, à ce titre, l'un des « importateurs » du procédé CLASP en France, y figure en bonne place. Tel ou tel des autres prévenus a pu commettre des fautes à des moments précis. M. Keyte avait pour tâche de tout voir, tout savoir, tout surveiller du début à la fin.

Mais s'il a occupé le devant de la scène, vendredi 25 novembre, quatrième journée du procès, c'est par son aptitude à mettre en lumière, au cours d'un exposé de plus de sept heures, quelques « *terribles paradoxes* » qu'il sera bon de garder en mémoire.

M. Keyte a souligné qu'un établissement scolaire, objet de tant d'excitation et d'activité lors de son élaboration, est parfois abandonné aussitôt que construit. C'était le cas du C.E.S. Edouard-Pailleron. L'académie de Paris n'en voulait plus. La Ville de Paris n'en voulait pas encore. Le service des constructions de l'académie de Paris (SCAP) et l'architecte colmataient les brèches au coup par coup, se faisant ouvrier en chaufferie, électricien ou plombier, au gré des appels au secours de la directrice.

« J'ai été piégé »

Autre paradoxe plus lourd de conséquences : la philosophie de la sécurité à laquelle a obéi la construction du C.E.S. Edouard-Pailleron (et des centaines d'autres établissements scolaires) n'est qu'un cercle vicieux. M. Keyte en a fourni la démonstration : les règlements de sécurité exigent la présence de sorties et d'escaliers de secours en nombre déterminé ; lorsque ces exigences sont largement satisfaites (c'était le cas au C.E.S. Edouard-Pailleron), un certain laxisme est autorisé pour ce qui concerne la durée de résistance au feu des matériaux utilisés. Certes, il faut pour cela l'accord préalable d'une commission de sécurité, mais lorsque l'Etat est maître de l'ouvrage, cette obligation devient caduque.

Il y a pire, si l'on en croit M. Keyte. Il pense que les indications fournies par les essais en laboratoire sur la résistance au feu des matériaux étaient dérisoirement optimistes jusqu'à la mise au point de normes nouvelles en 1971. « *J'ai été piégé* », a affirmé plusieurs fois avec colère et désespoir l'architecte. Conséquences : des fumées qui atteignent en quelques minutes 1 100 degrés centigrades, une résistance au feu théorique de deux heures réduite à vingt minutes.

Mais le ministère public ne souhaite pas se laisser enfermer dans ces cercles vicieux. A la certitude trahie de M. Keyte, M. Pierre Lazari, substitut du procureur de la République, oppose la conviction contraire des experts. Sans négliger les autres détails importants (les matériaux, les protections des éléments de construction), il n'a pas voulu s'éloigner de cette contradiction qui est pour lui « *la pierre d'achoppement de ce procès* ».

MICHEL KAJMAN.

A La Celle-Saint-Cloud

L'INCENDIE DU LYCÉE PIERRE-CORNEILLE SERAIT D'ORIGINE CRIMINELLE

L'incendie du lycée Pierre-Corneille à la Celle-Saint-Cloud (Yvelines) serait d'origine criminelle. Les enquêteurs du service régional de police judiciaire de Versailles ont découvert dans le local du rez-de-chaussée d'où le feu s'est propagé un chandail d'enfant imbibé d'essence. Le vêtement a été confié pour analyse au laboratoire central de la préfecture de police.

Mme Michèle Fonchard, membre de la Fédération des parents d'élèves Cornec, animatrice du comité de défense du lycée Corneille, déclare : « *Que l'incendie soit d'origine criminelle ne change rien. C'est la politique de la construction scolaire qui est en cause.* »

Propos incendiaires (suite)

UNE LETTRE DE M. RENÉ HABY

Le ministre de l'éducation, M. René Haby, nous a adressé la lettre suivante :

« *Le Monde* m'a fait l'honneur de consacrer, dans son numéro du 25 novembre, deux « billets » aux quelques phrases que j'ai prononcées sur les dangers « *de certains articles de presse* » pour « *des esprits faibles* », tentés de renouveler une « *expérience d'incendie* ». Pour répondre partiellement à l'argumentation assez critique développée dans ces « billets », je voudrais préciser trois points. Tout d'abord, je n'avais pas l'intention, en disant cela, de laisser entendre sans preuve que le sinistre de La Celle-Saint-Cloud avait une origine criminelle ; laissons faire les experts. Mais pourquoi, dans le cours d'une interview, me serais-je tu sur un fait d'évidence que les psychiatres connaissent bien, et qui risque, dans les circonstances actuelles de déclencher plusieurs cas de pyromanie qu'il est de mon devoir de ministre d'essayer de prévenir ?

» Ensuite, si *le Monde* s'estime offensé par mon propos, je reconnais que je ne songeais pas à ce journal en la circonstance, mais à un titre de *l'Humanité* du 16 novembre annonçant, à propos de l'incendie du C.E.S. Pailleron : « *Enfin, le procès des vrais coupables va s'ouvrir !* » Indépendamment du raccourci saisissant ainsi effectué, confondant « inculpés » et « coupables » au mépris de l'esprit même du droit français, comment un de ces « *esprits faibles* » — ou parfois, hélas, trop malins — dont j'ai parlé n'en tirerait-il pas la conclusion qu'il risque seulement d'être considéré, s'il est pris, comme un « faux coupable », notion bien proche, au total, de celle d'innocent ? N'en résulte-t-il pas, en l'occurrence, une incitation indirecte à l'action criminelle ?

» Enfin, je dirai pour terminer qu'à mes yeux un des objectifs de l'étude de la presse à l'école, que je me propose d'introduire dans des classes secondaires, est précisément d'apprendre à reconnaître ce genre de subtilités. Il n'y a donc pas contradiction entre cet objectif et la critique à laquelle je me suis livré. L'auteur d'un des « billets » du *Monde*, qui évoquait un possible dédoublement de ma personnalité dans cette affaire, devrait s'en trouver rassuré. »

● *La Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (P.E.E.P. — Fédération Lagarde)*, se déclare « indignée » après les propos récents de M. René Haby, ministre de l'éducation, qui avait critiqué le contexte du procès des responsables de la construction du C.E.S. Pailleron, « *par les déclarations officielles et hâtives qui confondent climat psychologique et constructions scolaires* ». « *Pour préparer les élèves, les enseignants et le personnel de l'administration de l'éducation*, estime la P.E.E.P., *il est temps de porter remède concrètement à ces constructions industrialisées et de dégager des crédits exceptionnels et suffisants à l'échelon ministériel.* »

MÉDECINE

L'intervention réussie à l'hôpital Necker-Enfants malades

Vingt-cinq cas de naissances de siamois ont été observés en cinquante ans

Deux frères siamois, âgés de seize mois, ont été séparés chirurgicalement à l'hôpital Necker-Enfants malades, le 17 novembre dernier, par l'équipe qu'anime le professeur Denys Pellerin (« le Monde » du 26 novembre).

Celui-ci a fourni les détails techniques de cette intervention. Il s'agit de deux enfants nigériens prénommés Hassan et Husseini. Après avoir vécu un an dans leur pays d'origine, ils ont été confiés à l'équipe des Enfants malades, où leur « profil » biologique a fait l'objet d'investigations poussées.

Ces enfants étaient liés par le bassin et avaient en commun le sacrum, le rectum, la partie basse de la vessie et les organes génitaux. L'opération réussie le 17 novembre devait durer au total quinze heures. Huit anesthésistes et huit chirurgiens se sont relayés au chevet des deux petits malades, qui avaient été endormis successivement — et non en même temps. Sur l'un des deux enfants ont été placés une dérivation des urines et un anus artificiel.

Le professeur Pellerin a indiqué que cette anomalie est extrêmement rare, puisqu'elle ne frappe qu'une naissance sur soixante mille et ne se produit seulement qu'une fois sur six cents naissances gémellaires homozygotes (issues d'un seul œuf fécondé qui s'est scindé). Vingt-cinq cas ont été observés ces cinquante dernières années.

Plus fréquentes dans le sexe féminin, ces anomalies ont été signalées par les historiens dès le XIIe siècle. Jusqu'à une période récente, la vie des siamois qui survivaient consistait le plus souvent en la piètre existence de « monstres » exhibés dans les foires. L'exemple le plus illustre, et qui a donné son nom à cette anomalie, est celui des frères Heng et Chang, nés au Siam en 1811, qui furent engagés en 1839 par le cirque Barnum, puis s'établirent comme fermiers en Caroline, où ils épousèrent deux sœurs. Ils eurent vingt-deux enfants et moururent en 1874.

Jusqu'à présent, les tentatives « réussies » de séparation chirurgicale de siamois se soldaient le plus souvent par la mort de l'un d'eux. C'est ce qui s'est produit il y a cinq ans aux Enfants malades, a révélé le professeur Pellerin : il s'agissait de deux petites filles, dont une seule a survécu.

Le professeur Pellerin a encore fait remarquer que cette anomalie, qui résulte de la séparation incomplète d'un œuf qui, menée à son terme, aurait donné des jumeaux homozygotes, est de gravité extrêmement variable suivant son siège. Les siamois peuvent n'être reliés que par une petite partie de la boîte crânienne ou du revêtement cutané ; ou bien, ce qui était le cas des deux petits Nigériens, ils peuvent posséder en commun des organes vitaux, ce qui rendait jusque-là leur séparation extrêmement aléatoire.

Au mois de juillet 1974, le professeur Bernard Pertuiset avait séparé avec succès deux sœurs siamoises reliées par la tête.

[La réussite technique incontestable que vient d'obtenir à Necker l'équipe de seize chirurgiens et anesthésistes, qui entouraient le professeur Pellerin, pose à tout le moins une question. Au-delà de l'exploit chirurgical, quel est le devenir de ces deux enfants, en particulier de celui que les médecins avaient décidé de sacrifier s'il était apparu, en cours d'intervention, que seulement l'un des deux pouvait survivre ? Celui-là, contrairement à son frère jumeau, devra vivre avec un anus artificiel, une dérivation urinaire, bref, des contraintes matérielles et psychologiques très lourdes et définitives. On objectera, avec juste raison, que sa survie était à ce prix et que les autres questions sont extra-médicales. C'est ici, pourtant, que se pose le problème de fond, celui de la finalité de l'acte « réparateur ». — C.B.]

DES MILLIONS DE FILLETTES SERAIENT VICTIMES DE MUTILATIONS SEXUELLES

(De notre correspondante.)

Genève. — En avril dernier, M. Edmond Kaiser, fondateur et président du mouvement Terre des hommes, qui se voue à la protection et à la défense de l'enfance dans le monde entier, avait adressé une lettre au secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, pour le prier de saisir l'Assemblée des Nations unies du problème de la mutilation sexuelle dont sont victimes des millions de fillettes (*le Monde* du 28 avril).

Cet appel est resté sans réponse, bien qu'une large information ait été diffusée par Terre des hommes sur les graves conséquences physiques et mentales de cette coutume qui atteint des millions de fillettes et qui consiste, entre autres, à l'excision du clitoris, l'ablation des petites lèvres, la lacération des grandes lèvres et la couture du sexe.

Bien que ces mutilations ne soient explicitement prescrites par aucune religion, elles se pratiquent, selon des informations de source autorisée, dans vingt-huit pays d'Afrique. Selon d'autres observations, elles seraient pratique courante dans une douzaine d'autres pays au Proche-Orient, en Asie et en Amérique latine.

Un groupe spécial de travail, rattaché au sous-comité de la condition de la femme des Organisations non gouvernementales (O.N.G.) ayant statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC), a été créé au sujet de ces mutilations sexuelles et vient de se réunir au Palais des nations à Genève.

Le groupe a [illegible] inciter des organismes internationaux, tels que l'UNESCO, l'Unic[illegible] l'Organisation mondiale de la santé [illegible] la commission économique des Nations unies pour l'Afrique, à intégrer ce sujet à leurs programmes d'action en collaboration avec les gouvernements intéressés. Le groupe a pris connaissance d'une résolution adoptée par les femmes africaines (lors d'un colloque tenu en Mauritanie) et qui recommande que soit entreprise une étude sur « *les pratiques traditionnelles et culturelles qui portent atteinte à la croissance physique et mentale des enfants* ». — I. V.

Le travail des femmes à FR 3

Un fait avec lequel il faut vivre

Pour ou contre le travail des femmes ? Ainsi posée — et elle l'est souvent — la question ne peut appeler que des réponses schématiques et passionnelles. Le magazine « Vendredi », de F.R. 3, le 25 novembre, a su éviter ce piège des généralisations. Interrogés au vol dans la rue, une douzaine d'hommes, bardés de certitudes : « La place des femmes est au foyer. » Questionnées longuement chez elles, sept femmes leur ont tour à tour répondu par l'exposé de sept réalités d'expérience, irréductibles l'une à l'autre.

Le mérite de cette émission, composée uniquement de portraits — pas de débat, pas de querelles de spécialistes ou d'empoignades d'experts, — est de nous avoir montré le rapport au travail de sept femmes, dont aucune n'a parlé en termes généreux : personne, par exemple, n'a employé le mot épanouissement.

Suzanne, vingt-cinq ans, femme au foyer, ne travaille plus parce que « ça ne valait plus le coup financièrement », à cause des frais de garde des enfants. Yvonne, machiniste dans un autobus, a choisi « un métier d'homme : c'était automatiquement mieux payé... ». Dominique, vingt-cinq ans, divorcée, employée de banque, n'avait pas le choix. Laure, vingt-huit ans, institutrice, n'utilise plus en classe les manuels scolaires qui véhiculent des clichés « sexistes ». Une jeune fille de dix-huit ans, au regard perdu, cherche un emploi pour gagner sa vie. Une agricultrice de vingt-huit ans partage toutes les tâches agricoles avec son mari, tandis que celui-ci l'« aide à la vaisselle ». Une femme O.S. de Saint-Brieuc, veuve, dit qu'elle « n'a pas choisi, mais accepté » le métier pénible qu'elle exerce.

Aucune d'elles n'a fait du travail une question de principe : elles le vivent, parfois bien, souvent mal ; ce qui les gêne le plus, ce n'est pas de travailler, c'est d'être mal payées, mal considérées, handicapées dans leur promotion, fatiguées. « Il faudrait, dit l'une d'elles, que tout le monde travaille, mais un peu moins. » Le partage des tâches avec les hommes est un objectif encore lointain : les hommes se font tirer l'oreille. Pour ces sept femmes, comme sans doute pour des millions d'autres, le travail n'est pas un problème métaphysique : c'est un fait avec lequel il faut vivre. Comme pour les hommes ? Comme pour les hommes.

BRUNO FRAPPAT.

« CARREFOUR-INFORMATION » POUR LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

Doutant de leurs capacités, indécises sur l'activité qu'elles souhaitent avoir, ignorantes des possibilités du marché, les femmes qui veulent se mettre ou se remettre au travail ne savent pas toujours à qui s'adresser. D'autres femmes qui, elles, sont engagées dans la vie professionnelle, ont décidé de les aider à passer ce cap difficile. Carrefour-Information, l'association qu'elles ont créée, est, comme son nom l'indique, à la croisée des chemins.

On n'y trouve pas de travail, on apprend plutôt, au cours d'un ou de plusieurs entretiens, à en chercher, comment se situer par rapport à un employeur, vers quel stage de formation s'orienter compte tenu des impératifs propres à chaque situation. On y trouve aussi une importante documentation sur les professions auxquelles les femmes peuvent avoir accès.

★ *Carrefour-Information*, 58, rue de Passy, 75016 Paris. Tél. : 527-93-25. De 9 à 12 heures le matin et sur rendez-vous. Une participation de 30 F est demandée, selon les possibilités.



LA VILLE

Un mètre carré

SOCIALISTE ? C'est rose au poing qu'il me regarde. Bel homme en bronze. Vert comme un sous-bois. J'avance avec un étonnement amusé. La [illegible] de ce casse-noisettes parmi les tombes de Saint-Germain de Charonne, c'est tout de même féerique.

« On se laisse surprendre, dit une voix flûtée derrière moi. Savez-vous qui c'est ? Le secrétaire de Robespierre. C'était écrit sur le socle, il y a vingt ans. Mais Charonne, c'est fini. Il y avait trois châteaux quand j'étais petit. Un joli village. Maintenant... »

D'un petit tas, [illegible] l'horizon cerné par les grands [illegible] bruit, la poussière.

[illegible]

Je voudrais bien en faire autant. Quel que soit mon faible pour les gens étranges, je suis pressé. Mais mon vieil interlocuteur me retient. [illegible] Lorsqu'un homme a froid, il cherche la chaleur. Quand il est seul...

« Les espaces verts ! On disait les jardins, de mon temps. Mais des espaces, il y en a de moins en moins. Quant au vert !

— Il n'y a rien à faire, les gens aiment la bagnole, disait Pompidou. »

Il m'invite à m'asseoir sur la tombe de Brasillach, sort un [illegible]. Une nuée de pigeons fond sur nous comme autant de Saint-Esprit.

« N'est-ce pas interdit ?

— Peut-être. Mais croyez-vous que je laisserais tomber mes vieux amis ? »

Le choc du passé

Les vieux amis lui couvrent les épaules. Cliquetis de bec. Prisons d'ailes.

« On crie haro sur le pigeon. Comme si c'était eux ces petits êtres [illegible] des bêtes à bon Dieu, qui avaient fait de Paris une décharge publique. Permettez que je [illegible]

— Je vous en prie...

— Les hypocrites ! Les pollueurs, c'est eux avec leurs voitures, leurs chiens, leurs bâtisses.

— De fait...

— Pour se sentir vivre aujourd'hui, il faut se réfugier chez les morts. Vous connaissez le Père-Lachaise ?

— Un peu.

— Un conseil, écologique comme ils disent. Vous voulez [illegible]

L'ACCIDENT

Incendie sous la pluie

Elle [illegible] avoir dix-sept ans. Blonde. Les cheveux longs. Jean de velours noir et chemise écossaise venue sur [illegible] d'un stock américain. Par-dessus elle portait un de ces gros blousons [illegible]

15 heures. Sous la pluie fine, ils discutent sur le trottoir. Une dernière cigarette avant de se quitter jusqu'au soir pour la [illegible] le bureau. Une cendre [illegible] s'arrête sur le blouson [illegible] qui subitement [illegible] Lui la regarde, interrogative, sans [illegible] réaliser qu'elle se transforme en torche suicidaire. Il se jette sur elle, lui arrache le blouson, qui déjà n'est plus qu'une torche, et le jette dans le [illegible] où il continue de brûler malgré la pluie.

Et ils restent là. Sans bouger. Soudés l'un à l'autre, la mâchoire crispée, l'œil incrédule de ceux qui assistent au naufrage d'un grand paquebot.

Soudain elle frissonne. Elle a les bras nus et elle commence à avoir très froid.

BÉATRIX DE L'AULNOIT.

Au fil de la semai[ne]

Vers une autre société

par PIERRE VIANSSON-PONTÉ

C'EST d'une grande banalité [illegible] que la France se trouve [illegible] nant, qu'elle est en plei[ne] [illegible] tion, en pleine transition. Le [illegible] l'histoire n'est pas rectiligne mai[s] [illegible] un pays, un peuple, un homme [illegible] chaque jour, et nous sommes [illegible] permanence entre un passé qui [illegible] mort et un avenir qui n'est pas [illegible]
Et pourtant, plus que jamais [illegible] depuis les deux ou trois années d[e] [illegible] diate après-guerre, on n'a eu à [illegible] le sentiment que le rideau [illegible] tomber sur une époque, sur une [illegible] la vie nationale, et qu'il va, en se [illegible] dévoiler à nos regards un [illegible] inconnu, bien difficile à imagi[ner] [illegible] scène nouvelle dont nous serons [illegible] les spectateurs, les acteurs et l'[illegible]

Simple ride à la surface de [illegible] n'est évidemment pas la vague [illegible] de mars prochain qui peut, q[uoi qu'il] advienne, porter en elle-même [illegible] tempête de changement. Le sc[rutin ne] fera qu'enregistrer l'écho plus [illegible] déformé et affaibli des grandes [transfor]mations déjà amorcées et qui [illegible] delà cette péripétie, en s'ampli[fiant de] toute façon et sans doute rap[idement].
Ce n'est pas davantage, ce n'est p[as un] cataclysme universel, que nous [sommes] d'ailleurs bien incapables d'emp[êcher] [illegible] où nous ne pèserions guère, [illegible] position et de notre rôle dans [illegible] que risquent de venir les bouleve[rsements] attendus : nous ne sommes en [guerre] contre personne et nous n'avons [plus de] colonies. Certes, la marge est d[evenue] bien étroite où nous pouvons enco[re] d'inscrire une politique nationale, [illegible] velléités d'indépendance, que ce s[oit dans] les domaines stratégique et éner[gétique] [illegible] en matière économique ou moné[taire] même — on vient de le voir dans [illegible] Croissant — politique, ne serve[nt qu'à] entretenir nos illusions et à masque[r notre] dépendance.

Mais ce n'est pas cela qui est [illegible] car c'est chez nous, en nous-mêmes [illegible] se trouvent les germes, les ferments [illegible] changement.

EN vingt ans, c'est-à-dire [illegible] nous sommes devenus [illegible]

Le Monde aujourd'hui

LA VILLE

Un mètre carré et des poussières

SOCIALISTE ? C'est rose au poing qu'il me regarde. Bel homme en bronze. Vert comme un sous-bois. J'avance avec un étonnement amusé. La statue de ce casse-noisettes parmi les tombes de Saint-Germain de Charonne, c'est tout de même féerique.

« *On se laisse surprendre*, dit une voix flûtée derrière moi. *Savez-vous qui c'est ? Le secrétaire de Robespierre. C'était écrit sur le socle, il y a vingt ans. Mais Charonne, c'est fini. Il y avait trois châteaux quand j'étais petit. Un joli village. Maintenant...* »

D'un geste las, l'inconnu balaie l'horizon cerné par les grues, le bruit, la poussière.

« *Je suis retraité. J'ai travaillé quarante ans. Je préparais mon évasion. Mais c'est trop tard. Je n'aurai pas ma part de paradis terrestre. Je mène une vie banale. L'après-midi, je m'ennuie. Alors, je me promène. Mais ça devient difficile. Je n'arrive plus à regarder le défilé des voitures sans nausée, et les arbres s'en vont.* »

Je voudrais bien en faire autant. Quel que soit mon faible pour les gens étranges, je suis pressé. Mais mon vieil interlocuteur me retient, très résolu. Lorsqu'un homme a froid, il cherche la chaleur. Quand il est seul...

« *Les espaces verts ! On disait les jardins, de mon temps. Mais des espaces, il y en a de moins en moins. Quant au vert !*

— Il n'y a rien à faire, les gens aiment la bagnole, disait Pompidou. »

Il m'invite à m'asseoir sur la tombe de Brasillach, sort un sac. Une nuée de pigeons fond sur nous comme autant de Saint-Esprit.

« N'est-ce pas interdit ?

— *Peut-être. Mais croyez-vous que je laisserais tomber mes vieux amis ?* »

Le choc du passé

Les vieux amis lui couvrent les épaules. Cliquetis de becs. Frissons d'ailes.

« *On crie haro sur le pigeon. Comme si c'était eux ces petits êtres inoffensifs et doux comme des bêtes à bon Dieu, qui avaient fait de Paris une décharge publique. Permettez que je ricane.*

— Je vous en prie.

— *Les hypocrites ! Les pollueurs, c'est eux avec leurs voitures, leurs chiens, leurs bâtisses.*

— De fait...

— *Pour se sentir vivre aujourd'hui, il faut se réfugier chez les morts. Vous connaissez le Père-Lachaise ?*

— Un peu.

— *Un conseil, écologique comme « ils » disent. Vous voulez de l'air, de la verdure ? Allez-y. C'est le plus grand espace vert de la capitale : douze mille arbres, quarante-quatre hectares.*

— Vous êtes documenté.

— *Je suis un vieil amoureux de Paris.* (Il ôte sa casquette, style Front populaire.) *Quand je vois ce que je vois, mon cœur s'ennuie. Le Père-Lachaise, c'est mon oasis : on y rencontre des loriots, des bouvreuils. Les escargots, il n'y a qu'à se baisser. Des chats, en veux-tu, en voilà. Si je vous disais...*

— Dites.

— *Eh bien* — il se penche — *les amoureux ne s'y embêtent pas.* »

Je subodore des détails inouïs.

Il sourit de plaisir. Mais une idée le traverse, noire.

« *Ailleurs, quel gâchis ! Vous avez vu le square Montholon ?*

— C'est bien laid.

— *Un paillasson. Alors qu'en Angleterre on démolit des parkings pour créer des espaces verts, ils ont creusé. Comme à Notre-Dame. Comme au square d'Anvers. Sur la dalle de béton, un peu de terre, sèche. On marche là-dessus.*

— Les gens ne veulent plus de pelouses interdites.

— *Ils se comportent comme des chiens. Trois enfants sur une pelouse, ce n'est rien. Mais des milliers, en quelques semaines, il n'y a plus d'herbe. Au Luxembourg, passent quatre-vingt mille personnes par jour pour cinq mille quatre cents mètres carrés de pelouses.*

— En Angleterre...

— *Les Anglais respectent la nature. Ils ont plus de gazon. Il est plus robuste. Il pleut beaucoup. Savez-vous de combien de mètres carrés verts disposent les Parigots ?*

— Un mètre carré... et des poussières ?

— *Des poussières, oui, mais quatre-vingts centimètres carrés seulement, monsieur. Lisez les statistiques de l'environnement de la Documentation française.* »

Qui prétend que les pauvres n'ont jamais d'aventure ? Celui-là au moins a la sienne.

« Une lecture sans doute édifiante ?

— *Assez. Parce que d'abord ils avouent que, avec un mètre carré quatre par personne, Paris est au dernier rang des métropoles. Mais ils comptent pour deux cent cinquante hectares les arbres des trottoirs.*

— Subtil.

— *Espaces verts, aussi, les terrains de sports : cent vingt-sept hectares de graviers, sans un poil de vert.*

— Daltoniens ?

— *Oui, mais la nature n'aime pas qu'on se moque d'elle. Sur les parkings, les platanes crèvent quand on les traite comme des géraniums. Les Anglais prévoient six mètres pour les racines. Ici deux mètres.* »

Exaspéré et las, le vieux monsieur se lève. La vie ne l'a pas calmé. Il ne voit plus dans le monde moderne que des motifs de fureur. Le choc du passé ?

« *Nos édiles se croient des leaders... Des apprentis, oui ! Pas même sorciers. Leur avenir est indéfendable.* »

En exil dans la ville

Il interroge une pâquerette.

« *Cette petite chose... Il faudra payer ça. Déjà les quartiers nantis sont les plus verts. Salauds de riches ! Il y a cinquante ans, les mômes d'ouvriers, on avait les fortifs. L'herbe y poussait. J'avais la passion de la nature. Je ne pouvais pas voir un arbre sans émotion. J'avais un herbier. Rien que des plantes de terrain vague.* »

Soupir. Evoquer les années mortes le démolit. Fantôme sans maison à hanter. Il est en exil dans sa ville.

« *Vous connaissez l'hôtel d'Aumont ?*

— Ils l'ont restauré.

— *Vous avez vu ce qu'il y a devant ?*

— Non.

— *Pas étonnant. On avait prévu des buis autour des pelouses, comme au dix-septième siècle. Il n'y a plus que des bouteilles et des cartons. Et la tour Saint-Jacques ? Ils ont scié les clôtures de fonte. Total : un tapis d'immondices.*

PIERRE LEULLIETTE.

(Lire la suite page 27.)

L'ACCIDENT

Incendie sous la pluie

Elle devait avoir dix-sept ans. Blonde. Les cheveux longs. Jean de velours noir et chemise écossaise venue sans doute d'un stock américain. Par-dessus elle portait un de ces gros blousons matelassés, confortables et douillets comme une couette paysanne et qui, cet hiver, peuplent les rues de dizaines de bibendums. Lui, il avait les cheveux bruns et mi-longs, un jean plus blanc que bleu, un blouson de cuir et une grosse écharpe.

13 heures. Sous la pluie fine, ils discutent sur le trottoir. Une dernière cigarette avant de se quitter jusqu'au soir pour la fac ou le bureau. Une cendre tombe encore rougeoyante, s'arrête sur son blouson bibendum, qui subitement prend feu. Elle le regarde, interrogative, sans paraître réaliser qu'elle se transforme en bonze suicidaire. Il se jette sur elle, lui arrache le blouson, qui déjà n'est plus qu'une torche, et le jette dans le caniveau où il continue de brûler malgré la pluie.

Et ils restent là. Sans bouger. Soudés l'un à l'autre, la mâchoire crispée, l'œil incrédule de ceux qui assistent au naufrage d'un grand paquebot.

Soudain elle frissonne. Elle a les bras nus et elle commence à avoir très froid.

BÉATRIX DE L'AULNOIT.

LA VIE

La force de recommencer

UNE chapelle encastrée dans un écrin d'arbres. Un ancien lavoir où des enfants se sont réfugiés pour fumer en cachette. Quelques rares fermes, à l'écart des maisons secondaires, retapées de neuf. Sur la place, les vieux du village jouent à la pétanque. On pourrait se croire loin, très loin de Paris qui n'est pourtant qu'à 80 kilomètres.

Nous avons tourné le dos au long bâtiment de la maison médicale, pour prendre un chemin à travers champs. Un de ces chemins faits pour s'égarer sans but précis, qui semblent ne mener nulle part et qui invitent à l'errance plus qu'à la fuite. Nous en avions tant découvert de ces chemins, pour le seul plaisir de marcher, et de poursuivre, jusqu'à ce que vienne cette sorte de bien-être, d'harmonie secrète, et le désir de les dire. Comme si de pouvoir en déchiffrer les raisons, de savoir en défricher les sens ferait qu'ils puissent durer. Et tant de fois nous avions renoncé aux mots inutiles, pour mesurer et partager, presque en silence, la joie qui libère. Mais aujourd'hui, le silence assiège le souvenir de ces jours différents, plus faciles à vivre. Aujourd'hui, nous avons ralenti le pas.

Pour elle, c'est dur d'où elle vient. Si dur qu'il faut s'en remettre, se soumettre au temps pour que la vie retrouve sa solidité, sa légèreté aussi.

Résiser aux trahisons du corps

Elle va, d'un pas lent mais régulier, elle suivra jusqu'au bout et ce n'est pas elle qui donnera le signal du retour. Parce qu'un peu plus longue qu'hier, la distance marque une nouvelle victoire sur la fatigue. Cette fatigue venue après la souffrance physique, avec l'angoisse cette fatigue qui submerge, reflue et s'installe à nouveau. Mais qui devra bien finir par renoncer, par capituler devant tant d'obstination, tant d'acharnement à résister aux trahisons du corps.

Vous voyez, dit-elle en enlevant le bonnet qui cachait la longue cicatrice de l'intervention chirurgicale, quand j'étais jeune, j'avais les cheveux presque aussi courts que maintenant. Elle est belle, elle est émouvante, avec un visage aux traits précis et cette gravité calme dans le regard. Un regard qui, pendant deux mois, a interrogé, épié sans relâche. Son mari, ses enfants, ses amis, eux les bien portants qui voyaient ; et les médecins, les médecins surtout, eux qui savaient. Et, dans ce regard, le voici enfin, encore mal assurée, mais de plus en plus fréquente, mais de moins en moins hésitante, la lueur malicieuse qui dit la force de recommencer. De commencer à revivre.

Alors, elle veut savoir. Tout. Tout ce qui paraît avoir si peu d'importance quand les jours ne sont pas détournés de leur itinéraire habituel. Elle veut savoir la forme, la couleur de ces jours qui lui ont été dérobés. Et comment, comment les raconter ? Comme une drôle de monotonie ou comme un défi répété ? Comme tout cela ensemble, pourquoi pas, rien n'étant tout à fait vrai, rien n'étant tout à fait faux ni de la joie ni de la tristesse que les mots en déduisent.

Une sorte d'abandon devant la fatalité

Manipuler les images, pour donner aux jours qui se confondent une nouvelle contenance. Pour cacher l'ingrate, la trop quotidienne indifférence quand on oublie que, si les jours se ressemblent, ils peuvent aussi ressembler au pire. Pour comprendre, pour apprendre un autre regard, posé sur de tels moments, et qui sait, et qui dit que cette absence, ce malaise, toute cette fragilité, c'est quand même, c'est aussi la vie. Avec ses errances qui mènent on ne peut jamais savoir où. Au bonheur, à la détresse, et parfois à mi-chemin de l'un et de l'autre, mais jamais d'une manière définitive, mais en les réinventant chaque fois neufs et avec, toujours, ce doute, cette incertitude en partage.

Il est temps de rebrousser chemin. La brume descend, la brume qui ronge la lumière sans parvenir à éteindre les brasiers de l'automne. Voilà, dit-elle, cette saison telle que vous l'aimez, telle que je ne me résous pas à l'aimer, avec cette splendeur qui ferait oublier que l'hiver est proche et que, déjà, se devine une sorte d'abandon devant la fatalité.

EDITH WEIBEL.

Au fil de la semaine

Vers une autre société

par
PIERRE VIANSSON-PONTÉ

C'EST d'une grande banalité de dire que la France se trouve à un tournant, qu'elle est en pleine mutation, en pleine transition. Le cours de l'histoire n'est pas rectiligne mais sinueux, un pays, un peuple, un homme changent chaque jour, et nous sommes pris en permanence entre un passé qui est déjà mort et un avenir qui n'est pas encore né. Et pourtant, plus que jamais peut-être depuis les deux ou trois années de l'immédiate après-guerre, on n'a eu à ce point le sentiment que le rideau achève de tomber sur une époque, sur une étape de la vie nationale, et qu'il va, en se relevant, dévoiler à nos regards un paysage inconnu, bien difficile à imaginer, une scène nouvelle dont nous serons à la fois les spectateurs, les acteurs et l'enjeu.

Simple ride à la surface de l'eau, ce n'est évidemment pas la vague électorale de mars prochain qui peut, quoi qu'il advienne, porter en elle-même cette tempête de changement. Le scrutin ne fera qu'enregistrer l'écho plus ou moins déformé et affaibli des grandes transformations déjà amorcées et qui iront, par-delà cette péripétie, en s'amplifiant de toute façon et sans doute rapidement. Ce n'est pas davantage, ce n'est plus, sauf cataclysme universel, que nous serions d'ailleurs bien incapables d'empêcher et où nous ne pèserions guère, de notre position et de notre rôle dans le monde que risquent de venir les bouleversements attendus : nous ne sommes en guerre contre personne et nous n'avons plus de colonies. Certes, la marge est désormais bien étroite où nous pouvons encore tenter d'inscrire une politique nationale, et nos velléités d'indépendance, que ce soit dans les domaines stratégique et énergétique, en matière économique ou monétaire et même — on vient de le voir dans l'affaire Croissant — politique, ne servent qu'à entretenir nos illusions et à masquer notre dépendance.

Mais ce n'est pas cela qui est en cause car c'est chez nous, en nous-mêmes, que se trouvent les germes, les ferments du changement.

EN vingt ans, c'est-à-dire très vite, nous sommes devenus une nation de salariés : c'est le cas aujourd'hui de 83 à 84 % des Français (contre 63,7 % en 1955), demain de 85 % et davantage, jusqu'à 90 % disent les experts. La France rurale et artisanale appartient au passé. Elle n'avait d'ailleurs pas, il faut le dire bien haut, que des vertus : nous sommes les petits-enfants, voire les enfants, d'hommes et de femmes qui, dans leur écrasante majorité, connaissaient la faim, le froid, l'usure prématurée, la souffrance et l'ignorance.

La nouvelle France veut la sécurité, l'ordre et elle croit au progrès indéfini. Elle répudie le risque qui s'attache à l'esprit d'entreprise, elle craint le mouvement qui dérange et trouble, elle n'admet pas la crise qui ralentit sa marche vers ce qu'elle juge être le bonheur. Or cette crise, même si nous ne voulons pas l'entendre, est structurelle et non conjoncturelle, c'est-à-dire qu'elle modifie de fond en comble et pour longtemps le paysage économique et social. Encore ses effets les plus graves sont-ils dissimulés, de façon plus ou moins artificielle, pour quelques mois, un ou deux ans tout au plus. Quant au goût de l'ordre, il débouche facilement en France, on ne le sait que trop, sur l'autoritarisme de quelque homme providentiel. Et le besoin de sécurité, de stabilité, s'exprime par l'immobilisme en politique, et socialement par une frénésie de garantisme et de juridisme dans ce pays latin, donc de clientèle. Ce sont là les conséquences les moins plaisantes et les plus négatives de notre marche vers le salariat quasi généralisé.

Mais l'effondrement des modes de vie, des valeurs et des institutions héritées du passé comporte aussi un certain nombre de données nouvelles, souvent encourageantes, dont la convergence peut conduire à une meilleure forme de société. L'exigence d'une plus grande qualité de la vie quotidienne, qui s'affirme d'une façon croissante (1), revêt des aspects qui peuvent, à terme, se révéler très positifs.

Cette exigence porte aussi bien sur le milieu et les conditions dans le travail que, dans la communauté d'appartenance, sur le milieu naturel et les conditions de vie. Elle exprime de façon confuse, malaisée, maladroite parfois, la discordance entre les rythmes du travail et les rythmes naturels, le besoin de racines de l'homme de plus en plus coupé de l'empoignade féconde avec les matériaux, la soif d'insertion dans une culture concrète, régionale ou spécifique, contrecarrée par les tendances au nivellement et à l'uniformité. Elle traduit aussi l'appétit de relations humaines autres qu'utilitaires ou de compétition pour briser l'anonymat et rompre la solitude, le rejet des contraintes physiques et psychologiques qui affectent la vie dans le travail et hors du travail telles que les cadences, les longs déplacements, les embouteillages, le bruit, la pollution, etc. En même temps, le désir se déplace de la quantité vers la qualité, les notions de santé et de bien-être s'élargissent, l'idée d'environnement ne recouvre plus seulement la lutte contre les nuisances, mais l'enrichissement du milieu où l'on vit. Ainsi de nouvelles demandes apparaissent pour améliorer qualitativement le cadre de vie — par exemple, étendre les espaces verts — adapter la répartition du temps entre le travail et les loisirs — dans la journée, la semaine, l'année, la vie — et développer surtout toutes les formes de culture.

Bref l'épanouissement personnel n'est plus une spéculation philosophique pour favorisés de la fortune ou de la connaissance. Il tend à devenir une aspiration ressentie et vécue par un nombre sans cesse croissant de Français.

IDEALEMENT, cette prise de conscience, la fantastique poussée qu'elle va provoquer et dont nous n'entendons encore que les premiers balbutiements, devraient aboutir à un nouvel ordre social et à un nouveau modèle de société. La vie associative et participative, ce qu'« Echange et projets » a appelé « l'autogestion de la vie quotidienne », c'est-à-dire une société plus conviviale, à la fois mieux organisée, plus libre et plus juste, une vraie réforme de l'entreprise, lieu privilégié du changement social, une révision des critères du développement et du progrès, est-ce l'utopie ?

Nous n'avons, au fond, pas le choix. Il serait vain, bien sûr, d'espérer qu'une telle transformation de la société française puisse s'effectuer sans rencontrer de puissantes oppositions, sans qu'on enregistre des reculs après chaque phase de progrès, sans aléas et sans à-coups et peut-être sans drames. La résistance au changement sera d'autant plus forte que ces changements-là sont plus profonds et relativement rapides. On peut même craindre que, faute de trouver leur expression par les voies normales du suffrage et de la politique ou de la participation institutionnelles, des minorités soit organisées, soit spontanément rassemblées, ne voient d'autre issue pour faire entendre leur protestation et leur désir de révolution qu'une violence aveugle, à la frontière du banditisme et de la criminalité, voire au-delà. Impossible aussi d'espérer qu'un modèle parfait de société, un nouvel équilibre entre l'homme et la nature, entre l'homme et l'homme, et donc un homme nouveau, surgiront comme par enchantement des décombres. L'imagination créatrice, la mesure et le sang-froid trouvent hélas ! bien vite leurs limites et nous manquons cruellement de ceux que Jacques Delors appelait récemment dans ce journal des « ingénieurs en changement social ».

Cependant, tout donne à penser que nous allons non pas vers la société hyper-industrielle annoncée par Herman Kohn, Daniel Bell et certains futurologues, mais plutôt vers ce qu'un savant américain de l'Institut de recherches de Stanford, Willis Harman, a nommé une société trans-industrielle. Et politiquement sans doute, à travers des vicissitudes dont la gravité et la durée sont impossibles à prévoir, vers un socialisme d'un type inédit qui osera ou n'osera pas dire son nom.

Une fois encore, nous n'avons pas le choix : c'est cela, ou bien ce que Merleau-Ponty appelait « le pourrissement de l'histoire ».

(1) Les idées évoquées schématiquement ici ont été développées en particulier par M. Georges Séguin dans sa communication à la Rencontre organisée à Arc-sur-Seqans, du 14 au 17 septembre dernier, par l'association internationale Futuribles, 10, rue Cernuschi, Paris-17e.

ETRANGER

REFLETS DU MONDE ENTIER



Santé-austérité

« Les pilotes et les navigateurs de l'aéronavale américaine qui ont été faits prisonniers par les Nord-Vietnamiens sont généralement en meilleure santé que leurs camarades restés libres », assure une enquête du centre d'études des prisonniers de guerre de la marine américaine relatée par la *FAR EASTERN ECONOMIC REVIEW* de Hongkong.

Selon le docteur John Plag, directeur du centre, *« les anciens prisonniers récoltent aujourd'hui le bénéfice de cinq ans en moyenne d'un régime austère, sans alcool, avec peu de tabac et une hygiène de vie rigoureuse ».*

» En revanche, ceux de leurs camarades qui n'étaient pas prisonniers, buvaient et fumaient souvent trop et mangeaient des aliments trop riches en graisses animales. Quand leur mission au Vietnam fut terminée, nombre d'entre eux se retrouvèrent attelés à un travail de bureau nerveusement fatigant avec peu de possibilité d'exercices physiques (...).

» Sur soixante-dix-huit ex-prisonniers et autant d'ex-soldats observés, les premiers étaient en bien meilleur forme que les seconds, en particulier dans les domaines glandulaire, cardiaque, génito-urinaire, articulaire et auditif. Quelques-uns d'entre eux souffrent cependant toujours de maladies parasitaires contractées au Vietnam et d'ennuis dentaires dus à une absence de soins. »

Newsweek

L'hymne introuvable

Parmi les épineux et parfois extravagants problèmes qu'a posés la visite inopinée du président Sadate en Israël, a figuré celui de l'hymne égyptien, raconte *NEWSWEEK*.

Selon l'hebdomadaire américain, *« le chef de la musique de l'armée israélienne s'aperçut soudain qu'il n'existait aucune partition dans le pays pour cet air, d'ailleurs malencontreusement intitulé : « Il est temps que nous » prenions les armes. » Le service du protocole israélien adressa un S.O.S. à l'ambassade américaine de Jérusalem et à la mission israélienne des Nations unies à New-York. Après de nombreuses allées et venues, une partition fut découverte et le département d'Etat américain put y joindre des enregistrements faits par des orchestres de la marine américaine. »*

THE GUARDIAN

Pas une tasse de café pour Idi Amin !

« La prochaine fois que vous prendrez une tasse de café, buvez-là à la santé du général Idi Amin : vous l'aidez peut-être à se maintenir au pouvoir », écrit *THE GUARDIAN*.

Selon le quotidien libéral anglais, *« pour M. Thomas Melady, qui fut le dernier ambassadeur américain en Ouganda, le dictateur ougandais assure la solvabilité de son pays en envoyant des avions entiers de café à Londres et à Djibouti. Les buveurs de café américains achètent pour 200 millions de dollars* (900 millions de francs) *de matières premières par an ; leurs homologues européens 150 millions de dollars »*, a indiqué M. Melany lors d'une interview.

» Pas un sou de ces sommes fantastiques ne va aux malheureux Ougandais, assure M. Melany. *Tout va aux mercenaires d'Amin qui vivent très bien (...). Un boycottage du café frapperait la trésorerie d'Amin en plein cœur.*

» Le président Amin a accusé les « impérialistes américains » de tentatives de sabotage du régime ougandais (...). M. Melany ne doute pas un seul instant qu'il faisait ainsi allusion à l'opération de boycottage qu'il est en train de mettre sur pied, car l'Ouganda a encore un chargé d'affaires à Washington qui « couvre » les activités du Congrès. »

The New York Times

Le sexisme est hors de prix

« Accusé de discrimination sexuelle, le Reader's Digest *vient d'accepter de verser plus de 1 500 000 dollars (un dollar = 4,80 F) de compensation à deux mille six cents de ses salariées »*, rapporte le *NEW YORK TIMES*.

« Ces deux mille six cents privilégiées se partageront 1 375 000 dollars d'arriérés de salaires, cent quarante-deux d'entre elles se partageront, de surcroît, 200 000 dollars d'augmentation immédiate de rémunérations. Chaque femme concernée recevra ainsi entre 500 et 1 000 dollars. La société a également accepté de promouvoir davantage de femmes aux postes supérieurs de la hiérarchie rédactionnelle et administrative.

» Refusant d'admettre qu'il pratique une discrimination quelconque contre les femmes dans l'entreprise, le Reader's Digest *a préféré accepter un compromis que de se lancer dans une série de procès à la suite de la plainte déposée en 1973 par huit de ses employées. »*

THE IRISH TIMES

Une baleine dans la Foyle

Les habitants de Londonderry, au cœur de l'Ulster, ont un nouveau sujet de préoccupation : la baleine de trois tonnes qui s'est malencontreusement engagée dans l'estuaire de la Foyle. Le quotidien de Dublin *THE IRISH TIMES* raconte ainsi la scène :

« La baleine, obligeamment, nagea tout droit dans les filets de sécurité que l'armée britannique a tendus à travers la rivière pour arrêter les mines flottantes. Elle croisa lentement, fit surface, replongea, cracha à travers ses évents : un spectacle pour les enfants et les adultes, l'armée, l'armée clandestine, les hommes politiques et les intellectuels. Cathy dit que c'était comme au début des manifestations pour les droits civiques. Les gens s'amassaient de la même façon dans les rues, avec une expression déterminée, attendant qu'il se passe quelque chose (...).

— Vous y allez ?

— Oui, et vous ?

— Comment va-t-elle ?

— Il paraît qu'elle est en train de mourir de faim.

— Moi, on m'a dit qu'elle n'avait jamais fait de meilleur » repas : les saumons sont en train de frayer. Les pêcheurs sont » ruinés.

— Il paraît qu'elle a perdu le sens de l'orientation (...).

» Une bonne sœur a écrit à la radio pour suggérer que la baleine a peut-être des peines de cœur et qu'il faudrait lui trouver un compagnon (...). Le représentant du parti républicain socialiste irlandais n'a pas perdu le nord : il a demandé que l'armée enlève ses filets pour que la pauvre bête puisse regagner l'Atlantique. »

Deux entretiens

L'Eglise catholique d'Afrique noire s'interroge

EN Afrique noire, où la vie politique donne souvent une forte impression d'hibernation, existent néanmoins de nombreux courants de réflexion. Cependant, les gouvernements contrôlant l'ensemble des mass-media, ces courants s'expriment peu — faute de cadres adéquats.

L'Eglise catholique reste l'une des structures à l'intérieur desquelles s'agitent mille idées. En Afrique noire, comme partout à travers le monde, l'Eglise s'interroge, comme l'attestent ces propos que, à l'occasion d'un récent voyage en Côte-d'Ivoire, notre envoyé spécial Philippe Decraene a recueillis auprès d'un dominicain ivoirien et auprès d'un jésuite français.

I. — Un dominicain ivoirien

ANTOINE KAKOU est membre de la Fraternité Saint-Dominique d'Abidjan. Né en 1942 dans une famille de gros planteurs, il est originaire de la région de Gagnoa. Il a commencé ses études supérieures à Angers, puis à Lyon, les a poursuivies à Yaoundé, puis à l'université Lovanium de Kinshasa, avant de passer sa maîtrise de théologie au Saulchoir à Paris. Elève d'Edgar Morin à l'Ecole pratique des hautes études, il prépare un doctorat de troisième cycle sur l'audio-visuel en Côte-d'Ivoire. Il a été ordonné dominicain en avril 1972.

« Vous êtes, comme beaucoup de prêtres en France, plus largement tourné vers l'étude que vers l'apostolat ?

— Mon apostolat est dans le monde des médias. J'ai choisi cette forme d'action parce que je suis du métier. Je produis des émissions religieuses à la radio et à la télévision ivoiriennes, je suis professeur au studio-école de la radio-télévision nationale en même temps qu'à l'Institut supérieur de culture religieuse. Je dis la messe à la Fraternité Saint-Dominique, mais je n'ai pas de paroisse...

— Vous estimez que le prêtre doit résolument s'engager dans le monde ?

— Il est bon que le prêtre préside à des cérémonies cultuelles. Mais il peut exercer une dimension prophétique aussi importante en vivant la vie de ses contemporains. Il est capital qu'il jette un regard social et communautaire sur tous ceux qui l'entourent.

— Quelle est votre position à l'égard du célibat des prêtres ?

— C'est une affaire dont on parle beaucoup aujourd'hui sous d'autres cieux que les nôtres, parce qu'on s'est enfin aperçu que le problème du célibat n'était pas spécifiquement africain. Cela dit, en Afrique, la fécondité est toujours considérée comme une valeur essentielle...

— Que pensez-vous du retour à l'authenticité, que préconisent certains chefs d'Etat, dont le président du Zaïre ?

— Il faut que les Africains sauvegardent leur propre culture, tout en intégrant celle des autres peuples. Nous devons exalter les valeurs qui furent celles de nos ancêtres, mais seulement dans la mesure où elles sont arrivées jusqu'à nous, fidèlement transmises par les générations précédentes. Un retour à l'authenticité qui signifierait autarcie totale serait illusoire. J'ajoute que si le président zaïrois conserve la paternité du mot authenticité, il n'est pas l'inventeur du concept. Depuis plusieurs dizaines d'années, en effet, d'innombrables Africains répètent que l'Afrique veut et doit être elle-même...

— L'Eglise n'a-t-elle pas respecté la tradition africaine ?

— Non, dans la mesure où, fidèles à l'idée européenne de séparation du corps et de l'âme, les missionnaires se sont efforcés de nous imposer celle-ci, en jetant le discrédit sur nos traditions ancestrales selon lesquelles l'homme constitue un tout.

— Que pensez-vous des syncrétismes qui s'efforcent de faire la synthèse entre catholicisme et religion traditionnelle ?

— C'est une excellente chose... Les syncrétismes mettent en cause notre pédagogie, nous interpellent... En effet, les sectateurs sont sur les routes. Ils ne restent pas enfermés dans les presbytères...

— D'après vous, le catholicisme a-t-il dépersonnalisé les Africains ou non ?

— Cela dépend des individus. En ce qui me concerne, je me sens parfaitement à l'aise. Mais, je m'inquiète néanmoins pour mes frères africains.

— D'où viennent vos inquiétudes ?

— Je m'inquiète d'abord de ce que beaucoup de « chrétiens moyens » ne restent sensibles ici qu'à tout ce qui touche le culte. Je m'inquiète surtout de l'importance croissante des disparités sociales.

Paupérisation

— Une sorte de paupérisation générale ?

— Certes. Il y a de plus en plus de pauvres. Et surtout, ce qui me semble particulièrement grave, ceux-ci ne sont plus intégrés car, avant l'accession à la possession personnelle directe, avant le développement de l'économie monétaire et l'extension du savoir, le bien de la communauté était aussi celui des pauvres... Ce qui n'est plus le cas aujourd'hui...

— L'anticléricalisme se développe-t-il en Afrique ?

— L'anticléricalisme est une notion européenne. En Afrique, l'homme sacré est toujours respecté, et, lorsque certains prêtres font l'objet de mesures de rétorsion de la part des autorités en place, c'est moins par réaction contre l'Eglise que par réaction contre une personne donnée.

— Quel jugement portez-vous sur les rapports entre les Eglises africaines et Rome ?

— J'estime qu'il faut prendre plus au sérieux les instructions du concile. Les pères conciliaires ont laissé de larges libertés aux Eglises locales. Mais nos évêques n'en usent pas avec suffisamment d'audace. Ils restent trop étroitement soumis à Rome... Il faut que les prêtres travaillent pour bénéficier d'une plus grande autonomie.

— Que pensez-vous plus généralement des relations entre l'épiscopat et le pouvoir ?

— Dès qu'ils sont intronisés, beaucoup de nos prélats deviennent des chefs de canton. Il devraient prendre garde à ne pas tomber dans ce travers...

— Avez-vous un avis personnel sur la nature du pouvoir africain ?

— Souvent le pouvoir se présente en Afrique comme une sorte d'oracle. Entre l'oracle et les masses populaires existe une communication descendante, mais il n'y a pas de retour, pas de *feed back*, pour emprunter un terme propre à la presse parlée... »

II. — Un jésuite français

***ERIC DE ROSNY** est directeur de l'Institut africain pour le développement économique et social (INADES), dont le siège est à Abidjan. Ordonné jésuite en 1962, il a vécu quinze ans au Cameroun, où il a étudié les liens existant entre médecine traditionnelle et médecine européenne. Ethnopsychiatre, sa connaissance de la langue et de l'univers douala lui a permis d'être adopté par les habitants d'un village situé à proximité de la capitale économique du Cameroun. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé Ndimsi (*Ceux qui soignent dans la nuit*) (1), consacré à la médecine africaine.*

« Peut-on, à propos de certains prêtres européens, animés par un esprit œcuménique directement issu des enseignements de Vatican II, parler de « nouveaux missionnaires » ?

— Non, cette expression est doublement dangereuse. Le mot *missionnaire* est ambigu, voilé par l'environnement historique. Le qualificatif *nouveau* n'est pas plus clair. Ce qui est certain, c'est que, dans la mesure où les jeunes clergés d'Afrique recherchent une originalité africaine dans l'Eglise, nous devons, nous, prêtres originaires d'Europe, nous démarquer des grands courants de colonisation qui ont apporté la foi dans ces régions...

— Qu'est-ce à dire ?

— Les missionnaires ayant autrefois amené la religion des Blancs en même temps que l'Evangile, il convient aujourd'hui d'éliminer la première pour retrouver le second. Pendant des dizaines d'années, on a abusivement identifié Eglise et mission. C'est en effet une erreur que de penser qu'il n'y a dans l'Eglise que le courant missionnaire.

— Considérez-vous l'action de l'INADES comme une nouvelle forme de mission conforme aux enseignements de l'encyclique de Paul VI sur le développement des peuples ? (2)

— Pour l'INADES, le christianisme se situe au-delà du sacré et du profane. Dans la vie quotidienne, l'homme total possède ces deux dimensions. Or, en ce qui nous concerne, nous ne nous occupons pas du tout de ce qui concerne le culte proprement dit. Nous essayons de favoriser l'avènement d'un homme africain conforme au dessein de Jésus-Christ...

— Vous ignorez donc le confessionnalisme ?

— Nous souhaitons que le message évangélique dépasse l'espace sacré de la mission. Nous pensons même que, dans une certaine mesure, certains aspects purement confessionnels sont de nature à gêner l'annonce de l'Evangile.

— Pour quelles raisons ?

— Parce que, je le répète, la mission catholique a été liée, dans un passé récent, à un certain ordre social et historique. C'est pourquoi l'esprit de l'encyclique de Paul VI, par exemple, sera mieux perçu par ceux auxquels nous nous adressons s'ils ne sentent pas poindre derrière notre enseignement des préoccupations trop exclusivement confessionnelles.

— Vous entendez donc déconfessionnaliser l'INADES ?

— C'est chose faite. L'INADES est un organisme profane, au sein duquel travaillent des prêtres. Sur cent personnes que compte l'INADES, on ne dénombre d'ailleurs que neuf jésuites, et on ne peut en aucun cas considérer cette organisation comme une œuvre de la Compagnie de Jésus.

— Pouvez-vous préciser comment vous concevez l'action de l'INADES ?

— L'INADES effectue un travail d'Eglise dans le monde profane. Fondé à la demande de la conférence épiscopale des évêques de l'Afrique de l'Ouest, émanation directe du mouvement de l'Action populaire de Vanves, l'INADES dépasse la dichotomie habituelle entre sacré et profane. C'est une œuvre fondée par des religieux qui entendent sortir des frontières traditionnelles telles que la mission les avaient autrefois tracées... Nous essayons néanmoins de ne pas être non plus de simples techniciens de la croissance économique.

— Christianisme et africanité vous semblent parfaitement compatibles ?

— C'est d'autant plus évident que les religions traditionnelles africaines apparaissent démunies face au développement. Le christianisme est apte à venir en aide aux Africains. Il est important qu'ils sachent que vie religieuse et développement sont compatibles et qu'ils soient au contact de prêtres qui travaillent au développement. J'ajoute que, dans la mesure où les petites oligarchies africaines qui contrôlent la réalité du pouvoir politique sont de moins en moins souvent chrétiennes, il est important que le christianisme se situe du côté du monde moderne.

— Comme en Europe ?

— L'Eglise doit avoir une forme de présence différente en Afrique et en Europe. En France, beaucoup de jésuites appartenant à la même génération que la mienne travaillent dans le mouvement charismatique. Mais, ici, le christianisme doit sortir de ce qui fut longtemps son domaine réservé. »

Propos recueillis par
PHILIPPE DECRAENE.

(1) Editions Clé, Yaoundé, 1974.
(2) « Populorum progressio », Pâques 1967.

L'INADES

L'Institut africain pour le développement économique et social (INADES) est une création originale, dont l'objectif est la promotion de la société paysanne africaine. Sans lien organique avec l'Université l'INADES dispose d'un réseau d'enseignement par correspondance, d'un journal « Agripromo », organise des sessions de travail et dispense des cours d'initiation au développement en français fondamental (environ 800 mots).

L'INADES édite des ouvrages, dispose d'un important service de documentation (trente-cinq mille ouvrages), diffuse sur abonnement un fichier africain, a mis au point un « service permanent questions-réponses (S.P.Q.R.) et effectue, à la demande, des recherches dans tous les domaines (théologique inclus).

L'INADES, dont le siège est à Abidjan (Côte-d'Ivoire), compte des représentations en Ethiopie, au Burundi et au Rwanda, au Cameroun, au Zaïre, au Togo et en Haute-Volta.

Le financement de l'INADES est assuré grâce à des ressources propres (10 %) et grâce à des subventions internationales, émanant d'organismes aussi divers que l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI), le ministère de la coopération, OXFAM ou Misereor, etc.

● MISE AU POINT. — Au nom du groupe Terrin, M. Serge Thomas, directeur des relations extérieures, nous prie d'indiquer que, contrairement à ce qui a été avancé (dans *le Monde aujourd'hui* daté 20-21 novembre sous le titre *« Un lancement réussi »*), sa société n'a pas *« déposé son bilan »* mais a été *« admise au bénéfice de la suspension provisoire de poursuites »* par le tribunal de commerce de Marseille, qui a approuvé le 6 septembre un plan de redressement aussitôt mis en œuvre. La division « réparations navales » du groupe travaille, aujourd'hui, sur vingt navires dans le port de Marseille et deux à Toulon.

LE POINT D'ORGUE

FÊTES DE FIN D'ANNÉE



Sur A 2 :

Offenbach et les Borgia de Sagan

TF 1

RADIO-TELEVISION

LE POINT D'ORGUE DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

TEMPS fort traditionnel de l'année télévisuelle, les programmes diffusés entre les fêtes de Noël et celles du 1er janvier auront cette année, pour des raisons extérieures à leur contenu, une tonalité particulière. Chacun pourra y voir, en effet, l'aboutissement — sinon le couronnement — de la politique menée par les sociétés depuis leur création, à l'orée d'une seconde « époque » marquée par la venue, ici ou là, de nouvelles équipes. Contrairement à l'an dernier, aucune grève n'est venue troubler la mise en place des réjouissances.

Le rythme journalier, la succession hebdomadaire des émissions, n'apparaîtront sans doute pas, pour autant, radicalement modifiés : conformément aux impératifs de son cahier des charges, la troisième chaîne diffusera ses quatre films dans la semaine ; sans vraiment rompre avec ses habitudes, la première chaîne se signalera par d'heureux achats et un cycle cinématographique consacré à John Wayne ; seule, la deuxième chaîne renoncera à ouvrir ses soirées par un film et réunira, pour l'occasion, un bouquet assez impressionnant de nouveautés.

Sur TF 1 :

Jean d'Ormesson et John Wayne

La plupart des observateurs conviés par la première chaîne à découvrir l'essentiel des spectacles de fin d'année, au cours d'un week-end méditerranéen, sont revenus séduits. Pas tant au profit du *Plaisir de Dieu* (adaptation due à Paul Savatier du roman de Jean d'Ormesson, réalisée en six épisodes de quatre-vingt-dix minutes par Jean Mazoyer) que par *la Légende des chevaliers aux cent huit étoiles*, feuilleton « karaté » — produit encore inconnu en France — annexant, en les parodiant, tous les poncifs de l'imagerie héroïque populaire et d'une violence à peu près supportable : c'est tout juste si, dans le premier épisode, le samouraï dont les malheurs scandent le récit se fait un peu trancher le cou par une scie de grand calibre.

« Trésor des cinémathèques » : une belle idée et une stupéfiante émission de Bella Besson sur Albert Kahn, ce diamantaire qui fit saisir, sur des kilomètres de pellicule, les images de l'air du temps, au fil des années de l'entre-deux-guerres (mercredi 21 décembre). La première chaîne, qui n'oublie jamais les enfants, leur réserve pour l'occasion des téléfilms de leur âge. Mais ils ne manqueront pas de suivre le festival John Wayne, qui est également un cycle John Ford, avec *l'Homme tranquille, les Cavaliers* et *le Massacre de Fort-Apache*.

Sur A 2 :

Santelli Offenbach et les Borgia de Sagan



Conseiller du président Marcel Jullian, Jacques Chancel a réglé, comme l'an dernier, les divertissements de la seconde chaîne. Avec modestie — « *Je n'arrive pas dans un désert* », dit-il, — il a cherché « *une autre présentation* ».

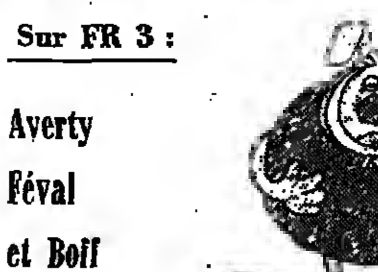
La journée se divisera en trois temps. Un journal de la mi-journée, d'une durée de dix minutes et présenté par Patricia Charnelet (transfuge de R.T.L. et d'*Elle*, recrutée par Jean-Pierre Elkabbach en février dernier), précédera la première édition du jeu *Des chiffres et des lettres*, réservée aux moins de quinze ans, avant *Je veux être toi*. Dans cette série de dix émissions de dix-huit minutes chacune, proposées par Agnès Vincent, des adolescents rêveront de leur avenir et pourront interroger les professionnels de leur choix. A 13 h. 30, chaque jour, un groupe d'étudiants chinois et européens présentera un spectacle de marionnettes aux dimensions humaines, adapté du *Voyage en Occident*, un roman du quinzième siècle.

Dans l'après-midi, « Aujourd'hui madame » et « Aujourd'hui magazine » adopteront une coloration « fin d'année » avec des séquences tournées à Beaubourg, avant le Téléclub, rediffusion quotidienne des dramatiques produites par la chaîne comme *Léopold le Bienheureux*, de Georges Wilson, *Bartleby*, de Maurice Ronet, *le Neveu silencieux*, de Robert Enrico, etc.

Après le journal de 20 heures, Jacques Chancel annonce une création quotidienne, du *Chandelier*, de Santelli, d'après Musset (le 17 décembre) au *Comique-né*, de Michel Polac, avec Raymond Devos (le 21 décembre), de *Banlieue sud-est*, de Gilles Grangier, d'après René Fallet (à partir du 22 décembre), à *l'Offenbach* tourné par Michel Boisrond, sur un scénario d'André Roussin (à partir du 23 décembre). La rentrée télévisuelle de Françoise Sagan avec *les Borgia ou le Sang doré* (réalisation Alain Dhenault) est attendue pour le dernier jour de l'année.

Sur FR 3 :

Averty Féval et Boff



Chaîne vouée à la diffusion cinématographique, FR 3 peut s'enorgueillir d'aider des créateurs qui ne trouvent plus guère, ailleurs, accès aux ondes. Après les *Impressions d'Afrique*, voici encore Jean-Christophe Averty et son *Chantecler*, d'après Edmond Rostand, fable dramatique en quatre actes et en vers, allégorie jouée par des animaux qui parlent, diffusée enfin dans sa version intégrale.

FR 3 a limité jusqu'alors sa production dramatique à des prototypes, classés sous la rubrique Cinéma 16. Voici, pour cette période faste, sa première série d'aventures : *le Loup blanc*, d'après Paul Féval, tourné en Bretagne, une suite de combats menés par un franc-tireur contre le pouvoir central qui satisfera à la fois les « autonomistes » et les amateurs de cape et d'épée.

De nouveaux programmes à l'intention des enfants débuteront exceptionnellement dès 17 h. 30. En direct de la Bastille, Boff, un gros bonhomme, dira tout sans bêtifier de la santé, de l'hygiène et de l'écologie.

	TF 1	A 2	FR 3
SAMEDI 17 DÉCEMBRE	21 h. 30, Feuilleton : « la Légende des chevaliers aux 108 étoiles ».	20 h. 30, Téléfilm : « le Chandelier », d'A. de Musset, par Cl. Santelli, avec M.-Ch. Barrault, M. Gelabru. *Le retour de Santelli au romantisme.*	20 h. 30, Retransmission dramatique : « Comment ne pas mourir, ou Alceste », de P. Dumayet, d'après Euripide, réal. A. Terta (un spectacle du Festival de Carpentras 1977).
DIMANCHE 18 DÉCEMBRE	17 h. 30, Cycle John Wayne : « l'Homme tranquille », de J. Ford. 20 h. 30, Film : « la Kermesse de l'Ouest », de J. Logan. 22 h. 30, La chanson douce, d'A. Halimi. *Le charme, en chansons, qu'est-ce que c'est ? Réponse de Jean Sablon, Charles Aznavour, etc.*	21 h. 40, L'opéra sauvage. 22 h. 30, La Bible, d'après Don Raffaelo Lavagna, textes de M. Carné et D. Decoin. *Un oratorio pour ranimer les mosaïques siciliennes.*	20 h. 30, L'homme en question : Jean Guitton. 22 h. 30, Cinéma de minuit : « la Grosse Tête », de A. Lattuada.
LUNDI 19 DÉCEMBRE	19 h. 45, Mini-chroniques. 20 h. 30, « Au plaisir de Dieu », d'après J. d'Ormesson, par R. Mazoyer. 22 h., Cycle cinéma fantastique : « Histoires extraordinaires », de F. Fellini, L. Malle et R. Vadim.	17 h., Téléclub : « 30 ans ou la vie d'un joueur », de M. Moussy, avec R. Hirsch. 20 h. 30, Allô... Charles Aznavour, par B. Lux. 21 h. 45, Pink Floyd Ballet. La troupe de Marseille, dirigée par Roland Petit.	20 h. 30, Film : « Cléopâtre », de J. Mankiewicz, avec E. Taylor.
MARDI 20 DÉCEMBRE	20 h. 30, Variétés : Monsieur Loyal, de G. Folgoas, avec R. Pierre. 22 h., Feuilleton : « la Légende des chevaliers aux 108 étoiles ».	17 h., Téléclub : « Bartleby », réalisation M. Ronet, d'après H. Melville. 20 h. 30, Dossiers de l'écran : « Louis XI », d'A. Astruc, avec F. Bergé, J. Duby, D. Gélin.	20 h. 30, Film : « Zorro », de D. Tessari, avec A. Delon.
MERCREDI 21 DÉCEMBRE	20 h. 30, « Au plaisir de Dieu ». 22 h., Trésor des cinémathèques : « l'Héritage d'Albert Kahn », de B. Besson, réalisation R.-J. Brouyer.	20 h. 30, Téléfilm : « Un comique-né », de M. Polac, avec R. Devos et Ch. Perreira. *Un comédien, qui se croit doué pour les rôles romantiques, découvre sa vocation d'amuseur.* 22 h., Herbert Pagani.	20 h. 30, Film : « Manon des sources », de M. Pagnol, avec J. Pagnol, R. Pellegrin, F. Sardou, Rellys (première partie).
JEUDI 22 DÉCEMBRE	20 h. 30, Variétés : Show machine, avec M. Poinerell. 21 h. 30, Retransmission lyrique : « Otello », de G. Verdi, mise en scène de J.-P. Ponnelle, dir. A. Lombard (production de l'Opéra du Rhin).	17 h., Téléclub : « Léopold le bien-aimé », de J. Sarment, par et avec G. Wilson. 20 h. 30, Téléfilm : « Banlieue sud-est », d'après R. Fallet, réalisation G. Grangier.	20 h. 30, Film : « Manon des sources », de M. Pagnol (deuxième partie).
VENDREDI 23 DÉCEMBRE	20 h. 30, Au théâtre ce soir : « l'Amour fou », d'A. Roussin, avec S. Valère et J. Desailly.	17 h. 10, Téléclub : « les Confessions d'un enfant de cœur », de J. Lhote. 20 h. 30, Série : « Offenbach », d'A. Roussin, réalisation M. Boisrond, avec M. Serrault. 21 h. 35, Apostrophes : Albert Cohen.	20 h. 30, Revue : Holiday on Ice. 21 h. 20, Divertissement : « Chantecler », d'E. Rostand, par J.-Ch. Averty, avec J. Piat et Ch. Minazzoli.
SAMEDI 24 DÉCEMBRE	16 h. 30, Téléfilm : « le Pilote du Danube », d'après Jules Verne. 18 h. 30, Animaux : Trente millions de Noël, avec M. Amont, R. Crespin, Th. Le Luron, etc. 20 h. 30, Numéro un : Tino Rossi. 22 h. 30, Aviation : Entre ciel et terre, par F. Reichenbach. 23 h., Veillée.	14 h., Film : « les Enfants du paradis », de M. Carné. 20 h. 30, Variétés : Les années folles. 21 h. 35, Téléfilm : « le Passe-Muraille », de M. Aymé, par P. Tchernia, avec M. Serrault. 22 h. 40, Veillée médiévale, avec C. Vaucaire, R. Devos, P. Perret. 23 h. 45, Soirée musicale basque.	20 h. 30, Essai : En attendant la lumière, de J.-P. Alessandri. 22 h., Mondovision : Programme musical international, depuis Israël, l'Allemagne, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Australie et, pour la France, depuis Azay-le-Rideau. 24 h., Film : « la Belle de Moscou », avec F. Astaire.
DIMANCHE 25 DÉCEMBRE	16 h. 45, Cycle John Wayne : « les Cavaliers », de John Ford. 20 h. 30, Film : « My Fair Lady », de G. Cukor, avec K. Hepburn, R. Harrison.	11 h. 30, Concert Karajan. 20 h. 30, Musique and Music, spécial enfants. 22 h. 30, La Bible de Montréal : le Nouveau Testament.	21 h. 20, Retransmissions lyriques : Spectacle Cimarosa-Donizetti du Festival d'Aix-en-Provence 1977, mise en scène J. Le Poulain. 22 h. 55, Cinéma de minuit : « le Magicien d'Oz », de V. Fleming, avec J. Garland.
LUNDI 26 DÉCEMBRE	20 h. 30, « Au plaisir de Dieu ». 22 h., Cycle cinéma fantastique : « Barbarella », de R. Vadim, avec J. Fonda.	20 h. 30, Retransmission lyrique : « Roberto Devereux », de Donizetti, avec M. Caballé (spectacle du Festival d'Aix-en-Provence 1977). 22 h. 35, Emission artistique : Ping-Pong Paris New-York, de T. Wehn-Damisch, réalisation P. Desfons.	20 h. 30, Film : « Barabbas », de R. Fleischer, avec A. Quinn et S. Mangano.
MARDI 27 DÉCEMBRE	20 h. 30, Documentaire : « l'Enigme du Britannic », par le commandant Cousteau. *A la recherche d'un navire coulé en 1916.*	17 h. 10, Téléclub : « Don César de Bazan », de J.-P. Marchand, avec R. Hirsch. 20 h. 30, Dossiers de l'écran : Edith Piaf.	20 h. 30, Film : « Vera Cruz », de R. Aldrich, avec G. Cooper et B. Lancaster.
MERCREDI 28 DÉCEMBRE	15 h. 30, Série : « le Petit Lord Fauntleroy ». 20 h. 30, « Au plaisir de Dieu ». 22 h., Anatomie d'un chef-d'œuvre : Robert Delaunay.	17 h. 10, Téléclub : « le Cheval évanoui », de F. Sagan, par A. Dhenaut. 20 h. 30, Le Grand Echiquier : Le chef d'orchestre Alain Lombard, à Strasbourg.	20 h. 30, Film : « Lord Jim », de R. Brooks, avec P. O'Toole.
JEUDI 29 DÉCEMBRE	21 h. 30, Musique : Echos du Festival d'Aix 1977, par J. Pignol.	17 h., Téléclub : « le Neveu silencieux », de R. Enrico. 20 h. 30, « Banlieue sud-est ». 22 h. 5, Pop : Le groupe Magma.	20 h. 30, Film : « la Nuit américaine », de F. Truffaut.
VENDREDI 30 DÉCEMBRE	20 h. 30, Au théâtre ce soir : « le Faiseur », d'après Balzac, avec J. Le Poulain. 22 h. 15, Variétés : Mitsi Gaynor.	17 h., Téléclub : « Père Anable », de Cl. Santelli. 20 h. 30, « Offenbach ». 21 h. 35, Il était une fois... la télévision. 22 h. 40, Ciné-club : « les Parapluies de Cherbourg », de J. Demy.	20 h. 30, Série : « le Loup blanc », d'après P. Féval, réal. J.-P. Decourt. 21 h. 30, Document musical : Mexique magique, par F. Reichenbach, sur des textes de C. Fuentes et O. Paz.
SAMEDI 31 DÉCEMBRE	20 h. 30, Show : Henri Salvador. 21 h. 30, Ballets sur glace de Leningrad. 22 h. 30, Revue de fin d'année, avec J. Amadou, J. Bertho, etc. 24 h., Divertissement : Smoking et carré blanc, de G. Folgoas.	20 h. 30, Série : « les Borgia ou le sang doré », scénario de F. Sagan, réal. A. Dhénault. *Une certaine Lucrèce...*	20 h. 40, « le Loup blanc » (suite). 21 h. 40, Opérette : « la Belle Hélène », d'Offenbach. 0 h. 5, Film : « Un dimanche à New-York », de P. Tewksbury.
DIMANCHE 1er JANVIER	17 h. 45, Cycle John Wayne : « le Massacre de Fort-Apache », de J. Ford, avec H. Fonda et Sh. Temple. 22 h., Ballet-comédie : « le Molière imaginaire », de M. Béjart, avec R. Hirsch.	11 h. 30, Concert Karajan. 17 h. 55, Ballet : « Giselle », d'A. Adam, un spectacle du Théâtre national de l'Opéra. 20 h. 30, Gala de l'Union.	20 h. 30 : « le Loup blanc ». 21 h. 30, Ballet : « Casse-Noisette », par les ballets Roland Petit. 23 h. 10, Cinéma de minuit : « The Boy Friend », de K. Russel.

RADIO-TELEVISION

MALRAUX, UN AN APRÈS

La question que la mort pose à l'homme

COMME le saint que l'on prie, selon André Malraux, « *appartient à la foie à l'époque de sa biographie et au présent de celui qui le prie* », quiconque laisse après soi une œuvre revit dans la mémoire des générations : l'homme précaire se mue en témoin de l'aventure humaine, le « *misérable petit tas de secrets* » devient une figure mythique. Malraux est de ceux qui ont connu de leur vivant cette métamorphose. Peut-être parce que son existence fut un peu à l'image de ses livres. Peut-être parce qu'il avait choisi de s'intéresser, en l'homme, à ces « *quelques traits qui expriment moins un caractère individuel qu'une relation particulière avec le monde* ».

Il fut donc à la fois lui-même et un autre, l'acteur d'une histoire personnelle et le héros d'une vie légendaire. Il fut « *André Malraux et son double* ». Sous ce titre, Michel Cazenave et Olivier Germain-Thomas, deux jeunes journalistes qui cultivent le souvenir de l'épopée gaullienne, proposent sur France-Culture dix émissions réalisées par Jean Couturier avant la mort, il y a tout juste un an, de l'auteur de *la Condition humaine*.

Les *Antimémoires* rapportent ce dialogue qu'eut André Malraux avec Nehru :

« *Il s'agit de savoir si l'intoxication par l'action peut faire taire la question que la mort pose à l'homme.*

— Si elle n'y parvient pas, vous croyez que l'art peut y parvenir ?

— *Hélas, non ! Mais pour que l'art joue le rôle que nous lui voyons aujourd'hui, il faut que la question soit sans réponse.* »

Cette question sans réponse, dont André Malraux n'a cessé de se faire l'écho, d'autres, après lui, à travers lui, l'ont affrontée et continuent de la vivre. Ceux-là ont trouvé, trouvent encore en Malraux une source d'inspiration, quelle que soit leur idéologie. Dominique Desanti, qui fut jusqu'en 1956 une militante active du parti communiste, lui doit son « engagement révolutionnaire ». Pierre Boutang, philosophe d'extrême droite, lisait Malraux en 1936 pendant que la gauche défilait. « *J'étais attiré par le fascisme*, dit-il, *Malraux m'en libérait et me justifiait.* » Bernard-Henri Lévy, chef de file des « nouveaux philosophes », voit s'incarner en lui les « postures » successives de l'intellectuel face au pouvoir, tour à tour prétendant au trône, conseiller du prince, prophète, rebelle. Claude Mauriac est de ceux que fascine l' « *histoire d'amour* » entre de Gaulle et Malraux. Des écrivains, des politiques — Jean-Edern Hallier, Dominique de Roux, Maurice Couve de Murville, Alexandre Sanguinetti, René Andrieu, — disent ce que représente pour eux l'auteur de *la Condition humaine*.

Chacun de ces lecteurs a apporté sa propre réponse aux interrogations de Malraux. Chacun a retenu des multiples visages d'un personnage si divers ce qui pouvait s'accorder à sa vision des choses. Chacun a fait avec Malraux un bout de chemin, parce qu'il est pour beaucoup celui qui ouvre les chemins, celui qui ébranle et incite. A peine a-t-on commencé de le suivre qu'il est déjà ailleurs. A chacun de tracer sa voie.

« *A la fin, il n'y a que la mort qui gagne* », rappelle-t-il dans son dialogue avec de Gaulle. Demeure « *la question que la mort pose à l'homme* ».

THOMAS FERENCZI.

★ France-Culture, à partir du 28 novembre, 18 h. 10.

LA FRANCE FILMÉE DES ÉCRIVAINS

Trop de « littérature »

DEMANDER à des auteurs régionaux de concevoir, d'écrire, de faire des films sur leur région n'était pas une mauvaise idée. C'était même une expérience tout à fait intéressante que de voir des écrivains — des « littératres » — aux prises non plus seulement avec des mots, des verbes, des adjectifs, des virgules, des lettres, mais aussi avec des sons, des images — des images en mouvement — pour exprimer leur sentiment, leur sensibilité sur chacune des provinces françaises. Quelle « adaptation » nécessaire, quel effacement de l'écriture imposent le bruit d'une vague, un visage ? Oui, à quoi mène ce choc des langages ?

A rien, apparemment. Et c'est là que réside le principal échec de cette série diffusée depuis le début du mois de novembre chaque mercredi de 19 h. 5 à 19 h. 20 sur FR 3 (une seconde « tranche » est prévue pour janvier). Thomas Narcejac, André Chamson, Louis Guilloux, Pierre Moustiers, Per Jakez Helias, Christine de Rivoyre... tous sont restés des « littéraires ». L'Album de la France *est une suite de commentaires illustrés. Et quels commentaires !*

Au hasard : « ...et le château, ne vous fiez pas à son air sévère ! Il suffit d'entrer dans le jardin, dessiné par Le Nôtre, pour le trouver accueillant. Mme de Sévigné y séjourna... », *etc. La grille s'ouvre et on voit le château. Ailleurs, on voit des tours, des églises, des chapelles, des vitraux. Les soleils se couchent sur des tours en ruine avec des chardons au premier plan. Les oiseaux s'envolent sur la mer. Indigent : des documentaires comme on en voyait autrefois au cinéma en suçant des chocolats.*

Commandé il y a environ un an par la direction des régions aux différentes stations, « l'Album de la France » s'était pourtant donné pour but de « reconstituer une France vivante ». On avait même indiqué aux directeurs des programmes les principaux écueils à éviter : le style de guides touristiques, « l'image passéiste, déshumanisée » ? Aurait-on lu à l'envers ? C'est justement ce qui a été fait avec une constance remarquable.

Les écrivains ont parfaitement le droit d'avoir la conception qu'ils veulent de leur région, la plupart, semble-t-il, n'ont d'ailleurs reçu aucune consigne (« et nous n'en aurions accepté aucune », *nous ont dit certains*)*, ils ont donc été parfaitement libres. Comme d'autres le sont de fuir cette France figée dans le temps, momifiée, couverte de toiles d'araignées, réduite à des clichés.*

CATHERINE HUMBLOT.

Écouter-voir

● PORTRAIT : COLETTE PIAT. — Lundi 28 novembre, A 2, 22 h. 45.

Avocate, Colette Piat a publié, sous le titre *Une robe noire accuse, ou la justice démasquée*, un livre sur les vicissitudes de son métier et les avatars de la notion d'équité. Ecrivain, elle signe d'un pseudonyme (Raisine) des contes fantastiques. Elle a un ami, peintre et dessinateur, avec qui elle construit un bateau pour, peut-être, partir un jour. Martine Lefèvre a essayé de la faire parler d'elle-même. Mais Colette Piat ne se livre guère, elle se contente de recourir aux personnages fictifs qu'elle s'invente par l'écriture. Elle pense que le « moi » n'est pas très intéressant. Mais cette conviction trop peu répandue est peu compatible avec une émission réservée à l'introspection.

Les images de Liz Deramond ont une certaine poésie : les attitudes, le regard, les petites rides amères de Colette Piat la révèlent autant qu'un autoportrait en forme de confidences.

● THÉATRE : ON NE BADINE PAS AVEC L'AMOUR. — Jeudi 1er décembre, A 2, 20 h. 30.

Perdican et Camille, cousin et cousine, promis l'un à l'autre depuis leur enfance, se retrouvent au château familial. Dépité de la froideur de Camille, Perdican fait une cour pressante à Rosette, sa sœur de lait, une paysanne. On connaît la manière subtile et cynique propre à Musset d'observer les jeux de l'amour. Rosette se suicidera et les amants seront à jamais séparés.

Isabelle Huppert est une Camille mémorable, mise en scène par sa sœur Caroline. Une retransmission justifiée.

● MAGAZINE VENDREDI : LES AGRICULTEURS ET LE MARIAGE. — Vendredi 2 décembre, FR 3, 20 h. 30.

On a beaucoup épilogué sur l'exode rural, on a souvent évoqué le départ massif des filles de paysans, refusant de se marier à la campagne, de continuer à assumer le double métier de femme d'agriculteur (travaillant sur l'exploitation et dans la maison), on a réalisé des enquêtes sur le sort des célibataires restés à la terre.

Jacques Fansten, aidé de Stéphane Teichner, propose, dans la série « Faits de société », un reportage sur une curieuse immigration : celle des jeunes filles de l'île Maurice qui, tentées par les annonces passées dans les journaux de ce petit Etat indépendant depuis 1968, quittent leur famille pour aller épouser des Français. Elles sont une centaine, chaque année, à recevoir du candidat au mariage un billet d'avion. L'aller et retour est exigé par les autorités, mais elles ne rentrent pas. Vingt-cinq d'entre elles vivent dans le Tarn et parlent de leur nouveau sort, et parfois de leurs déceptions. Le mari français n'est pas toujours le gage d'une vie rêvée.

● DÉBATS : L'AVENIR DE LA DÉMOCRATIE. — Les 3, 4, 8, 9 et 10 décembre, France-Culture.

France-Culture avait organisé l'an dernier, à Athènes, un colloque sur l'avenir de la démocratie. Des hommes politiques, des intellectuels, des journalistes s'interrogeaient et s'affrontaient sur un terme qui recouvre pour chacun des réalités différentes.

Au cours de ses six émissions, assemblées par thèmes, Eric Laurent traite des débats de ce colloque. Où va la démocratie ? *(Définition et évolution de la démocratie dans les relations internationales et dans la politique intérieure,* le 3 décembre, 14 h. 5.*)* Quels sont ses rapports avec la culture ? *(Démocratie et culture,* le 3 décembre, 17 h. 30.*)* Avec le sous-développement ? *(Démocratie et sous-développement. Existe-t-il un lien entre bien-être et liberté ?,* le 4 décembre, 20 heures.) Avec la crise économique *(Faillite des démocraties,* le 8 décembre, 20 heures*)*. Avec le pouvoir économique et politique *(Démocratie et économie,* le 9 décembre, 20 heures*)*. Existe-t-il une véritable démocratie sans respect des diversités qui caractérisent les groupes et les individus *(Démocratie et pluralisme,* le 10 décembre, 14 h. 5.*)*

● LES SAMEDIS DE L'HISTOIRE : HENRI IV, de Michel Poniatowski. — Samedi 3 décembre, FR 3, 20 h. 30.

Après MM. Alexandre Sanguinetti, Jean-Pierre Chevènement et Edmond Maire, M. Michel Poniatowski a choisi le thème du quatrième « Samedi de l'histoire », consacré à Henri IV. Celui qui fut longtemps le principal lieutenant de M. Valéry Giscard d'Estaing a voulu faire revivre à la fois une époque où les Français, au terme de profondes divisions, se réconciliaient sous la bannière du souverain et un homme qui considérait la politique comme un art. Dans sa conclusion, M. Poniatowski tire de ce moment de l'histoire une morale qui apparaît comme une leçon pour aujourd'hui : « *La tolérance du roi a rétabli l'union entre les Français. Il savait que l'unité ne peut aller sans tolérance des uns à l'égard des autres.* »

Le scénario et les dialogues sont de Jean-Bernard Luc, la réalisation de Paul Planchon.

Les films de la semaine

● LES SEPT VOLEURS DE CHICAGO, de Gordon Douglas. — Dimanche 27 novembre, TF 1, 20 h. 30.

La « bande à Sinatra » dans des numéros extrêmement brillants sur une histoire assez décousue, reprenant, pour l'essentiel, la légende de Robin des Bois dans le Chicago des années 20. Dès que la mise en scène de Gordon Douglas donne des signes de défaillance, les acteurs reprennent le film en main, le relancent. Finalement, on s'amuse beaucoup.

● MERCI, MA TANTE, de Salvatore Samperi. — Dimanche 27 novembre, FR 3, 22 h. 35.

On crut, de bonne foi, au Festival de Cannes 1968, que ce premier long métrage de Samperi, présenté en même temps que *les Poings dans les poches* de Marco Bellochio et avec le même interprète Lou Castel, dans le rôle principal, était une critique virulente de la bourgeoisie italienne. *Malicia*, *Péché véniel* et *Scandalo* ont dissipé, depuis, toutes les illusions. Samperi n'est qu'un cinéaste racoleur — très habile, d'ailleurs — qui se sert d'alibis sociaux ou politiques pour mettre en images des situations érotiques plus ou moins morbides. *Merci, ma tante*, qui révéla Lisa Gastoni, est tout de même ce qu'il a fait de mieux, même si l'on en voit, aujourd'hui, les ficelles.

● TRAITEMENT DE CHOC, d'Alain Jessua. — Lundi 28 novembre, TF 1, 20 h. 30.

Cauchemar pour Annie Girardot découvrant les secrets d'une clinique de thalassothérapie pour gens riches à Belle-Ile. Il y a là-dedans des souvenirs de *l'Ile du docteur Moreau* et de *Dracula*. Mais comme les serviteurs de la clinique sont des Portugais immigrés, le film d'épouvante débouche sur la fable moderne. En employant des effets grand-guignolesques qui secouent les nerfs et soulèvent le cœur, Alain Jessua n'a pas trouvé le meilleur style pour convaincre.

● MADAME CROQUE-MARIS, de Jack Lee Thompson. — Lundi 28 novembre, FR 3, 20 h. 30.

Cinéaste anglo-saxon spécialiste du film de guerre et d'aventures à grand spectacle, Jack Lee Thompson a eu la main trop lourde pour le scénario délicieusement fantaisiste de Betty Comden et Adolph Green. Ah ! si Minnelli ou Donen avaient réalisé cette « comédie américaine »... Consolation à cette déception : le brio, l'entrain de Shirley Mac Laine, fort entourée par Paul Newman, Robert Mitchum, Dean Martin et Gene Kelly.

● LA MAIN AU COLLET, d'Alfred Hitchcock. — Mardi 29 novembre, A 2, 20 h. 30.

Grace Kelly et Cary Grant vivent un amour mouvementé dans les hauts lieux du luxe et du hold-up que sont les palaces de la Côte d'Azur. Ce divertissement policier, qui fournit à l'actrice l'occasion de devenir princesse de Monaco, comporte notamment l'une des plus célèbres poursuites de voitures du cinéma.

● LE JUGEMENT DES FLECHES, de Samuel Fuller. — Mardi 29 novembre, FR 3, 20 h. 30.

On a souvent dit que Fuller était un cinéaste de droite. Dans cette aventure d'un sudiste qui se fait Sioux pour s'opposer aux yankees, vainqueurs de la guerre de Sécession, il s'est, en tout cas, amusé à brouiller les cartes. Les racistes, par exemple, ne sont pas là où le veulent, d'habitude, les mythologies du western. Si c'est, en fin de compte, le nationalisme qui triomphe, Fuller fait porter son message par une mise en scène violente et nerveuse. Course à pied, tir à l'arc, affrontements sanglants, appartiennent à la chanson de geste de la marche vers l'Ouest.

● PLEIN SOLEIL, de René Clément. — Mercredi 30 novembre, FR 3, 20 h. 30.

Empruntant le personnage de Tom Ripley à la romancière Patricia Highsmith (comme le fera, plus tard, Wim Wenders pour *l'Ami américain*), René Clément et Paul Gégauff ont construit l'envoûtante histoire d'une amitié entre deux hommes dont les ambiguïtés conduisent à la prise de possession par le meurtre et le transfert d'identité. C'est peut-être l'œuvre la plus parfaite de René Clément : pas une faille dans un récit qui emporte tout, le jeu naturel des symboles et des couleurs, l'envahissement progressif d'une noire fatalité sociale. Il y a là tout l'univers esthétique et moral d'un de nos grands cinéaste. Alain Delon et Maurice Ronet sont admirables.

● JOE KIDD, de John Sturges. — Jeudi 1er décembre, FR 3, 20 h. 30.

Clint Eastwood en vedette d'un western qui ne cherche ni l'originalité ni la subtilité. Sturges a repris, en appuyant sur les effets dramatiques, une histoire racontée cent fois et d'un total conformisme malgré les quelques épices politiques qui cherchent à en enlever le goût.

● LE CHANTEUR DE JAZZ, d'Alan Crosland. — Vendredi 2 décembre, A2, 22 h. 50.

C'est la pièce de musée par excellence : le premier film parlant produit dès 1927 par Warner Bros, aux Etats-Unis. Début d'une ère nouvelle, bouleversement de l'industrie du cinéma. Aujourd'hui, on ne sera plus surpris ni enthousiasmé d'entendre Al Jelson dire « Hello M'am » ou chanter, le visage barbouillé de noir, des chansons de jazz. Difficile de se remettre dans l'ambiance ; ce film est plutôt médiocre.

● L'HOMME DE RIO, de Philippe de Broca. — Dimanche 4 décembre, TF 1, 20 h. 30.

Ou les aventures d'un Tintin « nouvelle vague » au Brésil. Si Jean-Luc Godard, quelques années plus tôt, avait créé le mythe Belmondo avec *A bout de souffle*, c'est bien le film de Philippe de Broca — dynamique, loufoque, abracadabrant et pétaradant — qui fit de l'acteur une vedette populaire. Se laisser prendre à ce grand jeu pour enfants de tous les âges. Belmondo, en héros sportif et décontracté est sensationnel. Et Françoise Dorléac était si jolie et si drôle !

● PRIMA DELLA RIVOLUZIONE, de Bernardo Bertolucci. — Dimanche 4 décembre, FR 3, 22 h. 30.

A Parme, dans la lumière de Stendhal, la difficulté d'être d'un bourgeois de vingt ans, qui rêve à la révolution future et reste prisonnier de son milieu. Film à la première personne où passent les propres inquiétudes et les propres déchirements du jeune Bertolucci. Film de l'ambiguïté et de l'incertitude, aux images belles et émouvantes.

● AIRPORT, de George Seaton. — Lundi 5 décembre, FR 3, 20 h. 30.

A devancé la mode des films-catastrophes. Mais la catastrophe proprement dite met bien du temps à venir et ne fait peur à personne. Et il faut subir des intrigues sentimentales entrecroisées qui n'ont rien de passionnant. Reste la vision documentaire d'un grand aéroport américain.

625-819 lignes

INFORMATIONS

TF 1 : 13 h., Le journal d'Yves Mourousi ; 20 h., Le journal de Roger Gicquel (le dimanche, Jean-Claude Bourret reçoit un invité à 20 h.) ; vers 23 h., TF 1 dernière, par Jean-Pierre Pernaud. Pour les jeunes : « Les infos », de Claude Pierrard (le mercredi, 17 h. 15).

A 2 : 13 h., Journal (le samedi à 12 h. 30 : magazine Samedi et demi) ; 18 h. 45 (sauf samedi et dimanche), C'est la vie ; 20 h., Le journal de Patrick Poivre d'Arvor ; 23 h., Le journal de Patrick Lecocq et de Gérard Holtz (en alternance).

FR 3 : 19 h. 55, « Flashes » (sauf le dimanche) ; vers 22 h., Journal.

RELIGIEUSES ET PHILOSOPHIQUES

TF 1 (le dimanche) : 9 h. 15, A Bible ouverte ; 9 h. 30, La source de vie (le 27) ; Chrétiens orientaux (le 4) ; 10 h., Présence protestante ; 10 h. 30, Le jour du Seigneur : l'Apocalypse de Jésus-Christ (le 27 et le 4) ; 11 h., Messe à Epinay-sous-Sénart, Essonne (le 27) ; en l'abbaye cistercienne de Tamié, Savoie (le 4).

LES SERVICES DE FRANCE-INTER

METEO. — 5 h. 55 ; 6 h 28 ; 6 h. 55 ; 7 h. 28 ; 8 h. 55 ; 19 h. 55.

METEO MARINE. — 7 h. 55 ; 19 h. 55.

INFORMATIONS ROUTIERES. — 5 h. 55 ; 19 h. 55 ; 23 h.

COURSES. — 6 h. 46 ; 15 h. ; 16 h. ; 17 h. ; 18 h. ; 20 h.

EMPLOI. — 8 h. 28 ; 6 h. 55 ; 8 h. 55 ; 12 h. ; 21 h.

JEUNES. — 7 h. 28 ; 8 h. 55 ; 18 h. ; 22 h.

TROISIEME AGE. — 10 h.

PROGRAMMES ÉDUCATIFS

Les programmes des émissions éducatives diffusées à la radio sur le réseau ondes moyennes de France-Culture et à la télévision sur la première chaîne les jours de la semaine sont parus dans *le Monde de l'éducation* (n° 34, daté décembre 1977), qui les publie régulièrement tous les mois.

Petites ondes - Grandes ondes

Régulières

FRANCE-INTER (informations toutes les heures) : 7 h., J. Paugam et R. du Maurier ; 9 h., Magazine de P. Bouteiller ; 10 h., Chansons à histoires ; 11 h., Anne Gaillard ; 12 h., L'Apocalypse est pour demain : Jean Yanne ; 12 h. 30, Inter-midi (reprise magazine à 13 h.) ; 12 h. 45, Le jeu des mille francs ; 14 h., Le temps de vivre (samedi et dimanche : L'oreille en coin) ; 17 h., Radioscopie ; 18 h., Saltimbanques ; 19 h., Journal ; 20 h., Marche ou rêve ; 22 h., Le Pop-Club.

Samedi : 9 h., P. de Closets ; 10 h., J.-F. Kahn ; 18 h., Spectacle inter ; 21 h., Tribune de l'histoire ; 22 h. 10, Les tréteaux de la nuit ; 23 h. 5, Au rythme du monde.

Dimanche : 9 h. 30, L'oreille en coin ; 12 h., Inter presse ; 20 h., Le masque et la plume ; 22 h., Histoire d'opérettes ; 23 h., Jam parade.

FRANCE-CULTURE, FRANCE-MUSIQUE : Informations à 7 h. (cult. et mus.) ; 7 h. 30 (cult. et mus.) ; 11 h. (cult.) ; 12 h. 30 (cult. et mus.) ; 14 h. 45 (cult.) ; 15 h. 30 (mus.) ; 17 h. 50 (cult.) ; 18 h. (mus.) ; 23 h. 55 (cult.) ; 0 h. (mus.).

EUROPE 1 (informations toutes les heures) : 5 h., J.-P. Allam ; 6 h. 40, Jeu : Faites vos prix ; 9 h., Journal de C. Collange ; 9 h. 10, Denise Fabre ; 10 h. 30, Pile ou face ; 11 h. 30, Cash ; 13 h., Journal d'André Arnaud ; 13 h. 30, Les Aventuriers ; 14 h., Histoire d'un jour ; 15 h., Une femme, un homme ; 15 h. 30, Viviane ; 17 h., Basket ; 18 h. 30, Journal ; 18 h. 45, Music Story ; 19 h., Europe-Soir ; 19 h. 30, Disco 1 000 ; 21 h., F. Diwo ; 22 h. 30, Europe-Panorama ; 22 h. 45, Drugstore ; 0 h., G. Saint-Bris.

R.T.L. : 5 h. 30, Maurice Favières (informations à 7 h., 8 h. et 8 h. 30, avec J.-M. Cavada) ; 8 h. 45, A.-M. Peysson ; 11 h., La grande parade ; 13 h., A. Baloud ; 13 h. 15, Les amours célèbres ; 14 h. et 15 h., Menie Grégoire ; 14 h. 30, Disque d'or ; 15 h. 30, Appelez, on est là ; 16 h. 30, Les grosses têtes ; 18 h., Journal de J. Paoli ; 18 h. 30, Hit-Parade ; 20 h. 30, Les routiers sont sympas.

Tribunes et débats

FRANCE-INTER, 11 h., les invités d'Anne Gaillard répondent aux questions des auditeurs sur le Livre d'enfant (lundi et mardi), l'intérêt du jeu pour l'enfant (mercredi), la création et la diffusion (jeudi), l'expression de l'enfant (vendredi).

FRANCE-CULTURE, 12 h. 5, Jacques Paugam reçoit Arthur Conte (lundi), Bernard Ganachaud (mardi), Philippe Aries (mercredi), Jean-Pierre Bloch (jeudi), Charles Lefèvre (vendredi).

EUROPE 1, 19 h., Mario Soares (dimanche).

R.M.C., 13 h. 30, Edgar Faure (le 28).

Radioscopies

FRANCE-INTER, 17 h., Jacques Chancel reçoit Alain de Benoist (lundi), Germain Muller (mardi), Gilles Lapouge (mercredi), le professeur Tréfouel (jeudi), l'empereur Bokassa (vendredi).

Religieuses et philosophiques

FRANCE-CULTURE (le dimanche), 7 h. 15, Horizon ; 8 h., Orthodoxie et christianisme oriental ; 8 h. 30, Service religieux de la Fédération protestante de France avec le pasteur Dumas (le 27), le pasteur Atger (le 4) ; 9 h. 10, Ecoute Israël ; 9 h. 40, l'Union rationaliste (le 27) ; Le Grand-Orient de France (le 4) ; 10 h., Messe rue du Regard à Paris avec le Père Carré (le 27).

Le Monde

Provence...

une région s'i...

Des élus prennent ...
pour forcer la main...



Six départements qui d...

M. Lucien VOCHEL

Fortifier la conscience r...

Le Monde

une semaine avec

Provence-Alpes-Côte d'Azur

une région s'interroge

Des élus prennent des risques pour forcer la main de l'État

« *UNE crise foncière aussi aiguë que dans la région parisienne, un chômage atteignant le double de la moyenne nationale et des poches de sous-développement existant dans plusieurs départements.* »

A grands traits, au début de 1974, le rapporteur général du budget, qui était alors M. Francis Leenhardt, député socialiste du Vaucluse, avait brossé le tableau économique et social de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et indiqué les politiques à suivre « *pour remédier aux carences de l'Etat* ».

Au fil des budgets, ainsi que dans un « *rapport d'orientation sur l'avenir de la région* » adopté le 22 novembre 1975, par la majorité socialiste et les élus communistes, ces politiques se sont affinées en se voulant originales et résolument orientées à gauche.

La défense et la promotion de l'emploi que l'Etablissement public régional (E.P.R.) inscrivit immédiatement dans ses priorités étaient comprises dans leur sens le plus large puisqu'elles touchaient, dans le premier budget, aussi bien aux problèmes d'irrigation de la moyenne Durance qu'à l'aide à l'industrialisation ou à l'élaboration d'une politique touristique régionale.

La dégradation de la situation de l'emploi caractérisée de 1973 à 1974 par une augmentation de 35 % du nombre des demandeurs d'emploi, et les difficultés affectant plusieurs entreprises importantes de la région marseillaise précipitèrent ces choix.

La région est également venue en aide aux principaux syndicats de salariés (C.G.T. F.O., C.F.D.T., F.E.N., C.G.C.) après s'être prononcée pour leur renforcement dans l'entreprise, mais en participant aussi financièrement au fonctionnement d'un organisme d'essence patronale, l'Institut d'assistance au développement des petites entreprises régionales (I.A.D.), créé par la chambre de commerce et d'industrie de Marseille et le bureau régional d'industrialisation.

Une constante se retrouve enfin dans son action : la promotion, sous les formes les plus diverses, de l'agriculture dont les effectifs ont diminué de moitié en vingt ans, et qui n'occupe plus que soixante-douze actifs sur mille (au lieu de cent vingt-trois en France). En votant, en juillet dernier, une enveloppe de 5 millions de francs pour financer la création d'un Fonds d'incitation à la création d'emplois dans la région (F.I.C.E.R.), le Conseil régional a démontré à nouveau son désir d'utiliser sans retard les nouvelles possibilités d'action — encore très restreintes — ouvertes par la loi.

La région a été d'autre part la première en France à avoir défini et mis en œuvre, sous le contrôle des élus, sa propre politique foncière. Dès 1974, elle décidait de lancer un vaste emprunt de 150 millions de francs, destiné à venir en aide aux collectivités locales en leur permettant, selon une procédure à la fois rigoureuse dans ses principes et souple dans son application, « *de maîtriser les espaces menacés (sites, zones de loisirs), de compléter le rôle des Safer en matière de restructuration agricole, de créer des espaces verts, et d'assurer une régulation à terme du marché foncier* ».

Instrument de cette politique, une commission foncière, composée d'un élu de chaque département et d'un représentant des commissions de l'aménagement du territoire et des finances, bénéficiant de l'assistance technique de la Société centrale d'équipement du territoire (S.C.E.T.).

GUY PORTE.

(*Lire la suite page 15.*)



(Dessin de PLANTU.)

Six départements qui devraient regarder dans la même direction

les voies de l'avenir

M. Lucien VOCHEL

Fortifier la conscience régionale

LES contrastes, toujours nets, souvent éclatants, sont le fond même de la personnalité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Dans ces conditions, l'esprit régional peut-il s'y développer s'il n'est à l'aise que dans l'uniformité ; mais, est-ce bien le cas ?

C'est l'interrogation singulière à laquelle est confronté tout nouveau préfet de cette région.

Ayant pris mes fonctions il y a seulement un mois, il serait de ma part présomptueux de vouloir y donner une réponse définitive. Mais mes premiers contacts avec les hommes et les réalités locales m'incitent à penser que l'augmentation particulièrement rapide de la population de la Provence-Alpes-Côte d'Azur, crée dans les différents départements de la région — quelle que soit l'importance de leurs différences — les mêmes types de déséquilibre économique et de tension sociale qui appellent partout les mêmes correctifs.

Certes, les contrastes de la Provence-Alpes-Côte d'Azur sont patents. De toutes les régions de France, elle est celle qui est à la fois la plus maritime — avec ses ports et ses 310 kilomètres de rivages réputés — et la plus montagneuse, avec une altitude moyenne supérieure à celle de l'Auvergne et de Rhône-Alpes.

Elle est également la région qui connaît les plus fortes concentrations urbaines et les zones les plus désertées : la vallée du Rhône et la frange méditerranéenne abritent 90 % de sa population, et comptent, avec Marseille, Nice et Toulon, trois des dix plus grandes agglomérations françaises, tandis que l'arrière-pays, qui couvre les quatre cinquièmes de sa superficie, a une densité moyenne inférieure à celle du massif Central (13 habitants au kilomètre carré). En un siècle, le littoral a quadruplé sa population, tandis que l'intérieur a perdu la moitié de ses hommes.

L'agglomération marseillaise concentre l'essentiel de l'industrie — renforcée par Fos — la région de Nice se spécialise dans un tertiaire de pointe — consolidé par la création du Parc international d'activités de Valbonne — Sophia-Antipolis — alors que l'économie des Alpes du Sud repose très largement sur une agriculture menacée. Il serait facile de prolonger la liste des oppositions régionales. Notons toutefois que ceux qui les soulignent assimilent souvent abusivement richesse à départements côtiers et pauvreté à départements de montagne, alors que chacun d'eux possède ses arrière-pays et ses zones de dépeuplement.

En outre, il n'est pas inutile de mettre nos statistiques à jour : depuis 1954, la population des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence, après un siècle de déclin, augmente à nouveau, à l'instar de celle de la région.

En effet, la caractéristique commune des six départements de la Provence-Alpes-Côte d'Azur est d'exercer un pouvoir d'attraction croissant — non seulement sur les touristes, mais aussi sur les travailleurs. Grâce aux apports extérieurs, sa population a plus que doublé en cent ans et continue d'augmenter de 1,5 % en moyenne contre 0,8 % pour l'ensemble de la France — ce qui la place, là encore, au premier rang des régions françaises. En outre, chaque été, elle doit accueillir trois millions de touristes. Un tel surplus d'habitants à intégrer, à loger, à mettre au travail, suscite partout les mêmes difficultés aiguës — notamment pour créer des emplois supplémentaires et pour sauvegarder la beauté de son cadre de vie.

LUCIEN VOCHEL.
Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône.

(*Lire la suite page 16.*)

M. Gaston DEFFERRE

En appeler au suffrage universel

LA région Provence - Alpes - Côte d'Azur existe-t-elle ? Les régions existent-elles ? Au-delà des problèmes spécifiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui ont été présentés par « le Monde », la question fondamentale qui reste posée est en effet celle de la « régionalisation ».

La loi du 5 juillet 1972 n'a pas créé de véritables régions. M. Alain Peyrefitte, quand il a présenté le projet de loi, a annoncé qu'il serait évolutif. Les pouvoirs et les moyens des régions devaient augmenter avec le temps. Les événements ont hélas démenti ces prévisions.

Le ministère de l'économie et des finances en particulier a limité le plus possible les pouvoirs des établissements publics régionaux. M. Fourcade, alors qu'il avait la responsabilité de cette administration, est allé très loin dans cette voie. Il s'est opposé à l'application d'une décision définitive du conseil régional en interdisant au trésorier payeur général de l'exécuter. Il a commis un véritable excès de pouvoir, que nous avons d'ailleurs attaqué devant le tribunal administratif et devant le Conseil d'Etat.

Il est vain d'espérer, après quatre années de fonctionnement des régions, une évolution des textes conduisant à une réelle régionalisation. Le conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui, pour la grande majorité de ses membres, n'accepte pas la loi telle qu'elle est, l'a cependant appliquée en essayant d'en tirer le meilleur parti possible.

Nous avons en effet estimé qu'il était indispensable de chercher à utiliser au maximum le peu de possibilités que nous offrent les textes pour jeter les bases de la véritable région qui devra naître demain.

Les conseillers régionaux ont manifesté leur volonté de mettre en œuvre une politique et des procédures qui ne soient pas de simples dérivés de la politique de l'Etat. Nous avons cherché à répondre par des solutions régionales à des problèmes régionaux.

De plus, les décisions sont prises par la région en étroite collaboration avec l'ensemble des collectivités départementales et locales.

La région n'est ressentie ni comme une tutelle ni comme un échelon supplémentaire de centralisation.

Pour l'action, nous avons fait des choix dans le cadre de nos possibilités. Nous avons placé au premier rang la défense et le maintien de l'emploi existant, mais aussi la création d'emplois nouveaux.

Pour atteindre nos objectifs, nous avons parfois utilisé des méthodes originales, par exemple dans l'affaire Titan-Coder. Cette entreprise, qui représentait un atout important pour le développement économique de la région, était en difficulté à la suite d'erreurs manifestes de gestion. Malgré plusieurs tentatives de sauvetage, cette usine était en 1974 sur le point de fermer, mettant au chômage environ 1 000 ouvriers. Face à la léthargie de l'Etat, la ville de Marseille, avec l'appui de la région, a décidé d'intervenir. L'intervention a consisté à acheter le terrain, les bâtiments et le matériel appartenant à l'entreprise et à trouver un entrepreneur qui voudrait reprendre l'affaire dans une situation assainie. C'est donc à une véritable « régionalisation » de cette entreprise que nous avons abouti, avec succès, puisque actuellement, sept cents personnes sont employées et l'entreprise a devant elle des possibilités de progression très intéressantes. C'est à propos de ce dossier que nous avons eu un conflit avec M. Fourcade.

GASTON DEFFERRE.
Président du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

(*Lire la suite page 17.*)

Alpes de Haute-Provence

Il y a vingt ans, seuls restaient les imbéciles aujourd'hui, seuls les imbéciles partent

PAS plus que l'Ardèche ou la Lozère, les Alpes de Haute-Provence ne font parler d'elles. Ou alors, il y faut les raisons du scandale, du crime ou de la révolte, et c'est à tort et à travers que se lance la chronique. Au reste des jours, la vie se conduit dans sa pudeur.

A ce qui intéresse, ou à quoi on prétend intéresser les hommes de ce temps, rien ne semble vouloir donner prise. Les « Larzac » régionaux sont aux frontières : « silos » de la force de frappe à l'ouest, sur le plateau d'Albion, mais pour l'essentiel en Vaucluse ; au sud, mais dans le Var, sur les plans de Canjuers.

De quelque côté qu'on l'aborde, cette terre de montagne où la montagne n'arrive pas tout à fait à être chez elle, sauf aux extrémités de l'Est, paraît prête à verrouiller sa solitude. A Sisteron, comme à Castellane, à Entrevaux comme à Moustiers, les varlopes des siècles ont taillé des portiques qu'un rien pourrait suffire à cadenasser. Un peu partout les hommes ont fortifié les rochers pour mieux garder encore ces villes ou ces villages qu'ils y avaient accolés, denses comme des nids d'abeilles, et comme eux, couleur de miel.

Cependant, c'est la terre des passages, des grands itinéraires discrets. Napoléon y a laissé de sa route le plus beau parcours parce qu'il n'est pas le principal. Et pour la fiction, l'infortuné Jean Valjean aurait pu croiser le hussard de Giono qu'il suffit de suivre à la trace pour découvrir presque l'essentiel.

C'est aussi la terre possible de tous les refuges, de tous les recours. Alceste y trouverait encore un désert où s'enfuir. Quand on a le privilège d'offrir près de 7 000 kilomètres carrés à moins de cent dix mille habitants, cela veut dire qu'il reste des étendues vierges et que la vie ne doit pas manquer de qualité. Elle en manque si peu que, à tous ces concours devenus à la mode sur le sujet, les Alpes de Haute-Provence ont toujours figuré dans les trois premiers des classements.

Des cloches de Manosque à celles de l'Ubaye

Il n'y a pourtant ici ni les magnificences royales ou princières de Saint-Maximin, du Thoronet, de Silvacane, de Montmajour ou de Senanque ni la force d'Orange. Mais Ganagobie dans son humilité romane, le toit de bardeaux sur l'abside en cul-de-four de l'église d'Allos, les quatre colonnes romaines de Riez suffisent pour affirmer un passé. Et, s'il faut un supplément de fierté, on pourra toujours rappeler que le dix-huitième siècle, si méfiant à l'endroit des terres rudes, a quand même choisi Mane pour un de ses trianons provençaux.

Des cloches à peine prisonnières de leurs cages légères du côté de Manosque, à celles vraiment embastillées de la vallée de l'Ubaye, il y a toute la distance qui conduit des terres de l'olive à celle du mélèze. Seulement, l'olive ni le mélèze ne nourrissent plus leur homme. Les bruits des enclumes sont morts avec ceux des sonnailles en marche des grandes « dévalades ». Même si l'arrêté préfectoral n° 77785 continue de fixer consciencieusement les bonnes règles du dépassement comme du croisement des troupeaux, les grandes transhumances sont aujourd'hui motorisées.

A la sortie de la guerre dernière ce département put croire qu'il mourait. Un siècle plus tôt, il avait compté cent cinquante mille habitants. Il ne lui en restait pas quatre-vingt-dix mille. On partait et nul n'y pouvait rien. Marseille, Toulon, drainaient les ruraux, Nice aussi pour l'Est. Certains s'arrêtaient quand même à Manosque ou à Château-Arnoux, choisissant la Durance et son val. Là était le travail. A partir de 1955 on aménagea la rivière. De Serre-Ponçon à Cadarache il y eut, durant vingt-deux ans, de quoi occuper hommes et machines. Et, pas plus qu'on ne songeait aux débris de hameaux laissés à la solitude des plateaux, on n'allait pleurer sur cette Durance désormais avachie, rendue à jamais incapable de ses cruelles fiertés d'antan.

L'E.D.F. sur la Durance

Si E.D.F. avait coulé son béton, posé l'épure de ses barrages et de ses usines sur maintes emprises de bonnes terres, elle se faisait vite pardonner en versant ponctuellement et sans rechigner sa manne de millions aux communes de la vallée. Et celles-ci, bonne filles, devaient bientôt décider de ne pas être égoïstes en réservant une part de cette dîme pour des prêts sans intérêt aux voisines de l'est comme de l'ouest, à Forcalquier comme à Valensole, qui n'avaient eu que le tort de ne point avoir la Durance sur leur territoire. A son tour, l'agencement du Verdon, côté sud, se conduit dans le même esprit.

Ainsi furent tracées, affirmées les « avenues majeures ». L'ennui, c'est qu'elles ont drainé vers elles encore plus d'activités au détriment de l'arrière-pays en même temps qu'elles fortifiaient d'autres ambitions. Depuis longtemps sorti de la « poire » de ses murailles, Manosque, en vingt-cinq ans, a quasiment triplé sa population, et surtout modifié du tout au tout son paysage. Il y avait un bourg. Une ville moyenne est là, de plus de vingt mille âmes. Cadarache en fut le parrain. Un bon contingent de rapatriés, deux communautés de harkis, des industries comme Sud-Optique, « qui travaille pour la NASA », ont fait le reste.

Et voilà Digne supplanté. Digne refuse de s'émouvoir. On ne lui fera pas le « coup de Draguignan ». Elle se sent capitale assurée, parce qu'elle estime l'être naturellement. Excentrée, mais au centre. Dix-sept mille habitants? Et après? Pas d'industries? Quand on entend jouer la carte climatique et thermale, c'est plus un bien qu'un mal, non ? Car, ici, Bonaparte — celui de la campagne d'Italie — envoyait ses blessés prendre les eaux sulfureuses et bénéfiques. L'établissement thermal connut ensuite des fortunes diverses. A la fin, il s'étiolait. La municipalité élue en 1977 a décidé de s'y intéresser, d'en organiser une exploitation en règle.

On compte sur l'engouement pour les thérapeutiques naturelles, sur le climat. Un programme s'élabore qui prévoit aussi un village climatique ambitieux pour dix-sept cents personnes. Il y aura Digne-les-Bains comme il y a Gréoux, dont la réputation s'est maintenue. Bref, « on passe la vitesse supérieure ». On comprend, pour ceux-là, l'intérêt de cette liaison routière rapide par la Durance, autoroute au moins jusqu'à La Brillanne. Espoir suprême et suprême pensée. Claude Delorme, président du conseil général, député socialiste, maire de Forcalquier, dit que c'est dans la poche pour 1983. Pierre Rinaldi, jeune maire R.P.R. de Digne, le dit aussi.

Quand on compte deux cent vingt communes, dont la moitié garde moins de cent habitants et la moitié de cette moitié moins de cinquante, il n'est pas facile de changer de vie. On était bien, entre soi, du côté de Taulanne ou des Revest. Et aussi près des cañons du Verdon, où les plis de la terre dévoilent les couleurs d'os et de craies des calanques. Et aussi entre Claret et Melve, sous les saignées des collines aux noirceurs de terrils. Et longtemps, sous le nord de la montagne de Lure, la vallée du Jabron gardera bien plus que son assonance biblique.

On ne pensait ni au tourisme, ni aux « barons du Nord », ni aux « Marseillais ». Et les voilà. Un bien ? Un mal ? Un souci en tout cas et nulle part dissimulé.

Les « barons » sont hollandais, belges, anglais, allemands, suisses. Ils ont l'assurance que donne l'argent qui ne leur manque pas. Comme ailleurs, ils se sont mis à acheter des terres à coups de millions. Comme ailleurs la spéculation s'est déclenchée. Il y avait de quoi déjà les regarder de travers. Si encore ils s'étaient intéressés à la vraie montagne, celle qui souffre vraiment, entre Colmars et Seyne. Bernique ! Ces « ruraux » voulaient le soleil.

Comment défendre son âme ?

Ils ont investi à Banon, à Simiane, entre Mane et Manosque. Sur le territoire de Vachères, ils détiennent la moitié de la commune. Monsallières, pas loin de là, est à eux. Mine de rien, ils ont choisi comme cele des communes où n'existait pas un plan d'occupation des sols. En payant un million l'hectare dans ces terres de zones sèches où l'hectare signifie (signifiait) un mouton, une chèvre, ils montraient qu'ils n'entendaient point lésiner. A côté d'eux, « les Marseillais », qui peuvent être aussi bien des Varois, des Niçois, des Parisiens. Il y a comme ça, de-ci de-là, mais elles aussi beaucoup plus près des assurances soleil que des brumes, des « personnalités » : un ancien président du Sénat belge, une ex-épouse de Darryl Zanuck qui a déjà remis en vente la bastide-château à laquelle s'intéressait le groupe Dassault.

Les routes goudronnées, qui devaient seulement permettre aux derniers survivants de déménager, ont drainé cette relève singulière. Sur les plateaux de la solitude, elle a mis ses enclos, ses « chemins privés » et ses « chiens méchants ». Dans les villages, elle a changé l'habitat, pris possession des mairies. Et tout cela ne va plus sans murmures, sinon sans heurts. Il s'exprime partout, ce « ras-le-bol » des « Marseillais », distinct de celui des « barons ».

Personne ne le dit plus poliment que Pierre Martel, défenseur des « Alpes de lumière », quand il plaide pour les « vraies richesses ».

« L'erreur de beaucoup fut de croire que, Giono disparu du Contadour, le vent et la musique avaient disparu aussi. Erreur que dénoncent tous ceux qui, sans publicité et sans snobisme, continuent de gravir les hauts plateaux... Mais nous avons peur qu'on éteigne la musique... »

Ainsi, une terre défend son âme, cherche à maintenir son harmonie. Tandis que l'émulation agite les vallées, que Digne guigne plus ou moins ouvertement l'usine d'énergie solaire dont Manosque se pense quasiment assuré, les plateaux réagissent et entendent présenter leur véritable inventaire et non plus subir n'importe quoi de n'importe qui. « Il y a vingt ans, disent les anciens, avec un clin d'œil, seuls restaient les imbéciles. Aujourd'hui, seuls les imbéciles partent. »



A Château-Arnoux-Saint-Auban, dans ce triangle de routes au centre duquel se rencontrent Bléone et Durance, Rhône-Poulenc dresse, la nuit, face aux rochers-pénitents des Mées, l'illumination de ses tubulures et garantit encore deux mille cinq cents emplois. Mais, à la mairie, Joseph Escanez, le nouvel élu socialiste, entre l'examen d'un dossier H.L.M. en coopérative et l'ouverture d'une salle de réunion syndicale, aura marié Pierre-Samuel Bevengut, berger.

Plus loin, vers le nord-est et les proximités italiennes, là où l'on mesure vraiment que ce pays doit plus à l'Alpe qu'à Mistral, les réussites de la Savoie et de la Haute-Savoie nourrissent des espoirs. Il y a déjà Pra-Loup à qui Honoré Bonnet a « loué » son nom. La Foux d'Allos, les Sauze. Va-t-on y ajouter cette réalisation majeure que serait Jausiers-Restefonds : 8 000 hectares, l'espérance peut-être insensée de trente mille lits ? Alors il faudrait aussi avoir au-dessus de Sisteron son aéroport, déjà source de conflit.

Du moins n'aurait-on pas changé de nom pour rien. Car à l'époque, il n'y avait ici nulle gêne et moins encore honte d'être des « Basses »-Alpes, comme était ailleurs d'une Loire dont seul le cours était inférieur au sens géographique. Tout vint d'un commissaire au tourisme — Jean Santeny — qui exposa l'incapacité où il était de « vendre » à des Anglais et plus encore à des gens de pays plat des stations de 3 000 mètres d'altitude sous un label Basses-Alpes. Le tour fut joué. Il fallait être de Haute-Provence. Ne l'était-on pas naturellement ? Le cœur, lui, est resté bas alpin.

Il le reste à Barcelonnette, membre à vie du petit peloton des sous-préfectures, sans gare, mais terre de Paul Reynaud, et surtout de Manuel. Qui ? Manuel, Jacques Antoine, député libéral que la garde expulsa de la Chambre en mars 1823 parce qu'il avait « mal parlé ». De Manuel à l'insurrection des Mées contre le coup d'Etat de Louis-Napoléon et aux huit cents déportations qui suivirent, voilà de quoi asseoir une tradition républicaine et une continuité. Comme Le Contadour assure la sienne à 1 300 mètres avec ses quatre-vingt-dix-sept habitants sur 5 000 hectares. C'est la bataille journalière pour que la vie survienne encore jusqu'aux fermes. Pour tenir là-haut contre le vent, la neige, le soleil qui, chacun à sa manière, fait crier le plateau, il faut des colosses. Mme Merle, maire depuis vingt-cinq ans, en est. Elle tiendra bon, comme Pierre Martel, pour la vraie vie. Elle se bat pour la lavande, la lavande fine, qui est au lavandin de Valensole ou de Banon ce qu'un « château » bordelais est au gros rouge.

Encore un souci d'ailleurs. Ce « produit noble », qui a ses crus, qui lui trouvera sa clientèle ? Quel parfumeur ?

Qu'importe. On n'a pas attendu ici la crise pétrolière pour dire, et plus joliment : *« Nous sommes pauvres, nous n'avons pas les moyens d'être bêtes. »*

Il est vrai qu'on est là-haut comme dans la main du ciel.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

avant la bataille

Traditions et incertitudes

DEPUIS 1902, le canton de La Motte-du-Caire, dans les Alpes-de-Haute-Provence, a pour élu un Massot. Soixante-quinze années de Massot, sans interruption. Vingt-deux années de Massot Martial, et cinquante-trois années de Massot Marcel, son fils. Un record : plus jeune conseiller général de France en 1924, l'année de sa première élection (il avait alors vingt-cinq ans), M. Marcel Massot est aujourd'hui le plus ancien. Il a encore été réélu dès le premier tour en mars 1976 et a entamé alors un mandat dont il ne sait plus au juste s'il s'agit du neuvième ou du dixième.

De toute façon, ce devrait être le dernier. A soixante-dix-huit ans, M. Marcel Massot a décidé de se retirer progressivement de la vie politique : il ne sera pas candidat à sa propre succession au siège de député de la première circonscription. Car il est également député. Et depuis fort longtemps aussi, puisqu'il doit sa première élection au Front populaire, en 1936. Ce mandat-là toutefois a connu deux interruptions, provoquées, l'une par la guerre de 1940 à 1946, l'autre par le gaullisme de 1958 à 1962. Trente ans de vie parlementaire en mars prochain !...

La retraite du député sortant ne signifie d'ailleurs nullement la retraite des... Massot. Un autre est déjà sur les rangs : François, avocat comme son père, radical de gauche comme lui et, comme lui, conseiller général (du canton limitrophe, celui de Turriers). Si « voter Massot » est une habitude, comme l'affirment certains électeurs provençaux, cette habitude pourra donc être satisfaite à nouveau en mars.

Pour avoir été bien préparée, cette succession n'en a pas moins soulevé quelques difficultés, du moins en dehors de la famille. Les socialistes locaux auraient préféré que la première circonscription ne fît point partie des trente-cinq laissées par leur formation au M.R.G. A leur avis, la clause selon laquelle les députés sortants ne devaient pas être concurrencés par le P.S. ne jouait pas dans ce cas précis, puisque M. Massot père ne se représentait pas. Ils appuyaient aussi leur revendication sur le fait que les principales villes de la circonscription ont des maires socialistes et non radicaux, que le M.R.G. n'est pas véritablement implanté dans la région en tant que parti, et que, à Digne même, la liste emmenée par un radical de gauche (apparenté) n'a pas pu conserver la mairie à l'opposition lors du dernier scrutin municipal.

Du fief « familial »...

Les socialistes s'étant inclinés, la question est maintenant de savoir si la mauvaise humeur qu'ils ont ressentie aura des conséquences sur la manière dont ils mèneront campagne aux côtés de M. François Massot.

Trente-sept ans, conseiller général depuis 1970, vice-président du conseil général depuis l'an dernier et... fils de son père, celui-ci dispose d'atouts certains et compte évidemment sur un apport sensible de voix « familiales ». Il n'en demeure pas moins qu'il lui faudra d'abord arriver, au premier tour, devant le candidat communiste. Or celui-ci, M. Raymond Philippe, maire de Mées, secrétaire fédéral du P.C., sera un concurrent difficile : il est solidement implanté dans son canton et a une réputation d'élu combatif.

M. Massot compte sur la tradition républicaine et radicale du département pour l'aider à surmonter ce premier obstacle. Le second est constitué par la personnalité du concurrent gaulliste, M. Pierre Rinaldi. Sans être un nouveau venu à la politique locale, celui-ci a pour avantage son image de responsable dynamique et surtout de récent vainqueur. En effet, son principal atout est d'avoir enlevé la mairie de Digne — jusque-là dirigée par un socialiste — lors des dernières élections municipales. Il a remporté la victoire d'extrême justesse, puisque sa liste avait pris treize sièges au premier tour, la gauche treize au second, la différence n'étant assurée que par le quatorzième élu de la majorité qui passa, au second tour, à... trois suffrages près !

Elu maire à une voix de majorité, M. Rinaldi ne s'en est que davantage employé à apparaître comme un magistrat municipal actif et entreprenant. Cette attitude lui a valu d'être distingué par la direction du R.P.R. Soucieux de renouveler les candidats gaullistes, M. Chirac, lors de son récent voyage dans le département au mois d'octobre, a donné la préférence à M. Rinaldi, au détriment de M. Henri Savornin, habituel représentant du gaullisme dans la circonscription. Fort amer, celui-ci a mis plusieurs semaines à accepter d'être le suppléant de son successeur.

...au fief socialiste

La seconde circonscription, celle de Manosque, n'est pas un fief familial. Elle est plutôt un fief socialiste. M. Claude Delorme en est le député depuis 1962. Avant lui, le siège avait été occupé par M. Marcel-Edmond Naegelen, S.F.I.O., et, de 1958 à 1962, par M. Gabriel Domenech, élu sur les thèses de l'Algérie française.

M. Delorme, qui est maire de Forcalquier depuis 1965, se déclare confiant : lui aussi invoque la tradition. Elle est indubitablement de gauche — et même un tantinet anticléricale dans certaines régions du département. L'évolution électorale aussi : Manosque, la grande ville de la circonscription, a fait le chemin inverse de celui de Digne : la gauche, conduite par un radical, M. Honde, a repris la municipalité conquise en 1971 par la majorité. Ce succès a d'ailleurs peut-être inspiré au maire le désir à peine secret de se présenter aux élections législatives. Mais la première circonscription était déjà réservée au M.R.G., le P.S. n'aurait pas accepté sans réagir une concurrence des radicaux dans la seconde.

Les communistes présentent une fois de plus M. Pierre Girardot, ancien député. Dans ce secteur où la population ouvrière est nombreuse en raison des industries chimiques implantées à Saint-Auban-Château-Arnoux, M. Girardot, qui est conseiller général et maire de Sainte-Tulle, ne se présente pas tout à fait pour le principe. En 1973, M. Delorme ne l'avait devancé au premier tour que de 720 voix.

Du côté de la majorité, le parti républicain a désigné M. Curetti. On ne sait pas encore si M. Cabane, ancien maire de Manosque, portera les couleurs du R.P.R. Le passage de M. Chirac n'a en tout cas rien apporté de nouveau sur ce point. Il est vrai que l'échec subi par M. Cabane en mars dernier est double : non seulement son équipe a perdu la mairie, mais lui-même n'est arrivé qu'au dix-huitième rang des candidats de sa propre liste dans l'ordre des suffrages obtenus.

Dans la seconde circonscription comme dans la première, c'est au sein de la gauche elle-même que réside la principale incertitude. Les socialistes de Digne mesureront-ils leur appui au fils de M. Marcel Massot ? L'électorat d'opposition sera-t-il sensible à Manosque, à la polémique qui oppose les dirigeants nationaux du P.C. et du P.S. ? Si la majorité peut nourrir un espoir, c'est sur ces incertitudes qu'elle le fondera.

NOEL-JEAN BERGEROUX.

هكذا من الأصل

UNE SEMAINE AVEC PROVENCE

ent les imbéciles
iles partent



Des élus prennent des risques pour forcer la main de l'État

(Suite de la page 13.)

La rareté et la cherté des terrains, la pression des besoins, ont cependant amené les communes à solliciter le plus souvent l'aide de la région pour réaliser à court terme des logements ou des équipements sociaux. L'intervention de l'E.P.R. a néanmoins permis de sauver plusieurs domaines importants dans des zones soumises à une forte spéculation.

La commune de Ramatuelle, dans le Var, a ainsi acquis une propriété de 24 hectares constituant l'une des dernières « fenêtres » sur le littoral, à proximité de la plage de Pampelonne.

La commune de Grasse va pouvoir, elle, se rendre maîtresse des deux tiers d'un domaine privé (La Paoute) de 67 hectares, en bordure de la route nationale Cannes-Grasse. Une politique d'acquisition des grandes propriétés permettant le maintien ou l'installation des agriculteurs, ou destinée à des aménagements polyvalents, s'est d'autre part dessinée dans le haut Var et le Vaucluse (Montmeyan : 664 hectares de forêts ; Rians : 234 hectares rétrocédés par la Safer ; Cucuro : 245 hectares).

Consciente de l'effort à fournir pour répondre aux besoins et pour peser véritablement sur le marché (1), efforts disproportionnés avec ses ressources, la région cherche maintenant à mettre au point de nouveaux outils de maîtrise foncière. L'une des solutions actuellement étudiées dans les pays du Verdon consiste à acquérir ou à réserver des servitudes au profit de la collectivité, comme l'a fait déjà le département de l'Aude sur la côte du Languedoc-Roussillon.

Pour ce qui concerne la protection de l'environnement — dont la maîtrise foncière est un élément primordial — l'E.P.R. a surtout fait porter ses efforts sur l'assistance au fonctionnement des stations d'épuration.

Déjà, une centaine de stations d'épuration réparties sur toute la région (sauf momentanément dans les Alpes-Maritimes) font l'objet de cette assistance au coût de laquelle participe pour 50 % l'Agence de bassin (dans le temps, les départements et communes prendront le relais de l'E.P.R.).

Dans le cadre de sa politique d'aide à l'agriculture, dont les points forts sont le développement de l'irrigation et la promotion du secteur coopératif, la région s'est également intéressée aux technologies nouvelles, en particulier aux applications de l'énergie solaire.

Dernière priorité régionale : l'amélioration du réseau routier et des transports collectifs. L'E.P.R. a notamment adopté au début de 1977 un schéma routier régional représentant, sur dix ans, 70 millions de francs d'investissements, dont 5,5 millions de francs consacrés à l'aménagement du val de Durance (ce schéma vise à réaliser l'axe routier du val de Durance au reste de la région). Un schéma régional de transports a également été étudié, et, comme pour le tourisme, une association a été constituée entre l'E.P.R. et les départements. Parmi les premiers dossiers retenus : la sauvegarde de la ligne de chemin de fer Nice-Digne et une grande campagne d'information en cours pour mieux faire connaître les transports collectifs interurbains.

On ne peut passer sous silence l'important effort consenti par la région pour l'amélioration des conditions de vie dans les logements sociaux, et plus particulièrement la réhabilitation des ensembles H.L.M. dégradés. Depuis 1975, le conseil régional a consacré 4 600 000 francs à une vingtaine d'opérations ponctuelles. Mais il a également mis au point au bout de dix-huit mois d'études une méthode d'intervention associant largement la population à la définition des solutions les plus appropriées et à leur mise en œuvre.

Est-ce à dire que l'E.P.R. est en mesure d'agir comme il le souhaiterait ? Certainement pas, et son président, M. Gaston Defferre, est souvent parti en guerre contre le gouvernement pour que des moyens d'action plus importants et une plus grande autonomie soient donnés aux régions. Les élus communistes, eux, se déclarent *« sans illusion sur les possibilités de solution régionale à la crise dans la caricature de décentralisation actuelle et sans vrai changement national »*. Mais ils considèrent cependant que le conseil régional a su dans plusieurs domaines faire la démonstration *« de bonnes solutions en prenant l'initiative d'actions qui engagent l'État »*.

GUY PORTE.

(1) Les transactions au cours de l'année 1976 en Provence-Côte d'Azur (sans les Alpes-Maritimes) ont porté sur 15 000 hectares de terres agricoles dont 3 500 acquis par la Safer, et sur 15 000 autres hectares en espace rural.

gros plan

Les vingt et un ans des six

VINGT ET UN ANS ! A cet âge, on parle beaucoup de responsabilités, de raison, de droits et de devoirs. Pour les hommes. Pour les régions aussi.

Les régions ne sont pas nées en 1972, mais en 1955-1956. L'acte d'état civil de Provence-Alpes-Côte d'Azur remonte, comme pour la quasi-totalité des autres régions, à cette époque. A la IVe République.

L'idée selon laquelle il faut trouver dans les provinces des « relais » à la planification nationale germe au cours des mois qui suivent la guerre de 1939-1945. En 1948, sont créés huit IGAME (inspecteurs généraux de l'administration en mission extraordinaire). Ce sont des missi dominici chargés plus spécialement du maintien de l'ordre et de la police. Dans leur tâche économique, ils sont assistés des inspecteurs généraux de l'économie nationale.

Parallèlement, on voit se constituer dans toute la France des comités départementaux et régionaux d'expansion économique.

1955 : M. Edgar Faure est président du conseil. Par le décret du 30 juin 1955, les aspirations et l'action économique régionales vont trouver une assise géographique. Le gouvernement décide d'élaborer des « programmes d'action régionale ». Il faut que, estime à l'époque M. Edgar Faure, à la veille de la création de l'Europe des Six, la France dispose d'une organisation administrative et économique régionale structurée. La région est déjà une réponse à l'Europe.

1956 : la France est divisée en vingt-deux régions de programme. Un arrêté du 28 novembre 1956 officialise la « région de Provence et Corse ».

« Quelles difficultés à l'époque ! » raconte M. Jean Brunel, inspecteur général de l'économie nationale, qui comme secrétaire général du comité des plans régionaux, a eu la responsabilité de créer ces circonscriptions régionales. « Le gouvernement nous avait donné pour instruction de ne pas toucher aux limites départementales. C'est ce qui nous a le plus gênés. Cela a même conduit à des situations quelque peu absurdes. »

Le sud de la Drôme est beaucoup plus tourné vers Avignon et Marseille que vers Lyon. Les habitants des Hautes-Alpes ont la possibilité de choisir leur centre de chèques postaux à Lyon ou à Marseille. Les six départements relèvent de trois cours d'appel dont deux ne sont pas dans la région.

« Pour les « assemblages », il a fallu rechercher les vocations économiques communes des départements. Nous devions aussi définir les limites en nous appuyant sur les zones d'influence des métropoles urbaines... Ne parlons pas à ce sujet de « découpage géographique », je préfère le terme « regroupement administratif », continue M. Brunel.

« Regroupement qui prit parfois des allures de déchirement. Querelles célèbres : Metz-Nancy ; ou Bourges-Orléans, et bien sûr Nice-Marseille. Une région Côte d'Azur ? On y a songé mais comme il nous était interdit d'amputer le Var ou les Basses-Alpes de l'époque, comme les Corses ne voulaient pas être rattachés à Nice, l'affaire était sans solution car il était exclu de n'avoir qu'un département par région. Si on avait écouté tout le monde il y aurait eu plus de régions que de départements ! »

Le cadre administratif et économique est donc établi en 1955-1956. Ensuite les réformes successives ne sont que des consécrations ou des ajustements.

Les différentes administrations de l'État, progressivement, parviennent à harmoniser les circonscriptions de leurs services extérieurs avec les limites régionales. Certains ministères se font tirer l'oreille (justice, éducation, jeunesse). Mais ce sont les entreprises publiques et les sociétés nationales qui semblent le plus « réfractaires » à ce processus de simplification et de coordination. « Il est impossible d'établir un bilan énergétique régional », regrette M. Brunel.

Voilà donc un beau sujet de réflexion pour les sociologues politiques, que ce soit sur les bords de la Méditerranée, dans le Massif Central ou dans les plaines d'Ile-de-France : les « émanations » de l'État seraient-elles plus jacobines que l'État lui-même ?

FRANÇOIS GROSRICHARD.

les voies de l'avenir

GEORGES LAZZARINO

La région pivot de la démocratie locale

LA loi du 6 juillet 1972 portant création et organisation des régions, a refusé toute véritable décentralisation technocratique du pouvoir d'Etat. L'institution régionale en Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme ailleurs, n'est qu'un établissement public sans personnalité morale et autonomie financière qui se présente comme un écran supplémentaire entre les citoyens et le pouvoir, renforçant de ce fait les illusions de toute sorte.

Le seul pouvoir réel de la région est de lever une surfiscalité que le pouvoir entend alourdir afin d'accentuer sa politique de désengagement des responsabilités qui lui incombent à l'égard des équipements collectifs, des communes et des départements.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'action unitaire et tenace des élus communistes a permis de freiner ce processus d'accentuation des transferts de charges, mais enfermée dans le cadre étroit de la loi de 1972, la région reste un établissement public, sans possibilité de résoudre la crise régionale ni de satisfaire une des revendications les plus élémentaires : *« Vivre et travailler au pays. »* Les cent vingt mille chômeurs de notre région, les milliers de femmes désirant travailler et se heurtant à la faiblesse chronique de l'emploi féminin (un des taux d'activité les plus bas du pays), les agriculteurs floués par l'intégration européenne, les travailleurs des entreprises industrielles en cours de démantèlement, comme la réparation et la construction navale, toutes ces victimes du pouvoir actuel ont besoin d'autre chose que des tours de passe-passe du pouvoir, qui n'ont d'autre objectif que de renforcer son autoritarisme, de semer l'illusion du chômage, de reporter sur les élus locaux la responsabilité de l'austérité et de la pénurie.

Depuis 1973, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, les grands problèmes de structure se sont aggravés. La décentralisation se poursuit à un rythme rapide. La désertification de l'arrière-pays s'accélère. Sait-on, par exemple, que le Massif Central, pourtant considéré comme peu habité, compte 30 % de cantons ayant moins de vingt habitants au kilomètre carré et que les Alpes du Sud atteignent la proportion de 80 % ? Dans le domaine de la formation des ingénieurs, la région en forme mille par an. Ils sont cinq mille à sortir des écoles de Rhône-Alpes. La spéculation foncière et immobilière se poursuit à un rythme effréné. Nous pourrions multiplier les exemples de cette dégradation continue de la situation régionale.

Force est de constater alors que l'organisation régionale ne répond à aucune des aspirations populaires, à aucune des nécessités d'un développement régional, à aucune des exigences de la démocratie. Pourtant, face à la crise et face au renforcement du centralisme, la population des régions, les élus, les organisations syndicales et professionnelles, les associations culturelles, etc., aspirent à une réelle participation à l'élaboration des décisions qui concernent leurs conditions de vie et de travail, l'avenir économique, social et culturel de la région.

C'est de démocratie véritable dont les habitants de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur, comme ceux de toutes les autres, ont besoin.

Dans le cadre d'une réforme d'ensemble des collectivités territoriales que le parti communiste est le seul à proposer (voir le N° 12 de la revue *Communes d'aujourd'hui*), la conception d'une décentralisation régionale préconisée par les communistes rompt résolument avec le principe centraliste et bureaucratique imposé aujourd'hui. Dans la ligne des travaux de notre XXII° congrès, nous entendons donner à la démocratie régionale et locale tout son rôle, dans une dynamique nouvelle induite par les grandes réformes de structures du programme commun, en particulier celles qui organisent l'élargissement du secteur public et la transformation démocratique de sa gestion.

Au plus près des populations, la commune doit constituer un échelon fondamental du système démocratique, un des 36 000 foyers vivants de la démocratie. Elle disposera d'une pleine autonomie administrative et financière dans le cadre de compétences beaucoup plus larges et de ressources accrues. Avec l'aide du département, aux prérogatives renforcées, les communes pourront pousser très loin la coopération intercommunale si elles le désirent. Il faut d'ailleurs noter que le département doit jouer un rôle très important dans le processus de décentralisation. Loin d'être en contradiction avec l'institution régionale, il est une des pièces essentielles de l'articulation entre la région et les collectivités de base.

La démocratie véritable suppose aussi un échelon intermédiaire entre les collectivités locales et le pouvoir central. Aujourd'hui seul le gouvernement ayant le pouvoir réel de décision renforce considérablement l'autoritarisme inhérent au système capitaliste.

La région peut au contraire devenir ce niveau stratégique pour une vraie décentralisation où pourraient s'effectuer conjointement l'harmonisation entre ces collectivités locales entre elles et l'articulation entre ces collectivités et le pouvoir central, dans le respect total de leurs prérogatives.

En ce sens la région sera une collectivités territoriale de plein droit. L'assemblée régionale sera élue au suffrage direct et à la proportionnelle. L'exécutif régional sera constitué du président du conseil régional, assisté du bureau. La fonction de préfet de région sera supprimée, un commissaire régional représentant le gouvernement veillera à ce que les administrations soient effectivement au service des assemblées élues et que les décisions prises soient en conformité avec la loi. Un rôle beaucoup plus important qu'aujourd'hui sera donné à un conseil économique, social et culturel.

La région doit être à la fois le pivot de la décentralisation démocratique, un facteur de rééquilibrage de la France et un support pour l'épanouissement de toutes les composantes culturelles.

Elle tiendra ainsi un rôle essentiel dans la planification démocratique par la gestion directe des grands équilibres énergétiques et économiques. Elle aura une compétence très étendue en matière d'emploi, de santé, d'éducation et de culture. Elle participera effectivement à l'élaboration du plan national. Elle disposera de ressources nouvelles et importantes : crédits finalisés de l'Etat, une part de l'impôt sur le capital affectée à la région, une fiscalité propre.

L'ensemble de ces mesures devrait donner les moyens d'une lutte efficace contre toute technocratie, bureaucratie et centralisme.

Le fait régional est pour nous, communistes, une composante essentielle de la réalité nationale. Une politique de vraie décentralisation régionale est une nécessité pour le développement démocratique de notre pays dans la richesse du lien entre l'unité et la diversité.

GEORGES LAZZARINO,

vice-président du conseil régional, membre du comité central du parti communiste français.

PAUL AUGIER

PETIT BUDGET MAIS GRANDS DESSEINS

VOICI maintenant quatre ans de nouvelles structures régionales étaient installées ; nous émergeons donc tout juste de la phase de rodage. Après bien des incompréhensions, les ajustements indispensables interviennent, et, la bonne volonté aidant, les partenaires de l'établissement public régional, conseil régional, préfet de région et comité économique et social, s'éloignent de la zone de turbulences et abordent enfin la période du travail en commun, fruit d'une meilleure articulation, qui permet à chacun d'occuper sa véritable place.

Cette place, notre place, nous avons procédé par tâtonnements avant de la trouver. Longtemps, trop longtemps, nous avons pratiqué presque exclusivement la politique de la « fiche », consistant à décrocher à tout prix une subvention pour les fiches de dossier que nous détenions. Fascinés en quelque sorte par l'existence d'un budget régional non négligeable, car, tout entier consacré à l'investissement, nous n'avions de cesse d'y inscrire nos projets. La sanction budgétaire immédiate était alors notre objectif essentiel. Le nombre de dossiers s'accroissant rapidement, nous dispersions notre énergie en de multiples démarches, d'autant plus décevantes que le pourcentage de réussite nous semblait particulièrement faible.

Le rôle du comité économique et social régional ne se situe pas dans ces infimes tractations, d'une efficacité incertaine et nuisibles à la cohérence interne. Nous devons éviter « la parcellisation » de notre activité, qui nous empêche de prendre le recul indispensable pour assurer pleinement notre mission. A cet égard, deux directions me paraissent devoir être privilégiées :

— Conduire une réflexion globale et permanente sur la situation et les perspectives d'évolution de la région. L'autorité et l'expérience des conseillers garantissent la qualité de ces travaux, qui bénéficient ainsi de l'apport des organismes représentés au C.E.S.R. tels que chambres de commerce, d'agriculture et de métiers, syndicats professionnels, syndicats ouvriers, associations culturelles, familiales, organismes d'enseignement, sociétés d'aménagement, etc.

Cette réflexion éclairant les travaux du conseil régional, je crois qu'il y a là un excellent partage de fonctions entre les deux assemblées, qui respecte leur originalité et leur indépendance.

Se saisir des dossiers-clefs qui conditionnent le développement de la région, et les traiter, même en dehors de tout contexte budgétaire. Là aussi il y a, me semble-t-il, un excellent terrain d'entente avec le conseil régional, davantage accaparé par la mécanique budgétaire.

⁂

Nous n'avons pas la responsabilité du vote du budget ; c'est une réalité dont nous sommes conscients. Agissons en conséquence et ne passons pas notre temps à « coller » au conseil régional. Nous y gagnerons en autorité. Notre rôle est tout d'imagination, d'invention, de création, d'animation ; jouons-le pleinement, exploitons à fond l'incomparable gamme de compétences réunies au sein du C.E.S.R., en s'appuyant sur ces animateurs de la vie régionale qui lui ont déjà tant apporté. Le domaine de compétence du C.E.S.R. dépend de la loi, son autorité dépend de nous.

A la recherche de son équilibre, le C.E.S.R. n'en a pas pour autant négligé les problèmes de fond auxquels notre région est confrontée. Quatre priorités ont été définies : la lutte en faveur de l'emploi ; le rééquilibrage géographique et structurel ; l'ouverture sur le monde extérieur ; l'amélioration de la qualité de la vie.

L'emploi est la résultante de l'activité économique, aussi œuvrons-nous en faveur de la promotion de cette activité : en développant les activités traditionnelles et en lançant de nouvelles ; en pratiquant une valorisation des pôles industriels existants, Fos-sur-Mer et Valbonne ; en promouvant tout ce qui gravite autour de nos données de base, le soleil et l'eau : énergie solaire, aquaculture ; en appuyant et en encourageant toutes les initiatives de l'I.A.D. (Institut d'assistance au développement des petites entreprises régionales), propres à faciliter la création et l'épanouissement des P.M.E. qui constituent l'essentiel du tissu industriel de notre région.

Lutte pour l'emploi, tout en veillant au développement harmonieux de l'ensemble régional dont la coupure entre la frange littorale et l'arrière-pays, véritablement trop pauvre, s'accentue, d'où la priorité accordée au val de Durance, et la nécessité d'une politique sélective de restructuration des zones en difficulté. Un travail délicat pour apporter un juste remède. L'ouverture sur le monde extérieur contribuera également à la rentabilisation des zones retardées. L'amélioration de la jonction avec l'Italie, par les vallées alpines, concerne les trois quarts de notre territoire régional.

Nombreux sont les équipements concourant à cette ouverture, et ils sont bien connus, mais, au-delà, il nous faut définir le nouvel esprit qui doit présider à nos relations avec nos voisins. Les assemblées régionales doivent cependant se préoccuper tout particulièrement des risques encourus par l'agriculture et l'industrie régionales devant cette volonté d'ouverture à l'égard de certains pays méditerranéens, dont la concurrence ne nous paraît pas toujours d'une loyauté totale. Ces perspectives, vastes et généreuses, ne nous éloignent pas de notre objectif fondamental : assurer à celui qui vit dans notre région la meilleure qualité de vie en intervenant inlassablement pour améliorer notre environnement, le cadre dans lequel se déroulent notre vie privée et notre vie professionnelle.

Convergence sur leur rôle respectif, convergence sur les objectifs, les deux assemblées, en liaison avec le préfet de région, pourront maintenant espérer tirer le meilleur parti de la loi du 5 juillet 1972, portant création et organisation des régions, et explorer ensemble les voies qui nous conduirons à la prochaine étape sur la route de la régionalisation.

PAUL AUGIER.

président du comité économique et social

Fortifier la conscience régionale

(Suite de la page 13.)

Or, structurellement, la région souffre d'un sous-emploi endémique que traduit son taux d'activité, traditionnellement l'un des plus faibles parmi ceux des vingt-deux régions. En effet, d'un passé plus commerçant qu'industriel, elle a hérité d'une économie typée, à la limite du déséquilibre, où prédomine le secteur tertiaire par rapport à l'industrie et à l'agriculture.

En outre, ses entreprises traditionnelles — nées des activités portuaires et de la valorisation des produits agricoles — sont, en général, de petites dimensions et sont confrontées à des restructurations douloureuses qui se soldent par une stagnation de leurs effectifs. Aussi la politique d'industrialisation — faute de pouvoir s'appuyer sur des entreprises suffisamment puissantes — a dû s'orienter vers la création de pôles de développement entièrement nouveaux.

Ceux-ci ont été réalisés à la fois par de grandes firmes nationales ou internationales (qui ont créé les raffineries de l'Etang-de-Berre, la sidérurgie de Fos, l'industrie aéronautique de Marignane, l'industrie chimique des Bouches-du-Rhône et de la vallée de la Durance, l'électronique et l'informatique sur la Côte d'Azur) et par l'Etat qui a lancé les opérations de Fos et Valbonne pour insuffler à la Provence-Alpes-Côte d'Azur un nouveau dynamisme.

Il apparaît aujourd'hui que ces apports considérables de capitaux extérieurs — qui ont commencé à donner à la région la grande industrie, ainsi que le tertiaire supérieur qui lui manquaient — n'ont pas, jusqu'à présent, suscité en aval un réseau suffisamment dense d'industries de transformation, à haute valeur ajoutée, tournées vers l'exportation et fortement créatrices d'emplois. C'est pourquoi, les responsables économiques de la région (assemblées régionales, chambres de commerce, administrations) mobilisent actuellement leurs efforts pour accroître les retombées potentielles des pôles d'activités créés au cours des dernières années : à cet effet, ils mènent une action de soutien des entreprises régionales (notamment par une assistance financière, technique, scientifique aux P.M.E.) et une politique d'équipements (renforcement des liaisons routières, maritimes, aériennes ; construction de zones industrielles plus légères et donc moins coûteuses).

La nécessité de concilier les concours financiers extérieurs et la maîtrise du développement se pose dans les mêmes termes pour les Alpes du Sud. C'est pourquoi la mise en valeur de leur potentiel touristique ne se fixe plus aujourd'hui ni pour exemple ni pour objectif les réalisations spectaculaires que furent, il y a quelques années, certaines créations de stations de sports d'hiver ; mais elle cherche à diffuser en profondeur les bénéfices du regain économique : à cet effet, elle vise à associer les communes et leurs populations agricoles à l'aménagement de petites unités touristiques intégrées à la vie locale, valorisant les paysages, respectueuse des traditions locales auxquelles elle donne un nouvel essor en favorisant, notamment, la création d'artisanats d'art.

C'est également le souci de faire participer étroitement les communes et leurs populations, qui préside actuellement à la définition des conditions du développement économique de l'arrière-pays : schéma de massif des Alpes du Sud, programme de rénovation rurale en montagne, projet du val de Durance, programme des pays du bassin du Verdon, politique des villes moyennes, politique des contrats de pays ou politique des programmes locaux d'aménagement concerté (cette dernière résultant d'une initiative de l'établissement public régional).

La Provence-Alpes-Côte d'Azur doit également mener un même combat pour préserver son capital de beauté face à l'accroissement de sa population, qui menace à la fois sa terre, ses sites, ses forêts, son eau, son âme.

La spéculation — qui a des origines lointaines sur le littoral — gagne insidieusement l'arrière-pays, notamment la zone alpine, les monts du Vaucluse et le bassin du Verdon — justifiant l'application de la même politique d'acquisition foncière par les collectivités locales, encouragée par l'établissement public régional dont elle est un axe majeur d'action.

Le « mitage » des massifs forestiers montagneux enlaidit autant les paysages que les murs de béton de la Côte d'Azur, et exige la mobilisation des mêmes armes contre les pollutions visuelles :

⁂

Partout, la forêt est en danger : sa faible rentabilité a favorisé son abandon dans les montagnes dépeuplées et son remplacement dans la zone méditerranéenne par des lotissements, auxquels s'ajoutent les ravages des incendies de l'été. Là encore, la similitude des périls a imposé les mêmes équipements anti-feu et des actions communes de reboisement. Dans le même ordre d'idées, le recul progressif de la riziculture en Camargue pose désormais le problème du maintien de cette zone dans son état actuel. C'est encore l'un des exemples de dégradation auxquels la région tout entière doit se préoccuper de faire face.

L'eau unit également, tant sa maîtrise est vitale sous ce climat méditerranéen, guetté par la sécheresse. Là aussi, la convergence des efforts a permis des résultats spectaculaires : 200 000 hectares sont aujourd'hui irrigués et font de l'agriculture régionale la première de France pour la valeur ajoutée par hectare cultivé et pour les exportations de fruits, légumes et fleurs ; l'alimentation en eau des grandes villes a été assurée normalement, même au plus fort de la sécheresse de l'été 1976 ; les barrages et plans d'eau construits depuis dix ans représentent cinq fois la superficie du lac d'Annecy, tandis que les lacs de Sainte-Croix et de Serre-Ponçon se classent parmi les premiers de France par leurs dimensions.

La région se caractérise enfin par un « sur-besoin » en équipements publics qui lui est général, même si ses causes varient selon les communes. Dans les petites exploitations balnéaires, c'est l'afflux des touristes, décuplant souvent la population locale, qui impose un « sur-dimensionnement » des adductions d'eau, des stations d'épuration, des lignes téléphoniques, dont le coût est sans commune mesure avec les besoins et les ressources des communes ; les concentrations urbaines du littoral obligent la construction de rocades et d'autoroutes urbaines coûteuses — et, à Marseille, d'un métro. Dans la zone de la moyenne montagne, l'arrêt de la dépopulation implique non seulement le maintien mais l'amélioration des services publics — même s'ils doivent rester sous-utilisés.

L'ambition du préfet de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur doit être, en étroite liaison avec les assemblées régionales, de tenir compte aussi bien des diversités de la région que de ce qui fait son unité. Ne pas croire qu'une seule action peut être bénéfique de la même façon partout, respecter les objectifs les plus propres à assurer le développement de chaque partie de la région, mais aussi déterminer, retenir et mettre en œuvre les réalisations dont nos six départements ont, en même temps, besoin : c'est une tâche extrêmement complexe. Je ne distingue aucune raison fondamentale pour qu'elle ne puisse pas être menée à bien, car j'ai déjà eu l'occasion de constater ici que les élus, comme les représentants du monde économique et social et les fonctionnaires de l'Etat, s'ils ont quelquefois des aspirations différentes quant au rôle des institutions régionales, se retrouvent pour assurer leur fonctionnement telles qu'elles sont pour le mieux-être de chacun des habitants de cette région.

LUCIEN VOCHEL.

…os plan

Breton à Cannes

PIERRE VIANSSON-PONTÉ.

…peler au suffrage universel

OUVERTURE SUR LE BASSIN MÉDITERRANÉEN.

GASTON DEFFERRE.

هكذا من الأصل

gros plan

Un Breton à Cannes

PREFET en 1944 — de l'Ille-et-Vilaine, de la Somme, du Bas-Rhin. Haut commissaire de la République et gouverneur général en 1948 — de l'A.E.F puis de l'A.O.F. Ambassadeur de France en 1956 — à l'ONU, en Argentine. Ministre en 1958 — de la France d'outre-mer, des P. et T. Député, conseiller général, maire de Cannes — à partir de 1958-59. Une biographie comme on en voit peu, une carrière éblouissante dans sa diversité.

Et derrière cet « état signalétique et des services », on s'en doute, un personnage. Car il a fallu beaucoup de tempérament et bien du cœur à l'ouvrage à ce Breton, nommé Bernard Cornut-Gentille, né à Brest, issu d'une lignée d'officiers de marine, pour aller se tailler un fief politique sur les rives de la Méditerranée, à Cannes, dont le nom évoque pour des millions d'hommes dans le monde des images de luxe, de faste et de plaisir.

Or Cannes, ce n'est précisément pas cette ville-femme un peu facile et un peu folle. Ou plutôt ce n'est pas que cela. Car à côté de la fausse grande ville qui, croit-on, pave ses rues des plaques d'or tombées du tapis vert et remplit son port des navires de rêve de milliardaires exotiques, il y a la fausse petite ville besogneuse et préoccupée, peuplée de petits retraités, de travailleurs angoissés pour leur emploi, de tout un peuple chaleureux, mais facile à enflammer.

Les noces du Breton et de la cité-vedette ont débuté par un coup de foudre. Cannes rejetait son maire, un radical d'opposition, et se donnait à un ministre du général de Gaulle. Cela ne pouvait évidemment pas durer. Et pourtant, vingt ans après, le mariage tient toujours. Mieux : le ministre du général a rompu avec le gaullisme et rejoint la gauche tout en gardant son indépendance. Cela n'a rien changé. Et surtout, il a de lui-même, en 1968, rompu son union avec sa ville, tourné le dos à l'ingrate, abandonné sa mairie et son siège de député...

Délaissée, l'infidèle s'était offert une aventure, et pas avec n'importe qui : après avoir installé à l'hôtel de ville un notaire centriste, elle avait choisi pour la représenter au Parlement le propre frère de l'actuel président de la République, M. Olivier Giscard d'Estaing. Qu'à cela ne tienne : d'un beau doublé, la main sûre et l'œil perçant, B.C.G. — comme le nomment ses administrés et ses amis — abat ses deux remplaçants qui osaient briguer aussi son siège de conseiller général. Et c'est sans coup férir qu'il leur reprend tout son apanage.

Il n'y a pas de secret : c'est un bon maire, avec une expérience administrative et politique hors pair, de l'audace et de la fermeté. Droit et sec à soixante-huit ans, sous ses cheveux blancs, il va son chemin sans s'embarrasser des criailleries ni des mondanités, un peu triste de voir l'essentiel national s'enliser dans les querelles sans fin et sans issue, inquiet aussi des conséquences sociales et économiques pour sa ville et sa région de cette déliquescence, mais déterminé et solide. Et puis, il y a ce petit peuple cannois, difficile et attachant, qui lui tient finalement bien plus au cœur qu'il ne veut, par pudeur, le laisser paraître.

PIERRE VIANSSON-PONTÉ.

En appeler au suffrage universel

(Suite de la page 13.)

L'agriculture représente pour notre région une part très importante de son activité économique. Elle a d'autres fonctions, par exemple l'équilibre de la région par le maintien sur place d'une partie de la population ou la protection de l'environnement. Face à une conjoncture économique difficile, à des concurrences étrangères mal contrôlées, notre agriculture est en difficulté. Nous avons décidé de l'aider en lui consacrant une part importante de nos crédits, en développant les infrastructures d'irrigation, mais aussi en permettant à la profession agricole de s'organiser dans le cadre de la coopération. Le fait de développer l'agriculture régionale en passant par la coopération correspond à un choix politique déterminé.

C'est ainsi qu'un vaste programme est engagé depuis deux ans. Il permet d'aider les agriculteurs : à déterminer les marchés potentiels ; à réorganiser leurs exploitations et les structures coopératives auxquelles ils appartiennent ; à bénéficier d'une formation permanente dans le cadre de leurs activités.

∴

D'autres exemples peuvent être cités qui témoignent du caractère que nous avons cherché à donner à notre action :

LUTTE CONTRE LA SPECULATION IMMOBILIERE. — Une procédure originale, des moyens juridiques adaptés, ont permis de subventionner les communes, les syndicats de communes, les départements, pour procéder à des acquisitions foncières; 151 dossiers représentant 2 900 hectares et 87 millions de francs de subventions ont été réglés.

TECHNOLOGIES NOUVELLES. — Au-delà des études sur l'énergie solaire, des opérations en vraie grandeur ont été réalisées : chauffage d'immeubles collectifs à Rousset et à Avignon, de serres à Hyères, d'une piscine à Antibes.

RENOVATION D'H. L. M. — Tous ceux qui connaissent la question savent qu'il y a là un problème essentiel pour ceux qui habitent des groupes de logements souvent mal construits, mal finis. La réhabilitation financée par le conseil régional porte sur les logements et sur l'environnement d'une quarantaine de groupes d'H.L.M.

POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT. — La région a mis en place une cellule régionale pour la protection de l'environnement. Cela permet d'apporter aux petites et aux moyennes communes une assistance technique et des conseils pour résoudre les problèmes d'épuration des eaux et d'élimination des déchets.

POLITIQUE TOURISTIQUE. — Alors que le gouvernement consacre l'essentiel de ses crédits à une politique touristique de prestige réservée aux classes les plus aisées, le conseil régional a mis l'accent sur la création de centres de loisirs et de tourisme sociaux sur la côte. Nous avons, d'autre part, développé des structures d'accueil à l'intérieur du pays pour tenter d'obtenir dans ce domaine aussi un équilibre entre la zone rurale et la zone côtière.

OUVERTURE SUR LE BASSIN MEDITERRANEEN. — Le conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur a considéré qu'il lui appartenait, du fait de sa position géographique, d'établir des relations avec tous les pays du Bassin méditerranéen. L'Association des échanges méditerranéens a été créée, a été subventionnée. Elle permet des rapports différents de ceux qui peuvent s'établir d'Etat à Etat dans une région où la France est trop souvent absente ou maladroite.

∴

Au début de cet article, j'ai posé la question : les régions existent-elles ? En conclusion, je crois devoir répondre : la preuve est faite qu'elles pourraient exister qu'elles devraient exister. L'intérêt suscité par ce qui a été fait en Provence-Alpes-Côte d'Azur le démontre. L'attitude des collectivités locales, départements et communes, qui auraient pu prendre ombrage de l'activité de la région, en est la meilleure démonstration.

Mais une réforme incomplète et insuffisante comme celle de la loi de 1972, surtout si elle est porteuse d'espoir, est dangereuse. Une demi-réforme qui ne permet que de demi-résultats finira par décourager les plus chauds partisans de la régionalisation en donnant une image fausse et décevante de ce que serait une véritable organisation régionale.

Il faut donc le plus vite possible élire les conseillers régionaux au suffrage universel et à la proportionnelle, confier le pouvoir exécutif au bureau du conseil régional, supprimer toutes les tutelles et d'abord celle du ministère des finances.

Mais cela suppose une profonde transformation des structures de l'Etat, une véritable et totale décentralisation. Tout se tient. Il n'y aura pas de régionalisation sans transfert d'une partie importante des pouvoirs de l'Etat vers les communes et les départements, en même temps que vers les régions.

Prôner l'élection des conseillers régionaux au suffrage universel sans que soient réalisées la décentralisation à tous les échelons et les amputations indispensables au pouvoir de l'Etat, en allant jusqu'à fermer à Paris certains bureaux des ministères, c'est illusoire et même trompeur. Comme il est illusoire et trompeur de croire ou de chercher à faire croire que la majorité actuelle le fera. Il faut pour cela un changement complet de politique et de majorité parlementaire.

Les électeurs diront en mars prochain s'ils le veulent.

GASTON DEFFERRE.

Les syndicats pèsent les bénéfices de Rhin-Rhône

C.G.T. : un équipement nécessaire même si...

AVANT le démarrage du chantier de Fos, le chômage en Provence-Alpes-Côte d'Azur était déjà très important ; à cela est venu s'ajouter l'afflux de très nombreux travailleurs venus d'autres régions, attirés par le mirage de Fos.

Sans parler des conditions déplorables d'accueil et de logement, des conditions désastreuses de travail, lorsqu'ils en ont. Car beaucoup d'entre eux se sont trouvés rapidement réduits au chômage.

Il y a une aggravation de la crise en Provence-Côte d'Azur, l'emploi industriel régresse, le chômage dans l'industrie est important. La crise a accéléré le démantèlement de l'industrie traditionnelle, puis elle a frappé les petites et moyennes industries.

D'un autre côté, l'emploi des grandes firmes s'est renforcé. Fos est un îlot d'industries lourdes ; c'est un cas particulièrement représentatif de l'évolution de la grande industrie dans la région, c'est-à-dire des industries qui sont basées sur la transformation des matières premières.

La région a une fonction limitée dans le processus de production, son développement dépend des à-coups de la conjoncture, des stratégies des grandes firmes.

L'Etat est largement responsable de la structure et des tendances actuelles de l'industrie régionale par l'aide, sous diverses formes, qu'il apporte essentiellement aux grandes entreprises.

Nous sommes en présence d'un véritable gâchis. Le gâchis des hommes, avec 9 % de la population active contrainte à l'inactivité ; la recherche effrénée du profit, qui conduit à toujours plus exploiter, à accélérer les cadences, au travail posté, au travail sous-payé des femmes, au travail temporaire, aux nombreux accidents du travail.

Le gâchis matériel ? plus de 20 % des capacités de production inutilisées dans l'industrie... Parallèlement, nous assistons au déclassement d'une partie du réseau routier national, à la liquidation des voies ferrées et de canaux d'intérêt national.

On nous assure que la liaison Rhône-Rhin sera créatrice d'emploie et débloquera la situation. Or, bien que son tracé soit discutable, nous considérons la liaison Rhône-Rhin comme un équipement nécessaire à notre pays, en tenant compte du retard et des insuffisances des équipements fluviaux en France.

Par contre, nous ne saurions accepter la problématique qu'entend imposer le pouvoir, en présentant les différents investissements et leur financement en termes de choix prioritaires et non prioritaires, en fonction de ses objectifs visant à réaliser les infrastructures en vue des besoins nécessaires à la réalisation des profits des monopoles et de ses intérêts politiques.

Dans l'état actuel des choses, il est pratiquement exclu que cette liaison puisse avoir un effet d'entraînement sur l'activité économique future de la région, si nous tenons compte des délais de transports ; il ne peut s'agir que de produits et denrées non périssables. Nous sommes convaincus que la seule issue à la crise réside dans des changements démocratiques d'ensemble portant un coup décisif à la domination des groupes financiers, et réellement novateur dans le domaine économique, politique et social.

Cela concerne de très près notre région, et nous pensons qu'il y a urgence à nationaliser les principaux groupes financiers dès le début de l'action d'une majorité de gauche. De même, il faut une délimitation suffisamment large des nationalisations à réaliser rapidement pour assurer la cohérence et les moyens d'une nouvelle croissance. Ce qui permettrait pour notre région une autre orientation, à savoir pour Fos le développement des industries de transformation des métaux avec deux atouts majeurs : le port et la sidérurgie.

CHARLES LECA.

Secrétaire général C.G.T. de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

C.F.D.T. : la fin de l'époque coloniale

FOS fut un grand mirage. Cette opération n'a eu globalement aucun effet sur la création des emplois industriels en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ceux-ci représentaient, en 1962, 21,2 % des emplois, et en 1975 19,1 %, alors que les emplois tertiaires sont passés de 54,2 % à 62 %. Par contre Fos a :

— Accentué la concentration des emplois sur l'ouest de l'étang de Berre, contribuant par contrecoup à désertifier les départements de l'intérieur ;

— Renforcé le poids des industries de première transformation sur la région ;

— Orienté la nouvelle vocation de transit du port de Marseille ;

— Aggravé le cadre de vie autour de l'étang (pollution, concentrations urbaines, sous-équipements collectifs).

Les investissements de Shell-Chimie et de Pechiney-Ugine-Kuhlmann (3,5 milliards de francs) vont suivre sur cette lancée. Les capitaux importants dégagés ne créeront guère plus de cinq cents emplois permanents, contrairement aux allégations patronales, et les habitants de Fos et de la région pouvaient se passer de ces deux nouvelles sources de pollution et de danger potentiel que sont le chlore et le chlorure de vinyle monomère. L'industrie lourde diminue très fortement le taux d'emploi féminin déjà très faible dans la région : 28,2 % des emplois pour 37,8 % au niveau national et 8 à 10 % dans l'industrie lourde.

La mort de la culture florale à Grasse et la restructuration financière des parfumeries rendent fragile cette industrie, naguère très intégrée aux réalités agricoles. Le tourisme des riches sur la Côte et dans les stations de ski procure peu d'emplois et fait apparaître un sous-prolétariat de saisonniers. Le développement des implantations militaires (Toulon, Canjuers) accentue la dépendance de la région à l'égard de décisions extérieures.

L'axe Rhin-Rhône aurait comme principal résultat de faire de Marseille le port de transit de l'Europe. Cette vocation accélérerait l'abandon du tissu industriel marseillais issu de son époque coloniale, provoquant une importante perte d'emplois. Les faibles créations d'emplois se localisant sur l'axe du Rhône contribueraient à vider l'intérieur de la région. Les grands axes routiers — liaison autoroutière Fos-Turin ou l'aérodrome de Veumeilh — ne pourront désenclaver l'arrière-pays et développer une nouvelle industrialisation.

En regardant ces réalisations et ces projets, nous pouvons affirmer que la région a de moins en moins de possibilités de définir son développement dans le cadre d'une planification nationale. C'est pour cette raison que la C.F.D.T. revendique un emploi utile pour tous au pays avec une stabilisation de l'emploi, de moins grandes inégalités, de meilleures conditions de travail et de sécurité, de couverture sociale, de formation et de pouvoir des travailleurs.

Il est urgent de mettre en place des structures régionales (conseil régional et comité économique et social) dotées de véritables pouvoirs et de moyens financiers. Ces organismes doivent assurer une meilleure représentation des travailleurs. La participation plus massive de la population aux décisions engageant son avenir sera recherchée par la création de comités locaux de l'emploi dans chaque bassin d'emploi (l'ensemble du territoire régional faisant partie d'un bassin). Ces comités, composés d'élus, de représentants syndicaux et de patrons, seront chargés de préserver et de promouvoir une politique de l'emploi dans leur zone, dans le cadre d'une planification régionale et nationale.

CLAUDE MAGISTRY.

Secrétaire de l'Union régionale C.F.D.T. de Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse.

Force ouvrière : Fos doit être aussi un port

S'IL nous fallait à la C.G.T.-F.O. en un mot définir Fos, nous dirions que c'est tout à la fois une déception et malgré tout encore un espoir.

Les caractéristiques principales de notre région, et ce bien avant la crise actuelle, sont : un des taux de chômage des plus élevés sinon le plus élevé ; un taux d'activité relativement faible ; un secteur primaire réduit ; un secteur secondaire insuffisant ; un secteur tertiaire très développé.

Le « lancement » de la zone industrielle de Fos a donc fait naître un grand espoir. Il était permis d'espérer grâce aux nouvelles industries un rééquilibrage du secteur secondaire par rapport au tertiaire, une solution partielle au problème du chômage. Fos, c'était 120 000 emplois, puis ce fut 100 000 et, en fin de compte 13 000 emplois. Après l'espoir, l'époque des désillusions, d'abord un grand nombre de ces nouveaux emplois créés ne furent pas destinés à de la main-d'œuvre locale. En effet dans la sidérurgie notamment plus des trois quarts des postes sont occupés par des travailleurs venant d'autres régions de France, en particulier de Lorraine.

Les travailleurs qui sont venus dans la sidérurgie, dans la chimie, ne sont pas arrivés seuls, mais avec leurs familles. Il a fallu procurer du travail aux épouses ; certains des enfants venus il y a quatre ou cinq ans sont maintenant des jeunes en âge de travailler, c'est-à-dire qu'ils grossissent les rangs des jeunes chômeurs autochtones. Qu'on nous comprenne bien, il n'est pas question pour nous de mettre en cause ces travailleurs dont nous sommes solidaires, qui sont nos camarades. Nous constatons simplement que Fos n'a pas permis une véritable utilisation de la main-d'œuvre locale, que le problème de l'emploi demeure entier et qu'il s'est même aggravé.

Toutefois, rien n'est perdu, du moins nous voulons le croire. Fos, il ne faut pas l'oublier, ce n'est pas seulement l'industrie lourde, c'est aussi un port. Un port dont les débouchés pour l'instant ne dépassent pas Lyon. C'est là que pour nous la liaison Rhin-Rhône prend toute sa valeur. Nous l'avons toujours dit, Fos ne peut avoir de signification que dans la mesure où il joue le rôle de charnière entre l'Europe du Nord, le Bassin méditerranéen et le Proche-Orient, surtout avec la réouverture du canal de Suez.

C'est peut-être un acte de foi, c'est surtout qu'il ne nous paraît pas possible de transformer valablement l'activité de notre région sans la désenclaver, sans l'ouvrir vers l'Europe, le seul Bassin méditerranéen ne permettant pas, à notre avis, d'atteindre cet objectif.

Nous savons que certains aujourd'hui condamnent ce projet en raison de son coût. C'est vrai, il est cher, mais alors pourquoi avoir entrepris l'aménagement du Rhône ? Une voie de navigation qui finit en cul-de-sac, cela n'a pas de sens. Et puis, à une époque où l'on commence à se pencher sérieusement sur les problèmes d'énergie, la voie d'eau pour bien des produits ne demeure-t-elle pas la plus économique en consommation d'énergie ?

MARC BORGNA,

secrétaire général de l'Union départementale Force ouvrière des Bouches-du-Rhône

C.G.C. : un contre-poids indispensable

LE programme d'action prioritaire (PAP) sur Rhin-Rhône est très en retard.

Les tracés Saône-Rhin et Rhône-Fos sont contestés par les écologistes d'une part et certaines municipalités (Port-Saint-Louis-du-Rhône) d'autre part.

Ces oppositions devraient être surmontées par des échanges objectifs et des modifications éventuelles proposées.

Les grandes réalisations autoroutières, ferroviaires et hydrauliques ont toujours provoqué des réactions, qui, la plupart du temps, après achèvement, sont tombées d'elles-mêmes.

D'autres oppositions n'ont encore pas désarmé, ce sont celles de ceux qui estiment le projet non rentable — d'un taux inférieur à 10 %. C'est ne voir que par le petit bout de la lorgnette.

Elle apportera une diminution du coût des frets, donc assurera à nos entreprises productrices une compétitivité accrue dans le marché international, que le canal ouvrira largement. Elle sera un facteur décisif du renouveau indispensable de la batellerie française.

C'est méconnaître encore que la liaison irriguera l'économie de six régions, qu'elle constituera pour les zones riveraines un atout supplémentaire, contribuant à équilibrer les flux migratoires de population en réduisant l'attraction exercée par les grandes métropoles et les complexes maritimes.

Seule la voie d'eau à grand gabarit peut assurer les transports des pièces et ensembles lourds montés en usine. Ne pas la réaliser ne peut qu'avoir pour effet d'accentuer les concentrations industrielles lourdes sur les façades maritimes.

Contrairement à l'idée répandue dans le grand public, il ne s'agit pas d'une réalisation nouvelle à entreprendre, mais de la nécessaire continuité d'un ouvrage à achever. L'achèvement de la canalisation à grand gabarit Rhin-Rhône-Méditerranée constitue le contrepoids indispensable à la pesée exercée par les nations de l'est et du nord de l'Europe.

A notre époque où la concurrence internationale se fait de plus en plus serrée et où la France recherche des activités et débouchés pour assurer l'équilibre de sa balance commerciale, tout doit être fait pour réduire les coûts de ses produits finis, livrés, et pour assurer le développement de ses services.

Au moment, où la recherche en vue de la création d'emplois est inscrite en première priorité, la France a besoin d'accroître ses potentiels pour surmonter la crise économique. La voie navigable peut largement y contribuer si le pays consent à faire l'effort nécessaire (les Allemands y consacrent 0,12 % de leur produit national brut, les Français 0,04 %).

Quant au pôle industriel et portuaire de Marseille-Fos, qui ne bénéficie pas d'un hinterland de l'importance de celui de Rotterdam, il ne peut trouver sa pleine rentabilité ni tenir la place qui doit être la sienne dans la compétition internationale, dans le contexte de laquelle il a été conçu et créé, qu'à la condition expresse que la jonction fluviale Rhône-Rhin soit réalisée, liaison dont il sera la tête de pont méditerranéenne.

Peut-on, sérieusement et sans un illogisme total, réclamer à grands cris des emplois et, dans le même temps, s'opposer à des équipements qui en assureront beaucoup ?

ALAIN ROCHE

Président de l'union régionale de la C.G.C.

gros plan

LA GRANDE SOIF DE LA PROVENCE

AUBADES sous les platanes, concours de boules, jeux de guardians et merguez : le 24 juin dernier au Tholonet, près d'Aix-en-Provence, siège de sa direction technique, la Société du canal de Provence et d'aménagement de la région provençale (S.C.P.) fêtait, dans une atmosphère de bonheur provincial, ses vingt ans d'existence.

Le 11 juillet 1957, en effet, la ville de Marseille et les départements des Bouches-du-Rhône et du Var s'associaient, sous l'impulsion du ministère de l'agriculture, pour créer une société qui devait être officiellement chargée, six ans plus tard, de la construction et de l'exploitation d'un ouvrage de dérivation des eaux du Verdon, attendu depuis très longtemps : le canal de Provence. Celui-ci avait pour objet l'alimentation en eau domestique des grandes villes du littoral, Marseille, Aix-en-Provence, Toulon, Hyères et de plus de cent communes représentant une population de 1 500 000 habitants, la desserte des industries, notamment autour de l'étang de Berre, et l'irrigation de 60 000 hectares concernant 18 000 exploitations agricoles. Une tâche immense, hérissée de difficultés de tous ordres et exigeant des investissements considérables. Ce « grand projet » qui s'est inscrit dans le cadre d'une politique régionale de l'eau, la Société du canal de Provence l'a aujourd'hui en majeure partie réalisé.

Pour ce qui concerne l'infrastructure hydraulique, les ouvrages qui constituent le réseau principal représentent une longueur totale de 220 km, dont plus de la moitié en galeries souterraines. La majorité des communes du périmètre de la concession sont maintenant desservies — en particulier, depuis deux ans, celles du littoral toulonnais qui souffraient cruellement d'un manque d'eau.

Depuis le début des travaux en 1963, 3 milliards de francs ont été investis. La dernière tranche qui se terminera en 1982 représente approximativement 1 milliard de francs dont 400 à 500 millions pour la branche Marseille-Est.

Mais la Société du canal de Provence n'est pas seulement une « porteuse d'eau ». Depuis quinze ans, elle a acquis dans de nombreux domaines (équipements hydrauliques, études géologiques et hydrogéologiques, mécanique des sols et des roches, travaux de cartographie, surveillance et auscultation des ouvrages, opérations foncières, travaux d'assainissement et lutte contre la pollution) une grande expérience qui lui permet d'apporter son assistance technique aux collectivités publiques et privées dans la région et à l'étranger (notamment en Grèce, au Liban, en Libye, en Syrie).

L'amalgame entre les cadres issus de l'administration, les ingénieurs venus du secteur privé et les universitaires a créé un « esprit maison » caractérisé à la fois par le sens du service public et celui de l'innovation. Mais ses moyens intellectuels et techniques, et surtout sa position de monopole dans la région, n'ont-ils pas donné à la S.C.P. trop de puissance ?

Il n'empêche qu'au sein de la société la « politique politicienne » s'est effacée pendant vingt ans devant l'intérêt général. « Il y a eu une entente générale autour du problème de l'eau. » Une conjonction heureuse des besoins agricoles, urbains et industriels s'est fait jour (s'ils avaient été exclusivement agricoles, le projet n'aurait jamais été réalisé). Mais le canal de Provence, malgré son envergure, est aujourd'hui un ouvrage de « durée finie ». Sa saturation interviendra aux environs de l'an 2010. Il débitera alors environ 700 millions de mètres cubes d'eau, c'est-à-dire sensiblement le volume du barrage de Sainte-Croix-du-Verdon, mis en eau il y a deux ans, contre 100 millions actuellement.

Après ? Les techniciens de la société, pour être dignes de leur réputation, auront sans doute appris à domestiquer l'énergie solaire pour dessaler l'eau de mer.

GUY PORTE.

MARSEILLE : UNE VILLE BLEUE ET VERTE

EQUIPEMENT ET QUALITE DE LA VIE

Quand on arrive des pays du nord par l'autoroute qui vient de Lyon, on saute en plein ciel par une large passerelle et l'espace d'un virage, on embrasse d'un coup d'œil les ports, la rade et le mer, les îles, le colline de Notre-Dame de la Garde, toute la ville. Joli spectacle dans la lumière bleue de la Méditerranée. Envol symbolique. Autrefois, sous le viaduc, on se trainait à ras de terre dans les embouteilleges du quartier d'Arenc. Les Marseillais se sont habitués à voir changer leur ville, à fréquenter les chantiers, é contourner les palissades derrière lesquelles se creuse et se construit depuis 25 ans, le nouvelle Marseille.

La ville e connu un développement considérable. Entre 1946 et 1975, la population et le parc automobile ont augmenté d'une bonne moitié. Les 600.000 habitants de l'après-guerre se sont retrouvés 912.000 aujourd'hui. La réalité de Marseille était cette croissance continue. Le *réalisme était d'y taire* face, avec cette difficulté particulière qu'entre 1900 à 1953, 80 pour cent du budget municipal avaient été *consacrés* au seul fonctionnement. Le retard était hors de mesure. En 1953, le première municipalité Gaston Defferre s'installa, avec une priorité pour les équipements. Elle y consacra 50 % de son budget, tout en le gardant en équilibre.

Après 25 ans de travail, un labeur de terrassier, pour de grandes superstructures lourdes indispensables, en grande partie accomplies désormais, on est passé à l'étape suivante aux installations légères de mise en valeur. Aux exigences des nécessités de *la* vie s'était substituée celle de la qualité de la vie. La politique municipale d'équipement e fait place à une politique d'équilibre. Après en avoir disposé le cadre, il fallait rendre à la vie urbaine son harmonie.

Quand les Marseillais se sont aperçus que Marseille changeait aussi de cette façon-là, le tournant était déjà pris par la Municipalité avec ce qui fut appelé « un grand programme da petits travaux », dans les perspectives concrétisées dans le shéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) et le Plan d'occupation des sols (POS). Notions familières à Marseille qui fut le première ville en France à faire approuver un plan d'aménagement en... 1933 et un plan d'urbanisme directeur en 1959.

Cette fois, il s'agissait moins de dessiner une ville nouvelle qu'un nouveau payeage urbsin, « une *ville jeune, verte et humaine* ».

Le SDAU concernait cinq communes voisines, un million d'habitants, 34.000 hectares d'une aire socio-géographique à situer à l'horizon de l'an 2000. Le premier objectif fut de sauver l'espace disponible qu'il fallait protéger contre les pressions de toutes sortes pour conserver aux Marseillais de la campagne, de l'air et des arbres. 15.000 hectares dans le SDAU, 9.000 dans le Pos, 38 pour cent de la superficie, sont devenus zone de grande nature, non constructible et le reboisement e'y trouve déjà entrepris. Il s'agit du cirque de collines où e'inscrit la ville de Marseille, destinées é devenir des forêts pour marcher.

Il fallait ensuite oxygéner, rajeunir, embellir le tissus urbain. Tâche délicate dans une cité méditerranéenne à la trame dense et serrée. Pour l'aérer, la ville a prévu cent mètres carrés d'espaces publics par logement, dont un tiers pour les jardins, un tiers pour la voierie, un tiers pour les équipements. Mais pour organiser ces équipements, une idée gouvernante était indispensable. Elle vint de l'esprit marseillais lui-même qui se reconnaît et s'attache dans son quartier. La ville devait s'appuyer sur plusieurs centres péri-urbains dont le premier, à Bonneveine, dans les quartiers sud, est au début de sa réalisation, et sur une multitude de centres de quartier dû seraient décentralisés tout ce que l'on pourrait d'équipements administratifs, socio-culturels, sportifs. C'est pourquoi on a vu s'ouvrir partout foyers, crèches, mairies annexes, stades, piscines, maisons de jeunes.

Il restait à intégrer à cette évolution l'« hypercentre », le cœur ancien de la ville, centre traditionnel, demeuré à l'étroit dans quelques rues, d'un seul côté de La Canebière, surchargé de commerces, envahi de bureaux, en voie comme ailleurs, de dépeuplement et de dégradation. Le sursaut fut de taille.

En octobre 1977 était inauguré le Centre Bourse, 40.000 mètres carrés de galeries marchandes, un musée d'histoire de la ville, le fameux jardin des vestiges grecs et 1.900 places de parking pari sur l'avenir, immédiatement gagné.

Il fallait que le centre-ville et sa clientèle sautent la pas de *La* Canebière pour équilibrer l'activité sans diminuer celle du centre classique. C'est fait. L'« hypercentre » commence à s'étaler vers le nord et les grands aménagements qui vont le prolonger en direction de la Butte des Carmes, quartier vétuste rajeuni pour offrir 750 logements sociaux et 22.000 mètres carés de petits bureaux et de petits commerces, et en direction du quartier Sainte-Barbe, montée architecturale vers la Porte d'Aix, la futur auditorium et le Centre méditerranéen du commerce international. Et pendant que le centre de Marseille est appelé à une rénovation extensive, des études mettent au point le réhabilitation de tout le périmètre du Vieux-Port afin que la ville garde son âme.

Le Pos ne se limite pas à ces options. Il a pris en compte celle de l'emploi, en particulier dans le *secteur secondaire d'ordinaire* repoussé hors des villes où le tertiaire domine. 700 hectares sont réservés é des usages industriels parce que l'équilibre d'une cité tient également à son taux d'activité et aux facilités qu'elle offre à ses travailleurs.

Il a pris en charge des options précises et intransigeantes en faveur des espaces verts el de la lutte contre les pollutions.

Il e également pris les dimensions d'une véritable lutte contre la ségrégation sociale. Marseille a des quartiers pittoresques mais les maisons sont souvent anciennes, inconfortables, habitées par des occupants modestes, de trop faible rapport pour être bien entretenues. Cette particularité favorise les classifications sociales et nuit aux mouvements de la population. La Municipalité a voulu sortir de ce cercle vicieux. Aucune harmonie n'est possible sans une remise en valeur de l'habitat. 80.000 logements sont concernés par les plans de référence, dans des quartiers très populaires.

Ce n'est déjà plus la nouvelle Marseille mais Marseille moderne qui apparait dès maintenant dans ces transformations sans nombre.

LES TRANSPORTS A MARSEILLE : ÇA VA CHANGER

Les transports à Marseille : ça va changer !

Ce slogan dont la diffusion coïncide avec l'entrée en service du métro, résume à la fois l'action qui vient d'être mise en œuvre au cours des dernières années et celle qui va suivre, notamment dans les douze mois de 1978.

Car il est bien évident que ce n'est pas par un coup de baguette magique que l'on peut prétendre améliorer sensiblement une situation qui s'est installée progressivement dans une ville dont l'urbanisation s'est développée semi-circulairement au cours des siècles autour d'un centre vieux de plus de 2.000 ans. Pour changer quelque chose, le métro était le moyen majeur. *La clé de l'aménagement. Il était temps* qu'*il arrivât !*

Malgré de multiples améliorations apportées à l'actuelle desserte de surface, en particulier la création de couloirs réservés, il était clair *depuis des années que les transports en commun traditionnels ne pouvaient surmonter les contraintes imposées par le site particulier de Marseille et les dimensions de son réseau viaire. Conséquence directe de leur peu d'efficacité, les autobus étaient de plus en plus délaissés par les usagers.*

Un bilan qu'il fallait dresser

Les deux principales objections apportées au réseau de surface concernaient l'incertitude de la durée de l'attente (durée extrêmement variable *pendant les heures de pointe) et le prix demandé comparativement au service rendu.*

L'attente du véhicule faisant partie intégrante du temps de transport, il fallait prévoir une *heure en période de fort trafic (notamment le soir, entre 17 et 19 heures) pour un parcours de 5 kilomètres. Dans cette tranche horaire, la vitesse commerciale des bus dans le centre-ville était toujours inférieure à 10 km-h.*

En ce qui concerne la tarification, les simplifications apportées à l'ancien système ne sont pas apparues suffisantes. L'usager avait un sentiment d'injustice qui aggravait son dépit né de la lenteur, voire de l'inconfort du déplacement. Cependant, les usagers marseillais ne condamnaient pas en bloc les transports en commun. Ils regrettaient simplement leur *mauvais fonctionnement ajoutant qu'avec une vitesse commerciale sensiblement plus élevée, des horaires plus fiables et une tarification unique, ils répondraient beaucoup mieux à leur attente.*

En somme, à travers les souhaits qu'ils exprimaient, ils esquissaient le profil du métro.

La liberté de se déplacer

En accordant une véritable priorité *aux transports en commun, la municipalité Gaston Defferre a voulu rendre à tous les Marseillais la liberté de se déplacer dans tous les points de la ville pour le travail ou les loisirs.*

Quarante pour cent des ménages, en effet, ne disposent pas de voiture particulière et sont pénalisés par rapport aux autres : ils se déplacent moins.

Ce droit fondamental pour chaque citoyen suppose des moyens de transport rapides, sûrs, confortables, économiques, disponibles. Cette liberté e aussi ses limites : engorgement, bruit, pollution, nuisances.

Seule, une action globale comme celle qui a été mise en œuvre à Marseille, peut apporter une réponse. Après des années d'études, de projets, de travaux (le temps de comprendre et le temps d'agir), une nouvelle réalité apparait avec l'avènement du métro et la refonte complète de la tarification.

Une autre se dessine avec la préparation d'un *nouveau plan de circulation appelé à rendre le ville plus humaine.*

Le centre est à la limite de l'asphyxie. Les véhicules en station*nement y occupent sept cent cinquante hectares. Y accéder est toujours plus difficile. Y vivre, une difficulté croissante. Sauvegarder le centre ne peut résulter que d'une double action : améliorer les transports collectifs, réduire l'emprise des véhicules privés. Le premier volet est largement mis en œuvre, le second ne saurait tarder.*

Il faut que le piéton redécouvre le vrai goût de le ville en même temps que les espaces nécessaires à sa sécurité et à son confort.

Aujourd'hui, 40 % des véhicules stationnés dans le centre sont en situation irrégulière. Autant qui y circulent, ne font que le traverser.

Vers un nouveau plan de circulation

Supprimer les stationnements abusifs, détourner la circulation de transit : tels sont les deux grands objectifs du *nouveau plan de circulation appelé à remettre l'automobile à sa vraie place et à rendre la ville aux piétons.*

Problème difficile. Action délicate. Mais l'intérêt collectif doit passer avant les privilèges de quelques-uns. Dans l'intérêt de tous.

Marseille s'est donné les moyens d'agir. Outre le métro et la restructuration du réseau de surface qui s'y rattache, elle est en passe d'atteindre son objectif de DIX MILLE PLACES de *parking souterrain en périphérie du centre.*

Il est juste que l'espace disponible soit réparti équitablement entre les différentes catégories d'usagers. C'est pourquoi, le plan en préparation prévoit de doubler le kilométrage actuel des couloirs réservés aux bus (soit 25 kilomètres supplémentaires de voies nouvelles). Il prévoit également la création de sites propres partiels au sol. C'est-à-dire de couloirs réservés, physiquement protégés, articulés avec des priorités absolues dans les carrefours : les bus pouvant commander à distance les feux de *circulation.*

Pour les piétons, il n'est *certes pas question de créer é leur intention une vaste zone constituant un îlot à l'intérieur de la ville, mais plutôt de leur réserver un cheminement reliant certains espaces spécialement conçus pour leur confort et leur sécurité. La création de ce cheminement implique la reconquête, voire la création de places et de trottoirs. Elle peut aller jusqu'à la réservation de rues entières à leur usage exclusif.*

Pour les voitures, il faut arriver à une dissuasion de transiter par le centre. Bien entendu, en proposant des itinéraires de contournement en liaison avec les grands axes et raccordés aux principaux parcs de stationnement.

Ce n'est que par l'application de toutes ces mesures, décidées dans la concertation pour l'intérêt général, que les Marseillais pourront conserver à leur ville un visage humein.

PLUS DE POLLUTION AVEC DES BUS FONCTIONNANT AU GAZ

La ville de Marseille envisage d'alimenter le plus rapidement possible les véhicules municipaux, ainsi que les autobus de le RATVM avec du gaz de pétrole liquéfié.

Cette solution technique présenterait le double avantage d'un prix de revient inférieur et, surtout, d'une pollution par les gaz d'échappement réduite de 80 pour cent par rapport aux actuels moteurs diésel.

Une partie de ces gaz produits dane les raffineries est, aujourd'hui, brûlée sur place feute de débouchés commerciaux suffisants.

Les seuls inconvénients de cette *source d'énergie résident* dans l'absence d'un véritable réseau de distribution, mais il serait aisé d'y pallier, s'il y evait une *demande.*

Le véritable obstacle est d'ordre administratif. L'Etat, en effet, interdit l'emploi de ces gaz pour faire fonctionner des véhicules sur les voies publiques. Sont seulement autorisés les usages dans des enceintes privées (séroports notamment). *La* régime des taxes afférentes aux gaz liquéfiés est beaucoup plus léger que pour les carburants ordinaires, fuel compris.

La ville de Marseille se déclare prête à équiper ses véhicules. Il reste à l'Etat à lui donner le feu vert. S'il *le* faisait, il accréditerait ses déclarations tendant à donner le priorité aux transports en commun.

QUALITE DE LA VIE POLLUTIONS

En un premier temps, il a d'abord fallu assainir la ville, ce qui a demandé 420 kilomètres d'égouts construits en 20 ans pour desservir les populations nouvelles. Un second collecteur s'est montré nécessaire. Vaste comme un tunnel de métro, il est long de 8.000 mètres. Ce collecteur était destiné à deux fonctions : recevoir les effluents urbains, mais aussi les eaux de l'Huveaune, rivière venue de le Sainte-Baume et transformée en véritable égout par les communes et les usines riveraines. C'était l'Huveaune, beaucoup plus que la premier grand collecteur, qui polluait la rade de Marseille. Il était à peine imaginable d'entreprendre une station d'épuration capable de dépolluer à le fois les égouts et l'Huveaune.

Malheureusement, le Ville de Marseille n'a aucun pouvoir de police sur les eaux. Elle n'en a pas moins longuement lutté, parfois avec véhémence, pour obtenir l'épuration de l'Huveaune. C'est désormais chose presque faite.

Encore fallait-il installer une station d'épuration que la situation de Marseille imposait d'établir sous terre et é laquelle un débit de 500.000 mètres cubes par jour donnait les proportions d'une sorte de cathédrale souterraine. Coût : 40 milliards de centimes. Les Marseillais ne pouvaient supporter cette dépense sans l'aide de l'Etat qui se fit longuement attendre. Il fallut des années de démarches pour obtenir, récemment, 15 millions de francs, somme nécessaire au démarrage des études dont le programme vient d'être lancé par le Conseil municipal, le 10 octobre 1977. Ce programmem débute par l'aménagement d'une station-pilote destinée à l'examen des choix techniques. Les travaux commenceront, enfin, en 1978.

La ville n'a pas que ce problème. Elle doit collecter et évacuer 350.000 tonnes par an d'ordures ménagères.

Des essais concluants ont permis de les utiliser à la reforestation des massifs qui entourent la ville où 180.000 arbres ont été plantés en cinq ans.

LE MONDE QUALITE DE LA VIE ESPACES VERTS

Il serait difficile de prendre Marseille pour une ville terne et dénudée. Rares sont les endroits sans verdure. A la fin du mois de novembre, M. Gaston Defferre lancera la seconde grande campagne intitulée « la vie en vert », qui a permis, l'année dernière, é des dizaines de milliers de Marseillais, d'apprendre auprès des « conseillers verts », l'art de planter un arbre ou de fleurir un balcon.

Ce n'est qu'un aspect de l'immense effort entrepris par la ville pour rendre eux Marseillais les espaces verts qu'ils se plaignaient d'avoir perdus. En 1953, on comptait à peine un mètre carré de verdure par habitant, 150 jardins représentant 130 hectares. En 1977, 677 jardins totalisent plus de 1.000 hectares, sont ouverts au public, sans parler de 550 jardins d'écoles, un par école. Cette priorité donnée aux espaces verts s'est traduite dans l'un des objectifs du POS : offrir à brève échéance 10 mètres carrés de jardins et 25 mètres carrés de forêts é chaque marseillais.

Et c'est un fait qu'on voit se multiplier en ville, parcs, jardins massifs, arbres et arbustes.

Marseille, ville grise ? Allons donc !

Elle a créé un Conseil de l'environnement en mai 1976, avant Paris. Elle prépare un code de l'arbre urbain. Son service municipal des espaces verts se livre à des recherches de pointe. C'est lui qui a découvert l'origine et le traitement de la maladie qui a détruit 2.000 platanes centenaires des rues. Elle a planté 100.000 arbres en ville en cinq ans. Elle a consacré 15 millions de francs en deux ans à le réhabilitation verte des grands ensembles. Elle a déjà réservé mille hectares de plus pour ses prochains jardins. Et elle n'arrache pas un arbre sans le consentement direct du maire.

La protection de la nature à Marseille est une institution.

(PUBLICITE)

LES ALPES DE HAUTE PROVENCE

UNE RICHESSE D'AVENIR: LE THERMALISME

La montagne ne fournit pas seulement un magnifique domaine skiable. Elle fait, également, jaillir des sources aux propriétés aussi diverses que curatives. Des sources que les Romains utilisaient déjà aussi bien à Digne qu'à Gréoux.

A Gréoux, c'est une eau très spéciale qui jaillit au rythme de 3 millions de litres par jour à la température de 36.5 degrés. D'une composition très complexe, elle est recommandée en rhumatologie et soigne les voies respiratoires.

Las thermes municipaux de Digne sont, pour leur part, alimentés par 12 sources. 11 d'entre elles sont chaudes (350000 litres par jour de 37 à 43 degrés), l'autre est tempérée (22 degrés avec un débit journalier de 3 millions de litres).

A Digne, on peut soigner les rhumatismes l'arthrite, les affections rénales, gynécologiques, respiratoires ou dermiques, l'hypertension.

Si l'on ajoute qu'en venant se soigner dans les Alpes de Haute Provence, on ajoutera au bienfait de sa cure du soleil et de l'air pur, on comprendra que ce tourisme sanitaire soit une richesse d'avenir pour le département.

TROIS RECORDS

Les Alpes da Heute Provence détiennant plusieurs records.

C'est à St-Michel qua l'on trouve la ciel le plus pur d'Europe. C'est pourquoi on y a installé l'Observatoire Astronomiqua d'où l'on peut la mieux àtudier les étoiles.

Le Cenon du Verdon est la plus importante faille du genre qui exista en Europe. Cette curiosité naturelle attire nombre de visiteurs et sportifs.

La retenue da Serre-Ponçon est la plus vasta lac artificiel d'Europe. Ce plan d'eau de 3 000 hectares ouvre da vastes possibilités au tourisme et aux loisirs nautiques dans un sita montagnard.

LA GEOGRAPHIE ET LA TELEVISION

Brancher son poste de télévision et recevoir l'une des 3 chaînes est un geste banal pour la grande majorité des Français.

Ici, dans les Alpes de Haute Provence c'est moins banal. La géographie n'est pas favorable à la propagation des ondes hertziennes.

Pour arroser les innombrables zones d'ombre que forment les vallées, il faut beaucoup de réémetteurs locaux que l'O.R.T.F. n'a pas pris à sa charge car ils desservaient trop peu de téléspectateurs.

Les communes ou syndicats de communes n'auraient pu les construire, ou la faiblesse de leurs moyens.

Là encore, c'est le Département qui a contribué au confort de ses habitants -ou de ses vacanciers- en aidant les communes à édifier 36 réémetteurs.

Une autre formule est maintenant en vigueur : le Département fait construire directement les installations. Le programme en cours de réalisation comprend 15 réémetteurs. Il a coûté 3 millions de francs pour la seule année 1976.

Un département de rêve pour le séjour et la détente, vaste, calme, ensoleillé.

En devenant officiellement -voici 7 ans- les Alpes de Haute Provence, notre Département a pris le nom que son histoire et sa configuration géographique lui destinaient depuis longtemps. Alpes ? ô combien, avec plus de 60 sommets au-dessus de 3 000 mètres ; avec un domaine skiable confirmé, célèbre et toujours ensoleillé. Haute Provence ? C'est indéniable, tant l'histoire de ce terroir est liée à celle de la Provence, depuis que Forcalquier devint la capitale de Raymond Béranger, Comte de Provence. A prononcer son nom, on imagine déjà de vastes étendues calmes, sereines, baignées de soleil, où l'on prend encore le temps de vivre. Pour vivre heureux, dit la maxime, vivons cachés. C'est un peu cela que nous faisons.

La géographie a voulu que nous soyons abrités contre la montagne sor un promontoire que délimite la Durance.

De cette position, nous dominons le tumulte qui règne sur la «côte» et tout au long du Rhône. A l'écart des grandes secousses de l'histoire, nous sommes aussi demeurés à l'écart de la révolution industrielle.

Notre terre est dure à travailler, mais nous nous y étions habitués.

Nos chemins faisaient trop de détours pour autoriser la vitesse.

Notre terroir est trop bosselé pour implanter des usines auprès de gisements que nous n'avons pas.

Notre vocation, c'était la terre et l'élevage, pas l'industrie.

Et nous sommes restés à l'écart enclavés entre notre montagne et notre rivière.

Notre inaccessibilité portait en elle ce qui fait aujourd'hui notre force et notre faiblesse. Car nous sommes tout à la fois pauvres et riches.

Oui, nous sommes immensément riches en espace. Nous sommes le plus vaste des 6 départements de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Riches en espace non pollué puisque l'urbanisation a grignoté moins de 7 % de notre territoire.

Riches, nous le sommes aussi par notre climat, notre soleil, nos sources.

Riches, enfin, nous le sommes devenus grâce à l'électricité que produit notre eau et que nous exportons.

Dans le même temps, nous sommes pauvres.

Pauvres en moyens de communications modernes.

L'autoroute du Val de Durance se fait attendre, le train qui nous relie à la Côte d'Azur est menacé et nous coûte très cher.

La télévision, elle-même, a du mal à parvenir dans toutes nos bourgades.

Notre agriculture est artisanale, nos terres trop bosselées ne se prêtant pas aux méthodes intensivas des plats pays.

Nous sommes peu nombreux, direz-vous : à peine 16 au km².

Face aux concentrations urbaines inhumaines, nous pensons que c'est plutôt un signe de richesse.

Alors que les citadins rêvent de campagne, de calme, de solitude, c'est un bien précieux.

Aujourd'hui, notre département, avec son espace vierge, son air pur, son eau claire, vous intéresse comme il va intéresser les industriels.

Nos richesses nous sommes prêts à les partager avec tous ceux qui acceptent d'en profiter sans les saccager parce que nous y tenons.

Des vacanciers, nous pouvons en accueillir beaucoup comme nous accueillons déjà beaucoup de colonies de vacances.

Il peut, il doit y avoir, de la place et de l'air pur pour tout le monde.

Des industriels, nous pouvons en accueillir pas mal et, d'abord, dans le Val de Durance qui leur offre les communications dont ils ont besoin.

Notre département est l'un des rares qui puissent recevoir encore beaucoup de gens sans qu'ils soient les uns sur les autres.

Si c'est cela que vous cherchez, venez le trouver ici, sous le ciel le plus pur d'Europe, le ciel de Haute-Provence.

Nous vous attendons.

COMMUNIQUER, MEME L'HIVER

Le 1er Janvier 1973, l'Etat a fait cadeau au Département de 760 kms da route, portant ainsi à 2 410 kms le réseau à la charge du Conseil Général.

Du fait du climat et de la géographie, une bonne partie de cette voirie nécessite un entretien particulier : il faut inlassablement saler, sabler et denneiger pour que les communications soient possibles, pour qu'aucun village ne soit isolé du monde.

Les skieurs, bien sûr, profitent de cette action, mais surtout les habitants.

Ces opérations sont bien effectuées par les Ponts et Chaussées dont le parc da matériel est pourvu conjointement par l'Etat et le Département.

Ce que l'on sait peut-être moins c'est que cette administration agit comme une entreprise.

Elle facture au Conseil Général les opérations effectuées sur les routes départementales. Et cela coûte, bon an, mal an, 1 million au Département.

Skieurs, lorsqua vous roulez sur des routes dégagées... pensez-y !

TOURISME ET ACCUEIL

Si le Tourisme d'Hiver est prospère, il est intéressant de noter le développement de celui d'été. Grâce aux initiatives des Collectivités locales et privées, le Département accueille des milliers d'estivants, en hôtels, en campings nombreux et excellents, en meublés et en résidences secondaires.

Apport incontestable dans l'économie mais entraînant pour les Collectivités locales des problèmes nombreux pour ceux qui doivent être les mainteneurs du pays.

L'accueil social et éducatif, sous toutes ses formes, doit être développé :

- Colonies de vacances, classes de neige, classes vertes

- Foyers-logements pour le troisième âge

- Etablissements spécialisés pour les handicapés enfants et adultes, etc...

UNE AGRICULTURE ARTISANALE DE RENOM

Situé entre la zone littorale urbanisée et la haute montagne, l'espace rural des Alpes de Haute Provence est immense.

La nature des sols, leur configuration très diverse, ont délimité des zones à vocations différentes.

Les plaines de la Durance et de la Bléone accueillent un verger de 3 000 ha qui produit essentiellement des pommes (34 000 tonnes) et des poires (7 700 tonnes).

Peu de cultures maraîchères, mais des céréales (87.000 tonnes sur 32 000 ha) et du fourrage (19 700 ha) sur les collinettes. Les plateaux caillouteux et calcaires sont le royaume de la lavande (8 900 ha).

Au-dessus, c'est l'herbage qui couvre 207 000 ha (30 % du département) et nourrit un troupeau important : 13 000 bovins, 302 000 moutons, près de 10 000 chèvres.

La viande représente d'ailleurs 30 % de la production agricole avec une valeur de 105 millions de francs hors taxes pour 8 000 tonnes.

Le lait, avec 79 millions de litres, ne représente cependant que 3,5 % de la production agricole.

Si l'on regarde la composition de la valeur de la production agricole, on constate que l'agriculture du département est assez diversifiée : viande 30 %, céréales 20 %, légumes 12 %, fruits 12 %, lait 3,5 %, œufs 3,5 %.

Il n'en demeure pas moins que la forêt couvre plus du tiers du territoire d'un département fait de grands espaces ruraux encore vierges.

Artisanale, l'agriculture de Haute Provence se pare d'un label de qualité qui fait que ses produits sont appréciés et recherchés bien au-delà des limites de la Région.

Les agneaux des Préalpes et le miel de lavande -pour ne citer que ces deux exemples- illustrent parfaitement cette affirmation.

1000F POUR INVESTIR

Les petites communes peuvent-elles entreprendre quelque chose si elles ne reçoivent pas une aide extérieure ?

La réponse est, bien entendu, négative.

Prenons, comme exemple, le budget 1977 d'une commune de 70 habitants dont nous tairons le nom.

RECETTES	
Centimes	12 000
Taxes salaires	29 000
Revenus domaniaux	15 000
Redevances	6 000
Subventions diverses	2 000
Total	69 000

Soit à pen près 1 000 F par habitant.

Côté dépenses, la commune a des frais de personnel (21 000 F), de chauffage (1 800 F), d'entretien des bâtiments (18 000 F), de participation pour l'aide sociale et la lutte contre l'incendie (3 300 F), elle doit également verser les intérêts de ses emprunts (6 000 F).

Bref, une fois déduites ses dépenses de fonctionnement, il lui reste pour la section Equipement : le remboursement du capital des emprunts (14 400 F) et 1 000 F pour acheter du matériel.

Oui ! Il ne reste que 1 000 F pour investir.

C'est un exemple. Mais près de 80 % des communes snnt dans une situation très voisine puisqu'elles comptent moins de 500 habitants.

La modicité des ressources de cee communes a amené le département à apporter un concours financier important.

Il le fait sous 2 formes :

• Dea subventions pour l'alimentation en eau, les réseaux d'assainissement, les stations d'épuration, la voirie communale.

• Des prêts pour les petits équipements. Chaque commune peut emprunter chaque année une somme de 50 000 F. Un plafond modeste mais qui, bien souvent, est presque égal aux ressources de le commune. Chaque année, une cinquantaine de demandes sont enregistrées.

Telle est la situation de nos collectivités locales, et les finances départementales ne peuvent suffire à leurs besoins.

Aussi faut-il, si l'on veut éviter la déstructuration économique et sociale, donner d'urgence les moyens financiers permettant l'application du programme d'actions prioritaires dressé avec le concours des Elus, des Responsables sociaux professionnels, de l'Administration et des Fonctionnaires de l'OREAM.

C'est un S.O.S qui est lancé, souhaitons qu'il soit entendu !

LE SKI EN PLEIN SOLEIL

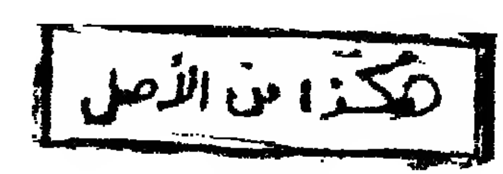
La domaine skiable des Alpes de Haute Provence est déjà célèbre, mais on peut être certain que son exploitation ne se limitera pas aux 12 stations qui sont en service et offrent 61 remontées mécaniques.

Une soixantaine de sommets culminants à plus de 3 000 mètres laissent entrevoir des perspectives d'extension.

Les stations des Alpes du Sud -outre des pistes de toute difficulté- ont un avantage indéniable : l'ensoleillement.

L'aménagament harmonieux des équipements de loisirs hivernaux peut avoir un effet salutaire sur l'économie de zones où l'agriculture traditionnelle a besoin d'une activité complémentaire.

C'est pour contrôler cette expansion que les communes, aidées par le Département, prennent une part de plus en plus grande dans le développement des stations.



Immobilier : la foire d'empoigne commence à trouver ses arbitres

AU début du siècle, les belles, nous dit-on, craignaient l'eau et même le soleil. Tout a changé en quelques dizaines d'années et chacun rêve, Français, mais aussi Allemands ou Hollandais, de voir la Méditerranée de sa fenêtre quelques semaines par an avant de venir attendre près d'elle, la mort, au soleil.

Depuis vingt ans, les prix les plus fous ont sans cesse été rattrapés par la norme, et ce n'est pas fini car la « crise », dure pour certains, en épargne d'autres qui se rassurent en mettant leur bien « au soleil ». Quand ils ne sont pas carrément du côté des bénéficiaires, comme les princes du pétrole.

Les agents immobiliers et les professionnels de la construction observent, un peu inquiets, certaines « pointes » et puis, ils s'habituent. Le dernier immeuble en chantier sur la Croisette à Cannes « cote » 20 000 à 25 000 F le mètre carré, record de France avec l'avenue Foch à Paris. On trouve dans les petites annonces une propriété au Cap d'Antibes — le club des milliardaires, ce qui se fait de mieux — pour 10 millions de francs : 23 700 mètres carrés les pieds dans l'eau, villa, piscine et pavillon pour les invités. Tout de même...

Les grandes propriétés luxueuses aux environs de Saint-Tropez se négocient couramment autour de 5 millions de francs, selon les spécialistes du service des domaines qui suivent attentivement le marché. Bien sûr, il s'agit du haut de gamme, des affaires exceptionnelles. Mais elles entraînent le reste du marché vers les sommets.

Saint-Raphaël, station relativement familiale de l'Est varois, va avoir « sa » croisette, trois fois moins chère que la vraie, avec des immeubles de sept étages en front de mer sur près d'un kilomètre de long, à 7 000 F le m2.

Dans les Alpes-Maritimes la muraille de béton est sans faille. Dans le Var, où il y a plus de maisons que d'immeubles les pieds dans l'eau, il reste quelques « fenêtres » que l'administration de l'équipement tente de préserver ou même de faire acheter par le conservatoire du littoral. *« Les groupes financiers qui ont acheté de grandes propriétés ne savent plus quoi en faire,* assure un promoteur. *Il y a aussi des spéculateurs malheureux. »*

Ils se défendent encore pas mal si l'on en juge par les assauts que subissent les administrations et les élus et la difficulté qu'il y a à mettre au point certains plans d'occupation des sols. Autour du propriétaire du terrain, ce « rapace » qui garde ses terrains tant qu'on n'accepte pas son prix, ce « bandit », selon les promoteurs, d'où vient tout le mal, se joue un ballet désormais classique : promoteur en mal de terrain constructible, élu, tiraillé entre son désir d'aménager harmonieusement sa commune et son souci de ne mécontenter personne, fonctionnaire assailli de projets plus ou moins cohérents et cherchant à y mettre bon ordre, association de défense soucieuse de préserver les grands équilibres ou, dans certains cas, son environnement immédiat.

Quand les plans sortent il est déjà trop tard

Les enjeux sont de taille. Si le littoral lui-même fait moins parler de lui c'est que les places y sont chères, ou assez bien gardées. La bataille se joue dans l'arrière-pays immédiat, une bande de 10 à 15 kilomètres déjà très « meublée » dans les Alpes-Maritimes, encore très « attractive » dans le Var. Et aussi, plus loin de la côte, au bord des lacs, ou en pleine nature, là où les groupes financiers achètent, avant même que l'administration ait eu le temps de rédiger les documents d'urbanisme, des bois par centaines d'hectares et attendent. Pour voir.

Quand les POS sortent, il est déjà trop tard, estime M. Meyer-Heine, directeur de l'Institut d'aménagement rural d'Aix-en-Provence et membre de l'Union régionale vie nature (U.R.V.N.) qui groupe deux cent quarante associations dans la région Provence-Côte d'Azur. Des intérêts puissants sont déjà en place et jouent leur rôle au moment de la mise au point des règlements d'urbanisme... Au risque de céder une partie de leur vaste domaine à la collectivité, ils finiront bien par tirer leur épingle du jeu.

Un exemple parmi d'autres : sur mille hectares de bois isolés aux environ de Vidauban, une société américaine a obtenu en mai 1977 le droit de construire trois mille maisons (au lieu de cinq mille demandées), trois cent cinquante chambres d'hôtels (au lieu de mille cinq cents), trois terrains de golf, des tennis, des piscines et des manèges, et éventuellement une retenue d'eau. Bien sûr, la densité de l'ensemble est très faible. L'État et la commune récupèrent gratuitement trois cent cinquante hectares de bois parmi les meilleurs. Et le tout est réglementaire, sous la forme d'une zone d'aménagement concerté. Mais sans « investisseur », cette idée d'un village américain sous le soleil de Provence ne serait jamais née dans l'esprit même imaginatif d'un urbaniste soucieux d'animer le moyen-pays varois.

Comment s'étonner ensuite que le Var ait les terres agricoles les plus chères de France : près de 45.000 francs l'hectare en 1976 contre 38 000 francs dans le Val-d'Oise, prix record de la région parisienne.

« Notre région est soumise à une pression foncière extraordinaire et nous sommes quotidiennement assaillis de projets plus ou moins sérieux », constate M. Glo, le nouveau maire socialiste de Cogolin, ce bourg de cinq mille habitants qui campe au fond du golfe de Saint-Tropez. Sitôt arrivés à la mairie, les nouveaux venus ont remis en chantier le plan d'occupation des sols que leurs prédécesseurs s'apprêtaient à publier. *« Nous voulons faire réagir les gens,* explique M. Glo. *Seuls, les groupes d'intérêt arrivaient toujours à se faire entendre. »*

Apparemment, certains ne devraient pas perdre espoir, à condition de satisfaire les objectifs du maire qui veut renforcer l'habitat sédentaire dans sa commune : *« Il y a près de mille résidences secondaires prévues ou en cours alors que les gens du pays n'arrivent pas à se loger. »* Un premier projet de logements aidés est à l'étude. *« Pour venir à bout des prétentions des propriétaires, il faut la complicité du maire »,* explique le promoteur, M. Henry Meyer, qui se flatte de construire *« les premiers I.L.N. 72 de Cogolin sur des terrains à 60 francs le mètre carré, au lieu de 300 francs dans la presqu'île ».*

Les municipalités hors du compromis ?

Dans sa volonté de construire des H.L.M. à quelques encablures des yachts de Saint-Tropez, le nouveau maire semble jouer aussi avec le feu. Est-il raisonnable, en effet, de redonner espoir au groupe anglais qui possède depuis douze ans 40 hectares de bois, inconstructibles jusqu'à présent, en leur permettant de construire cent maisons « privées » à condition d'y ajouter deux cent cinquante H.L.M. *« de la même architecture »* et un parc public. Ce *« modèle de compromis et d'intégration »* aux yeux du maire est envisagé avec inquiétude à la direction de l'équipement — qui n'a pas encore été saisie officiellement du projet. *« J'avais réussi à convaincre l'ancienne municipalité du danger de laisser construire cette colline boisée isolée du bourg, qui sera inévitablement rattrapée par l'urbanisation »,* explique un fonctionnaire de l'équipement à Toulon. *« Il va falloir recommencer. »*

A Fréjus, le nouveau maire (P.R.), M. François Léotard, est lui aussi en plein négociations. *« Les promoteurs viennent me voir avec des centaines d'hectares achetés il y a des années. Ainsi M. Sylvain Floirat, qui possède une centaine d'hectares dans la commune, veut réaliser 500 millions de francs de travaux et construire neuf mille logements. J'ai réussi à mettre à sa charge l'assainissement et je n'autoriserai que trois mille logements par tranches de mille. »* Le maire ajoute, avec un sourire: *« Pour po—oir garder le contrôle, il faut commencer par dire non. »*

Il y a encore de beaux jours pour la construction immobilière à Fréjus, qui se développe rapidement (9 000 habitants en 1959, 32 000 aujourd'hui au lieu de 40 000 avant notre ère). Le nouvel élu rêve de lui rendre son « lustre d'antan », son commissariat (c'est fait) et même son évêque (ce sera plus difficile). Et de reprendre le vieux projet de « boulevard du clocher », voie triomphale qui devait mener du bourg à la mer. *« Fréjus est la seule commune entre Marseille et Menton à avoir encore des terrains vagues au bord de mer. C'est sa chance et sa difficulté. »* Le nouveau maire imagine un aménagement perpendiculaire à la côte qui romprait avec la pratique des fronts de mer. Perpendiculaire à Fréjus, parallèle à Saint-Raphaël, c'est toujours l'aménagement, le remplissage du bord de mer.

« On va faire quelque chose de bien, assure M. Léotard. *Je n'ai pas les fonds pour acheter ces terrains qui valent au moins 10 millions l'hectare. On a mené les propriétaires en bateau depuis des années. Ils attendent, comme l'araignée. »* Les municipalités n'ont pas le sou, c'est connu, et elles négocient leur aménagement à coups de compromis, toujours un peu intimidées, à gauche comme à droite, par la puissance des possédants.

Mais de nouveaux moyens commencent à leur être donnés. Ainsi le Conservatoire du littoral négocie, à Fréjus, l'achat des étangs de Villepey, 90 hectares à 3 francs le mètre carré, là où un promoteur de « marinas » aurait volontiers donné 30 francs, il y a quinze ans. Ainsi, à Cogolin, la municipalité a fait appel au conseil général, qui lance un vaste programme d'acquisitions foncières pour racheter un bois livré par arrêté préfectoral, entre les deux tours des municipales, à un campement de maisons mobiles qui seront rien moins que mobiles...

La résistance plus ferme de l'administration, les prises de conscience de certains élus, les mises en garde des associations de défense ont mis depuis quelques années une sourdine aux manifestations éclatantes du dieu « immobilier ». Dans certains secteurs, le pire est déjà arrivé.

Des schémas et de l'argent

Ailleurs, la lutte reste vive entre les intérêts en présence, même si le mal prend des formes plus discrètes, comme la prolifération de maisons à l'assaut des collines ou l'invasion progressive de l'arrière-pays sous prétexte de l'aménager. Devant certains projets « de qualité », les maisons dans les arbres, les associations elles-mêmes n'ont pas toujours la lucidité nécessaire. Entre le désir de *« de ne pas faire comme les Alpes-Maritimes »* et la constatation naïve qu'*« il y a encore de la place »*, les responsables locaux semblent parfois naviguer à vue.

Les élus ont refusé, il y a quelques années, le schéma d'aménagement du littoral qui leur était proposé parce qu'il avait été préparé sans eux. *« Aujourd'hui, chaque fois que l'on se présente avec quelques idées de terrains à préserver de l'urbanisation,* explique-t-on à l'équipement, *les élus nous disent : « Vous voulez nous refiler le schéma. Bien sûr, les idées sont les mêmes. »* Sans schéma d'ensemble et sans les moyens financiers qui leur permettraient de rattraper l'avance prise par les propriétaires fonciers, petits ou grands, comment les responsables, élus et fonctionnaires, tiendront-ils le cap ?

MICHÈLE CHAMPENOIS.

les événements

LE "V.D.Q.S." DEVIENT "A.O.C."

Un cadeau empoisonné pour les hôteliers et les restaurateurs du Var

La récente promotion en A.O.C. (appelation d'origine contrôlée) des côtes de Provence jusque-là V.D.Q.S. (vins de qualité supérieure) va-t-elle, paradoxalement, amener ici la faillite du vignoble et singulièrement dans le Var qui, depuis de nombreuses années, a accompli un remarquable effort pour la qualité ?

Face aux nouvelles taxations frappant depuis quinze jours certaines A.O.C., les hôteliers et les restaurateurs ont réagi en supprimant ces vins de leurs cartes. Le comité interprofessionnel des côtes de Provence, réuni aux Arcs (Var), vient de constater que les annulations de commandes affluent de toute la France, notamment des stations de sports d'hiver, qui se réapprovisionnent en ce moment comme chaque année. En présence de ce véritable effondrement, les négociants-embouteilleurs de la région ont fait savoir qu'ils allaient *« procéder à des licenciements de personnel affectant plusieurs centaines d'emplois dans le Var, les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse. »*

Parmi les différentes manifestations et protestations, notons la lettre adressée à M. Raymond Barre par M. Marc Tortel, président de la caisse régionale du Crédit agricole de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les extraits ci-dessous résument au mieux l'essentiel d'une situation aussi paradoxale que dangereuse :

« Au milieu de la crise que traverse depuis plusieurs années la viticulture française en général et méridionale en particulier, les V.D.Q.S. côtes de Provence étaient un des rares secteurs de prospérité, acquise à force de discipline, d'actions de promotion cohérentes qui avait abouti récemment à l'attribution de ces lettres de noblesse que constitue l'admission de cette appellation parmi les appellations d'origine contrôlée. La brutale taxation des côtes de Provence dans les restaurants vient de porter un coup d'arrêt et compromettre gravement l'avenir de cette appellation et à travers elle de l'aile dynamique de la viticulture varoise (...). C'est le désarroi. Le vin étant taxé à 12 francs au restaurant et le gouvernement admettant par ailleurs que le restaurateur gagne sur une bouteille, par le simple effort de la déboucher, deux fois et demie ce qu'il l'achète, c'est-à-dire cinq à dix fois plus que le viticulteur qui a produit ce vin, vous comprenez que le marché est totalement bloqué. (...) »

● *PHOTOS A TOULON.* — Le musée de la ville de Toulon vient d'inaugurer, sur l'initiative du photographe toulousain Dieuzaide et du groupe toulonnais Noir et blanc, une salle d'expression photographique, qui présente une cinquantaines d'œuvres offertes par Brihat, Dieuzaide, Doisneau, Lartigues, Sudre et Sieff.

● EMOI POUR LA SAINTE-VICTOIRE. — Diverses associations de randonnées, d'escalade et de protection de la nature invitent, le 11 décembre, à partir de 9 heures, à une visite de Sainte-Victoire et du plateau du Cengle. Elles entendent ainsi attirer l'attention sur les dangers qu'entraînerait le plan d'occupation des sols de la commune de Saint-Antonin tel qu'il vient d'être publié. Il autorise, en effet, selon ces associations, « de nombreuses constructions dispersées au pied de la Sainte-Victoire, de part et d'autre de la route départementale 17, ainsi que sur le flanc de la colline du Devançon », sans prévoir ni espace public ni sentiers de promenade.

● NICE A PARIS. — Nice a son « ambassade » à Paris : la Maison de Nice, 38, avenue de l'Opéra (tél. : 366-30-63), qui se charge de la promotion de la capitale des Alpes-Maritimes et de sa région.

gros plan

Nostalgies en sous-sol

ON a autant de chance de trouver du pétrole en forant le sol du Texas que de découvrir un vestige antique en faisant un trou en Provence. Aussi les fouilles sont-elles toujours fructueuses entre mer et Durance, où foisonnent les témoignages de l'ancienne Provincia gallo-romaine.

Les recherches se poursuivent actuellement à Arles, où l'on a pu arrêter la construction de deux parcs de stationnement et où l'Etat a accordé un crédit de 5 millions de francs pour en modifier les projets. On a trouvé des mosaïques dans la cave du Crédit agricole : l'établissement a accepté de changer les plans de son sous-sol afin que demeure visible une partie des vestiges mis au jour.

A Avignon, on progresse dans les fouilles du forum qui se situe derrière la mairie et le théâtre, près la place de l'Horloge. Il semble qu'on ait trouvé là moins de compréhension qu'à Arles, puisque la ville, estimant que son programme de travaux urbains était plus pressant, a fait détruire les restes de la curie romaine identifiés derrière le théâtre, en bordure de la rue Racine.

A Aix, le chantier ouvert par la municipalité pour réserver aux piétons une zone allant de la cathédrale Saint-Sauveur au cours Mirabeau a amené la découverte, dans la rue Gaston-de-Saporte, sur l'emplacement du cardo de dalles en trottoir et d'un fragment cylindrique qui prouve l'existence d'une colonnade latérale le long de la voie. La construction d'un parking près du boulevard Pasteur, à côté de l'ancien hôpital, au nord de la cité, a amené la mise au jour d'une vaste mosaïque blanche à bordure noire et à décors géométriques.

Il s'agit d'une villa gallo-romaine détruite au IIIe siècle. M. François Salviat, directeur des antiquités historiques de Provence, a pu s'entendre avec Me Félix Ciccolini, maire d'Aix, pour que la construction du parking continue à l'étage au-dessus, laissant aux archéologues la possibilité de continuer leur chantier. C'est l'une des plus importantes fouilles faites à Aix.

Les recherches se poursuivent aux Baux, à Saint-Rémy, dans divers oppida celto-ligures de la région, comme l'oppidum de la Cloche, aux Pennes-Mirabeau, mais c'est peut-être à Marseille que les fouilles ont été les plus spectaculaires. Cette ville, qui est restée longtemps une « ville antique sans antiquités », dévoila soudain une part de ses installations portuaires quand fut entrepris, il y a dix ans, la réalisation d'un programme architectural de la zone située au nord du palais de la Bourse. On a reconnu la « corne » avancée du port antique et divers aménagements réalisés entre le Ier siècle avant J.-C. et le IIe siècle après J.-C. On a rencontré l'épave d'un navire de commerce du IIe ou du IIIe siècle.

Grâce à l'appui de la municipalité, la coque de 20 mètres de longueur, sciée en deux parties a pu être enlevée. Elle demeure sous hangar sur le chantier, conservée dans l'eau en attendant qu'une méthode de traitement définitif soit adoptée. « Les ruines de la Bourse, qui concernent aussi la région Nord, la porte de ville et le rempart, ont pu être fouillées et partiellement conservées, assure M. Salviat, grâce à une action officielle déterminée et surtout grâce à l'appui de la presse et de l'opinion, avec l'engagement d'un débat collectif. »

Il est vrai que l'opinion s'intéresse de plus en plus à la sauvegarde de ces témoins de la plus vivante histoire, de cet héritage chargé d'irremplaçable valeur humaine.

PAUL CHOVELON.

Comparaisons

LE DÉFICIT DE LA R.A.T.P. POUR CONSTRUIRE LE MÉTRO DE MARSEILLE...

Utile, le métro de Marseille, ou superfétatoire ? Comment ne pas se rappeler les propos que le ministre des transports néerlandais tenait le 14 octobre dernier en inaugurant le métro d'Amsterdam : « *C'est la première ligne que nous inaugurons, et ce sera la dernière ; ce genre de transport grandiose est trop cher pour nous.* »

A Marseille — où les embouteillages des transports de surface sont, presque tous les jours et presque à toute heure, inextricables, — l'ambiance est pour l'heure à la fête. Certes, la première ligne du métro aura coûté environ 1 250 millions de francs, qu'il faudra bien payer. Mais, comparée aux ouvrages engagés dans les autres grandes villes françaises, cette facture n'est pas démesurée. A Lille, le VAL, dont la mise en service est prévue à l'automne 1979, coûtera 1,5 milliard de francs. A Lyon, la facture d'un premier réseau de 10,6 kilomètres qui sera inauguré le 2 mai 1978 atteindra environ 1,3 milliard.

Et à Paris ? Les concours financiers de l'Etat à la R.A.T.P., tels qu'ils apparaissent dans le projet de loi de finances pour 1978, atteignent 1 494 millions de francs (en fonctionnement).

Les autres grandes villes françaises poseront-elles leur candidature ? « *Avec les métros de Marseille, de Lyon et de Lille, la France aura équipé toutes les agglomérations de plus d'un million d'habitants qui justifient un tel équipement. Pour les autres villes importantes, la réalisation d'un « pré-métro » (le tramway) est à l'étude* », dit-on à la Société française d'études et de réalisations de transports urbains (SOFRETU), filiale de la R.A.T.P.

SIX MILLE ARBRES DANS LE MASSIF DE L'ÉTOILE

Six mille arbres vont être plantés par des volontaires dimanche 27 novembre dans le massif de l'Etoile proche de Marseille. L'initiative en revient à l'Association pour la sauvegarde des sites et de l'environnement nord-est de Marseille-chaîne de l'Etoile (ASSENEMCE), qui a reçu l'assistance technique du service municipal des espaces verts. Des autobus gratuits effectueront le ramassage des volontaires dans les divers quartiers de Marseille pour les conduire sur le site des grottes Loubières. Là, sur 6 hectares, les militaires ont déjà préparé le terrain. La direction départementale de l'agriculture, de son côté, a fourni six mille plants (deux tiers de conifères, un tiers de feuillus) et autant de notices expliquant aux volontaires comment réussir leur plantation.

LE MONDE AUJOURD'HUI

Samedi 26 novembre

CHAINE I : TF 1

... millions d'amis ; 18 h. 40. ...

CHAINE II : A 2

Dimanche 27 novembre

TF 1

... religieuses et philosophiques ... séquence du spectateur ; ... 13 h. 20, C'est pas sérieux ; ... rendez-vous du dimanche ; 15 h. 30, ... Diable ; 15 h., Tiercé ; 16 h. 5, ... 45, Sports première ; ... le Piège.

... LES SEPT VOLEURS DE ...

CHAINE II : A 2

Lundi 28 novembre

TF 1

... pédagogique ; 12 h. 15, ... tout ; 12 h. 30, Midi première ; ... régionaux ; 13 h. 50, Restez ... à 14 h. 5, Emission pédagogique ... Série : MANDRIN (rediffusion) ... Portrait : Georges Chaulet ... l'énergie solaire à l'envi... C'est un métier - Les ... à 17 h. 30, Le club ... A la bonne heure ; 18 h. 25, ... 30, L'île aux enfants ; ... Un mystère par jour, (rediffusion) ; 19 h. 20, Une ... les femmes ; 19 h. 45, Eh bien ...

... (L'Avenir du futur) : TRAITEMENT DE CHOC, d'A. Jessua (1972), avec ... M. Duchaussoy, R. Hirsch.

CHAINE II : A 2

Mardi 29 novembre

CHAINE I : TF 1

CHAINE II : A 2

Mercredi 30 novembre

CHAINE I : TF 1

CHAINE II : A 2

CHAINE III : FR 3

هكذا من الأصل

RADIO-TELEVISION

Samedi 26 novembre

CHAINE I : TF 1

18 h. 5, Trente millions d'amis ; 18 h. 40, Magazine auto-moto ; 19 h. 15, Six minutes pour vous défendre ; 19 h. 43, Défense contre l'alcoolisme ; 19 h. 45, Eh bien, raconte.

20 h. 30, Variétés : Numéro un (Claude François) ; 21 h. 30, Série : Peyton Place.

22 h. 45, Magazine : Expressions, de M. Bruzeck, réal. J. Bescont.

La fête de Chagall ; églises, carrefour de la musique ; chants et danses des révolutions russes...

CHAINE II : A 2

18 h., Concours : La course autour du monde ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Jeu : Ouvrez l'œil.

20 h. 30, Les soirées du grand théâtre historique : L'Affaires des poisons, réal. : G. Vergez, avec D. Blanchar, P. Santini, P. Raynal.

22 h. 5, Magazine : Voir ; 22 h. 55, Variétés : Drôle de baraque.

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Samedi est à nous ; 20 h., Thalassa.

20 h. 30, Soirée chorégraphique : Gala Balanchine.

Enregistrement réalisé au cours du cinquantième Festival de Besançon, avec « Western Symphony », « Agon » (musique de Stravinski), et « Sérénade » (musique de Tchaïkowski).

FRANCE - CULTURE

20 h., Science-fiction : « les Vampires de l'Alfama », de P. Kast. Avec J. Berthier, A. Medina, R. Varte ; 21 h. 25, Concerto pour violon et instruments à vent (K. Weill), avec N. Liddell ; 21 h. 55, Ad lib. ; 22 h. 5, La fugue du samedi, ou mi-fugue, mi-raisin.

FRANCE - MUSIQUE

20 h. 5, Premier jour « J » de la musique : « Middle Jazz » ; 20 h. 30, Festival estival 77 : Nouvel Orchestre philharmonique, direction C. Mackerras, et les Chœurs Bach de Londres : « Saül », de Haendel, avec L. Lebrun, F. Lott, J. Bowman ; 23 h., France-Musique la nuit ; 23 h. 30, Jazz forum ; 0 h. 5, Passez donc au studio avec Patrice Fontanarosa, violon.

Dimanche 27 novembre

CHAINE I : TF 1

9 h. 15, Emissions religieuses et philosophiques ; 12 h., La séquence du spectateur ; 12 h. 30, Bon appétit ; 13 h. 20, C'est pas sérieux ; 14 h. 15, Les rendez-vous du dimanche ; 15 h. 30, Série : Gorri le Diable ; 18 h., Tiercé ; 18 h. 5, Vive le cirque ; 18 h. 45, Sports première ; 18 h. 10, Téléfilm américain : le Piège.

La belle Lisa n'a-t-elle que le meurtre comme solution pour se séparer d'un mari trop empressé ?

20 h. 30, FILM : LES SEPT VOLEURS DE CHICAGO, de G. Douglas (1964), avec F. Sinatra, D. Martin, S. Davis Jr, P. Falk, B. Crosby, B. Rush.

Chicago, à l'époque de la prohibition. Le lieutenant d'un gangster assassiné entre en lutte contre une bande rivale et devient, par un coup du hasard, un héros comme Robin des Bois.

22 h. 15, Série documentaire : L'Afrique convoitée (quatrième partie : Les racines profondes), par D. Reznikoff.

CHAINE II : A 2

10 h. 30, Emission pédagogique ; 12 h., 10, Toujours sourire ; 13 h. 25, La lorgnette ; 14 h. 25, Ces messieurs nous disent ; 15 h. 40, Série : Sur la piste des Cheyennes ; 16 h. 30, Trois petits tours ; 17 h. 25, Muppet'Show ; 18 h. 5, Contre-ut ; 19 h., Stade 2.

20 h. 30, Musique and Music (Spécial Aretha Franklin) ; 21 h. 40, Feuilleton : Les origines de la Mafia ; 22 h. 30, Des hommes : Les mineurs d'argile, réal. A. Bondet.

CHAINE III : FR 3

10 h., Emission destinée aux immigrés ; Spécial Mosaïque ; 10 h. 30, Mosaïque ; 16 h. 55, Série documentaire : Les grands fleuves reflets de l'histoire (Le Saint-Laurent, reprise de l'émission du 25 novembre) ; 17 h. 50, Espace musical : avec les solistes de Zagreb ; 18 h. 45, Spécial DOM-TOM ; 19 h., Hexagonal ; 20 h. 5, Cheval, mon ami.

20 h. 30, L'homme en question : Bernard-Henri Lévy, prod. A. Sainclair ; 21 h. 35, Recherche musicale ; Variations lumino-dynamiques ; 21 h. 45, Aspects du court métrage français.

22 h. 35, FILM (Cinéma de minuit) : MERCI, MA TANTE, de S. Samperi (1967), avec L. Gastoni, L. Castel, G. Ferzetti (v.o. sous-titrée. N.)

Le fils d'un industriel de Padoue simule plus ou moins une paralysie des jambes pour persécuter les siens. Il entraîne sa tante, qui essaie de le sauver, dans des jeux pervers.

FRANCE - CULTURE

7 h. 2, Poésie : André Velter (et à 14 h.) ; 7 h. 7, La fenêtre ouverte ; 7 h. 15, Horizon ; 7 h. 40, Chasseurs de son ; 8 h., Emissions philosophiques et religieuses ; 11 h., Regards sur la musique ; 12 h. 5, Allegro ; 12 h. 45, Disques rares de K. Szymanovski ;

14 h. 5, La Comédie-Française présente : « Soliman le Magnifique », d'A. Josset, et « la Bonne Mère », de Florian ; 16 h. 5, Musique de chambre : le Quatuor Parrenin et les chœurs John Alldis ; 17 h. 30, Rencontre avec... le pianiste Daniel Varsano ; 19 h. 30, Ma non troppo ; 19 h. 10, Le cinéma des cinéphiles ;

20 h. 5, Poésie : André Velter et Bernard Noël ; 20 h. 40, Atelier de création radiophonique : Autour de Harry Partch, par D. Caux ; 23 h., Black and Blue ; 23 h. 50, Poésie : Jean Tortel.

FRANCE - MUSIQUE

7 h. 3, Concert promenade (Strauss, Lanner, Carst, Millocker, Toselli, Linke, Strauss) ; 8 h., Cantate ; 9 h. 2, Musical graffiti ; 11 h., En direct du théâtre d'Orsay : « Première suite pour violoncelle », « Sixième suite », par le violoncelliste M. Maisky ; 12 h., Sortilèges du flamenco ; 12 h. 35, Opéra-bouffon : « le Pré aux clercs » (L. Herold) ;

13 h. 45, Premier jour « J » de la musique ; 14 h., La tribune des critiques de disques : « Quatuor » (Dvorak) ; 17 h., Le concert égoïste d'Emile Alliaud (Chopin, Beethoven, Mozart, Debussy, Duparc, Verdi) ; 19 h., Musique du Moyen Age et de la Renaissance ; 19 h. 35, Jazz vivant ;

20 h. 20, Nouvel Orchestre philharmonique, direction E. Krivine : « Sérénade pour cordes » (Elgar) ; « Ballade pour violoncelle et orchestre » (Martin) ; « Rondo en ut pour violon », suivi de l' « Adagio en mi pour violon » (Mozart) ; 22 h. 30, France-Musique la nuit ; Les chambres de la musique... autour de Robert Schumann ; 0 h. 5, L'Avent c'est déjà Noël.

Lundi 28 novembre

CHAINE I : TF 1

10 h. 30, Emission pédagogique ; 12 h. 15, Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h. 35, Magazines régionaux ; 13 h. 50, Restez donc avec nous ; à 14 h. 5, Emission pédagogique ; à 14 h. 30, Série : MANDRIN (rediffusion) ; à 15 h. 45, Portrait : Georges Chooleur et l'intégration de l'énergie solaire à l'environnement ; à 16 h. 10, C'est un métier : Les métiers de la cosmétologie ; à 17 h. 30, Le club du lundi ; 18 h., A la bonne heure ; 18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : Un mystère par jour, premier épisode (rediffusion) ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Eh bien raconte.

20 h. 30, FILM (L'Avenir du futur) : TRAITEMENT DE CHOC, d'A. Jessua (1972), avec A. Delon, A. Girardot, M. Duchaussoy, R. Hirsch, J.-F. Calvé.

A Belle-Ile, dans une clinique de thalassothérapie pour gens fortunés, une cliente trop curieuse découvre l'horrible secret du traitement de rajeunissement.

Vers 22 h., Débat : Vivrons-nous plus longtemps demain ?

Avec MM. Bourlière, Junod, Paillat, Antonini, gérontologues et gériatres, et M. J. Guehenno, de l'Académie française, dans le rôle du candide.

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Magazine régional ; 13 h. 50, Feuilleton : Valérie (rediffusion) ; 14 h. 5, Aujourd'hui madame ; à 15 h., Série : Les Brigades du Tigre (rediffusion) ; 15 h. 55, Aujourd'hui magazine ; 17 h. 55, Fenêtre sur : la Bouvine (le taureau, ce roi de la Camargue...) ; 18 h. 25, Dorothée et ses amis ; 18 h. 40, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Jeu : Ouvrez l'œil.

20 h. 30, Jeu : La tête et les jambes ; 21 h. 55, Personnages de la vie : Chow Ching Lee, par Cl. Nahon et M. Lefèvre.

Une petite fille, chinoise, que ses parents ont décidé de marier contre son gré. Permanence des blocages ancestraux dans la société chinoise d'aujourd'hui.

22 h. 45, Bande à part : Portrait de Colette Piat, réal. L. Deramond.

Lire nos « Ecouter-Voir ».

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Tribune libre : René Etiemble ; 20 h., Les Jeux ;

20 h. 30, FILM (Cinéma public) : MADAME CROQUE-MARIS, de J. Lee Thompson (1964), avec Sh. Mac Laine, P. Newman, R. Mitchum, D. Martin, G. Kelly (rediffusion).

Une jeune femme ne peut épouser un homme sans se retrouver bientôt veuve et très riche. Or, elle s'est mariée quatre fois.

FRANCE - CULTURE

7 h. 2, Poésie : Jean Tortel (et à 14 h., 19 h. 55, 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... 1851, l'Angleterre victorienne ; à 8 h. 32, Les Latins en Orient ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, Les lundis de l'histoire : L'art mozarabe ; 10 h. 45, Le texte et la marge ; 11 h. 2, Evénement musique ; 12 h. 5, Parti pris ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Eveil à la musique ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « Portrait de Gabriel », de C. Riboit ; 14 h. 45, L'invité du lundi... Denis de Rougemont ; 16 h. 25, L'heure qu'il est ; 17 h. 15, Les Français s'interrogent ; 17 h. 32, Musiciens français : N. Zourabichvili ; 18 h. 10, Malraux et son double (lire nos « Ecoutez-Voir ») ; 19 h. 25, Présence des arts : Auguste Chabaud ;

20 h., Dramatique : « C'est pas mon frère », de Pierre Louki, avec A. Thomas ; 21 h., Concert ; 22 h. 30, Entretiens avec Olivier Coste de Beauregard ; 23 h., Rencontre au Festival international de danse.

FRANCE - MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Orchesographies ; 10 h., La règle du jeu : Cours d'interprétation, de K. Wittich ; 12 h., La chanson ; 12 h. 35, Sélection concert ; 12 h. 40, Jazz classique ;

13 h. 15, Stéréo postale ; 14 h. 15, Mélodies sans paroles : portrait de J. Prodromidès ; à 15 h. 32, Œuvres de Telemann, Brahms, Marcello, Chausson, Benda, Respighi, Balassa ; 18 h. 2, Musique magazine ; 18 h., Jazz time ; à 19 h. 35, Kiosque ; 19 h. 45, Concours international de guitare ;

20 h., Repères : les Européens en Italie ; 20 h. 30, En direct du Théâtre de la Ville : Nouvel Orchestre philharmonique, direction G. Amy. Avec le pianiste K. Fujii : « Nouméa », « Synaphaï », « Aroura », « Empreintes » (Xénakis) ; 23 h., France-Musique la nuit... Passez donc au studio avec David Cairns, spécialiste de Berlioz ; 0 h. 5, Les doublons de la musique ancienne.

Mardi 29 novembre

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h. 45, Restez donc avec nous ; à 14 h. 5, Emission pédagogique (reprise à 17 h.) ; 18 h., A la bonne heure ; 18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : Un mystère par jour (rediffusion) ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Eh bien raconte ;

20 h. 30, Documentaire d'art : Journal d'un voyage (Promenades imaginaires en Hollande : Rembrandt), prod. J.-M. Drot ;

Suite de la série des « musées imaginaires », réalisée par Jean-Marie Drot, avec André Malraux, avant la mort de l'écrivain. Ce huitième chapitre de l'Irréel est consacré au grand peintre hollandais.

21 h. 30, Documentaire : Lettres du bout du monde (L'Espagne, deuxième partie : Divorce à l'espagnole), prod. J.-E. Jeannesson ; 22 h. 25, Littéraire : Le livre du mois, de J. Ferniot et Ch. Collange :

Avec Anne Loesch (les Géants, de Jeanne Champion), Françoise Xenakis (la Storia, d'Elsa Morante), Lucien Guissard (John l'Enfer, de Didier Decoin), Matthieu Galey (les Archives du Nord, de Marguerite Yourcenar), Lucien Bodard (Tempo, de Camille Bourniquel, Françoise Lefèvre (le Parc des archers, d'André Hardellet), le général Buis (Lucien chez les sauvages, de Claude Bonjean), et Jean-Edern Hallier (l'Ordinaire Mésaventure du soldat Rapoport, de Pierre Goldman).

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Magazine régional ; 13 h. 50, Feuilleton : Valérie (rediffusion) ; 14 h. 5, Aujourd'hui madame ; à 15 h., Série : Les Justiciers ; 15 h. 55, Aujourd'hui magazine ; 17 h. 55, Fenêtre sur : Rhône aux cheveux de soie (la vie du ver à soie) ; 18 h. 25, Dorothée et ses amis ; 18 h. 40, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Jeu : Ouvrez l'œil ;

20 h. 30, FILM : LA MAIN AU COLLET, d'A. Hitchcock (1954), avec C. Grant, G. Kelly, Ch. Vanel, B. Auber (rediffusion).

Un ancien voleur de bijoux, soupçonné de préparer un hold-up sur la Côte d'Azur, se substitue à la police et arrête les vrais coupables. Ce film remplace les « Dossiers de l'écran » sur les Français et les partis politiques, reportés au 6 décembre.

22 h., Magazine médical (sous réserve).

CHAINE III : FR 3

12 h. 15, Emissions régionales (télé-promotion rurale 1977-1978) ;

18 h. 45, Pour les jeunes : Touche la tortue et la cuisine voyageuse ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Tribune libre : le Mouvement écologique ; 20 h., Les jeux ;

20 h. 30, FILM (Westerns, Policiers, Aventures) : LE JUGEMENT DES FLECHES, de S. Fuller (1956), avec R. Steiger, S. Montiel, B. Keith, R. Meeker, Ch. Bronson (rediffusion).

Un soldat sudiste, qui ne s'est pas résigné à la défaite, devient, après avoir subi « le jugement des flèches », membre d'une tribu de Sioux. Il veut continuer à se battre contre les Yankees.

FRANCE - CULTURE

7 h. 2, Poésie : Jean Tortel (et à 14 h., 19 h. 55, 22 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... 1851, l'Angleterre victorienne ; à 8 h. 32, Les Latins en Orient ; 8 h. 50, Dans l'ombre du pouvoir ; 9 h. 7, Matinée des autres ; 10 h. 45, Etranger mon ami ; 11 h. 2, Musiciens français : Luc Ferrari ; 12 h. 5, Parti pris ; 12 h. 45, Panorama, avec Xénakis ;

13 h. 30, Libre parcours variétés ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « Père et Fils », de G. Guégan ; 14 h. 45, Après-midi de France-Culture... Géométrie variable ; à 16 h., Match : A. Boublil - M. Roy ; à 16 h. 25, En direct avec X. Luccioni ; 17 h. 32, Musiciens français : N. Zourabichvili ; 18 h. 10, Malraux et son double ; 19 h. 25, Sciences : l'inné et l'acquis ;

20 h., Dialogues : informatique et libertés, avec B. Tricot et J. Laot ; 21 h. 15, Musiques de notre temps ; 22 h. 30, Entretiens avec O. Coste de Beauregard ; 23 h., Musique.

FRANCE - MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Orchesographies : musiques anciennes pour chanter, danser et prier, par A. Almuro ; 10 h., La règle du jeu ; à 10 h. 30, Cours d'interprétation ; 12 h., La chanson ; 12 h. 40, Jazz classique ;

13 h. 15, Stéréo postale ; 14 h. 15, Mélodies sans paroles... musique ancienne : Pleyel, Harst, de Brossart, Schonfeld, à 15 h., Concerto madrigal pour deux guitares et orchestre (J. Rodrigo) ; à 15 h. 32, Œuvres de Sibelius, Khrennikov, Roussel, Messiaen, Barboteu ; 17 h., Studio 107 ; 18 h. 2, Musiques magazine ; 19 h., Jazz time ; 19 h. 35, Kiosque ; 19 h. 45, Repères : les Européens en Italie ;

20 h. 30, Concert à la mémoire de Frank Martin : « Petite symphonie concertante pour harpe, clavecin, piano et deux orchestres à cordes », « Six monologues de Jedermann », « Fantaisie sur des rythmes flamenco », « Polyptyque... six images de la Passion du Christ pour violon solo, deux orchestres à cordes », avec l'orchestre de chambre de Zurich, dir. E. de Stoutz, Paul Badura-Skoda, piano, Yehudi Menuhin, violon, Christa Ludwig, alto ; 22 h. 30, France-Musique la nuit... Passez donc au studio avec David Cairns ; 0 h. 5, Le pianiste Tamas Vasary.

Mercredi 30 novembre

CHAINE I : TF 1

11 h. 30, Emission pédagogique ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h. 35, Les visiteurs du mercredi ; 17 h. 55, Sur deux roues ; 18 h. 10, A la bonne heure ; 18 h. 30, Pour les petits ; 18 h. 35, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : Un mystère par jour (rediffusion) ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Eh bien, raconte.

20 h. 30, Jeu policier : L'inspecteur mène l'enquête. (La mort dans le cœur.)

Meurtre d'une jeune femme, fortunée et belle, dans un hôtel près de la frontière belge : une énigme de Pierre Gaspard-Huit soumise au candidat du jour, M. Hubert de Castet.

22 h., Médicale : Le cerveau, par I. Barrère et E. Lalou.

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Magazine régional ; 13 h. 50, Feuilleton : Valérie (rediffusion) ; 14 h. 5, Aujourd'hui madame ; à 15 h., Le monde merveilleux de Walt Disney ; 15 h. 55, Un sur cinq ; 18 h. 25, Dorothée et ses amis ; 18 h. 40, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Ouvrez l'œil.

20 h. 30, Magazine d'actualité : Question de temps : La télévision, pour qui ? (Le sénateur Henri Caillavet face à des journalistes) ; 21 h. 35, Feuilleton américain : L'échange ; 22 h. 25, La parole à dix-huit ans.

Que pensent les jeunes de la justice ?

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes : Feu rouge, feu vert ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Tribune libre : l'Union des athées ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (un film, un auteur) : PLEIN SOLEIL, de R. Clément (1959), avec A. Delon, M. Ronet, M. Laforêt, B. Kearns, E. Crisa, E. Popesco (rediffusion).

Un jeune Américain, pauvre et humilié par un ami très riche, supprime celui-ci par un crime parfait, prend son identité et vit son personnage.

22 h. 35, Magazine : Un événement, de Cl. Lefèvre et G. Pernoud. (Les jouets.)

FRANCE - CULTURE

7 h. 2, Poésie : Jean Tortel (et à 14 h., 19 h. 55, 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... 1851, l'Angleterre victorienne ; à 8 h. 32, Les Latins en Orient ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, Matinée des sciences et techniques (histoire des sciences) ; 10 h. 45, Le livre, ouverture sur la vie ; 11 h. 2, Musiciens français : Luc Ferrari ; 12 h. 5, Parti pris ; 12 h. 45, Panorama : l'Arménie soviétique ;

13 h. 30, Musique ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « le Demi-Juif », de R. Beauvais ; 14 h. 45, L'école des parents et des éducateurs ; 15 h. 2, Les après-midi de France-Culture... Mercredi jeunesse ; à 16 h. 25, En direct de Montpellier ; 17 h. 32, Musiciens français : N. Zourabichvili ; 18 h. 10, Malraux et son double ; 19 h. 25, La science en marche : la thermoluminescence ;

20 h., La musique et les hommes : « Jephté » de Haendel, par la chorale et l'orchestre Radio-Symphonique de Francfort, dir. H. Rilling ; 22 h. 30, Entretiens avec O. Costa de Beauregard ; 23 h., Rencontre au festival international de danse.

FRANCE - MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Orchesographies ; 10 h., La règle du jeu ; à 10 h. 30, Cours d'interprétation ; 12 h., La chanson ; 12 h. 40, Jazz classique ;

13 h. 15, Stéréo postale ; 14 h. Mélodies sans paroles... Nouvelles auditions : Œuvres de G. Amy, Xénakis, F. Miroglio, Haydn, F. Doppler par le nouvel orchestre philharmonique de Radio-France ; à 15 h. 32, Œuvres de Vivaldi, Adrianssen, Neusidler, Borrono de Milano, Ferrabosco, Caroso, Bach, Swendsen, Boulogne, Duphly ; 18 h. 2, Musiques magazine ; 19 h., Jazz time ; 19 h. 35, Kiosque ; 19 h. 45, Repères : les Européens en Italie ;

20 h. 30, Saison lyrique en direct du grand auditorium... Orchestre national de France et chœurs de Radio-France, dir. H. Gallois : « Gwendoline », opéra en quatre actes, poème de Catulle Mendès (Chabrier), avec A. M. Miranda, C. Meloni, P. Garrazzi ; 23 h., France-Musique la nuit... Passez donc au studio avec Juliette Gréco ; 0 h. 5, La dernière image : R. Vaughan Williams.

RADIO-TELEVISION

Jeudi 1er décembre

En raison de la grève nationale à laquelle s'associe l'ensemble des syndicats de la radio et de la télévision, un programme minimum est diffusé comprenant deux bulletins d'information sur TF 1 (à 13 h et à 20 h), un journal à 20 h sur A 2 et à 21 h 55 sur FR 3.

France-Inter, France-Culture et France-Musique diffusent un programme de musique enregistrée et trois éditions du journal (à 8 h, 13 h et 20 h).

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Série dramatique : Mariages (deuxième partie : Maxime), d'apr. Ch. Plisnier, réal. T. Erhat ; 21 h. 30, Reportage : *Les Mayas.*

CHAINE II : A 2

18 h. 45, Jeu : Ouvrez l'œil.

20 h. 30, Dramatique : On ne badine pas avec l'amour, d'A. de Musset, mise en scène C. Huppert, avec D. Haudepin, I. Huppert, S. Haudepin, J. Benguigui.

Lire nos « Ecouter-Voir ».

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, FILM : JOE KIDD, de J. Sturges (1972), avec C. Eastwood, R. Duvall, J. Saxon, D. Strould, S. Garcia, J. Wainwright.

Un aventurier américain entre au service d'un riche propriétaire pourchassant des Mexicains rebelles ; écœuré par sa brutalité, il change de camp.

Vendredi 2 décembre

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h. 35, Emissions régionales ; 14 h. 5, Emission pédagogique (reprise à 17 h.) ; 17 h. 55, A la bonne heure ; 18 h. 30, Pour les petits ; 18 h. 35, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : Un mystère par jour (rediffusion) ; 19 h. 10, *Une minute pour les femmes* ; 19 h. 45, Eh bien, raconte.

20 h. 30, Au théâtre ce soir : la Femme de ma vie, de L. Verneuil, avec M. Roux, D. Volle, C. Roblin, J. Verlier, J. Raymond.

Chassé-croisé amoureux entre deux couples de vieux amis.

22 h. 10, Magazine : Téléfoot.

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Magazine régional ; 13 h. 50, Feuilleton : Valérie (rediffusion) ; 14 h. 5, Aujourd'hui madame ; à 15 h., Série : Le justicier ; 15 h. 55, Aujourd'hui magazine ; 17 h. 55, Fenêtre sur : Le quartier du panier, réal. Cl. de Givray ; 18 h. 25, Dorothée et ses amis ; 18 h. 40, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 18 h. 45, L'Assemblée nationale : le parti républicain.

20 h. 30, Feuilleton : Les diamants du président ; 21 h. 35, Littéraire : Apostrophes, de B. Pivot. (Ils ont tous obtenu le Goncourt.)

Avec MM. Henri Troyat, Marc Bernard, Mme Béatrice Beck, MM. Pierre Gascar, Jacques Laurent et Didier Decoin, respectivement prix Goncourt en 1938, 1942, 1952, 1953, 1971 et 1977.

22 h. 50, FILM (Ciné-club) : LE CHANTEUR DE JAZZ, d'A. Crosland (1927), avec A. Jolson, M. McAvoy, W. Oland, E. Besserer (V.o. sous-titrée, N.).

Le fils d'un chanteur religieux juif refuse d'embrasser la carrière de son père et, grimé en « nègre », devient chanteur de jazz.

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes : Des livres pour nous et Histoire de France ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Tribune libre : la Fédération des unions royalistes ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Magazine Vendredi... Faits de société : quelques agriculteurs qui ne trouvaient pas de femmes.

21 h. 30, Série documentaire : Les grands fleuves, reflets de l'histoire (le Pô).

(Lire nos « Ecouter-Voir ».)

FRANCE - CULTURE

7 h. 2, Poésie : Jean Tortel (et à 14 h., 19 h. 55, 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... 1851, l'Angleterre victorienne ; à 8 h. 32, Les Latins en Orient ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, Matinée des arts du spectacle ; 10 h. 45, Le texte et la marge ; 11 h. 2, Musiciens français : Luc Ferrari ; 12 h. 5, Parti pris ; 12 h. 45, Panorama : pour les enfants ;

13 h. 30, Musiques extra-européennes ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « La vitesse du vent », de G. Lagorce ; 14 h. 45, Les après-midi de France-Culture... Les Français s'interrogent : le passage de l'inanimé à l'animé ; 18 h., Pouvoirs de la musique ; 18 h. 10, Malraux et son double ; 19 h. 25, Les grandes aventures de la science moderne ;

20 h., Emission médicale en liaison avec TF 1 : le cerveau ; 21 h. 30, Musique de chambre : « le Voyage d'hiver » (Schubert), par J. Willisech, basse ; 22 h. 30, Entretiens avec O. Costa de Beauregard ; 23 h., Musique.

FRANCE - MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Petites formes ; 10 h., La règle du jeu ; à 10 h. 30, Cours d'interprétation ; 12 h., *La chanson* ; 12 h. 40, Jazz classique ;

13 h. 15, Stéréo postale ; 14 h., Radio scolaire ; 14 h. 15, Mélodies sans paroles : œuvres de J.-C. Bach, Hindemith, Albeniz, Corelli, Haendel ; 15 h., Musique française pour anches : Cecconi, Ton That-tiet, Plehaureao ; à 15 h. 32, Œuvres de Cabanilles, Couperin, d'Agincour, Bach, C. Seixas, H.W. Henze, N. le Bègue ; 18 h. 2, Musiques magazine ; 19 h., Jazz time ; 19 h. 45, Repères : les Européens en Italie ;

20 h., Cycle d'échanges franco-allemands... Concert en direct par l'orchestre radio-symphonique de Stuttgart, dir. H. Sondant, avec J. Baker, soliste : « Ouverture du Carnaval romain » (Berlioz), « Phèdre » (Britten), « Symphonie n° 4 en fa mineur opus 36 » (Tchaïkovski) ; 23 h. 15, Grands crus, par D. Lemery : Symphonies de Beethoven ; 0 h. 5, France-Musique la nuit... Passez donc au studio avec Régine Crespin.

Samedi 3 décembre

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Emission régionale ; 12 h. 30, Dis-moi ce que tu mijotes ; 12 h. 45, Jeune pratique ; 13 h. 35, Les musiciens du soir ; 14 h., Restez donc avec nous : Amicalement vôtre ; à 15 h. 45, Aurore et Victorien (rediffusion) ; à 18 h. 55, L'homme qui valait trois milliards ; 18 h. 40, Magazine auto-moto ; 19 h. 15, Six minutes pour vous défendre ; 18 h. 45, Information contre l'alcoolisme ; 19 h. 45, Eh bien, raconte.

20 h. 30, Variétés : Numéro un (Annie Cordy) ; 21 h. 30, Série : Peyton Place ; 22 h. 45, La musique est à tout le monde.

CHAINE II : A 2

11 h. 45, Journal des sourds et des malentendants ; 12 h. 30, Magazine : Samedi et demi ; 13 h. 30, Hebdo chansons, hebdo musiques ; 14 h. 10, Les jeux du stade ; 17 h. 10, Des animaux et des hommes ; 18 h., Concours : La course autour du monde ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Jeu : Ouvrez l'œil.

20 h. 30, Téléfilm policier : Les enquêtes du commissaire Maigret, avec J. Richard. (Au rendez-vous des terre-neuvas.)

Rentrés à Saint-Malo, les terre-neuvas semblent en savoir long sur l'assassinat de leur capitaine, trouvé mort dans un bassin. Maigret enquête.

22 h. 15, Polémique : Le dessus du panier, de Ph. Bouvard ; 23 h. 10, Jazz : Barney Bigard.

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes : Les travaux d'Hercule Jonsson ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Samedi entre nous ; 20 h., Les animaux chez eux.

20 h. 30, Les samedis de l'histoire : Henri IV, de Michel Poniatowski. Emission de J.-F. Delassus. Réal. P. Planchon.

Lire nos « Ecouter-Voir ».

FRANCE - CULTURE

7 h. 2, Poésie : Jean Tortel (et à 14 h., 19 h. 55, 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... Regards sur la science ; 8 h. 32, 77... 2000, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain ; 9 h. 7, Matinée du monde contemporain ; 10 h. 45, *Démarches* ; 11 h. 2, *La musique prend la parole* : « La Traviata », avec M. Callas ; 12 h. 5, Le pont des arts ;

14 h. 5, L'avenir de la démocratie dans les relations internationales et la politique intérieure : avec S. Mac Bride, S. Pisar, H. Kahn, V. Bakaric.

Lire nos « Ecouter-Voir »

17 h., Le livre d'or ; 17 h. 30, L'avenir de la démocratie, par Eric Laurent : introduction au colloque d'Athènes ;

20 h. 10, Science fiction : « Les Seigneurs de la guerre », G. Klein, réal. H. Soubeyran, avec P. Vaneck, E. Selena, P. Maistre ; 21 h. 55, Ad lib ; 22 h. 5, La fugue du samedi ou mi-fugue mi-raisin.

FRANCE - MUSIQUE

7 h. 3, Pittoresques et légères ; 8 h., Mélodies ; 9 h. 2, Ensemble d'amateurs ; 9 h. 30, Etude : la critique et sa logique... de Beethoven à Copland ; 11 h. 15, Les jeunes Français sont musiciens... Conservatoire royal de Gand ; 12 h. 40, Jazz, s'il vous plaît ;

13 h. 30, Chasseurs de son stéréo ; 14 h., Discothèque 77... la critique des auditeurs ; 15 h., En direct du studio 118... Récital de jeunes solistes ; 15 h. 45, Discothèque 77 ; 16 h. 30, Groupe de recherches musicales de l'INA : catalogue électro-acoustique illustré ; 17 h. 30, Après-midi lyrique ;

20 h. 5, Jour J de la musique... Jean-Sébastien Bach : « Concerto pour hautbois, violon et cordes en ré mineur BWV 1060 » par l'orchestre de l'Ecole alsacienne de Paris, dir. M. Rothenhüler ; « Magnificat en sol majeur BWV 243 », trois derniers numéros par les chœurs et l'orchestre des facultés catholiques de Lyon, dir. M. Lombard ; 20 h. 30, Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm et chœur, dir. Oldham, avec N. Denize, E. Tappy, J. Bastin : « Concerto en si bémol majeur K 595 pour piano et orchestre » (Mozart) ; « Messe de l'aurore », création (Marcel Landowski) ; 22 h. 30, France-Musique la nuit ; 23 h., Jazz forum : le cabaret du jazz ; 0 h. 5, France-Musique la nuit.

Dimanche 4 décembre

CHAINE I : TF 1

9 h. 15, Emissions religieuses et philosophiques ; 12 h., La séquence du spectateur ; 12 h. 30, Magazine : Bon appétit ; 13 h. 20, C'est pas sérieux ; 14 h. 15, Les rendez-vous du dimanche ; 15 h. 30, Série : Gorri le Diable ; 16 h., Tiercé ; 16 h. 5, Vive le cirque ; 16 h. 45, Sports première ; 17 h. 55, Téléfilm ; 18 h. 25, Les animaux du monde ;

20 h. 30, FILM : L'HOMME DE RIO, de Ph. de Broca (1963), avec J.-P. Belmondo, F. Dorléac, J. Servais, M. Ribeiro, A. Celi (rediffusion) ;

Un soldat, venu en permission à Paris, se trouve entraîné au Brésil et dans la forêt amazonienne, à la recherche de sa fiancée enlevée par des hommes mystérieux.

22 h. 25, Tribune : Questionnaire, par J.-L. Servan-Schreiber (avec le docteur Françoise Dolto).

CHAINE II : A 2

12 h., *Bon dimanche* (reprise à 13 h. 25) ; 12 h. 10, Toujours sourire ; 13 h. 25, La lorgnette ; 14 h. 25, Ces messieurs nous disent ; 15 h. 40, Série : Sur la piste des Cheyennes ; 16 h. 30, Trois petits tours ; 17 h. 25, Muppet's Show ; 18 h. 5, Contre-ut ; 19 h., Stade 2 ;

20 h. 30, Musique and Music ; 21 h. 40, Feuilleton américain : Les origines de la Mafia ; 22 h. 30, Documentaire : Des hommes (Les veilleurs d'image, réal. J. Pradinas).

Les chemins invisibles empruntés, dans l'éther, par les émissions de radio et de télévision.

CHAINE III : FR 3

10 h., Emission destinée aux travailleurs immigrés : Spécial Mosaïque ; 10 h. 30, Mosaïque ; 16 h. 55, Reprise de l'émission du 2 décembre : Les grands fleuves, reflets de l'histoire (le Pô) ; 17 h. 50, Espace musical, de J.-M. Damian ; 18 h. 45, Spécial DOM-TOM ; 19 h., Hexagonal ; 20 h. 5, Cheval mon ami.

20 h. 30, L'homme en question : Arthur Conte ; 21 h. 30, Portrait : Grotowsky ou la Pologne revisitée.

22 h. 30, FILM (Cinéma de minuit, cycle Aspects du cinéma italien) : PRIMA DELLA RIVOLUZIONE, de B. Bertolucci (1963), avec A. Asti, F. Barilli, A. Midgette, M. Morandini, C. Pariset (v.o. sous-titrée, N.) (rediffusion).

Un jeune bourgeois de Parme, tenté par le marxisme, rompt avec son milieu, puis y revient après de brèves amours avec sa tante.

FRANCE - CULTURE

7 h. 2, Poésie : Jean Tortel (et à 14 h., 19 h. 55, 23 h. 50) ; 7 h. 7, La fenêtre ouverte ; 7 h. 15, Horizon ; 7 h. 40, Chasseurs de son ; 8 h., Emissions philosophiques et religieuses ; 11 h., Regards sur la musique : « Le Couronnement de Poppée » (Monteverdi) ; 12 h. 5, Allegro ; 12 h. 45, Musique de chambre ;

14 h. 5, La Comédie-Française présente « l'Ecole des femmes », avec M. Aumont, D. Gence, B. Le Saché ; 16 h. 5, Centenaire de la phonographie : le quatuor Talich (Beethoven) ; 17 h. 30, Escales de l'esprit ; 18 h. 30, Ma non troppo ; 19 h. 10, Le cinéma des cinéastes ;

20 h., L'avenir de la démocratie au colloque d'Athènes : démocratie et sous-développement ; 23 h. 15, Black and blue.

FRANCE - MUSIQUE

7 h. 3, Concert promenade ; 8 h., Cantate ; 9 h. 2, Musical graffiti ; 11 h., En direct du théâtre d'Orsay... concert Georges Pludermacher, piano ; Alain Marion, flûte : « Sonate en sol majeur » (Haydn), « Sérénade en ré majeur » (Beethoven), « Sonate » (Donizetti), « Suite paysanne hongroise » (Bartok-Arma) ; 12 h., Sortilèges du flamenco ; 12 h. 35, Opéra-Bouffon : « La Dame blanche » (Boieldieu) ;

13 h. 35, Premier Jour J de la musique : « Sonate en sol mineur » (Haendel) ; 14 h., La tribune des critiques de disques : œuvres pour piano de Schoenberg ;

17 h., Le concert égoïste de François Chatelet : De Falla, Stravinski, Mozart, Verdi, Schubert, Beethoven, Rossini ; 19 h., Musique du Moyen Age et de la Renaissance à l'hôtel Jacques-Cœur, à Bourges ;

20 h. 30, Cycle des concerts de l'IRCAM... Ensemble intercontemporain, dir. M. Tabachnik, avec Linda di Martino, flûte ; Alain Marion, flûte : « Señales-Carlos » (Roque-Alsina), « Trans-apparence » (Y. Taïra), « *Ondes* » (P. *Méfano*), « *Mizar* » (C. *Halffter*) ; 22 h. 30, France-Musique la nuit.

Lundi 5 décembre

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h. 35, Magazines régionaux ; 13 h. 50, Restez donc avec nous ; 14 h. 45, Emission pédagogique ; 17 h. 55, A la bonne heure ; 18 h. 30, Pour les petits ; 18 h. 35, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : Un mystère par *jour* (*rediffusion*) ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 18 h. 45, Eh bien, raconte ;

20 h. 30, Téléfilm policier : le Commissaire Moulin (Affectation spéciale), avec Y. Régnier, G. Montagnier, M. Auclair, R. Bertin :

Autour d'une chasse à l'homme, la rivalité de deux méthodes de « travail » policier.

22 h., Littéraire : Pleine page.

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Magazine régional ; 13 h. 50, Feuilleton : Valérie (rediffusion) ; 14 h. 5, Aujourd'hui madame ; à 15 h., Série : Les Brigades du Tigre (rediffusion) ; 15 h. 55, Aujourd'hui magazine ; 17 h. 55, Fenêtre sur ; 18 h. 25, Dorothée et ses amis ; 18 h. 40, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 18 h. 45, Jeu : Ouvrez l'œil ;

20 h. 30, Jeu : La tête et les jambes ; 21 h. 55, Alain Decaux raconte : Charlotte et Maximilien ;

22 h. 55, Documentaire : Zig-Zag (le photo journalisme).

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes : La chronique du mois ; 18 h. 5, Emissions régionales ; 18 h. 40, Tribune libre : Jean Raspail ; 20 h., Les jeux ;

20 h. 30, FILM (Cinéma public) : AIRPORT, de G. Seaton (1969), avec B. Lancaster, D. Martin, J. Seberg, J. Bisset, G. Kennedy, V. Heflin.

La vie d'un aéroport américain et les angoisses des passagers d'un avion apprenant, au-dessus de l'Atlantique, qu'une bombe est cachée à bord.

FRANCE - CULTURE

7 h. 2, Poésie : Jean Tortel (et à 14 h., 19 h. 55, 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... Vienne et ses prophètes ; à 8 h. 32, Les royaumes francs de Méditerranée ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, Les lundis de l'histoire ; 10 h. 45, Le texte et la marge ; 11 h. 2, Evénement musique ; 12 h. 5, Parti pris ; 12 h. 45, Panorama, avec Annie Lebrun ;

13 h. 30, Eveil à la musique ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « la Grande Triche », de J. Duquesne ; 14 h. 45, Les après-midi de France-Culture : l'invité du lundi : Abraham Moles ; 16 h. 25, L'heure qu'il est ; 17 h. 15, Les Français s'interrogent ;

17 h. 32, Centenaire de la phonographie : A. Schnabel et B. Walter ; 18 h. 10, Malraux et son double ; 19 h. 25, Présence des arts ;

20 h., Dramatique : « Bagatelle 1777-1977 », de C. Viret, avec C. Sellers, C. Viret, J.-P. Cisife, M. Bourbon ; 21 h., Centenaire de la phonographie : Herbert von Karajan (Stravinski, Bartok) ; 22 h. 30, Entretiens avec Adonis ; 23 h., La science fiction.

FRANCE - MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Rivalités instrumentales : Gabrieli, J.-S. Bach, Brahms, Stravinski ; 10 h., La règle du jeu : musique de l'Iran... cérémonie Soufi ; 12 h. 40, Jazz classique ;

13 h. 15, Stéréo postale ; 14 h., Radio scolaire ; 14 h. 15, Portrait d'un musicien français ; à 15 h. 32, Œuvres de Ciconia, Byrd, Monteverdi, J. Dowland, F. Haendel, Gluck, Beethoven, Berlioz, Saint-Saëns, Debussy, Ravel, Boulez ; 18 h. 2, Musique magazine ; 19 h. Jazz time ; 19 h. 45, Concours international de guitare ;

20 h. 5, Musique au feu rouge... compositeurs et rues de Paris : œuvres de Méhul, Boieldieu, Lulli, Rameau, Grétry, Meyerbeer, Berlioz, Liszt, par l'orchestre symphonique de Londres et les chœurs, dir. Colin Davis, suivi de « Paraphrase de Rigoletto » (Liszt), par Gyorgy Cziffra ; 20 h. 30, *En direct de l'auditorium 105...* Concert de musique de chambre par le Neues Zurcher Quartett, avec Chantal Mathieu, harpe : « Suite pour harpe » (Britten), « Sequenza I, 32 » (H. Holliger), « Suite n° 4 » (Tournier), Quatuor n° 3, opus 67, en si bémol majeur » (Brahms), « Splinterry » (M. Kelemen) ; 22 h. 30, France-Musique la nuit.

Les écrans francophones

Lundi 28 novembre

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Monsieur Lecoq ; 21 h., *Frères de sang*, film de Werner Wallroth.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Mannix ; 21 h., *la Gloire et la peur*, film de L. Milestone.

TELEVISION BELGE : 19 h. 50, Qui a peur de Thomas B. ? 21 h. 25, Ce que parler veut dire. R.T.B., 19 h. 50, Thanasse et Casimir ; *20 h. 10, A cœur tout nu.*

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 10, Passe et gagne ; 20 h. 30, A bon entendeur ; 20 h. 50, Temps présent.

Mardi 29 novembre

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Hommes de la mer ; 21 h., *la Loi*, film de J. Dassin.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., la Petite Maison dans la prairie ; 21 h., *Tartarin de Tarascon* film de F. Blanche.

TELEVISION BELGE : 19 h. 50 Opération Damoclès ; R.T.B. bis, 20 h. 20, Au plaisir de Dieu ; 21 h. 15, Françoise, Martine, Claire et les autres

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 10, Passe et gagne ; 20 h. 30, Spécial cinéma.

Mercredi 30 novembre

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., l'Homme de Vienne ; 21 h., *le Bal des adieux*, film de C. Vidor.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Cosmos ; 21 h., *Baiquero*, film de G. Douglas.

TELEVISION BELGE : 20 h. 45, Portrait d'un homme de qualité ; R.T.B. bis : 19 h. 50, *Domicile conjugal*, film de F. Truffaut ; 21 h. 25, Breloque à brac.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h., Passe et gagne ; 20 h. 20, Temps présent ; 21 h. 20, Des yeux pour entendre.

Jeudi 1er décembre

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Bonanza ; 21 h., *Règlement de comptes*, film de W. Becker.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., l'Homme de Vienne ; 21 h., *Ravissante*, film de R. Lamoureux.

TELEVISION BELGE : 19 h. 55, Contacts ; 20 h., Airport ; 22 h. 20, le Carrousel aux images ; R.T.B. bis : 19 h. 56, Rencontre internationale d'opéra et de bel canto à Ostende.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h., Passe et gagne ; 20 h. 20, Temps présent ; 21 h. 20, Des yeux pour entendre.

Vendredi 2 décembre

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Aux frontières du possible ; 21 h., *la Symphonie des héros*, film de R. Nelson.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Hawaï, police d'Etat ; 21 h., *Opération Scotland Yard*, film de B. Dearden.

TELEVISION BELGE : 19 h. 50, le Jardin extraordinaire ; 20 h. 20, A suivre ; 22 h. 15, Comix and Muzix.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h., Passe et gagne ; 20 h. 20, Un comique-né ; 21 h. 50, Ecoutez voir.

Samedi 3 décembre

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Dans les rues de San-Francisco ; 21 h., *C'est pas parce qu'on a rien à dire qu'il faut fermer sa gueule*, film de J. Besnard.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Gunsmoke, le justicier ; 21 h., *La ville dont le prince est un enfant*, film de J. Meyer.

TELEVISION BELGE : 19 h. 50, *Quelques messieurs trop tranquilles*, film de G. Lautner ; 21 h. 25, Flori-Liège.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 30, Isabel et Angel Parra ; 20 h. 40, L'héritage d'Albert Kahn ; 21 h. 40, Les oiseaux de nuit.

Dimanche 4 décembre

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Cent filles à marier ; 21 h., *l'Affaire Dominici*, film de C. Bernard Aubert.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h. 10, Les Jeux olympiques ; 21 h., *la Fille de Neptune*, film de E. Buzzel.

TELEVISION BELGE : 19 h. 50, Week-end sportif ; 20 h. 20, Les belles années ; 22 h., Chapeau melon et bottes de cuir.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h., Sous la loupe ; 20 h. 15, Jean Christophe ; 21 h. 35, All you need is love.

Lundi 5 décembre

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Les grands détectives ; 21 h., *la Route de l'Ouest*, film de A. V. Mc Laglen.

TELEVISION BELGE : 19 h. 50, Johanne et ses vieux ; 21 h. 25, Variétés ; R.T.B. bis : 19 h. 50, Thanasse et Casimir ; 20 h. 10, Flori-Liège.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h., Passe et gagne ; 20 h. 25, Rolf Libermann ; 21 h. 45, Shirley Bassey.

JOURD'HUI

LA VIE DU LANGAGE

La langue verte

LOGIE

pupilles de l'Assistance publique à la

هكذا من الأصل

CHAINE III : FR 3

FRANCE - MUSIQUE

FRANCE - MUSIQUE

FRANCE - MUSIQUE

FRANCE - MUSIQUE

SOCIETE

LA VIE DU LANGAGE

La langue verte au pouvoir

Les républiques ne sont plus ce qu'elles étaient : ni celle des lettres ni celle des lois. Sous la Coupole, l'Académie accepte que l'on *s'emmerde* en français et entre Français. A l'Assemblée nationale, un président en exercice déclare vertement qu'*il en a marre* du *chahut* mené par les représentants du peuple. A ce qui se murmure, un premier ministre n'hésiterait guère, en petit comité, à dire que ses adversaires politiques *le font* marrer.

En somme, des eaux grasses se mêlent de plus en plus aux flots de l'éloquence républicaine. Mais laissons cela pour nous attacher à la curieuse constellation de *marre*, *(se) marrer*, sans oublier *démarrer*.

Pour ce dernier, pas de difficulté notable. Il appartient à ces couples bizarres, mais non rares, de verbes de sens contraire, préfixés, et dont le « simple » n'existe pas ; ainsi, persuader/dissuader, inclure/exclure, amarrer/démarrer. Des verbes *suader, *clure, *marrer (nous y voici), sont inconnus en français.

Il existe en néerlandais moderne un verbe *meren*, attacher. C'est son intensif *anmeerren* (néerlandais ancien) qui a fourni au français, dans la seconde moitié du quatorzième siècle, le verbe *amarrer*. Vers la fin du quinzième siècle, se forme *démarrer* et, à peu près dans le même temps, *désamarrer*. On devrait dire que les matelots ont désamarré le navire, lequel a démarré.

C'est ben marré...

On devrait... Mais avec l'emploi (à partir du dix-neuvième siècle) de *démarrer* pour des véhicules terrestres, le verbe est devenu d'un usage beaucoup plus large que amarrer. De la voiture, il s'est appliqué au moteur, etc.

C'est une négligence, plutôt qu'une incorrection, de dire ou d'écrire qu'on démarre un moteur, un ouvrage, un plan de lutte contre l'inflation. Mais par quel verbe le remplacer : *lancer ? faire partir ? mettre en route ?*

Moins simple est le cas du verbe *marrer*, ou plutôt *merer*, puisque c'est sous cette forme que nous le trouvons écrit d'abord. Deux verbes *marar* ont en effet existé au siècle dernier (au moins dans son dernier quart) au témoignage des « argologues » : le premier avait le sens de : ennuyer (exemple noté par Esnault : « *Ils nous marraient avec leurs commissions* », 1910). Le second, celui de : amuser (exemple Esnault : *Faire marer le monde*, 1883).

Venant probablement du premier, apparaît aussi dans les dernières années du siècle un *marre* (ou *mar*), dans des expressions telles que : « *J'en ai mon mar* », ou « *C'est mar !* ». C'est un adverbe qui peut remplacer (grammaticalement) assez dans la plupart des emplois de celui-ci. Mais on ne peut dire : « C'est marre beau » pour : c'est assez beau, ni : « J'ai marre mangé », par exemple.

Il y a eu sans doute hésitation entre les formes verbales de *marrer*, et l'emploi de l'adverbe *marre*. Aristide Bruant, le grand chansonnier de la fin du siècle, bon observateur du « Parisien populaire » et de l'argot, fait dire à l'un de ses personnages :

« *Aussi, sûr que c'est ben fini,* C'est ben marré, *c'est n, i, ni... J'en veux pus d'merlou, ça m'bassine !* »

Le participe pouvait s'employer en fonction d'adverbe (comme : « Allez ! Terminé ! »), encore au témoignage de Bruant : « T'es pas un homme ! beugle Jean-Baptiste. Non, *marré*... (assez) [1]. »

D'où vient ce verbe *marrer*, qui avait d'ailleurs un réfléchi *se marrer*, s'ennuyer, se morfondre ? Peut-être du très ancien français : merer, marrer, mairer, lui-même d'origine germanique (? marrjan, contrarier, fâcher).

Nous le connaissons surtout par ses nombreux dérivés : marrement, marance, marage, qui signifient : chagrin, dépit, colère. Il paraît (?) avoir été d'usage courant aux dixième et onzième siècles.

Au douzième siècle, il change de forme (de conjugaison plutôt), pour devenir : *marrir, marir*. Dans cet avatar, il est presque arrivé jusqu'à nous :

« *La dame de ces biens, quittant d'un œil,* marri.

Sa fortune ainsi répandue, etc. »

Nous disons encore (mais c'est une expression figée, ironique ou précieuse) : « J'en suis bien marri », pour « J'en suis désolé ». Mais cela n'éclaire en rien les points obscurs de l'affaire :

— Nous ignorons absolument comment un verbe *marrer*, affliger, mettre en colère, du onzième siècle, a pu réapparaître vers 1900, sans avoir laissé aucune trace (chez les argotiers) durant ces neuf cents ans ;

— Nous comprenons mal comment *marré*, participe, est devenu l'adverbe *marre*. Il n'est même pas certain qu'il s'agisse de la même famille ;

— On a bien imaginé que : se *marrer* (s'ennuyer, avoir du chagrin) était devenu se *marrer* (s'amuser), par le procédé de l'antiphrase ; de la même leçon que nous disons à l'occasion : « *C'est du joli !* » pour exprimer le contraire. Mais nous n'avons aucun indice de cette transformation.

Au reste, dans des cas semblables, les deux emplois du même verbe (le « normal » et l'antiphrase) restent vivants. Or se *marrer* — s'ennuyer — n'a pas survécu à l'apparition de se *marrer* — s'amuser (vers 1900).

Une énigme policière

Nous n'avons trouvé, pour notre part, aucune attestation de : se marrer - s'ennuyer dans la littérature argotique du dix-neuvième siècle (dictionnaires mis à part). Mais, mystère supplémentaire, voici un texte de Goron, chef de la sûreté de 1880 à 1895 (environ). Ce sont des « filles » qui parlent :

« *C'est vexant, tout de même... pas moyen de faire un chopin... T'as raison, la Bringue, il faut* « *se marrer* ». — *Mais non, mais non*, répond la *Rouquine*, *restez encore un peu... Ça m'embêterait d'être seule... Attendons la sortie des théâtres...* (2) »

Goron, qui a laissé des « Mémoires » intéressants, est un témoin tout à fait digne de foi de l'argot parisien du dernier quart du siècle. Or, le « se marrer » qu'il relève signifie incontestablement... partir. Serait-ce le « simple » d'amarrer et de démarrer ?

Se marrer-s'amuser n'apparaît que tardivement dans la littérature populaire ou argotique. Bien que le mentionnant dans son *Dictionnaire français-argot*, Bruant ne l'emploie jamais. Sauf erreur, il est inconnu de Barbusse (*le Feu*), pourtant bien informé, peut-être trop bien ? de la langue des soldats de 1914-1918.

Plus surprenante encore est la position de L.-F. Céline. Toujours sauf erreur ou omission (mais quel éditeur courageux ou quelle université entreprendra le *Dictionnaire de la langue de Céline*, qui s'impose ? — L.-F. C. ignore absolument « se marrer ». Un verbe *marrer* n'apparaît que deux fois dans *Féerie pour une autre fois*, c'est-à-dire très tardivement.

Il est peu compréhensible : « *Tu nous marres* » (p. 176) est sans doute : « *Tu nous amuses* » ? Mais le contexte autoriserait aussi : « Tu nous ennuies », plus en accord avec la datation d'ensemble du vocabulaire célinien (1910-1925). Quant à : « *Je marre... Je marrerais* » (p. 21), il reste (au moins au chroniqueur) d'une obscurité totale.

Deux hypothèses, pour finir, sont à mentionner (venant d'Esnault). Se marrer-s'amuser pourrait venir de la « marée », attestée (très peu) au sens de « *cuite* » ou « *biture* » prise par les marins au retour d'une bonne pêche. Et « en avoir marre », de l'espagnol *marearse*, avoir le mal de mer, être dégoûté de...

Ce n'est pas convaincant. Avouons plutôt notre ignorance.

JACQUES CELLARD.

(1) La première citation in *Dans la rue*, p. 125 ; la seconde in *les Bas-Fonds de Paris*, vol. I, p. 74.

(2) Goron, *l'Amour à Paris*, vol. III.

MÉTRO

Elles sont agressives !

Gare Saint-Lazare, 9 heures du soir. Les wagons bondés du métro engloutissent les dernières heures du week-end. En jeans et sabots, le sac en bandoulière, elles rentrent chez elles, insouciantes et décontractées.

Une hésitation face aux corps comprimés : « *Si on allait en première ?* » Retenant leur souffle, elles s'agglutinent finalement à la masse compacte des secondes classes.

« *Pardon, Monsieur, s'il vous plaît...* »

La jeune fille un peu hippie se perd en excuses polies pour extraire de la mêlée un sac à main toujours prêt à prendre le large. L'ayant récupéré, elle jette un regard furtif sur la poche intérieure soudain béante : « *Mon porte-monnaie a disparu !* »

Œillade rapide sur ce jeune garçon qui, tout à l'heure, semblait dissimuler quelque chose sous sa veste. Et puis, bourrée de certitudes, mais quand même un peu gênée : « *Vous n'auriez pas vu mon porte-monnaie ?* »

Le ton est parfaitement inadéquat, le vouvoiement ne s'impose pas.

Profitant de la ruse de la conscience chrétienne qui craint d'accuser un innocent, l'interpellé a déjà sauté sur le quai de la station suivante. C'est une correspondance. Des places se libèrent, l'espace vital est reconquis. On s'assoit.

« *Il m'a volé mon porte-monnaie, c'est un professionnel.* » commente la fille écœurée.

Assise en face d'elle, sa camarade compatissante fouille machinalement dans son sac pour annoncer, solidaire jusqu'au bout : « *On m'a piqué mon portefeuille !* »

Des lecteurs de *Libé* font irruption dans le compartiment, coinçant entre leurs jambes une guitare et une bouteille de rouge.

« *Bonsoir, ça va ?*

— *Non, ça ne va pas du tout. Ras le bol des mecs. Tous des chapardeurs et des pince-c... !* »

Le réalisme a repris le dessus, les tournures bien élevées ne sont plus de mise.

« *C'est terrible cette aggressivité des nanas*, confie tout haut le plus téméraire. *Bientôt, il faudra des casques et des boucliers pour se ballader dans le métro !* »

ANNE GAYET.

LA VILLE

UN MÈTRE CARRÉ ET DES POUSSIÈRES

(Suite de la page 9.)

— Les gens ne font plus attention.

— *Ils s'en* « *foutent* » bien, *oui ! Pollution, écologie, environnement : ça leur suffit de répéter ce que bavent les autres. Ils ne savent que semer l'ordure. Les bêtes enterrent, elles ! Au bois de Boulogne, chaque semaine, ils laissent des mètres cubes de sommiers. Tenez, sous prétexte d'hygiène, on enveloppe tout. Pour un bonbon, six centimètres carrés de papier. Promenez-vous sous les H.L.M. Partout, des bouchons plastiques lancés des fenêtres, et des papiers...*

— Si les officiels...

— *Les officiels ! Quand le périphérique a éventré le Bois, je me suis dis : mon bulletin de vote, ils ne l'auront plus. J'aurais voulu pendre les responsables aux derniers arbres.*

— Pour irresponsabilité ?

— *Fonctionnaires, conseillers, paysagistes semeurs de cailloux, tous des tartuffes. Des âmes de brutes prétentieuses. De stupides salauds. Ecrabouillez tous ces pourris !*

— En là !

— *Ils veulent qu'on meure dans leur désert de tôle, de ferraille, de bitume. Mais je ne crèverai pas.* »

Il dresse sa tête de vieux pierrot.

« *Quand il y a manif* « *espace vert* », *j'y vais. Mon temps commence à raccourcir. Il faut que j'utilise mon énergie le mieux possible.* »

Un papillon scintille dans l'espace. Attentif aux petites joies, le vieil homme sourit.

« *Le seul animal qui vole avec ses oreilles. Quand j'en vois un, je m'attendris comme une bête. Mais ils auront aussi sa peau.*

— On ouvre tout de même des jardins : l'hôpital Villemin...

— *Mais il n'a toujours que trois quarts d'hectare arrachés par les associations de défense, alors que quinze mille mètres carrés étaient libres. Et savez-vous ce qu'ils font sur l'autre moitié ? Un C.H.U. ! Dans un quartier où les gosses étouffent. Et la place des Vosges ? Le seul endroit où des arbres étaient un non-sens. Morts, les ormes galeux. Ils ont planté des tilleuls. Pourquoi pas des marronniers sur la place Vendôme ? On patauge dans l'absurde. Ce n'est pas la nature qu'ils protègent, c'est leurs places.*

— Vous croyez ?

— *Je ne crois ni ne décrois...* »

Il bombe son torse d'insecte.

« *...Ou plutôt si, je crois qu'en cinquante ans Paris a perdu les trois quarts de ses espaces verts.*

— Les trois quarts ?

— *Sept cent cinquante hectares d'arbres, de fleurs, de gazon ont fait place à sept cent cinquante hectares de béton. Depuis Montsouris, pas un vrai jardin d'ouvert. En 1964, ils disent qu'il faut mille trois cents hectares de verdure. On en a créé cinq, treize étant en cours. En 1953, une loi prescrit qu'à chaque mètre carré bâti correspondra un mètre carré vert ? Total ? Pour faire croire qu'ils sont dans le vent, ils mettent du vent dans leurs discours. Cette rage de détruire ! Je n'ai rien vu d'aussi extraordinaire depuis la deuxième guerre mondiale. Si j'avais vingt ans...*

— Que feriez-vous ?

— *Du vilain ! Pourquoi se laisser faire ?*

— Tout de même, les esprits changent. Des gens ont organisé des tours de garde à Verneuil pour sauver leurs arbres menacés.

— *A Los Angeles, on plante des arbres en plastique.*

— Mais d'autres, à Tokyo, sortent la nuit pour semer, non la terreur, mais des graines clandestines : narcisses, violettes... Des extrémistes.

— *Ces extrêmes me touchent.* »

Comment croyez-vous que ça finira ?

— *Ça ne finira pas. Ce sera leur punition. Dans leurs rues empoisonnées, on verra rire la mort. Le lointain n'est pas loin.* »

Il jette comme une épluchure la pâquerette fanée. Avec un gémissement de dégoût.

Drôle de prophète. Mais Einstein ne disait-il pas : « *La sort de l'humanité en général sera celui qu'elle méritera* » ?

PIERRE LEULLIETTE.

GÉNÉALOGIE

Les pupilles de l'Assistance publique à la recherche de leurs parents

Les chroniques que Pierre Callery consacre à la généalogie depuis mars 1974 lui valent un très abondant courrier. Il nous a communiqué cette lettre où M. Lucien Clément, de Paris, évoque le secret de la filiation des enfants assistés.

Je lis avec intérêt vos articles sur la généalogie et je constate (*le Monde* daté 13-14 février) que vous avez buté sur un mur concernant les anciens enfants de l'Assistance, un mur « bien de chez nous », celui-là : le secret. Ce secret qui interdit aux services départementaux de l'aide sociale à l'enfance de communiquer à leurs anciens pupilles les renseignements figurant dans leur dossier, renseignements qui pourraient leur permettre de retrouver leur famille avant le grand départ, car, comme chacun, ils ont eux aussi une famille, mais qui leur est interdite.

Les brimades, les entraves à la liberté existent aussi chez nous. Il y a un certain racisme des pouvoirs publics envers les enfants mal nés, racisme qui va, pour ces derniers, jusqu'à leur interdire de savoir qui leur a donné la vie et d'où ils viennent.

Vous conseillez aux anciens enfants de l'Assistance ou à leurs descendants d'introduire une demande auprès du procureur de la République. C'est la procédure de recherche « dans l'intérêt des familles ». Il faut le faire, ne serait-ce que pour grossir les dossiers des victimes du secret au ministère de l'injustice. Mais le procureur de la République, s'il peut consulter les dossiers des anciens pupilles de l'Etat, n'est pas autorisé à divulguer leur contenu, même aux intéressés. (...)

Ma femme est née à Paris au début du siècle. Elle y a été abandonnée quatre mois après sa naissance sous le régime de la loi de 1904 sur le service des enfants assistés. Comme les élèves de votre correspondant de Montluçon, elle a été élevée dans la région du Centre, la Nièvre exactement, où elle a vécu jusqu'à sa majorité (fin de la tutelle de l'Assistance publique). Arrivée à l'âge de la retraite, mère et grand-mère, elle m'a demandé de faire des recherches pour retrouver son origine et donc celle de nos enfants et petits-enfants. Au service de l'aide sociale à l'enfance de Paris, où se trouve son dossier de pupille, il m'a été opposé le secret professionnel. Après avoir consulté son dossier, il m'a été déclaré que l'on ne pouvait rien me dire sur sa mère.

Le ministère de la santé m'a confirmé péremptoirement que le secret est de rigueur. La manie du secret est bien ancrée dans notre législation. L'acte de naissance de ma femme porte le lieu de sa naissance — un hôpital parisien — le nom de sa mère et son domicile. Le domicile est un hôtel. J'ai enfin pu obtenir des archives de l'hôpital à titre de renseignements administratifs, donc non couverts par le secret, le lieu de naissance de sa mère en Ardèche, porté sur le registres des entrées. De fil en aiguille, contre toute attente, j'ai retrouvé sa mère vivante, âgée de quatre-vingt-huit ans.

C'est sur un plan général qu'il faut agir pour obtenir l'affranchissement des anciens pupilles de l'Assistance (dénommés « pupilles de l'Etat » depuis 1943). (...) On peut les évaluer empiriquement à trois cent ou quatre cent mille adultes, vivant actuellement, jeunes et vieux. Dispersés, surtout en province où ils ont été élevés, ils doivent prendre eux-mêmes leurs destinées en main. (...) Je ne leur connais pas d'association, encore moins de fédération sur le plan national. (...) Le gouvernement de Vichy a pris les devants en créant dans chaque département ou région une « Association d'entraide entre les pupilles et anciens pupilles de l'Etat » (article 18 du décret dit loi n° 182 du 15 avril 1943), gérée par le service de l'aide sociale à l'enfance. (...) Ce sont des associations d'Etat sur lesquelles les exclus de famille ne peuvent pas compter pour poser le problème de leur émancipation. (...) Les anciens pupilles de l'Etat devront donc, pour s'en sortir, importuner les élus, conseillers généraux, députés, pour les empêcher de dormir dans leur bonne conscience. Le problème est législatif.

∴

D'autres lecteurs se sont heurtés à cette difficulté. L'un d'eux nous écrit :

Je me permets de vous signaler une démarche réussie par ma femme. Sa mère, Germaine, ayant été confiée à l'Assistance publique, elle cherchait à connaître son origine. *L'Aide à l'enfance*, après demande de justification de sa parenté, a seulement pu lui donner le nom (Armandine Lelong) de sa grand-mère. Mais, en demandant communication du registre des entrées à la maternité de Port-Royal, où nous savions qu'était née ma belle-mère, nous avons obtenu le lieu et la date approximative de naissance d'Armandine (1883-1884 à Dieppe). Nous sommes heureux d'avoir pu éclaircir un peu les secrets entourant un abandon d'enfant. Naturellement, nous allons poursuivre les recherches à Dieppe pour tenter d'en savoir plus.

Toutefois, même lorsqu'on découvre la famille jusqu'alors cachée, il peut y avoir une bien amère déception. Voici, un mois et demi plus tard, une deuxième lettre du même lecteur :

Aucune naissance Lelong n'ayant été enregistrée à Dieppe à la date indiquée, je me suis lancé dans une folle recherche. Une chance invraisemblable m'a permis de trouver la naissance d'Armandine dans un village à 10 kilomètres de Dieppe. Etant allé sur place, j'ai rencontré des parents éloignés qui l'avaient connue, savaient qu'elle avait travaillé à Paris en 1907, ignoraient manifestement tout de l'existence de Germaine, mais m'ont appris la naissance d'une seconde fille naturelle, qui a été élevée par sa mère (morte en 1940) et qui vit au Tréport, âgée de soixante-sept ans et mariée.

Fallait-il ou non lui révéler la « faute » de sa mère et lui apprendre l'existence de sa sœur, ou demi-sœur, Germaine ? J'ai pris le risque, constatant avec stupéfaction une étonnante ressemblance entre la photo de Germaine et sa sœur retrouvée, tandis que cette dernière croyait reconnaître sur cette photo sa mère Armandine. Elle a été abasourdie par mes « révélations », a paru hésiter avant de dire qu'elle ne voulait à aucun prix faire la connaissance de ma femme (sa nièce), et l'entretien a tourné court.

Dès mon retour à Vimy, ma femme lui a écrit une lettre, qui m'a paru très adroite et humaine, pour manifester le désir de faire sa connaissance, mais n'a obtenu pour toute réponse qu'un silence méprisant.

PIERRE CALLERY.



— On n'a pas à se perpétuer parce qu'on est des anges...

— ...et on est des anges parce qu'on n'a pas à se perpétuer.

★ Copyright le Monde et Jean Effel.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX°

1975

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

PORTRAIT

FOLON, DE LA FICTION A LA RÉALITÉ

LES allées de peupliers s'arrêtent tout à coup. Puis c'est la plaine, avec simplement une petite butte où s'enroule un village. Burcy.

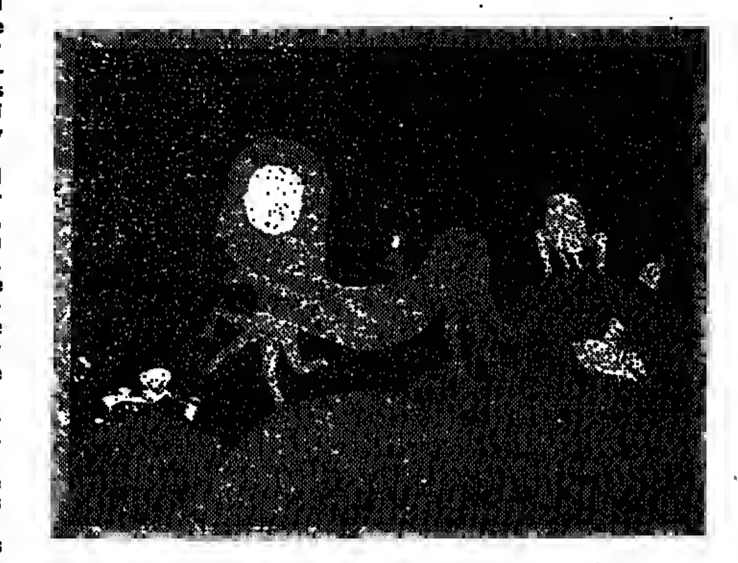
« Je suis arrivé ici il y a cinq ans, j'ai réalisé qu'à une heure de Paris, il y avait un endroit comme ça — un espace pour respirer, des horizons très bas, des *ciels très changeants... — et j'ai su, dans l'instant, que j'allais y passer vraiment ma vie.* »

L'équipe est entrée, Jean-Michel Folon est dans la cuisine, devant un café et des tartines de beurre, la porte vitrée donne sur le jardin où les pommiers sont en fleur, il déplie son grand corps, il a un drôle de chandail d'arlequin avec des losanges de toutes les couleurs, et le soleil se reflète dans ses lunettes ; il passe la main dans sa chevelure et découvre un front inconnu.

« Vous voulez du café ? « Si on s'installe, on ne tournera jamais, on est déjà hors de l'espace... On monte le matériel dans l'atelier, une grande pièce en longueur, murs blancs, longues tables sur tréteaux, vue imprenable sur 40 kilomètres de plaine aux lignes douces, et des objets partout, dans un désordre apparent. « Des choses échouent ici, des choses qui me touchent, qui sont des points de départ à mon imagination. Et puis c'est au fond une façon de les regarder, mon travail.

« Je prends du papier, de l'encre, de la couleur et ça démarre. En fait, je ne sais pas vraiment ce que je vais dire, et je ne sais pas vraiment ce que je veux dire, et je ne sais pas vraiment ce que j'ai dit, mais, en tout cas, je crois à cette chose que je suis en train de faire, je la découvre en le faisant, je suis vraiment moi-même à ce moment-là. »

Sa maison, c'est comme un bateau lancé sur un océan de blés et d'herbes folles. Un bateau, parce que tout est simple, fonctionnel et beau à cause de cela. Un bateau parce que le regard ne se brise que sur un horizon de ciel très loin



là-bas, où un camion est gros comme un jouet d'enfant et rentre directement dans son dessin.

Jean-Michel parle d'une voix basse et douce, il déroute la question par un décalage choisi dans sa réponse ; il joue, il jongle, il s'amuse et on a envie de le suivre, même si c'est lui qui tient la ficelle, comme celle du cerf-volant qui, tout à l'heure, va monter dans la plaine pendant que Jean-Michel court, court jusqu'au cimetière lilliputien, seul obstacle entre la plaine et lui, où les tombes, serrées dans la verdure, ont l'air d'avoir échoué là par hasard, comme les objets de l'atelier, pour lui rappeler quelque chose.

« Tu as beaucoup de cerfs-volants ?

— Je ne sais plus, dix, vingt, cinquante peut-être ? »

Aujourd'hui, patriotique, il en choisit un bleu-blanc-rouge, immense. Pour aller plus loin, plus vite avec le vent, on partira à travers champs, avec la 2 CV décapotée qui cahote dans les blés. Jean-Michel a une casquette à la Robert Redford enfoncée sur les yeux. « On les laisse avec leur caméra, dit-il, le cerf-volant nous entraîne ! »

Plus tard, c'est à qui sera son partenaire au ping-pong. Il joue bien, avec un geste très ample du bras qui va cueillir la balle loin à droite, à gauche et des « smashs » fracassants. Son rire alterne avec le *crescendo des balles* — on se fait tous piler ! Et puis il nous parle « a contrario » du rythme du jeu pour surprendre.

On a faim. Jean-Michel, mains dans les poches, traverse le jardin, et entre dans la cuisine ; d'un placard de bois blanc, il sort une énorme boîte en fer, décorée avec un parfait mauvais goût anglais, mais remplie de pralines délicieuses. « Elles sont trop sucrées, essaye de croquer une pomme en même temps. « Il a l'air d'un grand enfant malicieux qui a trouvé la clef d'une armoire interdite.

On reprend les prises de vues. Sans que rien, absolument rien varie en lui, il passe de la fiction à la réalité avec la même aisance tranquille ; d'ailleurs, qui maintenant distinguerait le réel du joué ? Jean-Michel répond au téléphone, continue ses affaires, ses amitiés, tout est filmé et c'est comme si rien n'était filmé. Il nous a intégrés au rythme de Burcy, au rythme Folon — nous sommes sur le même bateau balancé par les mêmes vagues, — et quand le soir tombe avec la « fraîche », on se retrouve dans la pièce où le soleil se couche et disparaît derrière la collection folle de jouets anciens aux peintures vives comme une frise baroque caressée d'un rayon rouge.

Jean-Michel met un disque, il raconte une histoire pour nous, les enfants sages qui croyons au magicien, sa silhouette se découpe, immense, sur la vitre qui s'assombrit.

Il devient mime et danseur et conteur et, à la nuit tombée, quand nous sommes partis — c'est sûr — il a vu des petits bonshommes en bleu, avec des manteaux bleus et des chapeaux bleus, *monter dans* des voitures bleues.

BENEDICTE BAILLOT-HARDY.

TÉMOIGNAGES

Un appel de Fleury-Mérogis

Nous avons reçu la lettre suivante d'un détenu qui vient de sortir de la prison de Fleury-Mérogis. Il lance un appel pour sauver un détenu portugais, un travailleur immigré. Il tient à garder l'anonymat.

C'est pour un ami, un immigré portugais, Darita Valdemar, quarante-six ans, que je vous écris. Il ne sait ni lire ni écrire et ne parle le français que très difficilement. Il est en prison à Fleury-Mérogis depuis le 28 avril 1975. Inculpé de viol, il nie depuis le début, depuis son arrestation. En correctionnelle, Darita a été condamné à trois ans de prison ferme, mais, suivant les «conseils» d'autres détenus, il a fait appel, et, se déclarant incompétente, la cour d'appel a renvoyé l'affaire devant la cour d'assises. Darita ne cesse de nier. Mes camarades et moi-même voulons l'aider, nous sommes certains qu'il n'a pas violé. Notre tâche s'avère très difficile.

Les violeurs, qui sont plus couramment appelés « pointeurs », n'ont pas une bonne image de marque, personne n'en doute, et personne ou si peu de gens s'intéressent à leurs problèmes que tout contribue à ce qu'ils se renferment sur eux-mêmes. Et vous n'ignorez pas qu'en prison, le racisme sévit... Nous constituons donc un dossier pour la défense de Darita. Son avocat n'a pas beaucoup de temps à lui consacrer.

Les juges font preuve de partialité, voire de racisme, les documents que j'ai personnellement eus entre les mains en sont les preuves évidentes, flagrantes. L'accusation est des plus mal *fondées*, s'appuyant sur des dépositions factices. Nous voudrions dénoncer cette situation. Sortir de l'anonymat entraînerait pour nous des représailles de la part de l'administration pénitentiaire qui s'inquiète de la solidarité naissante des détenus pour combattre l'injustice, l'arbitraire. Les camarades qui sont encore à Fleury-Mérogis seraient jetés au « mitard », placés à l'« isolement » ou au « quartier haute sécurité », ce qui, bien sûr, les empêcherait de continuer à aider d'autres détenus qui n'ont rien, ni famille ni soutien d'autre sorte.

Darita compte sur nous. Sans aide extérieure, nous ne pouvons rien faire, ou si peu que c'est insignifiant. Nous avons besoin de vous pour faire sortir Darita de prison, pour faire comprendre aux gens, pour concerner tout le monde, puisque tout le monde est à la merci de l'injustice.

La liste

MME X... avait cinquante-deux ans. Elle en paraissait dix ou quinze de plus. Son mari l'ayant abandonnée, elle avait élevé, seule, sept enfants.

Elle faisait partie de ces anonymes qui, au fond d'un bureau ou d'un atelier, obscurément mais inlassablement, font « tourner la machine » et permettent à chacun d'entre nous de vivre.

L'entreprise dans laquelle elle travaillait connaît, depuis des mois, des difficultés. Des rumeurs courent, des bruits rôdent dans les couloirs, des listes de licenciement circulent. Aucune information précise n'a cependant été donnée par les dirigeants, qui n'ont d'ailleurs rien à communiquer. Les uns, trop lointains, ignorent la réalité de l'entreprise qu'ils s'imaginent diriger ; les autres, angoissés par leurs responsabilités, restent paralysés.

Pendant ce temps, Mme X... vivait au milieu de la rumeur, guettait jour après jour en tremblant « la liste ». Epuisée, elle refusait cependant de se reposer, car, si des licenciements interviennent, on sait bien que les absents ont toujours tort.

Un matin, elle est venue faire son travail comme chaque jour. A midi, elle repartait, vaincue. Dans la nuit, elle n'était plus. Que vont devenir ceux de ces enfants qui restent à élever ?

Je pose la question à tous les chefs d'entreprise, à tous ceux qui nous gouvernent en ces temps de crise, afin que Mme X... n'ait pas vécu (?) et ne soit pas morte tout à fait en vain.

JEAN-BAPTISTE GAUTHIER.

CORRESPONDANCE

Parenté par le sang ou l'affection ?

Une lectrice de Lyon nous écrit :

Je suis stupéfaite de la publication (*le Monde* daté 30-31 octobre) d'un témoignage de M. Rabahi : « *Bruno derrière nous* ». Comment s'apitoyer sur le sort d'un jeune père qui a mis sept ans à se souvenir qu'il a fait un enfant et qui trouve étonnant que cet enfant abandonné depuis quatre ans par la mère ne puisse leur être « rendu » en fonction de l'article 359 du Code civil, car il a été adopté entre-temps ?

Je souhaiterais que M. Rabahi nous dise quels sont les droits moraux — en dehors des droits légaux — de tels parents. La parenté par le sang, c'est un mythe ; seule compte la parenté par l'affection, le dévouement, les soins donnés, on ne le dira jamais assez.

Les employés de mairie ne sont pas contents

A la suite de la publication d'un article d'Antoine Bourseiller intitulé « Le vertigo et l'employé de mairie » (le Monde *daté 9-10 octobre*), *M. J. Pinchaux, président du Syndicat national des employés communaux, s'élève contre la mise en cause d'un employé de mairie et nous écrit notamment :*

Dans toutes les professions, y compris celle de journaliste, il y a des ouvriers et des employés qui exécutent leur travail avec une conscience professionnelle exemplaire et qui représentent la grande majorité ; et puis il y a ceux qui accomplissent ces mêmes tâches en dépit du bon sens et qui *sont heureusement une très* faible minorité.

Si l'histoire racontée est véridique, cet employé de mairie appartient à cette seconde catégorie.

M. Pinchaux estime que l'article « insulte toute une profession » *et il ajoute à l'intention de son auteur :*

(...) Nous respectons l'ensemble de ses collègues à partir du moment qu'ils accomplissent leur mission correctement, ce qui consiste à informer leurs lecteurs objectivement sans porter de jugement inconsidéré.

Dont acte.

L'approche de la quarantaine

Mme Sara Mitter, de Paris, nous écrit après la publication (le Monde *daté 23-24 octobre*) *de l'article* d'*Olivier Renaudin* « L'une travaille, l'autre pas... »

Préoccupantes, ces deux-là. Mais pas typiques, à en juger par les femmes de ma connaissance. Nous aussi, nous avons la quarantaine en vue, mais nous n'y pensons pas trop : entre les enfants, le métier, le ménage, nous n'avons pas le temps.

Mes amies à moi s'efforcent d'intégrer foyer et travail, en contestant que les deux soient incompatibles. Elles ne regardent par l'amour conjugal, maternel, comme sacrificiel et exclusif. Fort attachées à leurs enfants, elles n'acceptent pas d'être dévorées ; diligentes au travail, elles luttent contre l'exploitation. Et elles ont même l'audace de réclamer un peu de temps pour elles seules.

Poursuivre un double chemin n'est guère facile. Il demande beaucoup d'énergie, beaucoup d'organisation. Et de la compréhension. Il faut un mari qui ne fait pas partie des meubles, mais qui sait passer un aspirateur autour. Il faut que les enfants soient aimés, mais pas possédés, qu'on leur apprenne l'indépendance.

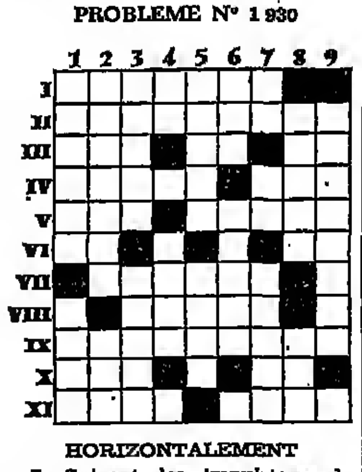
Si, nous passons de très longues journées et parfois nous courons tant que nous sommes à bout de souffle. Nous sommes visiblement moins soignées, moins aisées que Judith ou Véronique. Chez nous, les rides se voient.

Harcelée par moments, comblée dans toute l'acception du mot, on a toutefois la sensation de vivre pleinement sa vie de femme. Plutôt cela que ressentir l'approche de la quarantaine comme un glas qui sonne la déception, l'amertume, le regret.

INFORMATIONS PRATIQUES

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 930



HORIZONTALEMENT

I. Suivent les impulsions du cœur. — II. Montraient facilement pattes blanches. — III. Préfixe ; Désigne le pape ; Un drame. — IV. Poids lourd ; Sur une pierre tombale. — V. Pronom ; Transvasas. — VI. Joué ; Abréviation. — VII. Relevés. — VIII. Battue avant la bataille. — IX. Dans un abri de jardin. — X. Il n'est pas difficile de la voir dans tous ses états ; Nappe. — XI. Entrave de libres évolutions ; Ne voyait rien poindre à l'horizon.

VERTICALEMENT

1. Garde tous ses charmes en vieillissant ; Figure biblique. — 2. A donc l'habitude de foncer ; Rayon. — 3. Résume collectivement un programme de suppression ; Partie d'un bâtiment. — 4. Pronom ; Objet d'adorations. — 5. Eclat pouvant blesser gravement ; Champ azuré. — 6. Points ; Attachent. — 7. Abréviation ; En Italie ; Changé par une infirmière. — 8. Permettent de prendre patience entre les repas ; Lisait à haute voix. — 9. Dans l'Aisne.

Solution du problème n° 1 929

Horizontalement

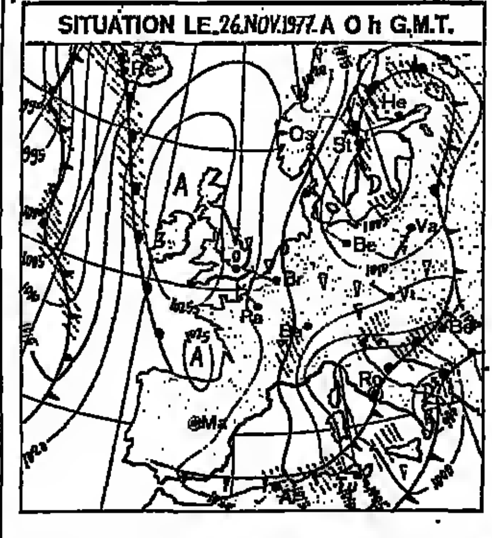
I. Hippopotame ; Arp. — II. Ecolières ; Radar. — III. Ça ; Aération ; Ne. — IV. Arec ; Aèdes ; If. — V. Téterons ; Eson. — VI. Eu ; Lutteur. — VII. Massent ; Ir ; Tu. — VIII. Baie ; Erras ; Ifni. — IX. Ere ; Es. — X. Onéreuse ; Aéra. — XI. An ; Lime ; Soc ; Arc. — XII. Diem ; Ultime. — XIII. Réglisse ; Réales. — XIV. Edenté ; Staël ; Et. — XV. Sen ; Toul ; Asse.

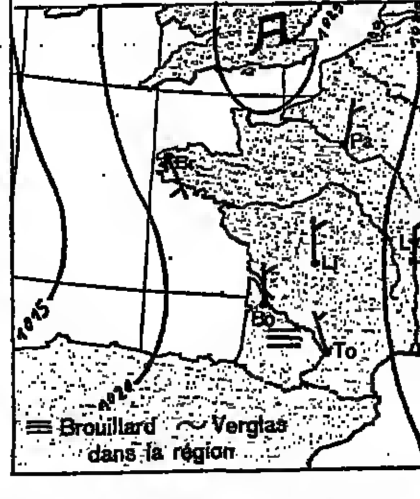
Verticalement

1. Hécatombe ; Acres. — 2. Icare ; Aaron ; Ede. — 3. Pô ; Etésien ; Agen. — 4. Placeuse ; El ; LN. — 5. Ole ; Aridité. — 6. Personne ; Emise. — 7. Ora ; Tronées. — 8. Tétas ; Meso. — 9. Asie ; Lianes ; Tu. — 10. Odeurs ; Oural. — 11. Ernest ; Bâclée. — 12. Sottise ; Tala. — 13. Ad ; Neuf ; Rail. — 14. Rani ; Armées. — 15. Préférait ; Ceste.

GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le samedi 26 novembre à 0 heure et le dimanche 27 novembre à 24 heures.

Un flux d'air froid de secteur nord persistera de la mer de Norvège et de la Scandinavie à l'Europe centrale et de la Méditerranée. Sur la France, une hausse lente du champ de pression se manifestera par l'ouest et l'activité instable des masses d'air froid s'atténuera progressivement.

Dimanche 27 novembre, il y aura quelques ondées orageuses passagères en Corse, quelques averses de pluie ou de neige dans le Nord-Est et sur les Alpes. Sur ces régions les éclaircies seront toutefois plus importantes que la veille et elles deviendront belles le soir. Sur le reste de la France le ciel, variable, sera, le plus souvent, peu nuageux. Des *brouillards se formant le matin* dans le Centre et le Sud-Ouest.

Les vents souffleront encore du secteur nord sur la moitié est de la France, ils seront assez forts dans le Midi méditerranéen et encore forts au large, mais ils s'affaibliront en cours de journée. Dans la moitié ouest, les vents seront faibles et de direction variable.

Les températures marqueront une baisse par rapport à celles de samedi, surtout sensible sur les minimums, des gelées de moins 2 à moins 4 se produiront souvent dans l'intérieur.

Samedi 26 novembre à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 017,8 millibars, soit 763,4 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 25 novembre, le second, le minimum de la nuit du 25 au 26) : Ajaccio, 14 degrés ; Biarritz, 10 et 3 ; Bordeaux, 9 et 0 ; Brest, 9 et 0 ; Caen, 0 et 4 ; Cherbourg, 7 et 5 ; Clermont-Ferrand, 4 et 2 ; Dijon, 4 et 1 ; Grenoble, 3 et 1 ; Lille, 7 et 0 ; Lyon, 3 et 1 ; Marseille-Marignane, 8 et 5 ; Nancy, 4 et 1 ; Nantes, 9 et — 1 ; Nice-Côte d'Azur, 13 et 4 ; Paris-Le Bourget, 8 et 3 ; Pau, 10 et 1 ; Perpignan, 10 et 6 ; Rennes, 9 et — 1 ; Strasbourg, 4 et 2 ; Tours, 8 et 0 ; Toulouse, 7 et 3 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 16 et 10 ; Amsterdam, 7 et 1 ; Athènes, 10 et 10 ; Berlin, 6 et 1 ; Bonn, 7 et 2 ; Bruxelles, 7 et 1 ; îles Canaries, 20 et 14 ; Copenhague, 4 et 0 ; Genève, 4 et — 1 ; Lisbonne, 14 et 10 ; Londres, 7 et 2 ; Madrid, 12 et — 2 ; Moscou, 2 et — 1 ; New-York, 0 et 2 ; Palma-de-Majorque, 15 et 1 ; Rome, 13 et 7 ; Stockholm, 4 et — 2.

Visites, conférences

LUNDI 28 NOVEMBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Vestibule d'entrée du musée, Mme Oswald : « Courbet ».

14 h. 20, devant les grilles du Palais de justice, Mme Allaz : « Le palais de la Cité et sa chapelle ».

15 h., métro Halles : « Saint-Eustache et le quartier des Halles » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., 2, rue de Sévigné : « Jardins et plus beaux hôtels du Marais » (A travers Paris).

15 h. 30, Grand Palais : « Rubens » (Mme Angot).

15 h., grilles, à droite du parvis : « Les parties hautes de Notre-Dame » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

15 h., musée de Cluny : « L'étrange univers de la Dame à la licorne » (Histoire et Archéologie).

14 h., entrée de l'exposition au Grand Palais : « Exposition Gustave Courbet » (Paris et son histoire).

14 h. 30, 107, rue de Rivoli, Mme Véra Granoff : « Louis XVI ».

17 h., musée de l'Orangerie : « Les collections de Louis XIV » (Tourisme culturel).

CONFERENCES. — 15 h., 13, rue Etienne-Marcel : « La méditation transcendantale et le plein épanouissement du cœur et de l'esprit » (entrée libre).

15 h. 15, amphithéâtre Cruveilhier, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine, Me V.-V. Stanciu : « Le criminel et sa victime ».

19 h. 30, salle Psyché, 15, rue J.-J.-Rousseau, M. André Dumas : « Les correspondances croisées en parapsychologie » (GERP).

14 h. 45, Institut de France, 23, quai de Conti, M. Maurice Schumann : « Chateaubriand et Hegel ».

14 h. 30, 9 bis, avenue d'Iéna, M. Joseph Fontanet : « L'enjeu social ».

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 26 novembre 1977 :

UNE LOI :

— Complémentaire à la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 modifiée par la loi n° 71-400 du 1er juin 1971, et relative à la liberté de l'enseignement.

UN DECRET :

— Relatif aux prêts conventionnés.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	115 F	210 F	305 F	400 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	205 F	390 F	575 F	760 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	143 F	265 F	388 F	510 F
II — TUNISIE	180 F	340 F	500 F	660 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

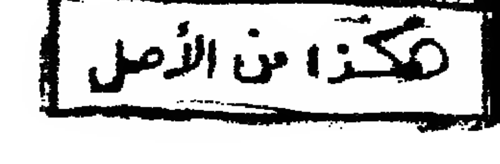
RÉUNI A PARIS POUR SON ...

Le Syndicat de la magistrature ...

Jugé à Nantes après une ...

Michel Bodin, meurtri... obtient le bénéfice de circ...

Faits et jugements





هكذا من الأصل

JUSTICE

RÉUNI A PARIS POUR SON DIXIÈME CONGRÈS

Le Syndicat de la magistrature définit l'« enjeu judiciaire »

Pour son dixième congrès et à l'approche de son dixième anniversaire — il a été fondé le 12 juin 1968, — le Syndicat de la magistrature a décidé de faire un retour sur lui-même. Réuni pour trois jours, du 25 au 27 novembre, au Palais de justice de Paris, le Syndicat a choisi pour thème : « L'enjeu judiciaire », afin de répondre à une double préoccupation. Ce mouvement, souvent considéré comme contestataire, se donne cette année l'occasion d'une réflexion simultanée sur la fonction de la justice et sur la pratique syndicale. Ce choix lui permet notamment de reprendre des thèmes déjà étudiés lors des précédents congrès et de faire le bilan de près de dix années d'activité.

Ce thème est « *ambitieux* », de l'aveu même des organisateurs, mais il paraît aussi difficile à définir. Pour cette raison la préparation des débats, avant le congrès, a été plus longue et plus délicate que d'ordinaire. De ce fait, la première journée a été essentiellement consacrée à des travaux en commission, *pour préciser* le propos, et les congressistes se sont aussitôt dispersés par petits groupes afin de faire l'inventaire des principaux chapitres du débat *général* qui devait avoir lieu dans la soirée de ce samedi 26 novembre et surtout *le* lendemain.

A l'ouverture de la première séance, Mlle Monique Guemann, vice-président, a repris et développé les termes de l'exposé publié dans le numéro spécial du congrès de *Justice 77, le journal* du syndicat (1). Elle a rappelé que le syndicalisme judiciaire comportait deux pôles d'action : d'une *part*, des prises de position sur les principes du droit ou de la justice et leur application, d'autre part, le perfectionnement *de la « pratique professionnelle »*. Aujourd'hui, selon Mlle Guemann, le respect de ces deux obligations entraîne une nécessaire réflexion sur l'« *enjeu judiciaire* », car « *l'Etat intervient* de *plus en plus souvent et insidieusement dans le domaine judiciaire* ». Pour le Syndicat de la magistrature, l'administration concurrence la justice, et ce phénomène serait d'autant plus important dans la situation actuelle de crise économique où l'appareil d'Etat se renforce considérablement.

La « *spécificité* » de l'institution judiciaire est « *menacée* », déclare le bureau syndical dans l'éditorial du dernier numéro de *Justice 77*. « *La justice est dépossédée d'une partie de ses attributions* », affirment les magistrats syndiqués en soulignant que, dans tous les domaines, des organismes parallèles sont créés par l'administration pour régler toutes sortes de conflits ou de litiges. C'est le cas dans le droit de la famille ou celui des expulsions, par exemple. « *En matière de consommation,* ajoute l'éditorial, *des commissions de médiateurs s'installent. Des conciliateurs ont été mis en place. Jusqu'à la justice pénale qui est « doublée » par les grands magasins, qui réinventent la garde à vue, le flagrant délit, le sursis, le casier judiciaire*, etc. »

Dépérissement de la loi

« *Dépossédé, le judiciaire reste utile* », fait, d'autre part, remarquer le Syndicat en laissant entendre que la décision de justice devient un alibi : « *Une expulsion judicieusement exploitée constitue une bonne incitation au paiement régulier des loyers* de *toute une cité. Les saisies reçoivent des publicités adéquates. La justice est de moins* en *moins le lieu où l'on peut se faire reconnaître un droit, et de plus en plus clairement l'institution d'où partent les coups qui assurent une bonne discipline* économique. » Le Syndicat déclare encore : « *En matière de justice quotidienne, les exemples abondent où le judiciaire se contente d'apposer sa signature sur des décisions préparées ailleurs, de longue date et selon* une *rationalité qui est largement extérieure, considérée comme évidente, inéluctable, et qui* n'*est débattue nulle part. La justice se bureaucratise ou prend des formes* administratives. » Mlle Guemann a dit aussi sur ce point que « *la justice d'instance devenait résiduelle et se voyait transformée souvent en justice disciplinaire* ».

Ce magistrat a souligné, d'autre part, « *le dépérissement de la loi* », en ajoutant que « *dans ces conditions, la justice ne suivait fréquemment que des règles d'opportunité, sans support légal, ni aucun contrôle* ». Les *rédacteurs* de l'éditorial de Justice 77 avaient précisé auparavant : « *Une partie importante des décisions judiciaires se fonde sur des critères extra-légaux. C'est si vrai que la loi a multiplié les possibilités de ne pas mettre en prison : sursis simple, sursis avec mise à l'épreuve, jugement différé, condamnation sans peine, contrôle judiciaire. Tandis que, en trois ans, le nombre des détenus est passé de vingt-sept mille à trente-trois mille. L'« arsenal » de la loi s'est révélé dérisoire devant le feu nourri* de *la campagne sur la sécurité des Français.* » Devant cette perversion de la justice, les magistrats syndicalistes proposent de « *mener des luttes au lieu de la production judiciaire* », *c'est-à-dire dans* les tribunaux. En cela, le Syndicat de la magistrature reste fidèle à lui-même et préfère le pragmatisme à l'énoncé de « grands principes » ou à l'élaboration de projets de réforme.

Le rapport sur la cour de Douai

Circonspect à l'approche d'une échéance électorale incertaine, le Syndicat déclare : « *Il nous faudra éviter de limiter* notre *réflexion à l'élaboration de programmes qui nous poserait* en *demandeur d'un « ailleurs », et continuer à compter sur notre propre force et nos pratiques.* » La plupart des militants du Syndicat de la magistrature continuent manifestement de préférer le syndicalisme d'intervention à celui de proposition. Et Mlle Guemann *rappelait* que, lors du *dernier* congrès, le Syndicat « *avait souhaité la victoire de la gauche* », mais avait également « *constaté les carences des partis* » à propos de la justice. Cependant, le débat sur la politique du Syndicat à l'égard de *la* politique reste ouvert et devrait être abordé au cours des discussions des deux dernières journées, car l'unité de vues des congressistes n'est pas totale à ce sujet.

Au cours de la *première* journée, un exemple d'intervention ou d'opération syndicale au niveau pratique a été rappelé avec la diffusion du rapport très critique établi sur la jurisprudence de la cour d'appel de Douai en matière de droit pénal du travail (*le Monde* du 25 novembre). Cette analyse virulente de l'action d'une juridiction accusée de « *manipuler les faits et la loi* » était un peu l'événement de ce début de congrès et l'illustration de ses préoccupations.

FRANCIS CORNU.

● *Le congrès du Syndicat de la magistrature* a envoyé, le 25 novembre, une délégation au ministère de la justice *pour* défendre le cas des auditeurs de justice de la promotion 1976 de l'Ecole nationale de la magistrature, dont l'affectation dans les juridictions se décide actuellement. Après l'échec de la *répartition* amiable des postes, le Syndicat proteste contre l'« *intransigeance* » du directeur des services judiciaires, qui a refusé une augmentation du nombre des postes offerts à la promotion, alors que, selon le syndicat, de nombreux postes restent vacants dans plusieurs juridictions. Le Syndicat dénonce « *le caractère secret de la gestion du corps judiciaire* et *la mise en réserve de certains postes, stratégie qui ne peut être interprétée* que par *la volonté de la chancellerie* de *maintenir* un *équilibre qui lui soit favorable* ».

(1) *Justice 77*, n° 58, novembre 1977, 4, rue Oliar, 75015 Paris.

Devant la cour d'assises de l'Essonne

Mohammed Yahiaoui, meurtrier d'un couple de boulangers est condamné à la peine de mort

Coupable d'avoir tué, le 26 décembre 1975, dans des conditions particulièrement atroces, M. Bernard Faye (trente-cinq ans) et son épouse Annick (trente-deux ans), un couple d'artisans boulangers, à Vigneux-sur-Seine, chez qui il avait été employé, Mohammed Yahiaoui qui comparaissait, le 24 et le 25 novembre, devant la cour d'assises de l'Essonne, a été condamné à la peine de mort, verdict conforme au réquisitoire de l'avocat général.

De notre correspondant

Evry. — Avant l'ouverture des débats, et après les plaidoiries de ses deux avocats, Mohammed Yahiaoui a dit la même chose : « *Je regrette* ce que *j'ai fait. Je demande pardon* ». Hors cela, ce jeune Tunisien, âgé de vingt-quatre ans, chétif et presque absent, écroulé au fond de son box, n'a parlé que pour aligner contradiction sur contradiction quant aux circonstances du drame dont *il* est *aussi le* seul témoin.

C'est pourtant autour de cela qu'ont tourné les deux journées d'audience, l'horreur d'un double crime, cet homme et cette femme truffés de coups de couteau, véritablement égorgés « *comme des moutons* », dira l'avocat général, sans qu'on puisse y trouver *d'autre* explication qu'un vol (d'une cassette contenant moins de 10 000 F), qu'une dispute dont *les* motifs restent encore mystérieux (Yahiaoui affirme avoir été agressé par M. et Mme Faye) et qu'une « *explosion de violence tout à fait cataclysmique* », pour reprendre l'expression d'un expert psychiatre.

Né dans une modeste famille de sept enfants, Mohammed Yahiaoui émigre en France en 1973, où il est vaguement formé comme apprenti mitron. Aujourd'hui accusé de mille maux par quelques-uns de ses anciens employeurs, il fera effectivement preuve *d'une* notoire instabilité professionnelle. Mais rien d'anormal chez ce garçon, considéré comme relativement intelligent. Il est, pour les psychiatres, un cas « *parfaitement banal* » ne présentant « *aucun symptôme qui permette* de *déceler* une *maladie mentale* ». C'est seulement sur l'extrême insistance d'un des défenseurs que le docteur Deferre a indiqué, au vu d'une expérience clinique toute personnelle : « *En Afrique* du Nord, *il n'est pas exceptionnel* qu'on *assiste chez des gens banals à des explosions de fureur parfois homicides.* »

Mais pour l'avocat général, M. Christian Terral, « *il n'y a pas, dans ce dossier, le* moindre *circonstance qui permette d'atténuer la responsabilité de cet homme. Il savait ce qu'il faisait : il n'était pas dans un état de folie.* » M. Terral a donc réclamé la peine de mort.

C'est donc en vain que M° Novat a tenté, dans sa plaidoirie, de démontrer que « *la mort de Yahiaoui ne servirait à rien* ».

S. B.

SPORTS

VOILE

LA COURSE AUTOUR DU MONDE

Comment « Condor » a failli perdre un équipier

Après l'arrivée à Auckland de *Condor*, vendredi matin 25 novembre, à 7 h. 30 G.M.T., un autre voilier anglais, *Great-Britain-II*, a atteint ce samedi matin le port néo-zélandais, terme de la deuxième étape de la course autour du monde.

Derrière ces deux bateaux, une lutte serrée oppose *Flyer* (Pays-Bas) et *King's-Legend* (G.-B.), qui s'étaient respectivement classés premier et second lors de la première étape Portsmouth-Le Cap. Avant l'arrivée au Cap, le voilier néerlandais et le voilier britannique s'étaient livrés à un véritable « sprint » et n'avaient franchi la ligne qu'à quelques heures d'intervalle. Ils sont à nouveau « bord à bord » après plus d'un mois de mer et quelque 133 000 kilomètres parcourus. *King's-Legend* a maîtrisé la voie d'eau qui le mettait en danger, il semblait bénéficier, vendredi, d'un léger avantage. Les troisième et quatrième places en temps réel que sont pratiquement assurés d'occuper ces deux concurrents vont les placer dans une position extrêmement favorable au classement général en temps compensé.

Le classement de l'étape au handicap serait actuellement le suivant : premier, *Traité-de-Rome* suivi d'*Adventure* (G.-B.), puis de *King's-Legend* et *Flyer*. Viendrait ensuite *33-Export* (Fr.), qui mène une belle course malgré quelques ennuis (un équipier souffre d'une entorse au genou, la bôme s'est rompue et n'a pu être réparée que partiellement, de nombreuses voiles sont hors d'usage). Les autres concurrents français, *Neptune*, *Japy-Hermès* et *Gauloises-II* occuperaient respectivement la onzième, la treizième et la quinzième place. *Gauloises-II*, qui avait perdu plusieurs jours après le départ du Cap à cause de la rupture de son gouvernail, semble jouer de malchance. En dernière position, il était le seul, jeudi, à devoir affronter des vents contraires et ce depuis le mardi précédent. L'équipage espère néanmoins toucher Auckland à la fin de la première semaine de décembre.

Le voilier vainqueur de l'étape en temps réel, *Condor*, est un prototype de 23,48 mètres (ce qui lui confère un lourd handicap car il est, avec *Great-Britain-II*, le plus grand bateau de la course). Il est gréé en sloop, c'est-à-dire qu'il n'a qu'un mât. Très haut, celui-ci s'était brisé et avait dû être remplacé au cours de la première étape alors que *Condor* était — déjà — en tête. Il a réalisé une moyenne de 230 miles par jour (plus de 410 kilomètres), ce qui est considérable. Il est commandé par Robin Knox-Johnston, vainqueur de la course autour du monde en solitaire et sans escale en 1968.

Des détails ont été donnés sur l'accident qui a failli coûter la vie à un des membres de son équipage, Bill Abrams (*le Monde* des 20-21 et 26 novembre). Celui-ci est passé par-dessus bord alors qu'il réglait un spinnaker. Il était attaché par un harnais de sécurité relié à un filin d'acier. Il n'en a pas moins fallu dix minutes à ses camarades pour parvenir à le hisser sur le pont.

FOOTBALL. — *L'Iran est le douzième pays qualifié pour la phase finale de la Coupe du monde de football. Il a battu (1-0) l'Australie. C'est la première fois, depuis la création de la Coupe que l'Iran accède à la phase finale.*

Rejugé à Nantes après une condamnation à mort

Michel Bodin, meurtrier d'un vieillard obtient le bénéfice de circonstances atténuantes

Nantes. — Michel Bodin n'est plus un condamné à mort en sursis. Après deux heures de délibérations, la cour d'assises de la Loire-Atlantique a condamné, vendredi 25 novembre, à une peine de réclusion criminelle à perpétuité, le meurtrier d'un vieillard âgé de soixante-douze ans.

Les jurés de Nantes ont donc accordé à Michel Bodin le bénéfice des circonstances atténuantes qui lui avait été refusé, le 25 mars dernier, par ceux de La Roche-sur-Yon.

Le verdict de la cour d'assises de la Vendée avait été cassé le 23 juin par la chambre criminelle de la Cour de cassation. Les magistrats de la Cour suprême avaient en effet estimé, en se référant à une jurisprudence vieille de vingt-trois ans, que la manière dont les dix questions avaient été posées aux jurés par le président de la cour d'assises n'était pas conforme à la loi.

De notre envoyé spécial

Le crime de Michel Bodin est horrible. Il s'agit même d'un assassinat puisque la préméditation a été retenue contre Michel Bodin et que l'exécution de cet homicide volontaire a été accompagnée de tortures et d'actes de barbarie. « *Un crime suprême,* a dit le substitut du procureur de la République, M. Hervé Pavy, en réclamant la mort pour celui qui, ayant le même âge que lui (vingt-huit ans), *est un monstre criminel qui tuera à nouveau.* »

C'est un véritable massacre que découvrent les voisins de M. Adrien Rocard, à Sérigné (Vendée), le 29 décembre 1975, au lendemain du drame. Dans un débarras, près de la cuisinière, se trouve, sous une toile cirée, le corps d'Adrien Rocard. Il a le crâne défoncé et les deux yeux crevés. Ses économies — 2 700 francs — ont disparu. Le jour même, les gendarmes interpellent Michel Bodin.

Bien connu des services de police pour divers vols et autres infractions mineures, cet homme âgé de vingt-huit ans, aux allures d'adolescent attardé malgré sa maigreur, est sorti de prison un mois plus tôt. Confondu, il passe sans difficultés aux aveux et dénonce ses complices : trois jeunes filles comme lui, sans un sou et sans travail. Danielle Lambert, vingt ans, sa sœur Liliane, vingt-deux ans, et Dominique Massé, vingt et un ans, respectivement condamnées à cinq ans de réclusion criminelle, à deux ans d'emprisonnement avec sursis, et à cinq ans de la même peine, dont trois avec sursis, par la cour d'assises de la Vendée, ont comparu comme témoins devant les jurés de Nantes.

« Je vous plains »

Danielle Lambert avait déjà fait plusieurs « coups » avec Michel Bodin. Mais tous deux en ont assez des petits larcins et veulent frapper plus fort en allant « faire » les villes de la Côte. Pour cela, il faut un peu d'argent et une voiture. Michel Bodin vole une Simca-1000 et indique « *un coup de 8 000 francs* » : c'est Adrien Roca. Il le connaît bien, il lui a déjà emprunté de l'argent. Dans l'après-midi du 28 décembre, Michel Bodin et Daniel Lambert lui rendent une première visite. Puis ils lui préparent un cocktail d'alcools et de valium pour l'endormir, et retournent à Sérigné dans la soirée. Les deux autres filles suivent.

Au Moulin brûlé, dans la maison du vieillard, même après plusieurs verres, M. Rocard ne sombre pas. Danielle Lambert, à son tour, commence à l'importuner. Le retraité, pas tranquille, lance : « *Faites attention, je vous ai photographiés.* » Alors Michel Bodin se lève comme pour trinquer, jette son verre à la figure du vieil homme et se précipite sur lui.

Les trois jeunes filles s'enfuient, alors qu'il frappe, frappe, à coups de chaise, jusqu'à la mort. « *Je ne savais plus ce que je faisais* », dira-t-il. Puis, le moment de folie passé, il prend la clé de l'armoire dans la poche du pantalon de la victime, s'empare de l'argent, en donne la moitié à Danielle Lambert, et tous les quatre vont finir la nuit dans les bars à La Rochelle. Le lendemain, ils achètent des vêtements, des souliers.

Michel Bodin reconnaît tout, sauf une chose : ce n'est pas lui qui a crevé les yeux d'Adrien Rocard. M° Robert Badinter, défenseur de l'inculpé, fera porter les soupçons sur Danielle Lambert. Finalement, la cour ne retiendra pas cet acte de barbarie contre Michel Bodin. Cette circonstance aggravante a pesé lourd tout au long de ce procès qui fut, avant tout, celui de la peine de mort, malgré l'absence, pour raisons de santé, de M° Emile Pollack (remplacé par sa fille Nicole), autre chef de file des abolitionnistes.

Comme à Troyes, lors du procès de Patrick Henry, M° Badinter s'est livré à un violent réquisitoire contre la peine capitale. « *Je vous plains,* a-t-il lancé au substitut, *vous qui n'étiez pas né quand je suis entré, il y a vingt-huit ans, dans la profession, d'avoir voulu arracher, comme un succès judiciaire, la tête de Michel Bodin.* » Michel Bodin pour qui « *la responsabilité doit être atténuée en raison des carences de toute sorte dont il a été victime* », ont souligné les psychiatres.

Issu d'une famille désunie, fils d'alcooliques, Bodin adorait sa mère, qui ne le lui rendait pas, et haïssait son père, qui le lui rendait bien. « *C'est un arbre qui n'a pu pousser droit* », dira de lui son instituteur, alors qu'il avait onze ans. De treize ans et demi à vingt et un ans, il séjourne à l'hôpital psychiatrique de La Roche-sur-Yon, alors que même l'armée ne veut pas de lui. A cinquante-trois *reprises*, il tentera de s'échapper de l'hôpital. Majeur, sans formation professionnelle, doté de médiocres moyens intellectuels, il ira d'emploi en emploi et d'hôpital psychiatrique en foyer, avant d'épouser, à vingt-quatre ans, une handicapée dont il aura deux filles. Ce ne sera pas pour autant la fin de l'instabilité, mais le commencement d'une autre misère.

Bourré de neuroleptiques pour éviter des incidents comme lors du premier procès, assis sur un coussin en raison d'une opération destinée à extraire par l'anus une des fourchettes qu'il avait avalées la semaine dernière, Michel Bodin restera impassible à l'énoncé du verdict.

MICHEL BOLE-RICHARD.

Faits et jugements

● *Une demande de saisie du numéro de* Charlie-Hebdo *actuellement en vente*, par la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICA), a été examinée, ce samedi 26 novembre, à partir de 9 heures, par le tribunal correctionnel de Paris statuant en matière de référé. La LICA estime que la couverture de l'hebdomadaire contient des injures à caractère raciste anti-arabe et antisémite. M. Fernand Justafré, premier vice-président du tribunal correctionnel, a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à référé.

● *Après les incidents du quatorzième arrondissement.* — M. Charles Franceschi, premier juge d'instruction à Paris, a inculpé de violences envers un agent de la force publique et fait écrouer à la Santé, vendredi 25 novembre, un étudiant, M. Pierre Pittet, âgé de vingt-sept ans, interpellé le 24 novembre au soir lors des bagarres entre forces de l'ordre et manifestants, dans le quatorzième arrondissement, pour protester contre l'expulsion de « squatters » (*le Monde* du 26 novembre).

● *Expulsions dans le Vaucluse : deux morts.* — M. Léonce Peverini, agriculteur âgé de quarante-quatre ans, a blessé mortellement M. Maurice Richard, gendarme, et touché M. Norbert Sarther, gendarme, ainsi que Mme Monti, sa voisine, à coup de fusil, vendredi 25 novembre, à Sainte-Cécile-les-Vignes (Vaucluse), avant d'être lui-même tué par un voisin. M. Peverini devait être expulsé de sa ferme qui allait être saisie et vendue aux enchères le 9 décembre prochain.

● *Le brigadier Roger Marchaudon*, qui avait tué, le 23 août dernier, un jeune Algérien âgé de vingt et un ans, Mustapha Boukhezzer (*le Monde* du 25 août), a été suspendu de ses fonctions dans le milieu de cette semaine par décision du ministère de l'intérieur. Cette décision fait suite à son inculpation pour homicide volontaire, jeudi 17 novembre, par M. Champenois, juge d'instruction à Nanterre (*le Monde* du 19 novembre).

● « *Rouge* » *condamné.* — M. Alain Bobbio, directeur de *Rouge*, a été condamné, jeudi 24 novembre, par la dix-septième chambre correctionnelle de Paris à 1 000 F d'amende pour injures envers l'armée et 1 500 F d'amende pour injures envers l'armée et provocation de militaires à la désobéissance. Ces deux condamnations visaient respectivement un dessin et un article.

● *M° Gérard Delamarre* a été élu, lundi 21 novembre, bâtonnier des avocats de Versailles.

Le Monde

culture

LE JOUR DES MUSIQUES

Marché du disque à Miami.

Aux Etats-Unis ont été vendus l'année dernière pour 2,7 milliards de dollars de disques et d'enregistrements. Le chiffre d'affaires du show-business américain représente environ 45 % du volume mondial, le Japon est en seconde position avec 13 %, suivi de l'Allemagne avec 10 %, de l'Angleterre avec 8 %, de la France avec 6 %, beaucoup d'autres pays ayant un pourcentage oscillant entre 1 et 1,5 % chacun. Enfin, le chiffre d'affaires global dans le monde a été multiplié par dix en douze ans. Aussi n'est-il pas étonnant que ceux du « métier » aient ressenti ces dernières années le besoin de mieux s'organiser. C'est bien pourquoi le MIDEM de Bernard Chevry s'est imposé depuis dix ans comme le grand marché du disque et de l'édition musicale.

Aux Etats-Unis, M. Roddy S. Shashoua tente depuis trois ans de concurrencer le MIDEM. Le troisième Marché international annuel de l'industrie de la musique et du disque s'est ainsi tenu à Miami-Beach. Sept cents compagnies des Etats-Unis, du Canada et d'une quarantaine d'autres pays participaient à cette manifestation qui n'a cependant pas encore la dimension, l'ampleur du MIDEM, qui paraît d'ailleurs faire double emploi avec celui-ci et semble être un peu en porte-à-faux dans un pays où le show-business est solidement organisé, structuré autour de plusieurs centres comme New-York, Austin, Los-Angeles.

A « Musexpo' 77 » — c'est l'autre appellation de cette manifestation, — on a reçu la confirmation que le rock s'était à nouveau bien installé à la faveur du mouvement punk, que la musique folk était au creux de la vague, que la musique country débordait de plus en plus les limites du Sud et de l'Ouest et que le jazz connaissait une fois de plus de très beaux jours. — C. F.

Gerry Mulligan à Mogador.

A Paris, de nouvelles salles s'ouvrent pour le jazz, dont les manifestations se multiplient avec une tendance, ces temps-ci, à émigrer vers le Nord. Après les Bouffes, voici, en effet, Mogador. France-Musique y invite le sextette de Gerry Mulligan, avec George Duvivier (vendredi 2 décembre), le quartette d'Alphonse Mouzon, avec Miroslav Vitous (samedi 10 décembre, et le quartette de Stéphane Grapelli, avec Diz Disley (lundi 12 décembre). On sait que Mulligan participa à l'aventure new-yorkaise de Miles Davis au Royal Roast, et qu'il en garda le souvenir lorsqu'il fonda son « tentette », en Californie. De l'école de la côte ouest, Gerry Mulligan, compositeur, arrangeur et soliste, demeure l'une des plus fortes personnalités. On le redécouvre aujourd'hui, comme on s'intéresse, de nouveau, au jazz « cool ». Le jazz-rock d'un Mouzon ne manque pas d'audience non plus, ni la musique d'un Grapelli, qui n'a pas donné dans la capitale de concert depuis dix ans.

★ Renseignements : 524-15-16 et 874-33-73.

Aux origines du Vaudou.

Samedi 26 novembre, à la M.J.C. de Romainville, cité Marcel-Cachin, le pianiste Patrice Galas jouera en trio avec Marc Fossey et Charles Bellonzi. Le concert sera précédé de la projection du montage audio-visuel Bird is free. *Au Palais des glaces, le même jour, à 20 heures, le percussionniste haïtien Pierre Chériza Fénélus, spécialiste de l'expression musicale religieuse de son peuple, sera entouré de Clément Légitimus et Mino Cinélu pour un retour aux origines du Vaudou. Citons encore, au Caveau de la Montagne, la dernière soirée du duo Capon - Escoudé ; à la Vieille-Grille (de 18 h. à 20 h.), Bernard Vitet, Jean-Jacques Birgé et Francis Gorgé ; dimanche 27 novembre, à La Péniche, à 21 heures, on entendra le groupe d'Evan Chandlee, et, au Palais des glaces, à 20 heures, Art Blakey et les Jazz Messengers.*

Rock

LE « CULTE DE L'HUITRE BLEUE »

Lorsque, en 1971, le Blue Oyster Cult (le « Culte de l'huître bleue ») enregistre son premier disque pour la Columbia aux Etats-Unis, le « hard rock » est l'apanage des groupes anglais. *Certes les formations* de Detroit ont sublimé, bien avant, l'outrage dans ce domaine, mais la violence qu'elles revendiquent est trop crue pour l'époque. Ainsi les Britanniques font la pluie et le beau temps avec un rock excentrique et chargé de décibels qui ne renie pas un classicisme européen. Le public américain est friand de cet exotisme qui traverse l'Atlantique et de ce « hard rock » somme toute bien sage tant il est vrai qu'il ne supporte aucun caractère malsain.

Avec le « Culte de l'huître bleue » l'étiquette change, le « hard rock » devient « heavy metal rock » et les U.S.A. gagnent un style de musique qu'ils méritent. C'est celui des villes tentaculaires, la guérilla urbaine, la pression des rues, l'ennui, la frustration, la solitude, ce que tout individu plongé au sein d'une communauté suractivée connaît et subit avec plus ou moins de bon sens. Le malaise.

Alors l'arme principale de ces cinq garçons est la violence, une violence épidermique et réfléchie aussi. On peut entendre sur les disques du Cult le son du métal qui crisse sur le métal. Une torture infligée pour rompre toute compassion, toute pitié, comme s'il fallait à tout prix assaillir l'auditeur et rendre à l'évidence le trouble qui l'habite. Et bien sûr, il le faut. Il y a dans la musique du Cult quelque chose d'irrémédiable, une machine de destruction qui avance *toujours, irrévocable,* sans que rien puisse arrêter sa course. Une force irrépressible qui alimente un climat asphyxiant. Les guitares hurlent et cinglent comme des fouets agrémentés de lames de rasoir. *Elles* sont racées, continuellement à l'affût de sonorités nouvelles, elles s'envolent dans les aigus, rivalisant de virtuosité au long de solos distordus et téméraires. Un son apocalyptique. Les riffs sont hachés et crépitent sans tendresse. Les voix ont, elles aussi, cette substance métallique. Les harmonies sont étudiées avec soin pour atteindre cette beauté glaciale qui ajoute aux frissons. On peut les croire venues d'ailleurs et c'est d'autant plus inquiétant. Les textes racontent avec cruauté la terreur du possible et de l'impossible.

Des titres de leurs disques : *Tyranny and Mutation, Secret Treatries,* ou de leurs morceaux : *Cities on Flame with Rock'n Roll, Dominance and Submission.* Le Cult ne bluffe pas. Il crée le doute pour ensuite le pulvériser avec la vérité d'un rock inaltérable.

Le sixième album du Blue Oyster Cult est sorti. Au travers d'une production léchée, on découvre un groupe qui s'est assagi, tout au moins en surface. *Les compositions sont travaillées* dans un esprit de « chansons » qui dévoilent des mélodies superbes. Les interventions des *musiciens* sont courtes et évitent le bavardage pour mieux s'inscrire dans le contexte du morceau. Mais cette sagesse est apparence et derrière ce raffinement demeure la sauvagerie naturelle du groupe. Il n'est que d'écouter cette basse qui ronfle sans trêve, lourde et grasse, pour s'en convaincre.

Le groupe n'a rien perdu de sa virulence, simplement il s'est mis en tête de flatter l'oreille. Un moyen pour mieux s'insinuer dans l'esprit et le pervertir plus à fond. Le Blue Oyster Cult a des perles qui susciteront la convoitise et causeront la perte de bien des générations encore.

ALAIN WAIS.

★ Discographie : *Spectre,* CBS 82371.

Formes

Le mythe de l'homme

Voici enfin un peintre qui ne fait nulle concession au public et qui, obéissant à un appel d'austérité impérieux et profond, parvient malgré sa jeunesse à un dépouillement exemplaire (1). Il s'appelle Rexhep Ferri et fait partie de la minorité albanaise fixée en Yougoslavie. Plus encore que ses huiles, ses encres de Chine enfantent des personnages et des blocs de montagnes désincarnés, dénudés et pourtant d'une présence obsédante. Personnages la plupart du temps quasi acéphales, aux corps et aux membres schématisés, ficelés, enfermés dans leur existence. « *Je m'efforce de chercher l'homme, de l'atteindre, de le cerner* », déclarait-il l'an dernier à Belgrade. L'homme élémentaire, encore englué dans les éléments et tout d'abord dans son sol natal, imprégné du passé mythique de son pays. Le très grand talent de Ferri n'est pas de trop pour le délivrer de l'apesanteur.

Tout ce qui pouvait contrarier ce relestage, tout l'accidentel, en somme, a été éliminé. La couleur résolument neutre n'est excitée, s'il le faut, que par de rares appels bleus, *Portrait d'un poète,* mauves, *Un nom pour deux figures,* et, lorsqu'il s'agit de formuler la *Solitude,* par le mariage du blanc silencieux et de la pâleur de la colchique. Ces touches impriment le reflet de la vie à l'admirable trio : *Un jour après,* mimodrame sans histoire. Ferri n'en raconte jamais. Quand la face humaine a résisté au couperet, ses profils sont terribles. Comme le reste d'une race hautaine, j'oserais dire sacerdotale.

Fleurs vénéneuses, villes oniriques

Dans une sorte de banlieue du nôtre celui-là, une sorte de banlieue du surréalisme, s'épanouit le fantastique destructeur de Lamy (2), qui surcharge alors que Ferri allège. Il s'attaque de préférence au chef-d'œuvre de Quentin Metsys, *le Changeur et sa femme* et leur fait subir, au cours de variations successives, de cruelles déprédations. Tous ses personnages d'ailleurs n'ont plus figure humaine, leurs têtes, leurs torses sont entaillés d'incisions sadiques. Les fruits sont fendus, les vases brisés. Les fleurs géantes, qui tiennent le devant de la scène où s'enfonce un paysage romantique, sous sa palette deviennent vénéneuses. Que de verve créatrice Lamy dépense pour saccager son œuvre et celle des autres ! Il est vrai que le faisant *picturalement,* il fait changer de sens à ce qui était dégât ou dommage. Sa peinture est trop follement visionnaire, avec son minutieux souci du détail à la flamande, surtout quand elle bâtit des villes ou des cathédrales oniriques, pour être qualifiée de « rétro ». Elle eût enchanté Des Esseintes par son mélange de santé robuste et de tentations malsaines.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Galerie Lambert, 14, rue Saint-Louis-en-l'Ile.
(2) Galerie Valérie Schmidt, 41, rue Mazarine.

Musique

Rencontre avec Édith Lejet

Le son doux et profond d'un tam-tam qui s'enfle et s'éteint dans la résonance de la harpe dont les cordes graves vibrent, légèrement métalliques, dont l'aigu, l'instant d'après, se confond avec les traits rapides des flûtes et du vibraphone. Retour au calme, à la pulsation initiale — comme si le temps coulait différemment, — puis nouveau contraste. Après une cadence très libre de la flûte en sol, la double situation du départ évolue jusqu'à un premier paroxysme au-delà duquel la musique reste en suspens, puis, à tâtons, cherche à atteindre un nouveau sommet avec le secours des timbales. Après quoi, tout naturellement, vient la conclusion (réexposition variée de l'introduction) et les Espaces nocturnes *pour sept instruments d'Edith Lejet (1941) s'abolissent sur une note obstinée de cloche, qui à la fin s'espace et s'éloigne.*

Ni descriptive ni spéculative, cette œuvre frappe par la netteté de l'expression, un sens du discours qui permet d'aller directement à l'essentiel : c'est une musique qui fixe l'attention et sait la maintenir en éveil. Elle bénéficiait d'une excellente interprétation par un groupe d'élèves du Conservatoire confrontés, pour la première fois, à une écriture contemporaine et très à l'aise néanmoins, aidés en cela peut-être par la direction de Jérôme Kaltenbach.

Au même programme figuraient trois autres compositions d'Edith Lejet : la première pour flûte, alto et harpe (1977), par le trio Debussy, la seconde pour quatre saxophones (1974), par le Quatuor Defaillet, mais outre les Espaces nocturnes, *c'est le* Journal d'Anne Frank *(1970) pour voix d'enfants et petit ensemble, qui laisse l'impression la plus vive. Musique d'atmosphère également. Celle-ci a le grand mérite de s'imposer précisément par son refus des clichés et des procédés seulement efficaces.*

Il est rare qu'un concert permette de se faire une idée aussi précise du style d'un jeune compositeur. Rien que dans son principe, la formule « carte blanche » pratiquée depuis plusieurs années au Musée d'art moderne (avenue du Président-Wilson) est excellente : toute une soirée pour faire ses preuves quand on est joué si parcimonieusement ailleurs, dans cette salle sans scène ni sièges, où l'on n'est jamais ni vraiment assis ni vraiment couché, l'inconfort, librement accepté par le public, faisant partie du jeu au même titre que la gratuité de l'entrée.

GÉRARD CONDÉ.

★ Prochaine tribune consacrée à Monic Cecconi-Botella le 14 décembre.

Théâtres

LABICHE A L'ODÉON

(Suite de la première page.)

Les comédiens-français s'envoient les répliques de *Doit-on le dire ?* avec fougue et subtilité, comme des footballeurs olympiques, faisant un sort à chaque mot, ce qui, pour une fois, tombe bien. Ils ont rajouté trois pas de danse et des chansonnettes, paroles très drôles de Jean Marsan, musique de François Reuber, qui pastiche Offenbach, Debussy : du trompe-l'oreille. Les décors d'Hubert Monloup sont légers et bougent vite. La mise en scène de Jean-Laurent Cochet est très vivante.

Françoise Seigner, Paule Noëlle, Virginie Pradal, Jacques Eyser, Claude Giraud, Marcel Tristani, Louis Arbessier, Guy Michel, Jacques Sereys, s'amusent beaucoup en jouant bien. Soit dit en passant, sur les affiches et les programmes de la Comédie-Française, les noms des actrices sont toujours inscrits au bas de la page, après ceux de tous les messieurs. C'est la tradition, dit-on. Il faudrait peut-être la bousculer un jour. Il est vrai qu'au Français les filles, les garçons, on s'y perd, c'est une équipe *modern-style,* « *non-sex* », et, par exemple, dans *Doit-on le dire ?* Françoise Seigner a tout d'un artilleur et Guy Michel tout d'une rosière. Quand même, ce n'est pas une raison pour imprimer toujours les dames en seconde place.

MICHEL COURNOT.

★ Odéon, 20 h. 30. (A propos des locations pour les fêtes, attention : la dernière représentation de *Doit-on le dire ?* aura lieu le 31 décembre.)

Notes

Variétés

Colette Magny

Colette Magny, généreuse et fraternelle, est à l'Elysée-Montmartre jusqu'au 10 décembre, dans un spectacle sensiblement différent de celui qui fut présenté au Théâtre de la Ville en mars dernier.

D'abord seule avec sa guitare et ses grands cris de lutte et d'espoir, ses chansons-montages, ses chansons-tracts, ses chansons-enquêtes, ses chroniques qui parlent de la violence dans la société, d'une femme de mineur dans le Nord de la France au début du siècle, de la grève exemplaire d'un O.S. marocain, Colette Magny présente ensuite Mara, une autre femme auteur-compositeur-interprète au tempérament passionné, qui chante des drames encore récents de son pays, l'Espagne. Puis, accompagnée par Jean Bolcato à la contrebasse, par Gérard Marais à la guitare électrique et acoustique, par Christian Ville à la batterie et aux percussions et par Michel Kus à l'accordéon, Colette Magny offre des extraits d'une expérience sonore tentée avec des enfants psychotiques des Vosges, chante « Visage, Village », d'après les peintures et les dessins de Monique Abécassis, sur une musique écrite par Léonardi.

CLAUDE FLÉOUTER.

Jazz

Al Jarreau

A l'heure où le culte de la personnalité a atteint la plupart des vedettes du music-hall, il est rare de voir arriver devant plus de quatre mille personnes un artiste qui a du mal à cacher une réelle émotion. Le succès aussi tardif que rapide d'Al Jarreau ne suffit pas à expliquer cette spontanéité : Al est un chanteur de jazz, c'est-à-dire un improvisateur, ce qui suppose une remise en question permanente.

Né à Milwaukee il y a trente-huit ans, Al Jarreau mène de front des études de psychologie couronnées par une maîtrise à l'université d'Iowa et une carrière de musicien. Il connaît longtemps l'humiliation des petits clubs californiens de la « bay area », où les gens viennent plus pour boire et faire du bruit que pour écouter la musique. « L'industrie américaine du disque, dit-il, a habitué le public à recevoir des sous-produits ; il lui faut un temps fou pour accepter un peu d'originalité ». Son expression vocale est difficilement descriptible. Il utilise le « scat », suite d'onomatopées, à la manière de Dizzy Gillespie ou de Sarah Vaughan, auquel il ajoute des imitations personnelles d'instruments divers (flûte, guitare, bongos).

« J'ai été très influencé par John Hendricks, dit-il, et aussi par les Double Six, Mimi Perrin, Michel Legrand, le Jazz de Paris. Quant aux imitations d'instruments, c'est venu comme une pulsion irrationnelle, en même temps que mes dents poussaient. On écoutait la radio avec mon frère et on s'amusait à improviser sur les succès de l'époque. Il va falloir maintenant que j'épure mon mode d'expression, que je travaille pour ne pas rester sur mon acquis. »

Maurice Cullaz, président de l'Académie du jazz, a remis, mardi soir, à Al Jarreau, le prix Billie Holiday qui récompense le meilleur vocaliste de l'année écoulée.

PAUL-ETIENNE RAZOU.

★ Discographie : *We got by, Glow et Look out Rainbow,* chez *Reprise,* distribution WEA.

Cinéma

« La Nuit des vers géants »

Le bestiaire de l'épouvante ne cesse de s'agrandir. Après les oiseaux de Hitchcock, les abeilles de Freddie Francis (« The Deadly Bees »), les fourmis de Saul Bass (« Phase IV »), les rats de Daniel Mann (« Willard »), les coléoptères de Jeannot Szwarc (« les Insectes de feu »), et, naturellement, le requin de Steven Spielberg, voici les vers de terre de Jeff Lieberman.

Mutation et prolifération monstrueuse d'une espèce animale peu ragoûtante : la recette est classique. Surgis des profondeurs d'un sol accidentellement soumis à de puissantes décharges électriques (telle est l'« explication scientifique »), des milliards de vers géants envahissent une bourgade américaine. Ils dévastent tout sur leur passage et, comme ils sont carnivores, ils réduisent en bouillie les malheureux humains qui tombent sous leurs mandibules... Jeff Lieberman tire un piètre parti de cette terrifiante aventure. Certes, on frémit à voir l'une des bestioles courir sous la peau d'un visage, ou à suivre la progression de la grouillante invasion. Mais l'intrigue est stupide, la photo affreuse, et, quitte à jouer le jeu de l'horreur, il semble que Lieberman aurait pu se mettre davantage en frais d'imagination. Un scénario bâclé, une mise en scène médiocre, des images monotones : le ver, en somme, est dans le film.

JEAN DE BARONCELLI.

« Adom ou le sang d'Abel »

En toute candeur, tout honneur, le comédien Gérard Myriam-Benhamou, auteur et interprète principal, aux côtés de Jean-Claude Drouot (Caïn) d'« Adom ou le sang d'Abel », nous ramène un demi-siècle en arrière, aux débuts du parlant, quand les grands Soviétiques, Eisenstein, Poudovkine, publiaient un manifeste en faveur de l'art muet — à la rigueur sonore — et un peu plus près de nous, vers 1942, au pamphlet de René Barjavel en faveur d'un « cinéma total » qui ne jouerait que des images et des sons.

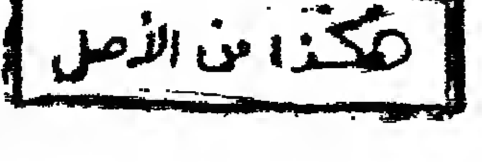
A l'ombre symbolique d'Adam-Adom, *leur père* (faut-il lire « ad hominem », à la recherche de l'homme ?), ses fils Caïn et Abel, l'un méchant barbu, l'autre éphèbe frisottant, arrachent à une terre ingrate de quoi vivre avec leurs compagnes. Ecologistes avant l'heure, ils esquissent les gestes premiers de *l'humanité pensante et triomphante.* Mais le ressentiment grandit dans le cœur de Caïn face aux airs angéliques de son cadet, et ce qui doit arriver arriva.

Des images et des bruits naturels très soignés chantent la peine, puis la huée de l'homme. Gérard *Myriam-Benhamou,* le *sémillant* Abel, insinue dans une déclaration que « le premier langage c'est le corps » : que n'a-t-il précisé ses intentions, mieux tranché entre un symbolisme assez naïf, avec une « histoire à lire, et des rythmes purs ? Le film ne quitte jamais le « no man's land » de ses bonnes intentions.

LOUIS MARCORELLES.







SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra : Giselle (sam., 19 h. 30) ; Ensemble intercontemporain, direct. : K. Stockhausen (Inori, de Stockhausen) (dim., 18 h. et 20 h. 30).
Opéra-Studio : The Rake's Progress ou la Carrière d'un libertin (sam., 20 h. 30).
Comédie-Française : l'Impromptu de Versailles ; le Misanthrope (sam., 14 h. 30 ; Le roi se meurt (sam., 20 h. 30, dim., 14 h. 30 et 20 h. 30).
Chaillot, grande salle : la Mère (Festival d'automne) (sam., 20 h. 15) ; Gémier : Till Eulenspiegel (sam., 20 h. 30, dim., 15 h.).
Odéon : Doit-on le dire (sam., 20 h. 30, dim., 18 h.).
Petit Odéon : Mercredi trois quarts (sam. et dim. 18 h. 30).
T.E.P. : la Tragique Histoire d'Hamlet, prince de Danemark (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Petit TEP : la Force des faibles (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).

Les salles municipales

Châtelet : Volga (sam., 14 h. 30 et 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30) ; Concerts Colonne, dir. P. Dervaux (Beethoven) (dim., 16 h. 30).
Nouveau Carré : Libre parcours récital (Ortiz, Purcell, Marais, Boismortier) (sam., 17 h. 30) ; Cirque Gruss à l'ancienne (sam. et dim., 15 h. 30) ; Nuova Colonia (sam., 21 h. ; dim., 16 h.) ; Papin : Agrupacion Musica (sam., 20 h. 30, dim., 18 h.).
Théâtre de la Ville : Michel Jonasz (sam., 18 h. 30) ; la Mante polaire (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30).

Les autres salles

Aire libre : Nuits sans nuit (sam., 20 h. 30 ; dim., 18 h et 20 h. 30) ; Etoiles rouges (sam., 22 h., dim., 16 h.).
Antoine : Raymond Devos (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Arts-Hébertot : Si t'es beau, t'es con (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Athénée : Equus (sam. 21 h. ; dim., 15 h. 30 et 21 h.).
Biothéâtre-Opéra : Solness le constructeur (sam., 21 h. ; dim. 15 h. et 18 h. 30).
Bouffes-Parisiens : le Petit-Fils du cheik (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 20 h. 45).
Cartoucherie, Théâtre de l'Aquarium : Les belles histoires n'ont plus d'issues (sam., 21 h. ; dim., 10 h.). — Théâtre du Soleil : David Copperfield (sam., 15 h. 30 et 20 h. 30 ; dim., 15 h. 30). — Atelier du Chaudron : le Voyage de Radil Simeon (sam., 17 h. ; dim., 17 h. et 20 h. 30).
Cité internationale universitaire : Grand Théâtre : Toussaint Louverture (sam., 21 h., dernière). — La Resserre : l'Avare (sam., 21 h.).
Comédie Caumartin : Boeing-Boeing (sam., 21 h. 10 ; dim., 15 h. 10 et 21 h. 10).
Comédie des Champs-Elysées : le Bateau pour Lipaïa (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Daunou : Pepsie (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Edouard-VII : Un ennemi du peuple (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Espace Cardin : Almira (sam., 17 h. et 20 h. 45, dernières).
Fontaine : Rendez-vous à Hollywood (sam., 21 h., dim., 15 h.).
Gaîté-Montparnasse : Elles... Stoffy, Pomme, Jane et Vivi (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Gymnase : Arrête ton cinéma (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 21 h.).
Huchette : la Cantatrice chauve ; la Leçon (sam., 20 h. 45).
Il Teatrino : les Lettres de prison (sam., 20 h. 30).
Le Lucernaire, Théâtre noir, la Belle Vie (sam. et dim., 18 h. 30) ; Penthésilée (sam., 20 h. ; dim., 20 h.) ; R. Wagner (sam. et dim., 22 h. 30). — Théâtre rouge : Boite Mao Boite (sam. et dim., 20 h. 30) ; Zoo story (sam., dim., 22 h. 15).
Madeleine : Peau de vache (sam. 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Marigny, Nini la Chance (sam. 21 h., dim. 14 h. 45 et 18 h. 30).
Mathurins : La ville dont le prince est un enfant (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 18 h.).
Michel : les Vignes du Seigneur (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 21 h.).
Michodière : Pauvre assassin (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Montparnasse : Trois lits pour huit (sam., 21 h. ; dim., 15 h., 21 h.).
Mouffetard : Phèdre (sam., 19 h. 30, dernière).
Nouveautés : Apprends-moi, Céline (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30).
Œuvre : la Magouille (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 15).
Orsay, grande salle : l'Eden Cinéma (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30) ; petite salle : Albert Nobbs (sam., 20 h. 30, dim., 16 h. et 18 h. 30).
Palais des arts : Bernard Haller (sam., 20 h. 45).
Palais-Royal : la Cage aux folles (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 20 h. 30).
Poche-Montparnasse : Sigismond (sam., 20 h. 30 et 22 h. 30).
Porte-Saint-Martin : Pas d'orchidées pour Miss Blandish (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h.).
Récamier : Hernani (sam., 20 h. 30, dim., 17 h.).
Renaissance : Claude Vega (sam. 20 h. 45, dim. 15 h. et 20 h. 45).
Saint-Georges : Topaze (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Studio des Champs-Elysées : les Dames du jeudi (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 15 et 18 h. 45).
Studio-Théâtre 14 : En attendant Godot (sam., 20 h. 30).
Théâtre d'Edgar : Sylvie Joly (sam., 20 h. 30).
Théâtre-en-Rond : le Week-End des patriotes (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 21 h.).
Théâtre Marie-Stuart : Elle, elle et elle (sam., 21 h.).
Théâtre Oblique : la Ligne de partage (sam., 18 h. 30).
Théâtre de Paris : Vive Henri IV (sam., 15 h. et 21 h. ; dim., 15 h.).
Théâtre Paris-Nord : Soirée action chanson (sam., 20 h. 45) ; Toto Bissainthe, Mara (dim., 16 h.).
Théâtre de la Plaine : Un sang fort (sam. 20 h. 30 ; dim., 17 h.).
Théâtre Présent : les Derniers (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.).
Théâtre de la Rue-d'Ulm : l'Ombre du conte (sam., 20 h. 30).
Théâtre 13 : Arlequin poli par l'amour (sam., 20 h. 45, dim., 15 h.).
Théâtre 347 : la Ménagerie de verre (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Tristan Bernard : Ovni soit qui mal y pense (sam. 21 h., dim. 15 h. et 18 h.).
Troglodyte : Gugozone (sam. 14 h. 30 et 21 h., dim. 15 h. 30).
Variétés : Féfé de Broadway (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 20 h. 30).

Samedi 26 - dimanche 27 novembre

Festival d'automne

Voir aussi Les salles subventionnées.
Théâtre des Champs-Elysées : Forum de la danse (sam. et dim., à partir de 18 h.).
Théâtre des Amandiers, Nanterre : le Hamlet de Shakespeare (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. 30).

Les concerts

Hôtel Héronet : C. Billet, A.-M. Tasia, E. Gassié (Farnaby, Telemann, Boismortier, Couperin, Marin-Marais) (dim., 18 h.).
Lucernaire-Forum : Manfred Stilz et M. Dintrich, flûte à bec et luth (sam. et dim., 19 h.) ; P. Lanizo, guitare (Bach, Villa Lobos) (sam. et dim., 20 h. 30).
Salle Gaveau : Orchestre F. Oubradous (Haendel, Torelli, Bach). (sam., 17 h. 30 ; G. Linsi et D. Swarowsky (Beethoven, Brahms) (dim., 17 h.).
Conciergerie : Renaud Fontanarosa (Bach) (sam. et dim., 17 h. 30).
Théâtre d'Orsay : M. Maisky (Bach) (dim., 11 h.).
Notre-Dame-de-Paris : R. Oberson, orgue (Peeters, Gagnebin, Schumann, Langlais).
Eglise Saint-Thomas-d'Aquin : J. C. Allin, orgue (Scheinemann, Pachelbel, Bach) (dim., 17 h. 45).
Eglise Saint-Louis des Invalides : Chorale P. Hollner (Palestina, Bruckner) (dim., 16 h.).
Théâtre des Champs-Elysées : Concerts Pasdeloup, dir. J. Sarmientos (Sarmientos, Dvorak) (dim., 17 h. 45).
Théâtre de la Madeleine : K. et M. Labeque, piano (Debussy, Ligeti, Berio, Stravinsky).
Eglise américaine : A. d'Aragon, piano (Beethoven, Rameau, Chopin, Gershwin) (sam. 20 h. 30) ; E. Buckley, clavecin (Bach, Byrd, Froberger, Le Roux) (dim. 18 h.).
Mairie du VI[e] : A. Saleur et G. Lambert, flûte et piano (Bach, Prokofiev, Debussy, Roussel, Poulenc, Messiaen) (dim. 17 h. 30).
Eglise évangélique allemande : E. Roloff, orgue (Bach) (sam. 20 h. 30).

Jazz, pop', rock et folk

Théâtre Mouffetard : Cie Lubat (sam., 22 h. 30).
Centre américain : Edition spéciale, folk (sam., 21 h.).
Palais des glaces : P. Cherisa, Fenelus, percussions haïtiennes (sam. 20 h.) ; Art Blakey et les Jazz Messengers (dim. 20 h.).
Théâtre de la Péniche : Evan Chandlee Group (dim. 21 h.).
Palace : Brenda Wootton (sam. et dim., 18 h. 30) ; Lewis Furey (sam. et dim., 21 h.).

La danse

Voir aussi le Festival d'Automne.
Le Ranelagh : Graziella Martinez (sam. et dim., 20 h.).

cinémas

(*) Films interdits aux moins de treize ans.
(**) Films interdits aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, sam., 15 h. : Terre d'Espagne, de J. Ivens et E. Hemingway ; 18 h. 30 : l'Espoir, d'A. Malraux ; 20 h. 30 : Abismos de Pasion, de L. Bunuel ; 22 h. 30 : la Légende du Grand Judo, de A. Kurosawa ; dim., 15 h. : les Enfants du Paradis, de M. Carné ; 18 h. 30 : Papa longues jambes, de J. Negulesco ; 20 h. 30 : Z, de Costa Gavras ; 23 h. 30 : Drame dans un miroir, de R. Fleisher.

Les exclusivités

ADOM OU LE SANG D'ABEL (Fr.) : La Pagode, 7[e] (705-12-15).
ALICE CONSTANT (Fr.) : La Clef, 5[e] (337-90-90). Mer., V., D., Mar.
L'AMI AMERICAIN (All., v.o.) (*) : Quintette, 5[e] (033-35-40) ; Galerie Point Show, 8[e] (225-67-29) ; Olympic-Entrepôt, 14[e] (542-67-42) (v.o./v.f.) : Les Templiers, 3[e] (272-94-56).
L'AMOUR EN HERBE (Fr.) : Haussmann, 9[e] (770-47-55).
L'ANIMAL (Fr.) : Richelieu, 2[e] (233-56-70) ; Cluny-Palace, 5[e] (033-07-76) ; Marignan, 8[e] (359-92-82) ; George-V, 8[e] (225-41-46) ; Oldarot, 12[e] (343-19-29) ; Montparnasse-Pathé, 14[e] (326-65-13) ; Cambronne, 15[e] (734-42-96). Clichy-Pathé, 18[e] (522-37-41).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Studio Alpha, 5[e] (033-39-47) ; Paramount-Elysées, 8[e] (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Montparnasse, 14[e] (326-22-17).
AU-DELA DU BIEN ET DU MAL (It., v.o.) (**) : U.G.C. Odéon, 6[e] (325-71-08) ; Normandie, 8[e] (359-41-18) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32).
AUDREY ROSE (A., v.o.) (**) : Boul'Mich, 5[e] (033-48-29) ; Mercury, 8[e] (225-75-90) ; v.f. : Capri, 2[e] (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9[e] (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13[e] (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14[e] (326-22-17) ; Convention Saint-Charles, 15[e] (579-33-00) ; Passy, 16[e] (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17[e] (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18[e] (606-34-25).
AURAIS DU FAIRE GAFFE, LE CHOC EST TERRIBLE (Fr.) : La Clef, 5[e] (337-90-90).
LA BALLADE DE BRUNO (All., v.o.) (*) : Quintette, 5[e] (033-35-40) ; 14-Juillet-Parnasse, 6[e] (326-58-00) ; Elysées-Lincoln, 8[e] (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11[e] (357-90-81) ; v.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8[e] (387-35-43).
BOBBY DEERFIELD (A., v.o.) : Hautefeuille, 6[e] (633-79-38) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6[e] (548-26-36) ; Marignan, 8[e] (359-92-82) ; v.f. : Impérial, 2[e] (742-72-52) ; Gaumont-Sud, 14[e] (331-51-16).
CET OBSCUR OBJET DU DESIR (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2[e] (261-50-32) ; Bretagne, 6[e] (222-57-97) ; U.G.C.-Odéon, 6[e] (325-71-08) ; Biarritz, 8[e] (723-69-23).
LES CHASSEURS (Grec, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6[e] (326-48-18), h. sp.
CHINOIS, ENCORE UN EFFORT POUR ETRE REVOLUTIONNAIRES (Fr.) : Studio Gît-le-Cœur, 6[e] (326-80-25).
LE CRABE TAMBOUR (Fr.) : Richelieu, 2[e] (233-56-70) ; Impérial, 2[e] (742-72-52) ; Saint-Germain-Studio, 5[e] (033-42-72) ; Colisée, 8[e] (359-29-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8[e] (387-35-43) ; Athéna, 12[e] (343-07-48) ; Nations, 12[e] (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14[e] (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15[e] (828-42-27) ; Mayfair, 16[e] (525-27-06) ; Clichy-Pathé, 18[e] (522-37-41).
CRASY HORSE DE PARIS (Fr.) (*) : U.G.C.-Opéra, 2[e] (261-50-32) ; Richelieu, 2[e] (233-56-70) ; Montparnasse-83, 6[e] (544-14-27) ; Monte-Carlo, 8[e] (225-09-83).
LA DENTELLIERE (Fr.) : Marbeuf, 8[e] (225-47-19).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Mac-Mahon, 17[e] (380-24-81).
DES ENFANTS GATES (Fr.) : Studio de la Harpe, 5[e] (033-34-83).
DITES-LUI QUE JE L'AIME (Fr.) : Marignan, 8[e] (359-92-82) ; Ternes, 17[e] (380-10-41).
DUELLISTES (A., v.o.) : Marbeuf, 8[e] (225-47-19).
LES ENFANTS DU PLACARD (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6[e] (326-48-18) ; 14-Juillet-Bastille, 11[e] (357-90-81).
L'ESPION QUI M'AIMAIT (A., v.o.) : Publicis-Saint-Germain, 6[e] (222-72-80) ; Publicis-Champs-Elysées, 8[e] (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2[e] (742-83-90) ; Publicis-Matignon, 8[e] (359-31-97) ; Max-Linder, 9[e] (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9[e] (073-34-37) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12[e] (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13[e] (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14[e] (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14[e] (326-22-17) ; Convention-Saint-Charles, 15[e] (579-33-00) ; Magic-Convention, 15[e] (828-20-64) ; Paramount-Maillot, 17[e] (758-24-24) ; Secrétan, 19[e] (206-71-33).
GLORIA (Fr.) : Le Paris, 8[e] (359-53-99).
LA GUERRE DES ETOILES (A., v.o.) : Quintette, 5[e] (033-35-40) ; U.G.C.-Odéon, 6[e] (325-71-08) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8[e] (359-04-67). — V.f. : Rex, 2[e] (236-83-93) ; Marignan, 8[e] (359-92-82) ; Lumière, 9[e] (770-84-64) ; Fauvette, 13[e] (331-56-86) ; Mistral, 14[e] (539-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14[e] (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15[e] (828-42-27) ; Murat, 16[e] (288-99-75) ; Wepler, 18[e] (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20[e] (797-02-74).
HARLAN COUNTRY U.S.A. (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5[e] (033-50-91) ; Action La Fayette, 9[e] (878-80-50).
L'ILE DES ADIEUX (A., v.o.) : Normandie, 8[e] (359-41-18). — V.f. : Rex, 2[e] (236-83-93) ; Rotonde, 6[e] (633-08-22).
LES INDIENS SONT ENCORE LOIN (Fr.) : Saint-Germain-Huchette, 5[e] (633-87-59) ; Nation, 12[e] (343-04-67) ; Calypso, 17[e] (754-10-68).
J.-A. MARTIN, PHOTOGRAPHE (Can.) : Studio Logos, 5[e] (033-26-42).
MARCHE PAS SUR MES LACETS (Fr.) (*) : Rio-Opéra, 2[e] (742-82-54) ; Richelieu, 2[e] (233-56-70) ; Athéna, 12[e] (343-07-48) ; Fauvette, 13[e] (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14[e] (326-65-13) ; Cambronne, 15[e] (734-42-96) ; Calypso, 17[e] (754-10-68) ; Clichy-Pathé, 18[e] (522-37-41).
LA MENACE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2[e] (742-83-90) ; Balzac, 8[e] (359-52-70) ; Paramount-Opéra, 9[e] (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13[e] (580-18-03) ; Paramount-Maillot, 17[e] (758-24-24).
LE MILLE PATTES FAIT DES CLAQUETTES (Fr.) : Omnia, 2[e] (233-39-36) ; Ermitage, 8[e] (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13[e] (331-06-19) ; Mistral, 14[e] (539-52-43).
MOI, FLEUR BLEUE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32) ; Ermitage, 8[e] (359-15-71).
NOUS IRONS TOUS AU PARADIS (Fr.) : Richelieu, 2[e] (233-56-70) ; St-Germain Village, 5[e] (633-87-59) ; Hautefeuille, 6[e] (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Madeleine, 8[e] (073-56-03) ; Lord Byron, 8[e] (225-03-31) ; Le Paris, 8[e] (359-53-99) ; Français, 9[e] (770-33-88) ; Fauvette, 13[e] (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14[e] (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14[e] (331-51-16) ; Victor Hugo, 16[e] (727-49-75) ; Wepler, 18[e] (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20[e] (797-02-74).
NOUS SOMMES DES JUIFS ARABES EN ISRAEL (Suisse, V. arabe) : La Clef, 5[e] (337-90-90) ; Racine, 6[e] (633-43-71).
LES ORPHELINS (Sov., v.o.) : Vendôme, 2[e] (073-97-52) ; U.G.C. Danton, 6[e] (329-42-62) ; Marbeuf, 8[e] (225-47-19) ; Studio Raspail, 14[e] (326-38-98). — V.f. : U.G.C. Gare de Lyon, 12[e] (343-01-59) ; Secrétan, 19[e] (206-71-33).
PADRE PADRONE (It., v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6[e] (326-58-00) ; Hautefeuille, 6[e] (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8[e] (359-36-14) ; 14 Juillet-Bastille, 11[e] (357-90-81). — V.f. : Impérial, 2[e] (742-72-52) ; Saint-Lazare Pasquier, 8[e] (387-35-43) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
PARADIS D'ETE (Suéd., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19).
LE PASSE SIMPLE (Fr.) : Madeleine, 8e (073-56-03).
LE POINT DE MIRE (Fr.) : U.G.C. Danton, 6[e] (329-42-62) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; Caméo, 9[e] (770-20-89) ; Miramar, 14[e] (326-41-02).
POUR CLEMENCE (Fr.) : Studio Médicis, 5[e] (633-25-97) ; Marbeuf, 8[e] (225-47-19) ; Olympic-Entrepôt, 14[e] (542-67-42).
REPERAGES (Suisse) : Quartier Latin, 5[e] (326-84-65) ; Hautefeuille, 6[e] (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6[e] (544-14-27) ; Elysées-Lincoln, 8[e] (359-36-14) ; Marignan, 8[e] (359-92-82) ; Gaumont-Opéra, 9[e] (073-95-48) ; Nations, 12[e] (343-04-67) ; Olympic, 14[e] (542-67-42) ; Gaumont-Convention, 15[e] (828-42-27).
SALO (It., v.o.) (**) : Panthéon, 5[e] (033-15-04).
TCHAIKOVSKY (Sov., v.o.) : Kinopanorama, 15[e] (306-50-50).
LE TOBOGGAN DE LA MORT (A., v.o.) : Ambassade, 8[e] (359-19-08) ; v.f. : Berlitz, 2[e] (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6[e] (544-14-27) ; Gaumont-Sud, 14[e] (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18[e] (522-37-41).
UN AUTRE HOMME, UNE AUTRE CHANCE (Fr.-am.) : Colisée, 8[e] (359-29-46).
UNE JOURNEE PARTICULIERE (It., v.o.) : U.G.C. Danton, 6[e] (329-42-62) ; Cluny-Ecoles, 5[e] (033-20-12) ; Biarritz, 8[e] (723-69-23) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14[e] (589-68-42) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15[e] (544-25-02) ; Grand Pavois, 15[e] (531-44-58) ; Murat, 16[e] (288-99-75).

Les films nouveaux

BRANCALEONE S'EN VA-T-AUX CROISADES, film italien de Mario Monicelli. V.o. : U.G.C. Odéon, 6[e] (325-71-08), Biarritz, 8[e] (723-69-23) ; v.f. : Rex, 2[e] (236-83-93), Bretagne, 6[e] (222-57-97), Helder, 9[e] (770-11-24), Magic-Convention, 15[e] (828-20-64).
LE FOND DE L'AIR EST ROUGE, film français de Chris Marker. Quintette, 5[e] (033-35-40) (deux salles), Olympic, 14[e] (542-67-42).
QUITTER THIONVILLE, film français de Mohamed Alkama. V. f./v. arabe : La Seine, 5[e] (325-95-99).
LA NUIT, TOUS LES CHATS SONT GRIS, film français de Gérard Zingg. Cluny-Ecoles, 5[e] (033-20-12), Bonaparte, 6[e] (326-12-12), Biarritz, 8[e] (723-69-23), Cinémonde-Opéra, 9[e] (770-01-90), U.G.C. Gare de Lyon, 12[e] (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13[e] (331-06-19), Mistral, 14[e] (539-52-43), Magic-Convention, 15[e] (828-20-64).
BIG GENERATION, film musical américain de Will Stolen. V.o. : Vidéostone, 6[e] (325-60-34).
LA NUIT DES VERS GEANTS, film américain de Jeff Lieberman. V.o. : Ermitage, 8[e] (359-15-71) ; vers. fr. : U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32), Maxéville, 9[e] (770-72-86), U.G.C. Gare de Lyon, 12[e] (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13[e] (331-06-19), Mistral, 14[e] (539-52-43), Bienvenüe-Montparnasse, 15[e] (544-25-02), Convention Saint-Charles, 15[e] (579-33-00), Images, 18[e] (522-47-94), Secrétan, 19[e] (206-71-33).
L'ENFER DES MANDIGOS, film américain de Steve Carver (**). V.o. : Balzac, 8[e] (359-52-70) ; V.f. : ABC, 2[e] (236-55-54), Cluny-Palace, 5[e] (033-07-76), Gaumont-Sud, 14[e] (331-51-16), Cambronne, 15[e] (734-42-96), Clichy-Pathé, 18[e] (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20[e] (797-02-74).

UNE SALE HISTOIRE (Fr.) : 14 Juillet-Parnasse, 6[e] (326-58-00) ; Saint-André-des-Arts, 6[e] (326-48-18), h. sp.
VALENTINO (Ang., v.o.) : La Clef, 5[e] (337-90-90) ; Biarritz, 8[e] (723-69-23).
LA VIE DEVANT SOI (Fr.) : Capri, 2[e] (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2[e] (742-83-90) ; Jean-Cocteau, 5[e] (033-47-62) ; Paramount-Odéon, 6[e] (325-59-83) ; Paramount-Elysées, 8[e] (359-49-34) ; Publicis-Elysées, 8[e] (720-76-23) ; Paramount-Bastille, 12[e] (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13[e] (707-12-28) ; Paramount-Galaxie, 13[e] (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14[e] (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14[e] (326-22-17) ; Convention-Saint-Charles, 15[e] (579-33-00) ; Murat, 16[e] (288-99-75) ; Paramount-Maillot, 17[e] (758-24-24) ; Moulin-Rouge, 18[e] (606-34-25).
VOUS N'AUREZ PAS L'ALSACE ET LA LORRAINE (Fr.) : Montparnasse 83, 6[e] (544-14-27) ; Marignan, 8[e] (359-92-82) ; Français, 9[e] (770-33-88).







INSTITUT

A la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres

Trente années de recherches sur les manuscrits de la mer Morte

Deux textes d'une grande portée, celui de M. Paul-Marie Duval sur l'art celtique, puis celui de M. André Dupont-Sommer sur les manuscrits de la mer Morte, d'une importance capitale, ont conféré vendredi à la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres un éclat exceptionnel.

Après le discours traditionnel de M. Robert Flacelière, président, la lecture du palmarès de 1977 et la proclamation des archivistes paléographes de la dernière promotion, les auditeurs qui l'ignoraient encore ont appris, de *la bouche de l'auteur des Celtes* (actuel succès de librairie) que leur art, « *considéré d'abord, encore à la fin du dix-neuvième siècle, comme barbare, mineur et même enfantin, est en réalité expressionniste et abstrait* », inspirateur d'une des grandes tendances de l'art d'aujourd'hui. L'archéologie a réhabilité ces ethnies qui ont occupé une grande partie de l'Europe entre le cinquième et le premier siècle avant notre ère. « *Nous connaissons cet art*, a poursuivi l'orateur après un large tour d'horizon historique, *surtout par des bijoux, des armes, des vases de métal et de terre cuite, des ornements de char, des monnaies, et quelques pièces de grands sculpteurs en Provence, en Rhénanie, en Armorique. L'ornement est fondé sur la courbe et la contre-courbe, la stylisation poussée jusqu'à la caricature, la transformation et la liaison continue des motifs, poussées jusqu'à la métamorphose, et surtout l'interprétation des sujets vivants, notamment végétaux, en dessins abstraits...* »

Les grottes de Qoumrân

M. André Dupont-Sommer, secrétaire perpétuel, était sans aucun doute le « spécialiste » le plus qualifié pour faire une synthèse, abondamment nourrie de « Trente années de recherches sur les manuscrits de la mer Morte (1947-1977) ». C'est, en effet, en 1947, que tout a commencé, avec la découverte fortuite par un berger bédouin, au nord du ouadi Qoumrân d'une grotte pleine de jarres où étaient enfermés de vieux rouleaux de cuir couverts d'une écriture pour lui indéchiffrable. Début d'une prodigieuse aventure scientifique : dix autres grottes à manuscrits. En tout, douze rouleaux à peu près complets. Six cents manuscrits, des dizaines de milliers de fragments en général peu utilisables.

Les sept rouleaux trouvés dans la première grotte sont désormais dans le Temple du Livre à Jérusalem. Le plus beau, entièrement déployé est celui d'*Isaïe*. Car, un quart de la masse recueillie à Qoumrân est constitué par des copies des livres bibliques, dont tous, sauf celui d'*Esther*, sont représentés, souvent en plusieurs exemplaires. Si l'on considère que le texte de la Bible hébraïque « officielle », reproduisant à peu près sans variantes une seule et même version, se réfère à des manuscrits dont le plus ancien est daté de 895 après J.-C., on apprécie l'aubaine d'*avoir sous la main des manuscrits hébreux plus anciens d'environ mille ans.*

Quant aux manuscrits non bibliques, ils concernent d'une part les « pseudépigraphes de l'Ancien Testament », et autres apocryphes, mais encore des ouvrages religieux totalement inconnus présentant « *une telle homogénéité de doctrine qu'ils ne peuvent provenir que d'un même milieu mystique, d'une même secte* ». Ainsi que des « commentaires » « *étroitement en rapport avec les doctrines propres de la secte et ses préoccupations contemporaines (...), vestiges et témoins de cet immense labeur exégétique que les membres de la secte ont poursuivi sans relâche (...) pendant à peu près deux siècles* ».

On a trouvé, enfin, un tout autre rouleau, dit « rouleau du *Temple* », *le plus long de tous*, dont la publication est impatiemment attendue.

Cette secte, est celle des Esséniens et la thèse de M. Dupont-Sommer, selon laquelle ces manuscrits devaient provenir du grand couvent essénien de la région de Qoumrân, et avaient été emballés avec soin et cachés dans les grottes à un moment critique, a fini par l'emporter après plusieurs années de discussions passionnées.

L'enjeu dépassait singulièrement celui d'une controverse d'érudits. Il a trait aux sources mêmes du christianisme. « *Dès le début*, dit l'orateur, *il m'est apparu que les textes de Qoumrân, en même temps qu'ils nous renseigneraient de façon directe, immédiate, sur l'histoire, les croyances, les rites de la secte essénienne, faisaient ressortir entre celle-ci et l'Eglise chrétienne primitive des affinités et des ressemblances singulièrement nombreuses et précises, et je crois pouvoir soutenir, en même temps, que la thèse de l'origine essénienne des rouleaux, l'idée que l'essénisme, tel que ces rouleaux nous le révélaient, avait préparé les voies, plus que tout autre mouvement dans le judaïsme, à l'institution chrétienne et, sur bien des points, lui avaient servi de modèle...* »

Alors que le site archéologique visité, il y a une centaine d'années par quelques explorateurs au nord des ouadi Qoumrân — murs, citerne, tessons, cimetière avec des tombes d'un type inconnu, — n'offrait pas d'explication satisfaisante, M. Dupont-Sommer suggéra, dès 1951, une hypothèse : si les rouleaux provenaient de la communauté essénienne décrite par Pline l'Ancien, ces ruines ne seraient-elles pas les vestiges de cet établissement ?

De 1951 à 1958, six campagnes de fouilles ont abouti à des résultats « *qui lèvent enfin le voile sur cet énigmatique habitat du désert* ». On a mis au jour toutes les installations nécessaires à la vie d'une communauté isolée, même un aqueduc, et d'autres répondant aux exigences de sa vie religieuse : salle d'écriture avec tables et encriers, réfectoire, baptistères. Et sur près de 5 kilomètres le long de la rive de la mer Morte, les traces d'un vaste domaine agricole.

Le maître de justice

Voici alors la révélation la plus surprenante des manuscrits de Qoumrân : ils nous renseignent sur l'histoire du fondateur de la communauté, le « maître de justice ». C'était un prêtre. « *Réformateur zélé et d'un mysticisme ardent, adversaire résolu du sacerdoce officiel auquel il reprochait son mépris de la Loi et son impiété, il rompit avec le judaïsme officiel (...) entraînant dans le schisme nombre de prêtres et de laïcs.* » Il fut persécuté, finalement arrêté, jugé et mis à mort.

Les textes prophétiques de Qoumrân, le *Commentaire d'Habacuc*, les *Hymnes*, dont l'orateur lit des passages d'une éclatante poésie, le proclament le Révélateur par excellence, le prophète au sens biblique du mot, expressément « l'annonciateur de l'Evangile » qui a même été trahi par les siens...

Quelle fut la portée de ce message ? Prélude au message évangélique chrétien ? Certains l'ont contesté, notamment, au dix-neuvième siècle et dans la première moitié du vingtième siècle. Or, réaffirme M. Dupont-Sommer, « *L'exégèse des textes du Nouveau Testament ne peut plus se soustraire, aujourd'hui, à la lumière que versent sur eux, à flots, les rouleaux esséniens de Qoumrân.* »

En pressentant que ces textes marqueraient un tournant décisif dans les études relatives aux origines de l'Evangile — « *un enseignement prophétique, à la manière des maîtres esséniens et non pas un enseignement de tradition, à la manière des maîtres pharisiens* », dont le rôle et la valeur ne sont pas, ici, en cause. — M. Dupont-Sommer avait, dès le début de la controverse, employé le mot de « révolution ». Il n'est pas trop fort. Certes d'autres documents peuvent être encore trouvés, qui pourront compléter, nuancer, retoucher certaines interprétations. Et, conclut l'orateur, « *nous n'en sommes pas encore aux conclusions définitives, au terme de la vaste enquête et de la passionnante entreprise scientifique, dont les résultats concernent l'un des problèmes fondamentaux de l'histoire humaine.* »

JEAN-MARIE DUNOYER.

ÉCHECS

KORTCHNOI ACCENTUE SON AVANCE

A Belgrade, dans la finale du *Tournoi des prétendants au championnat du monde*, les parties se suivent et se ressemblent.

Victor Kortchnoï vient de battre à nouveau Boris Spasski. Les deux adversaires ont joué le même début que dans la première partie, qui s'était terminée de justesse par la nullité. Kortchnoï mène désormais par 3,5 à 0,5.

FINALE DU TOURNOI DES PRÉTENDANTS
Troisième partie
Blancs : Victor KORTCHNOI
Noirs : Boris SPASSKY
Partie anglaise

1.	c4	c5	19.	Cd4	Té8
2.	Cf3	Cf6	20.	Dd3	Ca5
3.	Cc3	Cc6	21.	Cb5	Dc6
4.	d4	c×d4	22.	Fd4	Cé4
5.	C×d4	é6	23.	Fé5	Fa6
6.	g3	Db6	24.	a4	Cc4
7.	Cb3	Cé5	25.	Dd4	C×é5
8.	é4	Fb4	26.	f×é5	F×b5
9.	Dé2	0-0	27.	a×b5	D×b5
10.	f4	Cc6	28.	c4	Dc5
11.	Fé3	Dc7	29.	D×c5	C×c5
12.	Fé2	d5	30.	F×d5+	Cé6
13.	é5	Cé4	31.	Ta1	a5
14.	0-0	F×c3	32.	F×a8	T×a8
15.	c×d5	é×d5	33.	Tab1	a4
16.	b×c3	b6	34.	T×b6	Cd4
17.	Tac1	f5	35.	Td6	Les N. aband.
18.	é×f6	C×f6			

ANNIVERSAIRE

Leclerc ou la vertu de désobéissance

Les anciens compagnons du général Leclerc de Hauteclocque, maréchal à titre posthume, célébreront, le 27 et le 28 novembre, le trentième anniversaire de la mort de l'ancien chef de la 2e division blindée.

Les survivants de cette glorieuse unité déposeront une gerbe au monument élevé, porte d'Orléans à Paris, à la mémoire du maréchal Leclerc, le dimanche 27 novembre, à 10 h. 30. Une messe, célébrée en l'église Saint-Louis-des-Invalides, aura lieu à 11 h. 30, en présence de Mme la maréchal Leclerc de Hauteclocque. Le lundi 28 novembre, à 18 h. 30, l'Association de la 2e D.B. ranimera la flamme à l'Arc de triomphe.

C'est le vendredi 28 novembre 1947, en début d'après-midi, que le bimoteur Mitchell transportant d'Oran à Colomb-Béchar le général Leclerc, alors inspecteur général des Forces françaises d'Afrique du Nord, s'était écrasé en bordure de la voie ferrée Oujda-Kenadza, près de la frontière algéro-marocaine. Pris dans un violent vent de sable, l'avion, après avoir été plaqué au sol, avait explosé, ne laissant que des débris épars, dont la canne légendaire du général.

TRENTE années — presque un tiers de siècle — donnent le recul nécessaire, à une époque exceptionnellement riche en témoignages, pour prendre la juste mesure des événements et des hommes.

C'est le cas pour Leclerc, disparu le 28 novembre 1947 dans ce même ciel d'Afrique qui vit, six ans plus tôt, le début de son extraordinaire épopée où il illustra et personnifia l'aventure gaulliste.

Pour parcourir cette fulgurante trajectoire, il avait dû accepter de devenir un aventurier, un *proscrit*, un rebelle, condamné à mort pour félonie par le gouvernement légal de Vichy.

Pourtant, rien ne destinait ce rejeton d'une vieille famille de l'aristocratie picarde, élevé dans la tradition du respect des valeurs établies, marqué par sa formation militaire classique, à devenir un officier rebelle, au risque d'une mort, infamante aux yeux de beaucoup à l'époque, au risque surtout de représailles contre sa famille demeurée en France, ce qui lui fit adopter le nom de Leclerc. Mesure-t-on suffisamment ce qu'a représenté, pour un homme de ce sang et de cette tradition, un tel choix ? La confidence qu'il fit à Guillebon, son plus fidèle et intime compagnon, l'éclaire : « *Tout ce que j'ai fait de grande dans ma vie, je l'ai fait en désobéissant.* » Ce refus de Leclerc d'obéir contre sa conscience, c'est le même que celui qui, à Thèbes, il y a plus de deux mille ans, opposait Antigone à Créon.

Cette discipline, « force principale des armées », il n'allait cesser de la récuser dans l'intérêt supérieur du pays. Sa plus belle victoire sans doute, la prise de Strasbourg, il l'obtint en ne se pliant pas, ou trop tard, aux directives de Patton, commandant la troisième armée américaine. Quel exemple ! Quel précédent aussi pour d'autres chefs de guerre en d'autres circonstances ! *Les généraux rebelles du putsch* d'Alger, en 1960, n'y ont-ils pas songé ?

Mais si, pour lui, désobéir était une condition nécessaire, elle n'était pas suffisante. Fallait-il encore que, dès août 1940, après blessure et *évasion, il rejoigne de Gaulle à* Londres, pratiquement inconnu mais porteur, à ses yeux, de l'espérance et de l'honneur français. Fallait-il qu'il se mette inconditionnellement à ses ordres. Qu'il ne cesse de prendre les initiatives les plus hardies, dans *l'isolement où* les circonstances le plaçaient, au cœur de l'Afrique noire où, à peine débarqué, il rallie à la France libre le Cameroun et le Tchad.

Dans cette quête frénétique et systématique rentrait au moins autant le souci, légitime pour un chef de guerre, de combattre et de battre l'ennemi que l'impérieuse nécessité politique qu'il ressentait de maintenir la France combattante aux côtés des Alliés.

Ce n'est pas le moins remarquable de ses traits que la permanence de ce souci avant tout politique. Que représentait la dérisoire « Force L » pour la VIIIe armée de Montgomery ? Quelques centaines d'hommes avec un matériel hétéroclite, isolés, perdus au *centre* de l'Afrique, si loin du front égypto-libyen, que nul ne songeait à eux, *a fortiori à les utiliser*. Et pourtant, ces proscrits allaient donner à la France libre sa première victoire en enlevant de haute lutte aux Italiens la forteresse de *Koufra*, considérée comme inaccessible. Il devait y faire le célèbre serment, tenu trois ans plus tard, de libérer Strasbourg, qui, déjà, le fit entrer dans l'histoire.

Mais, ce n'était que le début de l'aventure. La campagne d'Afrique terminée, Rommel défait, il fallut récuser l'autorité de Giraud qui, en représailles, exile Leclerc et ses hommes, trop embarrassants, en Libye. C'était le prix à payer pour conforter celle, alors vacillante, de de Gaulle. Forçant, une *fois* de plus, le destin, Leclerc rallia, sans ordres sinon contre les ordres, plus ou moins clandestinement, à marches forcées, le Maroc avec sa troupe, *pour y constituer cette grande unité,* qui allait devenir la IIe division blindée, moyen indispensable, mais non suffisant, à l'accomplissement de son dessein politique. Possédant désormais ce puissant instrument de combat, fallait-il encore qu'il puisse l'utiliser sur le front de l'Ouest non encore créé, là où son instinct politique lui commandait d'être et non sur celui, futur, du Midi où la logistique autant que la raison auraient pourtant voulu qu'il se trouve, incorporé à ce qui allait devenir la Ire armée française. Avec l'appui indispensable de Charles de Gaulle, il obtint des Américains, contre toute raison, que l'immense matériel que représente une division blindée soit transporté d'Afrique en Angleterre pour participer ensuite au débarquement en Normandie.

L'honneur de la France

Par son insoumission, il a permis à la flamme mourante de l'espérance de ne pas s'éteindre au plus noir des années du malheur. La *rumeur de ses victoires dans ces* lieux inconnus des déserts africains — qu'il hissa à la célébrité et à la gloire et dont la France, l'oreille collée à la radio brouillée de Londres, épelait les noms, symboles de son espoir — faisait sourdement *écho aux salves des pelotons* d'exécution des partisans, aux gémissements des *martyrs* de l'armée des ombres, à ceux de « *leur pauvre roi supplicié* », comme l'a défini inoubliablement Malraux, de *ce* Jean Moulin qui savait tout et qui mourut *pour* s'être tu, au *bruit* que fit le corps brisé de Pierre Brossolette s'écrasant au sol après son saut volontaire dans le vide pour ne pas parler sous la torture, aux sanglots des mères juives arrêtées au petit matin, à qui on arrachait leurs enfants...

Ainsi, ce qu'il a accompli ne se mesure pas seulement au bilan de ses victoires — le héros pèse plus dans la balance de l'Histoire que le poids spécifique de ce qu'il a fait. Que représentait la 2e D.B. au milieu de *l'immensité des armées* alliées ? Elle n'a pas influé sur le sort des armes. Ni même accéléré l'issue de la guerre, malgré l'extraordinaire périple commencé à Koufra et achevé à Berchtesgaden.

Et ce chef de guerre s'élève au niveau de l'*homme* d'Etat. *En 1946*, commandant en chef en Indochine, il sut pressentir le fait national vietnamien et recommanda d'accorder l'indépendance réclamée par Ho Chi Minh.

Leclerc fut parmi les tout premiers à ramasser l'épée brisée de la France pour ne plus la lâcher jusqu'à la victoire, démontrant, comme l'Histoire en offre d'autres exemples, que le destin des nations dépendait parfois d'un tout petit nombre d'hommes. Ne fut-ce pas le cas des quelques centaines d'aviateurs de la R.A.F. pendant la bataille d'Angleterre ?

Ce n'est pas assez dire qu'il a été l'honneur de la France. Il a été aussi sa fortune. Lui et ce millier d'*hommes* en qui Charles de Gaulle avait reconnu ses compagnons de la Libération et dont quelque cinq cents sont morts. Ces chevaliers de la Table ronde de l'aventure gaulliste — une des grandes aventures humaines, — quêtant obstinément au prix de tant de sang, de souffrances et de mort, au fond de l'Afrique, dans les déserts de la Cyrénaïque ou au cœur du pays occupé, ce Graal qu'était *pour* eux la liberté. Et « *là où ils mouraient, renaissait la patrie* ».

CLAUDE CHEVALIER-APPERT.

CARNET

Naissances

— Michèle Natacha et Alain Loinger sont heureux d'annoncer la naissance de

Gaëlle-Alexandra,

le 17 novembre 1977.
1, rue Hirschler, 67000 Strasbourg.

— M. et Mme François Kusterholtz ont la joie d'annoncer la naissance de leur fille,

Marie-France,

le 15 novembre 1977.
Hameau de Biard, Labbeville, 95690 Nesle-la-Vallée.

Décès

— Ravi à l'affection de toute sa famille et de ses amis, on nous prie d'annoncer le décès de

M. Hammache ABBOU,
brigadier de gardiens de la paix
de la compagnie des gardes
de l'Elysée,
cité à l'ordre de la nation,
médaille d'or des actes de courage
et de dévouement
et médaille d'honneur
de la police française,

tombé victime du devoir le 23 novembre 1977, à l'âge de quarante-trois ans.

La cérémonie officielle sera célébrée le mardi 29 novembre, à 9 h. 30, dans la cour d'honneur de la préfecture de police.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 2 décembre, à 13 h. 30, en la mosquée de Sidi-Souf! de Bejaïa, Bougie (Algérie).

De la part de toute la famille et de ses nombreux amis.

« Dieu veille sur lui à présent. »

19, rue Marx-Dormoy, 75018 Paris.
12, rue de l'Ecole-Zerrouki, Bejaïa (Algérie).
17, boulevard Soult, 75012 Paris.
5, rue des Valladiers, 38200 Bagnols-sur-Cèze.
Boulevard Amirouche, Bejaïa (Algérie)
81, rue Henri-Barbusse, 93200 Aubervilliers.
[*Le Monde* du 24 novembre.]

— Blois.
— Mme Roger Alliot, son épouse,
Mme Monique Alliot,
Le professeur et Mme Michel Alliot,
M. et Mme Jean Moreaux,
Les docteurs Bruno et Françoise Alliot,
Le professeur et Mme Michel Chatelus,
ses enfants,
M. et Mme Emmanuel Sicard-Alliot,
Jean-Eric Moreaux,
Olivier, Laurence, Etienne, Guillaume et Benoît Alliot,
Renaud, Gautier et Sébastien Chatelus
ses petits-enfants,
Aude et Séverine, ses arrière-petites-filles,
Les familles Alliot, Briatta, Durand, Picard et Bretheau,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Roger ALLIOT,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre,

pieusement décédé, muni des sacrements de l'Eglise, le 24 novembre 1977, dans sa quatre-vingtième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 26 novembre, à 14 h. 30, en la cathédrale Saint-Louis de Blois.

Ni fleurs ni couronnes.
1, rue du Palais, 41000 Blois.

— Mme Michel Carlhian, son épouse,
Francis Carlhian,
M. et Mme Patrice Carlhian et Julia,
Jean-Marie Carlhian,
M. et Mme Robert Carlhian et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Paul Carlhian et leurs enfants,
Mme Brigitte Carlhian et ses enfants,
Les familles Carlhian et Lacroix, parents, alliés et ses amis,
ont la profonde douleur de faire part du rappel à Dieu de

Michel CARLHIAN,
croix de guerre 1939-1945,
commandeur
de l'ordre du Mérite sportif,

décédé accidentellement à Nîmes le 17 novembre 1977.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité à Chantilly, le 24 novembre 1977.

Cet avis tient lieu de faire-part.
10, rue Beaouville, 75116 Paris.

— Mme René Causse,
M. et Mme Jean Max Causse et leur fils François,
Mme Raymond Causse et ses enfants,
M. et Mme Pierre Causse et leurs enfants,
font part du décès, survenu le 18 novembre, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, de

M. René CAUSSE,
ancien élève
de l'Ecole polytechnique,
officier de la Légion d'honneur,

et rappellent à votre souvenir sa petite-fille,

Christine CAUSSE,

décédée à l'âge de neuf ans, dans l'incendie du C.E.S. Pailleron.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité à la chapelle de Villeneuve-d'Uriage.

Berbeys, 38320 Eybens.
35, rue de la Pompe, 75016 Paris.

— M. et Mme Jean-Pierre Kroll, Michel et Brigitte Kroll,
Mme Suzanne Barache,
font part du décès de

M. Robert KROLL,

leur père, grand-père et ami.

Les obsèques auront lieu le lundi 28 novembre.

On se réunira au cimetière du Père-Lachaise, à 11 heures (96e division).

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Nous apprenons le décès de
Mme Suzanne MASSO,
survenu le vendredi 25 novembre, à Paris.

Ses obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité.

Une messe sera célébrée aux Invalides le vendredi 2 décembre, à 11 h.

[Née à Paris, le 9 janvier 1907, Suzanne Rosambert, alors mariée à Me Henri Torrès, avait commandé pendant la seconde guerre mondiale le corps féminin de la division Leclerc, le corps Rochambeau, surnommé « les Rochambelles ». Elle termine la guerre avec le grade de commandant, et part en Indochine. C'est en rentrant, en 1948, qu'elle épouse le colonel Massu. Suzanne Massu a publié deux livres de souvenirs : « Quand j'étais Rochambelle » et « Un commandant pas comme les autres ».]

— Mme Henri Pavard,
M. et Mme Larbi Touat et leurs enfants,
Mme Jeannine Pavard et sa fille,
M. et Mme Albert Pavard et leurs enfants,
ont la douleur de faire part de la mort de

M. Henri PAVARD,

leur *époux, père, grand-père*, pieusement décédé dans sa quatre-vingt-troisième année, le 23 novembre 1977.

Les obsèques auront lieu le lundi 28 novembre, à 14 h. 30, en l'église de Combs-la-Ville.

Place Hottinguer,
77380 Combs-la-Ville.

— Pau.
Mme Verdenal,
Le docteur Jean Verdenal et ses enfants,
Mme Jean Verdenal,
Mlle Marie-Paule Verdenal,
Les familles Lorber, Colin, Meunier, Nouvian, Desouches,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre VERDENAL,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
avocat à la cour d'appel de Pau,
ancien secrétaire de la conférence,
ancien bâtonnier,
ancien maire
de la ville de Pau de 1936 à 1944,
ancien vice-président
du conseil général,

survenu le 21 novembre 1977, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, muni des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques religieuses ont eu lieu le 23 novembre en l'église Notre-Dame.

38, avenue Thiers, 64000 Pau.

— Le conseil d'administration et le personnel du Service social des jeunes ont la tristesse de faire part du décès de

M. Michel WASSERBERGER,
directeur de l'œuvre.

Les obsèques auront lieu lundi 28 novembre. Réunion à 10 h. 45, cimetière du Montparnasse, entrée rue Emile-Richard.

27, avenue de Ségur, 75007 Paris.

— Fontainebleau.
Mme Charles Wolf, *son épouse*,
M. et Mme Alain Auger,
Le docteur et Mme Bernard Wolf, ses enfants,
Mme Alfred Muller, sa sœur,
M. et Mme Henri Boyer, ses beau-frère et belle-sœur,
M. Jean-Paul Boyer, son neveu,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Charles WOLF,

rappelé à Dieu dans sa soixante-huitième année, le 24 novembre 1977.

Les obsèques seront célébrées en l'église réformée de Fontainebleau, 3, rue Béranger, le mardi 29 novembre, à 14 heures.

L'inhumation aura lieu le même *jour au cimetière de Fontainebleau.*

Cet avis tient lieu de faire-part.
18, boulevard du Général-Leclerc, 77300 Fontainebleau.

Anniversaires

— A l'anniversaire de sa mort, le 27 novembre 1976, les collègues et amis de

Diego VALERI,

auront une pensée pour le poète et critique italien, ami chaleureux de la France.

Avis de messe

— Une messe, célébrée le dimanche 4 décembre, à 18 heures, en l'église Notre-Dame-des-Pauvres, boulevard Gallieni, à Issy-les-Moulineaux, réunira la famille et les amis de

Martine LETOURNEUX-AUDRAS,

décédée accidentellement en montagne, le 6 septembre 1977.

Offices religieux

— L'œuvre de la visite des détenus dans les prisons fait célébrer une messe le premier mercredi de chaque mois, à 16 h. 30, en la chapelle paroissiale, 3, place Saint-Thomas-d'Aquin, Paris (7e).

Soutenances de thèses

Doctorat d'Etat

— Lundi 28 novembre, à 14 heures, université de la Sorbonne nouvelle, salle Liard, M. Pierre-Yves Petillon : « Saul Bellow et la tradition américaine : exercice de lecture ».

Communications diverses

— Le docteur et Mme P. Cantonnet remercient les personnes qui se sont intéressées à leur sort après la destruction de leur immeuble.

Le cabinet médical est transféré à la clinique des Chênes, Vélizy-Ouest. Tél : 946-11-70.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

A L'HOTEL DROUOT

Lundi

VENTES

S. 3. - Charchoune Tutundjian.
S. 4. - Or. Extrême-Orient.
S. 6. - Bibliothèque d'un architecte.
S. 8. - Tableaux anciens et modern. Objets d'ameublement.
S. 12. - Tableaux anciens. Bijoux.

EXPOSITIONS

S. 8. - Hte curios. Antiquit. Moyen Age. Renaissance.
S. 14. - Orfèvrerie anc. et mod.
S. 16-17. - Success. Mme la Duchesse de Doudeauville et div. Objets d'art et d'ameublem. princip. 18e et 19e. Tableaux modernes.

éc

DEUX

A Versailles

LE S.N.I. APPELLE À LA GRÈVE LE 1er DÉCEMBRE

RÉPUBLIQUE ARABE

AVIS

APPEL D'OFFRES « LOCALES E

هكذا من الأصل

Le Monde

économie

DEUX CONGRÈS SYNDICAUX

A Versailles

De jeunes délégués C.F.T.C. qui réclament davantage de responsabilités

Les mille six cents délégués de la C.F.T.C., réunis à Versailles, ont consacré la troisième journée de leur congrès, ce samedi 26 novembre, à la discussion du rapport d'orientation, qu'a présenté M. Jean Bornard, secrétaire général, au début de la matinée. Vendredi, le rapport d'activités de M. Jean Bruat, secrétaire général adjoint, avait été adopté à la quasi-unanimité (par 5 394 mandats contre 206 et 293 blancs et nuls).

Les interventions ont surtout reflété les préoccupations des militants aux prises avec les difficultés quotidiennes du monde ouvrier, mais aussi un certain mécontentement des jeunes.

Chômage, pouvoir d'achat, insuffisance du blocage des prix, horaires de travail excessifs, formation professionnelle, piège du travail des femmes, atteinte aux libertés syndicales : tels étaient les grands thèmes évoqués par les congressistes. Il fut également question de l'insuffisance de l'information, de l'ostracisme, dont les syndicalistes chrétiens s'estiment victimes vis-à-vis des radios et de la télévision. Les porte-parole des unions locales se sont plaints de la faiblesse des moyens mis à leur disposition par la confédération. Mais aucune intervention n'a porté sur la grève du 1er décembre organisée par la C.G.T., la C.F.D.T. et la FEN. M. Bruat en a conclu que les travailleurs s'accordaient à la trouver « inopportune et inefficace ».

Au cours du congrès, les jeunes ont exprimé leurs doléances vis-à-vis de l'organisation chrétienne. Ils sont nombreux parmi les délégués, et reprochent aux dirigeants de ne pas leur donner suffisamment accès aux responsabilités dans les instances de la centrale, aux divers niveaux, et de ne pas leur procurer assez de formation ou de moyens d'action.

« *Sans les jeunes*, a dit notamment Mlle Odile La Gallais (Banque, Normandie), *la C.F.T.C. perdra sa vitalité. Il faut les associer, par exemple, aux travaux pour les préparer aux responsabilités. Un jeune devrait être chargé de la propagande. Mais on manifeste un certain scepticisme à leur égard. Lorsqu'ils extériorisent leur enthousiasme, ils sont critiqués comme s'ils étaient des révolutionnaires.* »

Cependant, ces jeunes militants ne sont nullement en désaccord avec l'orientation de la centrale. Leurs critiques portent sur les méthodes, l'insuffisance du dynamisme et la répartition des responsabilités. Ces dernières, en effet, restent, pour la plupart, entre les mains des aînés qui ont vécu et assumé la scission de 1964.

Pour répondre à l'aspiration des jeunes, une association a été créée au sein de la C.F.T.C., il y a deux ans, dont le président est M. Michel Covet, du syndicat de la banque et délégué national C.F.T.C. (Crédit lyonnais). Elle regroupe des étudiants et des jeunes travailleurs, ceux-ci étant généralement majoritaires. « *Les jeunes*, explique M. Covet, *en ont* « *ras-le-bol* » *du langage et des slogans politiques qu'ils entendent à l'université, au bureau ou à l'atelier. Certains ont été attirés par les écologistes et s'en sont écartés parce qu'on voulait les récupérer.* »

La JOC et la JEC, selon M. Covet, déçoivent un bon nombre de jeunes en voulant les entraîner vers un syndicalisme révolutionnaire et en se montrant « intolérantes ». La nouvelle association est surtout implantée dans les P.T.T., les banques, l'E.D.F., le commerce et, géographiquement, en Normandie, en Franche-Comté, en Ile-de-France.

JOANINE RDY.

LES PLACES FORTES : ALSACE, NORD ET BASSE-NORMANDIE

Les meilleures implantations de la C.F.T.C. se situent en Alsace, avec 10,79 % des sections syndicales, dans le Nord, avec 10,65 %, et dans la Basse-Normandie, avec 9,31 %. Le taux dépasse 6 % en Lorraine, dans les Pays de Loire et en Bretagne (avec une amélioration plus sensible dans cette dernière région, soit 6,33 % contre 3,53 % en 1975). Le taux est de 5,13 % dans la région parisienne. Il tombe en dessous de 2 % dans le Limousin, le Poitou-Charente, la Champagne et la Bourgogne.

Ces informations sont extraites de l'enquête du ministère du travail sur les sections syndicales d'entreprises existant en 1976, dans les établissements du secteur privé ou para-public employant plus de cinquante salariés (« le Monde » du 15 novembre 1977). Selon ce bilan, la C.F.T.C. a légèrement amélioré son implantation puisqu'elle représente, en moyenne en France, 5,11 % des sections syndicales existantes contre 4,26 % en 1970.

Aux élections des délégués au comité d'entreprise, elle a recueilli, ces dernières années, selon les statistiques du ministère du travail, de 2,5 à 3 % des suffrages, tous collèges confondus.

A Strasbourg

Les métallurgistes C.F.D.T., désenchantés mais lucides

De notre envoyé spécial

Strasbourg. — Pas de grands affrontements, pas de grandes envolées... Mais une sorte de gravité, parfois pesante, a caractérisé le début du trente-septième congrès des métallurgistes C.F.D.T. qui s'est ouvert le 24 novembre à Strasbourg et devait se terminer le 27 novembre. Un congrès marqué par la crise : celle de la gauche, bien sûr, mais plus encore celle de l'économie française et mondiale avec ses lourdes conséquences sur le climat social et l'action revendicative.

La plupart des orateurs qui sont intervenus les deux premiers jours dans le débat sur le rapport général et d'activité ont consacré leur temps de parole au chômage, à la dégradation des revenus, à l'intransigeance patronale, aux luttes... et aux difficultés que rencontrent les militants pour percevoir les cotisations syndicales.

Le thème du congrès : « Lutter pour l'emploi, pour un autre emploi », et la définition d'un cahier revendicatif pour obtenir une convention collective nationale avec l'Union des industries métallurgiques et minières (U.I.M.M.) ont retenu l'attention de nombreux congressistes. La réduction de la durée du travail, trente-cinq heures par semaine, et la cinquième semaine de congés payés, ainsi que la réduction des écarts hiérarchiques et des inégalités, sont considérés comme des revendications prioritaires ou essentielles. Au total, les débats ont été imprégnés d'un certain désenchantement, mais aussi d'une grande lucidité, et même d'une relative confiance dans la valeur des revendications et des démarches cédétistes, quels que soient les aléas de l'unité d'action avec la C.G.T. et les retombées de la rupture entre le P.C. et le P.S. Comme ce syndicaliste du Nord qui affirme : « *Nous ne sommes pas paumés* », d'autres orateurs ont expliqué que, n'ayant jamais crié : « *Une seule solution : le programme commun !* », ils n'avaient pas perdu trop d'illusions.

Les deux interventions très attendues par les congressistes, celle de M. Postel pour la fédération de la métallurgie C.G.T., invitée à assister au congrès depuis plusieurs années, et celle de M. Edmond Maire, secrétaire confédéral, se sont, elles aussi, coulées dans le moule d'un réalisme serein.

Pour le délégué cégétiste, dont l'intervention ferme mais mesurée « *confirme la volonté des deux organisations de faire de l'unité d'action une base permanente de l'activité revendicative* », cette unité d'action « *n'a jamais été une voie royale* ». Pas question de sous-estimer « *les passes difficiles* » et les divergences sur les méthodes d'action ou sur le contenu du programme commun de la gauche.

Quant à M. Edmond Maire, après avoir insisté sur la portée mondiale de la crise économique et tourné en dérision les récentes mesures ou recommandations gouvernementales sur les salaires, il a dressé un bilan assez sévère de l'action syndicale et de la situation politique sans pour autant sombrer dans le pessimisme. « *La mobilisation est actuellement nettement insuffisante... Il n'y a pas de continuité entre les luttes dans les entreprises et les actions d'ampleur nationale... La grève du 1er décembre, il faut l'admettre, n'est pas une journée qui ordonne des actions spectaculaires dans les régions, c'est une action volontaire car il fallait réagir et relever la tête.* » Lançant un appel pour que cette journée du 1er décembre débouche sur des « *actions articulées* » entre les luttes au niveau des entreprises, du département, des professions, M. Edmond Maire a de nouveau dénoncé l'attentisme qui consiste à tout fonder sur les élections législatives ou sur l'intervention de l'Etat.

Tout en répétant qu'il « *ne faut pas s'enfermer dans les discussions purement politiques* », M. Edmond Maire a rappelé que l'action syndicale n'était pas suffisante pour opérer des changements profonds et il a renouvelé ses analyses sur la crise entre le P.C. et le P.S. ainsi que sur les difficultés qu'aurait un gouvernement de gauche pour résorber le chômage, par exemple. Tirant la leçon de ses rencontres avec les dirigeants des partis de l'opposition, le leader syndical a déclaré : « *Il faut l'union entre les socialistes et les communistes. J'ai constaté qu'il n'y a pas d'obstacles insurmontables* ». Espoir fondé ou recours à la méthode Coué ? Toujours est-il que le secrétaire général de la confédération C.F.D.T. a rejoint l'analyse des métallos lorsque, à la fin de son discours, il a insisté sur les nécessités de l'action syndicale et sur « *l'urgence* » d'une relance « *des luttes dans l'unité la plus large* ».

JEAN-PIERRE DUMONT.

Les commerçants reçus par M. Barre

LE PROCESSUS DE CONCERTATION EST ENGAGÉ

« *Nous allons immédiatement entamer les négociations avec M. Boulin, ministre délégué aux finances* », a déclaré, vendredi 25 novembre, M. Francis Combe, président de l'A.C.P.M. (Assemblée permanente des chambres de métiers), à sa sortie de l'hôtel Matignon. La délégation reçue par le premier ministre était composée des présidents des différentes fédérations de la boucherie, de la boulangerie-pâtisserie, des volaillers, poissonniers cafetiers et restaurateurs.

Un calendrier va être élaboré, chaque profession devant étudier avec M. Boulin sa situation respective. A la suite de ces négociations, les commerçants seront à nouveau reçus, sous huitaine, par le premier ministre, a précisé M. Combe, qui a conclu : « *Il n'est pas question de grève, alors que le processus de concertation que nous avons tant souhaité est engagé* »

L'UNITÉ DES P.T.T. SERA MAINTENUE affirme M. Ségard

« *Les postes et les télécommunications ont la même importance pour le gouvernement, même si leurs budgets sont inégaux pour le moment*, a déclaré, vendredi 25 novembre, à Bordeaux, M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux P.T.T. *Elles resteront unies dans le cadre d'un service public.* »

Cette prise de position de M. Ségard répond au malaise ressenti par les postiers, qui craignent que le gouvernement ne considère la lettre comme un moyen de communication techniquement dépassé. Ils affirment que, dans cette optique, l'unité des P.T.T. les dessert (*le Monde* du 24 novembre).

Analysant ces appréhensions, la C.F.D.T. vient de déclarer dans un communiqué qu'« *il y a volonté politique de démanteler le service public, mais le seul moyen de le sauvegarder est le maintien de l'unité des P.T.T. En effet, les activités des deux branches sont complémentaires, comme le sont aussi les infrastructures qui permettent leur fonctionnement* ». Selon la C.F.D.T., les moyens de fonctionnement devraient être considérablement accrus pour permettre à la poste de jouer son rôle social et économique.

● *M. Valéry Giscard d'Estaing* présentera mercredi 30 novembre, au cours d'un court entretien, à 20 heures, sur les deux chaînes de télévision, les nouvelles mesures en faveur des personnes âgées, qui auront été adoptées mercredi matin en conseil des ministres. Au cours de ce conseil Mme Simone Veil, ministre de la santé, fera le bilan des mesures prises par le gouvernement en faveur des personnes âgées.

● *La vignette spéciale pour les voitures des sociétés et des collectivités publiques* est supprimée à compter du 1er décembre 1977. Le Sénat vient en effet d'adopter le texte qui supprimait cette vignette spéciale.

Les sociétés et collectivités intéressées pourront donc se procurer pour leurs voitures particulières des vignettes de la série normale, jusqu'au 5 décembre inclus dans les bureaux de tabac et jusqu'au 12 décembre inclus dans les recettes des impôts, annonce le ministère de l'économie et des finances.

LE S.N.J. APPELLE A LA GRÈVE LE 1er DÉCEMBRE

Le Syndicat national des journalistes (autonome) invite l'ensemble des journalistes à « *participer massivement, par un arrêt de travail de vingt-quatre heures, à la journée interprofessionnelle d'action du 1er décembre.* »

Pour les journalistes, précise le communiqué publié vendredi, cette journée aura pour objet de « *sanctionner la situation qui leur est faite par le patronat et les pouvoirs publics et appuyer les revendications contenues dans la plate-forme de l'U.N.S.J. : rattrapage des revalorisations des salaires, maintien et amélioration du régime des retraites, de prévoyance et de chômage, défense de l'emploi, respect des droits syndicaux* », etc.

Les suppressions d'emplois chez Berliet et SAVIEM

Les départs seront volontaires précise M. Vincent Grob

De notre correspondant régional

Lyon. — En réunissant à Lyon une conférence de presse pour commenter — après la réunion vendredi 25 novembre des comités centraux d'entreprise de Berliet et de la SAVIEM — les récentes mesures d'« *allègement d'effectif* » auxquelles ces deux sociétés se voient contraintes de recourir en 1978 (*le Monde* du 23 novembre), M. Vincent Grob a voulu montrer que les centres de décisions sont bien partagés entre Paris et la métropole Rhône-Alpes. M. Grob, au demeurant, ne s'exprimait pas seulement en qualité de président du directoire de Berliet, mais aussi en tant que directeur opérationnel de Rhône-Véhicules industriels (R.V.I.). Il a confirmé, à cette occasion, que le siège de la future société de construction du poids lourd français sera installé à Lyon, peut-être même quai Claude-Bernard, où se trouve aujourd'hui encore celui de Berliet.

On ne pouvait guère attendre de cette conférence de presse que la confirmation des mesures de suppression d'emplois et de chômage technique dont on avait eu connaissance — officieusement — au début de la semaine par le biais des syndicats C.G.T. des deux entreprises. C'est ce qui s'est effectivement produit. M. Grob a indiqué ainsi que près de mille deux cents salariés de Berliet et sept cents de la SAVIEM qui auront cinquante-huit ans en décembre prochain ou atteindront cet âge en 1978 pourront — s'ils le veulent — quitter ces sociétés avant la fin de l'année prochaine. M. Grob a en effet précisé que, bien que ces mesures soient qualifiées, « *pour des raisons juridiques et fiscales* », de licenciement, elles doivent — socialement — rester des mises à la retraite anticipée « *volontaires* ».

Il n'y a d'ailleurs aucune subtilité de langage, puisque l'on peut penser, sans risque d'erreur, que, compte tenu des « avantages » proposés (indemnités de licenciement, puis indemnités égales à 90 % du salaire net la première année et complément à 85 % ensuite jusqu'à la retraite) (1), les personnels visés ne se feront pas prier pour partir. A cet égard, M. Grob a rappelé qu'en 1975, lors d'une opération en tout point similaire chez Berliet, seulement une vingtaine de personnes sur six cents avaient demandé à conserver leur emploi. Le directeur opérationnel de R.V.I. a également confirmé que cinq journées de chômage technique seront observées en décembre, dans chacune des deux entreprises, et que d'autres journées seront décidées dans les quatre premiers mois de 1978 (cinq ou six chez Berliet, dix-neuf chez SAVIEM).

Ces réductions d'emploi ont été décidées par la direction parce qu'elle a eu « *l'impression que la situation ne risque pas de s'améliorer dans l'immédiat* ». M. Grob a rappelé que la chute du marché du poids lourd en France — de 54 000 en 1973, le nombre de véhicules de plus de 6 tonnes immatriculés en France est tombé à 31 000 en 1975, pour remonter à 48 000 seulement en 1976 et n'atteindre probablement que 46 000 cette année — avait correspondu avec le début du rapprochement Berliet-SAVIEM. Si les exportations ont pu compenser un moment ces difficultés, ce ne fut pas le cas en 1976 et surtout en 1977. Ces marchés extérieurs étaient fragiles puisque insuffisamment diversifiés. M. Grob a cité d'autres causes du marasme actuel : l'écroulement du marché des travaux publics, la diminution sensible des commandes militaires, la politique des prix suivie par le gouvernement. Evoquant ce problème, le directeur opérationnel de R.V.I. a estimé qu'il s'agissait là d'un handicap considérable. « *Face à nos concurrents, qui nous attaquent durement dans cette période, nous sommes obligés de casser certains prix, en particulier sur les maxi-codes, sans avoir la possibilité de les relever dans d'autres créneaux.* »

Répondant à ceux qui estiment que la fusion Berliet-SAVIEM tarde à se concrétiser, M. Grob a tenu à rappeler que la constitution de groupes concurrents Daimler-Benz ou Iveco avait exigé respectivement dix et six années. « *En ce qui concerne Berliet-SAVIEM, au bout de la quatrième année, en 1978, nous présenterons des rationalisations couvrant plus de la moitié de nos gammes. Une gamme unique du groupe existera pour les véhicules de 6 à 15 tonnes. Pour les plus de 15 tonnes, la rationalisation sera effective à 75 % en 1978 : des cabines de la gamme H seront montées sur des chassis Berliet et vice versa. Pour les poids lourds de très gros tonnage, cela viendra après, mais c'est en cours* », a précisé M. Grob. Quant aux réseaux commerciaux qui restent provisoirement communs, « *pour éviter des pertes supplémentaires* », ils seront fusionnés en un réseau unique progressivement dans un délai de l'ordre de cinq années.

B. E.

(1) Le coût de ces mesures pour l'ensemble du groupe véhicules industriels a été estimé à 100 millions de francs.

● *Nouveaux licenciements aux A.R.C.T., à Roanne.* — La direction des Ateliers roannais de constructions textiles S.A. (A.R.C.T.) a annoncé, vendredi 25 novembre, au comité d'entreprise un nouveau licenciement collectif de cent soixante-quinze personnes. Ces licenciements vont être demandés à l'inspection du travail. S'ils sont acceptés, ils s'ajouteront aux cent cinquante-trois autres autorisés déjà en avril par le ministre du travail (*le Monde* du 26 avril). L'effectif des A.R.C.T., qui était de mille sept cent soixante-dix-huit personnes en 1974 et de mille quatre cent soixante-dix-huit au 1er janvier de cette année, tomberait dès lors à mille cent cinquante personnes. — (*Corresp.*)

ÉTRANGER

LES ENTREPRISES SIDÉRURGIQUES AMÉRICAINES BÉNÉFICIERONT DE PRÊTS A TAUX PRIVILÉGIÉS

Le plan de redressement de la sidérurgie américaine élaboré par un groupe de travail dirigé par le sous-secrétaire au Trésor, M. Anthony Solomon, sera présenté dans les prochains jours à M. Carter. Ses grandes lignes ont été révélées aux sénateurs. Il comprend quatre volets.

● Des prix de référence seront établis pour les divers produits sidérurgiques. Les importations effectuées à des prix inférieurs aux niveaux de référence seront frappés de droits de douane compensateurs. L'objectif de l'administration serait de limiter les importations en dessous de 15 % du marché au lieu de plus de 16 % en moyenne depuis le début de l'année et près de 20 % pendant le troisième trimestre.

● Une aide financière sous forme de prêts à faible taux d'intérêt sera accordée aux entreprises pour faciliter la modernisation des installations de production.

● Des mesures fiscales seront prises, permettant un amortissement plus rapide des équipements et atténuant la charge que représente pour la sidérurgie le respect des normes anti-pollution.

● Une modification des tarifs ferroviaires interviendra afin de rendre l'acier américain plus concurrentiel sur les marchés éloignés des centres de production.

AFFAIRES

LE CONTRAT PASSÉ ENTRE LA SOCIÉTÉ CIT-ALCATEL ET L'AFRIQUE DU SUD EST SUSPENDU

Conséquence de l'embargo sur les ventes d'armes décidé par le gouvernement français à la suite de la décision prise le 4 novembre à l'unanimité des membres du Conseil de sécurité de l'ONU, l'Afrique du Sud a annoncé le 25 novembre qu'elle annulait provisoirement le contrat passé en octobre dernier avec la société française CIT-Alcatel (filiale du groupe C.G.E.) pour l'équipement du réseau téléphonique sud-africain en centraux électroniques du type E-10.

Commentant cette décision, le directeur général des P.T.T. sud-africains a déclaré : « *En ces temps de boycottage et de menace de boycottage, il ne serait pas sage pour nous de convertir à l'électronique notre système téléphonique sans avoir l'assurance d'une continuité.* » Pour CIT-Alcatel, le coup est rude. On se console au siège de la firme en faisant valoir que l'Afrique du Sud a pris cette décision pour des raisons essentiellement politiques et non techniques.

TRANSPORTS

MALGRÉ UNE PROGRESSION RAPIDE

Le fret aérien mondial ne représente encore que... 1,4 % du trafic de la S.N.C.F.

Le fret aérian se porte bien. An cours de la dernière décennie, son taux annual moyen d'accroissement a été, à l'échalle mondiale, de daux points plue rapide que celui du transport des passagers : 10,5 % contre 8,4 %. Une source de revenus fort appréciable pour les compagnies : en 1977, Air France tirera de cette activité 19,5 % de ees recettes et U.T.A. réalisera, par ce biais, presque la moitié de son chiffre d'affaires.

Les transporteurs aériens doivent se donner les moyens de euivre cette expansion. C'est ainsi qu'Air France vient d'inaugurer, sur l'aéroport Charles-de-Gaulle, une aérogare de fret capable de traiter, dès 1978, 240 000 tonnes, et, grâce à ses possibilités d'extension, 1 million de tonnes par an. Un investissement de 128 millions de francs.

Pour l'acheminement des marchandises, l'avion est encore un outil nouveau ; beaucoup d'utilisateurs comprennent mal le profit qu'ils pourraient en tirer : *« Le recours à la voie aérienne n'est souvent motivé que pour des raisons d'urgence dans l'approvisionnement, voire de défaillance des transports de surface »*, a constaté M. Géo Besse, directeur général de l'Institut du transport aérien, au cours d'un récent colloque sur le fret organisé par l'Aéroport de Paris.

Ne voit-on pas des Jumbos transporter vers les pays du Proche-Orient des tôles, des tuyaux, des briques, des sacs de ciment ? Récemment, des troupeaux de moutons ont transhumé d'Australie vers l'Iran par la voie des airs ! L'avion fourre-tout, ce n'est, en réalité, qu'une solution de dépannage. Il y a mieux à faire avec un Boeing-747 cargo.

A coup sûr, la forme la plus élaborée de travail aérien est l'intégration de l'avion dans une chaine de production. Ainsi, le groupe P.S.A. Peugeot-Citroën approvisionne en pièces détachées son usine d'assemblage au Nigéria grâce à un pont aérien Lyon-Kano. Pour ce seul client, la compagnie privée U.T.A. aura réalisé, en 1977, six cent soixante vols et acheminé environ 29 000 tonnes.

Comment expliquer ce choix ? *« Il s'agit de comparer non pas les barèmes applicables sur avion ou sur bateau, mais de rapprocher la somme des composants du coût de distribution dont les tarifs ne sont qu'un des éléments. Il faut y ajouter les délais d'acheminement, les immobilisations du capital, la rotation des stocks, les frais d'emballage, les taux d'assurance »*, a précisé M. Henri Benoit, directeur des transports et douanes du groupe P.S.A. Peugeot-Citroën. Dans cette opération, la rapidité d'approvisionnement a permis une économie sur les stocks de l'ordre de 125 millions de francs.

La folie des grandeurs ?

Néanmoins, au regard des autres moyens de transport, l'avion continue de jouer un rôle très modeste. En 1975, les compagnies régulières ont acheminé, sur la réseau international 2 763 millions de tonnes de fret, ce qui représente... 1,4 % du seul trafic de la S.N.C.F. ou encore... 4,6 % du seul trafic du port d'Anvers. Au cours de la période 1973-1975, la France a exporté 354 millions de tonnes de marchandises dont seulement 380 000 tonnes par la voie des airs, soit... 0,11 %.

A ce propos, l'Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.) vient d'achever une étude sur la contribution du transport aérien au développement économique des Etats sub-sahariens. *« Partout, en Afrique, il y a le fleuve ou la voie aérienne... ou rien du tout*, a noté M. Jack Vivian, directeur de l'assistance technique à l'O.A.C.I. *La construction de 1 kilomètre de voie ferrée ou de route revêtue coûte près de 1 million de francs. »*

Selon les experts, les pays africains pourraient alimenter davantage les marchés extérieurs. En 1974, sept Etats sub-sahariens sur trente-sept exportaient des fruits et légumes frais par avion vers l'Europe. Cette même année, seuls le Kenya et la Côte-d'Ivoire ont vendu à l'étranger des fleurs coupées.

L'expansion du fret aérien est liée à l'évolution du prix du pétrole. Dans ces conditions, sera-t-elle aussi prometteuse que certains l'annoncent ? La compétition pour la conquête des marchés est-elle donc appelée à se faire plus âpre ? *« Nous sommes hostiles à une politique tarifaire hasardeuse afin de récupérer artificiellement du trafic »*, affirmait M. Jean Rispal, directeur du fret d'Air France, lors d'une récente conférence de presse. Pour sa part, M. John V. Healy, vice-président de la société américaine Emery Air Freight, *« soutient vigoureusement l'idée de nouveaux barèmes promotionnels des compagnies aériennes, destinés aux clients qui leur fournissent un volume de fret suffisant sur une période de trente à quatre-vingt-dix jours »*.

Les constructeurs aéronautiques devront-ils concevoir, d'ici à l'an 2000, un nouvel avion tout cargo ? *« Inutile, si la croissance du fret est inférieure à 16 % par an*, a dit M. Allen H. Whitehead Jr., chercheur à la NASA, *à moins qu'il ne soit prouvé qu'un tel appareil stimule cette croissance. »*

La NASA n'en a pas moins présenté un avion futuriste qui aurait deux fois et demie l'envergure d'un Boeing-747 et cinq fois sa charge utile. Il serait donc capable de transporter quelque 500 tonnes de fret. Des études conduites dans une mauvaise direction ? *« Nous avons besoin d'un cargo plus fruste, de moindre capacité, qui puisse voler à vitesse réduite et se contenter d'infrastructures relativement sommaires »*, ont soutenu des représentants des compagnies aériennes qui veulent, malgré les statistiques, garder la tête froide.

JACQUES DE BARRIN.

Pour moderniser son réseau ferroviaire

LE NORD-PAS-DE-CALAIS EST AUTORISÉ A EMPRUNTER 200 MILLIONS DE FRANCS

« L'entretien que la délégation des assemblées régionales vient d'avoir avec le premier ministre a été plutôt positif », a déclaré, vendredi 25 novembre, à sa sortie de Matignon, M. Pierre Mauroy, président P.S. du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais.

M. Barre n'a pas pu donner aux responsables régionaux d'assurances à propos du redressement de la conjoncture économique en général, le renforcement de l'industrie ou la lutte contre le chômage dans cette région. En revanche, sur des dossiers régionaux spécifiques (*le Monde* du 26 novembre), le premier ministre a donné son accord :

● *Zone minière.* — En 1978, une ligne budgétaire spéciale sera créée, avec des engagements précis pour la réhabilitation des cités, de la voirie. Un plan de financement de la rocade minière est établi.

● *Schéma des transports.* — La région est autorisée à emprunter 200 millions de francs (que la S.N.C.F. lui remboursera) afin de passer des commandes de wagons aux usines de matériel ferroviaire du Valenciennois. Le réseau omnibus de la région sera ainsi amélioré.

● *La recherche.* — M. Barre s'est déclaré favorable à l'installation de centres de recherches dans le Nord-Pas-de-Calais.

● *La culture.* — Le gouvernement tiendra ses engagements relatifs au financement des centres culturels et des centres d'art dramatique.

« En revanche, a déclaré M. Mauroy, *M. Barre n'a pas accepté que les régions soient autorisées à voter des crédits de fonctionnement. De même, le gouvernement ne veut pas les autoriser à voter des avances remboursables, par exemple pour les travaux portuaires. »*

ENVIRONNEMENT

— A PROPOS DE... —

L'amélioration des conditions de vie quotidienne

UNE LOI-CADRE CONTRE LE BRUIT ?

Au cours d'un colloque organisé dans les locaux du Sénat par la revue « Nuisances et environnement », des fonctionnaires, des juristes et des charcheurs ont fait le point sur la lutte contre le bruit.

Ils ont rappelé la panoplie des armes réglementaires et techniques qui permettent de réduire ce qu'ils ont appelé « un fléau quotidien ». Edictées par l'administration, des normes, de sévérité croissante, tentent d'assourdir le ronflement des moteurs, d'isoler les habitations, d'étouffer le vacarme des engins de chantier.

Plusieurs dizaines de brigades de policiers et de gendarmes contrôlent les véhicules. Les tribunaux accordent de plus en plus fréquemment des indemnités aux voisins d'un pollueur sonore. Dans les laboratoires, certains chercheurs mettent au point les moteurs silencieux d'après-demain, tandis que d'autres évaluent les effets du vacarme sur la physiologie humaine. Mais ces efforts dispersés ne viennent pas à bout du mal.

Car, inversement, l'acoustique n'est plus enseignée à l'université. Spécialistes et techniciens vont bientôt manquer. Si les véhicules à moteur sont plus silencieux, leur nombre continue de s'accroître ; les cyclomoteurs et les motos sont, dans 15 à 18 % des cas, réglementairement trop bruyants, le trafic s'intensifie sur les aéroports, les zones industrielles se multiplient... Le mécontentement des « usagers » croît dans les mêmes proportions. Actuellement, plus de la moitié des plaintes reçues au ministère de l'environnement concernent les nuisances sonores. C'est la preuve que les mesures « pointillistes », prises au coup par coup et beaucoup trop timides, ne sont point efficaces.

Pour sauver les rivières, le Parlement a voté dès 1964 une loi sur l'eau qui a permis de créer les six agences financières de bassin couvrant l'Hexagone. Pour régler le problème des ordures on a eu recours à la « loi sur l'élimination et la récupération des déchets » adoptée en 1976. Une agence des déchets en est issue qui commence à travailler. Pour donner un cadre à la sauvegarde des richesses naturelles, les parlementaires ont voté en 1976 la « loi de protection de la nature ». Pour mieux maîtriser les nuisances industrielles, on a révisé la loi sur les établissements classés. Pour combattre les pollutions atmosphériques, on nous promet pour l'an prochain une agence de l'air. A chaque problème écologique on tente donc d'apporter une solution globale.

Un effet mobilisateur

La vote d'une loi-cadre a, en effet, trois vertus. Les débats préalables qu'elle suscite obligent à débrider les plaies, à ouvrir les dossiers, à clarifier les situations. Les parlementaires — et l'opinion — savent comment le problème se pose. Ils peuvent choisir la solution la plus conforme à nos mœurs et à nos possibilités. Ensuite, la volonté politique s'étant exprimée par un vote, la loi-cadre a un effet mobilisateur. Enfin, la loi, qui fixe des objectifs parfois lointains, oblige à planifier les efforts. Ceux qui ont voté un texte en réclameront l'application et seront disposés à voter les crédits nécessaires.

Or, curieusement, au cours du colloque sur le bruit, les fonctionnaires interrogés ont avoué qu'il n'y avait en la matière ni loi en préparation ni organisme prévu. « Il a fallu douze ans pour appliquer la loi-cadre sur l'eau, *ont-ils objecté*. La loi sur le bruit votée en Allemagne en 1973 n'a toujours pas reçu ses décrets d'application. Et même quand le Parlement légifère, on ne donne pas les moyens de mettre en œuvre les nouveaux textes. »

Sceptiques sur l'utilité d'une loi-cadre ou d'une agence du bruit, les fonctionnaires de l'environnement préfèrent agir par la voie administrative des circulaires et directives. La voie technocratique en somme.

MARC AMBROISE-RENDU.

LA SEMAINE FINANCIÈRE

SUR LES MARCHÉS DES CHANGES

Chute du dollar dans un climat de crise

Une semaine tumultueuse sur le marché des changes s'est achevée dans un véritable climat de crise monétaire, avec une chute accélérée du DOLLAR par rapport à des monnaies fortes, YEN, DEUTSCHEMARK et FRANC SUISSE, plus recherchées que jamais, et cela malgré les interventions massives des banques centrales. Les mécanismes inexorables du système des changes flottants ont accéléré et amplifié les mouvements de capitaux et provoqué une aggravation des tensions un peu partout dans le monde, et plus particulièrement au sein du mini-« serpent » européen. Le FRANC y a laissé quelques plumes, suivant le DOLLAR dans sa chute, aux côtés de la LIVRE et de la LIRE...

C'est, une fois de plus, la hausse irrésistible du YEN qui a donné le signal de la nouvelle attaque contre le DOLLAR, dont le cours à Tokyo tombait, mardi en quelques heures, à 240,50 yens, contre 244 yens le vendredi précédent. La Banque du Japon achetait plusieurs centaines de millions de DOLLARS pour freiner la chute de la monnaie américaine. En l'absence de cotation, mercredi à Tokyo, jour de la Fête du travail, le cours du DOLLAR fléchissait à 238,50 yens sur les places européennes. Le lendemain, la Banque du Japon reprenait massivement ses interventions et réussissait, jeudi et vendredi, à stabiliser ses cours à 240 yens en se portant acheteuse de plus de 700 millions de dollars. Selon les milieux financiers, elle aurait reçu pour instruction de « tenir » ce niveau jusqu'au remaniement ministériel qui doit s'effectuer la semaine prochaine. Son gouverneur, M. Morinaga, a accusé les banquiers nippons d'avoir déclenché le mouvement de hausse du YEN en anticipant la réaction de la clientèle étrangère. Ces derniers répliquent que le seul responsable de ce mouvement est le gouvernement, dont ils dénoncent la passivité devant l'accroissement vertigineux de l'excédent de la balance commerciale et la montée de la colère américaine.

Stoppée vis-à-vis du YEN, la chute du DOLLAR s'est poursuivie vis-à-vis des monnaies fortes européennes. Tous les records ont été battus, avec un dollar à 2,2150 DM à Francfort (contre 2,425 DM), et à 2,1560 FS à Zurich (contre 2,2040 FS). Les cambistes signalaient d'importants déplacements de capitaux en provenance d'Europe ou du Proche-Orient, quittant le DOLLAR pour se placer en monnaies fortes. Comme aux jours fiévreux de 1974 ou 1971, la Bundesbank a tenté de freiner le mouvement, achetant plusieurs centaines de millions de DOLLARS (on a même parlé d'un milliard dans la semaine).

C'est donc la crise ? Mais, depuis le début de l'année, on n'en est pas sorti, avec un violent accès en juillet, une rémission de deux mois, une nouvelle poussée en octobre, puis l'actuelle flambée. Non seulement les Etats-Unis émettent des DOLLARS par milliards en soldant leur énorme déficit commercial dans leur propre monnaie mais encore ils avouent tranquillement que cet énorme déficit (plus de 20 milliards de dollars) se perpétuera pendant plusieurs années encore. Au même moment, l'Allemagne fédérale et le Japon annoncent des excédents commerciaux records, encore amplifiés par l'« effet pervers » de la réévaluation de leur monnaie qui, à volume égal, majore la valeur de leur exportation et minore celle de leur importation. Le rapprochement est explosif ! Ajoutons, enfin, que la multiplication des emprunts en EURODOLLARS, convertis ensuite en monnaies nationales, crée un courant continu de ventes de dollars, facteur baissier par excellence.

C'est le sort de toute monnaie de réserve : les Anglais en savent quelque chose.

Dans cette tourmente, le FRANC s'est maintenu vis-à-vis des monnaies « faibles », LIVRE, LIRE, qui ont accompagné le DOLLAR dans sa chute, et s'est affaibli vis-à-vis des monnaies fortes, le cours du DEUTSCHEMARK et du FRANC SUISSE à Paris s'établissant à nouveau à des cours records : respectivement 2,1850 F et 2,2450 F. La Banque de France s'en accommode jusqu'à présent, son principal souci étant de stabiliser le FRANC par rapport au DOLLAR, monnaie dans laquelle la facture du pétrole est acquittée, du moins jusqu'à présent. Faiblesse du FRANC ? Plutôt glissement, puisque notre monnaie n'est pas attaquée, et que les taux de l'eurofranc, bon thermomètre de la température, ne se sont guère tendus. Mais en un mois, abstraction faite du DEUTSCHEMARK, du FRANC SUISSE et du YEN, dont la hausse est « spécifique », le FRANC a tout de même perdu près de 1 % par rapport aux autres monnaies.

Au sein du mini-« serpent » européen, l'ascension de la monnaie allemande a fait réapparaître les tensions : FLORIN et FRANC BELGE ont bien du mal à suivre, et que dire des COURONNES DANOISE et NORVEGIENNE ?

Les rumeurs de « réajustement » vont à nouveau bon train, en dépit des interventions quotidiennes des banques centrales.

Quant à la LIVRE STERLING, elle est désormais beaucoup moins vigoureuse : les conflits sociaux se durcissent et une nouvelle dégradation de la balance des paiements est prévue pour l'an prochain.

Sur le marché de l'or, des ventes bénéficiaires, provoquées, dit-on par les pourparlers égypto-israéliens, ont ramené le cours de l'once de métal de 160 dollars à 158 dollars après 156 dollars.

FRANÇOIS RENARD.

Cours moyens de clôture comparés d'une semaine à l'autre

(la ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ U.S.	Franc français	Franc suisse	Mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres...	—	1,8175	8,8148	3,9312	4,0312	63,5761	4,3529	1593,49
	—	1,8200	8,8324	4,0112	4,0813	64,1550	4,4007	1597,96
New-York.	1,8175	—	20,6185	46,2320	45,0856	2,8587	41,7536	0,1140
	1,8200	—	20,6058	45,3720	44,5930	2,8368	41,3564	0,1138
Paris.....	8,8148	4,8500	—	224,22	218,66	13,8650	202,50	5,5317
	8,8324	4,8530	—	220,19	216,41	13,7673	200,76	5,5273
Zurich....	3,9312	2,1630	44,5973	—	97,5202	6,1835	90,3131	2,4670
	4,0112	2,2040	45,4153	—	98,2831	6,2524	91,1497	2,5102
Francfort..	4,0312	2,2180	45,7319	102,5427	—	6,3407	92,6096	2,5297
	4,0813	2,2435	46,2085	101,7468	—	6,3617	92,7419	2,5541
Bruxelles.	63,5761	34,9800	7,2123	16,1710	15,7109	—	14,6054	3,9897
	64,1550	32,2500	7,2635	15,9936	15,7190	—	14,5781	4,0148
Amsterdam	4,3529	239,50	49,3814	110,7258	107,9801	6,8467	—	2,7316
	4,4007	241,80	49,8248	109,7096	107,8260	6,8595	—	2,7539
Milan.....	1593,49	876,75	180,77	405,33	395,28	25,0643	366,07	—
	1597,96	878,00	180,91	398,36	391,52	24,9078	363,11	—

Nous reproduisons dans ce tableau les cours pratiqués sur les marchés officiels des changes. En conséquence, à Paris, les prix indiqués représentent la contre-valeur en francs de 1 dollar, de 1 livre, de 100 deutschemarks, de 100 florins, de 100 francs belges et de 1 000 lires.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

FERMETÉ DU PLOMB ET REPRISE DE L'ÉTAIN — HAUSSE DU SUCRE

MÉTAUX. — *Les cours du cuivre ont été soutenus à Londres, en fin de semaine, dans un marché cependant sensibilisé par l'abondance des disponibilités. Les stocks du Metal Exchange ont enregistré une augmentation plus forte que prévu de 4 825 tonnes pour s'inscrire au niveau record de 638 100 tonnes. D'autre part, les stocks des raffineries américaines sont ressortis à 222 100 tonnes courtes à fin octobre, contre 209 100 tonnes un mois auparavant. Toutefois, l'instabilité des marchés des changes et des informations faisant état d'un tremblement de terre au Chili, ont contribué au soutien des cours. En outre, un accord de principe a été conclu à Genève entre producteurs et consommateurs en vue de la création d'un organisme consultatif chargé de suivre l'évolution des marchés et de la production.*

Le plomb a repris son mouvement de hausse sur des indications confirmant les récents achats soviétiques. Les stocks londoniens se sont cependant accrus de 150 tonnes à 62 450 tonnes.

Reprise des cours de l'étain sous l'influence d'une diminution plus forte que prévu des stocks du Metal Exchange (— 395 tonnes à 2 930 tonnes).

Les cours du zinc se sont orientés à la baisse dans l'attente d'une stabilisation des stocks.

DENRÉES. — *Les cours du sucre sont restés fermes en corrélation avec des indications faisant état de la cessation des ventes récemment effectuées par les pays exportateurs pour réduire leurs stocks. En outre, l'Inde aurait décidé d'affecter une partie de ses excédents à la consommation intérieure. Les contingentements qui doivent être institués à partir de janvier prochain dans le cadre du nouvel accord international, seront basés sur le « London Daily Price » converti en cents U.S., a annoncé le Conseil international du sucre. Un seul pays, les Philippines, a jusqu'à présent ratifié le nouvel accord international.*

Le café a été orienté à la baisse dans un marché hésitant. Des arrivages de café colombien aux Etats-Unis et la perspective d'une réduction du prix minimum à l'exportation par le Brésil ont pesé sur les cours. La production colombienne de la campagne 1976-1977 a totalisé 9 036 000 sacs, contre 8,5 millions précédemment.

Le cacao a de nouveau été orienté à la baisse par suite de l'augmentation des approvisionnements, notamment en provenance du Nigeria.

CÉRÉALES. — *Repli des cours du blé et du maïs à Chicago. La Chine a démenti avoir acheté des céréales aux Etats-Unis. Un accord a toutefois été conclu en vue de l'achat d'importantes quantités de blé australien par l'Egypte (1 million de tonnes l'année prochaine et 1 million de tonnes par an pendant trois ans à partir de 1979).*

N.D.L.R. — Nos lecteurs trouveront dans nos éditions de lundi (« le Monde » daté du 29 novembre) les cours des principaux marchés.

MARCHÉ DE L'OR

	COURS 18/11	COURS 25-11
Or fin (kilo en barre)...	25280	24780
— (kilo en lingot)...	25260	24820
Pièce française (20 fr.)..	247 10	245 50
Pièce française (10 fr.)...	221 40	213 ..
Pièce suisse (20 fr.)....	222 10	220 30
Union latine (20 fr.)....	220 20	218 80
● Pièce tunisienne (20 fr.)	182 10	189 90
Souverain..............	232 50	225
● Souverain Elizabeth II	252 70	248 70
● Demi-souverain	256 50	258 50
Pièce de 20 dollars	1120 ..	1109 50
— 10 dollars	583	613
— 5 dollars	348	307 50
— 50 pesos	1052	1042 .
● — 20 marks	274 50	274 50
— 10 florins	224 50	216 ..
● — 5 roubles	127 ..	127 .

Stabilité

Le taux de l'argent au jour le jour est resté stable sur le marché monétaire de Paris, ne dépassant pas 9 % à la veille du week-end. Le marché des changes a pourtant connu un regain d'agitation, avec une reprise du glissement du franc par rapport aux monnaies fortes. Mais la Banque de France est restée impavide, et n'a pas jugé bon de relever son taux d'intervention (8,5 % contre bon du Trésor). Les liquidités étant suffisamment abondantes, elle n'a procédé à aucune adjudication. A noter, toutefois, une légère tension sur le terme en fin de semaine, jusqu'à l'échéance de six mois.

Dans une lettre au premier ministre, M. Ceyrac, président du C.N.P.F., s'est plaint d'un léger durcissement de l'encadrement du crédit. L'instruction de la Banque de France publiée au *Journal officiel* du 31 octobre dernier, qui a fixé les nouvelles normes de progression des concours bancaires pour 1978 (sans changement), comportait tout de même une novation. Elle réintègre dans les bases de calcul de ces normes 15 % de l'augmentation des crédits jusqu'à maintenant totalement désencadrés : il s'agit essentiellement du financement à moyen terme des exportations, des économies d'énergie et des grands investissements, et des prêts d'épargne-logement.

Cette amorce de freinage que la Rue de Rivoli s'est bien gardée de mettre en valeur dans son communiqué du 31 octobre 1977, devrait permettre de ramener de 12,5 % à 12 % l'augmentation de la masse monétaire. Relevons que pour l'instant, du fait de la mollesse des investisseurs, les banques n'ont guère de difficultés à respecter les normes : la prime de « désencadrement », bon baromètre en la matière, est tombée à 1 % (contre 6 % au début de l'année).

A l'étranger, les taux américains se sont montrés stables. Le comité fédéral de « l'open market » a décidé de ne pas « serrer la vis », et s'est prononcé pour une politique un peu plus généreuse si la masse monétaire progressait « dans des limites raisonnables ».

En Grande-Bretagne, la Banque d'Angleterre a relevé de 5 % à 7 % son taux d'escompte, à la fois pour soutenir un peu la livre et pour mieux maîtriser la croissance de la masse monétaire, jugée trop rapide selon les critères du Fonds monétaire international. — F. R.

TITRES LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉS A TERME

	Nbre de titres	Val. en cap. (F.)
4 1/2 % 1974	37 300	24 940 820
Caisse Energie 3 %	16 575	20 337 967
Matra	13 100	16 421 400
Perrier	112 600	16 402 810
El-Aquitaine	39 875	14 450 535
Rhône-Poulenc ..	229 280	14 107 465
Michelin	5 000	10 215 490

Mixte : la transaction est en vue

NANCIÈRE

ÉS DES CHANGES

s un climat de cris

ES PREMIÈRES

DE L'ÉTAIN — HAUSSE DU SU

Stabilité

LA REVUE DES VALEURS

Valeurs à revenu fixe ou indexées

L'intérêt s'est à nouveau porté sur l'*Emprunt 4 1/2 % 1973* qui, au terme d'échanges assez étoffés, a, une fois encore, débordé ses plus hauts cours à 669,20 (670 au comptant). En revanche,

	25 nov.	Diff.
4 1/2 % 1973	669	+ 2,50
7 % 1973	252	— 9
Empr. 10,30 % 1975	96,60	+ 0,10
10 % 1976	99,20	— 0,60
P.M.E. 10,60 % 1976	97,40	+ 0,25
P.M.E. 11 % 1977	99,15	+ 0,05
8,80 % 1977	104,50	+ 0,08
4 1/4 % 1963	103	inchangé
4 1/4 - 4 3/4 % 1963	90,80	+ 0,20
5 1/2 % 1965	105,40	— 0,10
6 % 1966	104,40	— 0,30
6 % 1967	98	— 0,15

l'*Emprunt 7 % 1973* a dû supporter des courants de réalisations.

Lundi prochain, *Peugeot* procèdera à une émission d'obligations portant sur 500 millions de francs, au taux nominal de 11,30 % (taux de rendement actuariel : 11,83 %).

Banques, assurances, sociétés d'investissement

Le chiffre d'affaires, hors taxes, réalisé par le *Crédit Foncier* au cours des neuf premiers mois de l'année s'est élevé à

	25 nov.	Diff.
Bail Equipement	155,90	+ 0,90
Cetelem	160	+ 2,90
Compagn. bancaire	298,10	— 11,90
C.C.F.	96,80	— 1,40
Crédit foncier	290	+ 6
Crédit national	253,80	+ 5,70
Financ. de Paris	166	— 0
Locafrance	130,10	— 5,40
Pretabail	324	+ 3
U.C.B.	173,60	— 1,30
U.F.B.	200	— 4
Finextel	131	+ 2,50
La Hénin	249,50	+ 0,50
Silic	187	+ 3,50
S.N.I.	322	— 13
Pricel	113,70	+ 7,50
Suez	225	— 9

3 893 millions de francs contre 3 213.

Le prochain dividende d'*Immobanque* devrait être fixé à 19 F par titre (contre 17 F pour 1976).

Alimentation

Martell procède à une émission d'obligations convertibles au prix unitaire de 370 F à raison de

	25 nov.	Diff.
Beghin-Say	54,60	+ 0,80
B.S.N.-Gerv.-Dan.	465	— 11
Carrefour	1 410	— 10
Casino	1 029	— 19
Moët-Hennessy	408	— 12
Mumm	303	— 15
Olida et Caby	129,50	+ 2,70
Pernod-Ricard	219,30	— 13,70
Radar	325	+ 1
Saint-Louis	66,50	— 0,50
S.I.A.S.	324	— 4,50
Veuve Clicquot	478	— 12
Viniprix	345	— 19
Martell	314	— 1
Guy. et Gascogne	168	— 5
Nestlé	8 170	290

deux obligations pour cinq actions. Le taux d'intérêt est de 8,75 %.

Guyenne et Gascogne mettra en distribution un dividende de 6,40 F.

Bâtiment et travaux publics

La situation est toujours préoccupante dans les travaux

	25 nov.	Diff.
Auxil. d'entrepr.	244	+ 8,50
Bouygues	412	+ 11
Chim. et Routière	92,50	— 4,50
Ciments français	80,20	— 0,40
Dumez	529	— 4
Entr. J. Lefebvre	202	— 2,50
Génér. d'entrepr.	138,90	— 0,90
Gds Travx de Mars.	195	+ 2,40
Lafarge	160	— 0,80
Maisons Phénix	860	— 27
Poliet et Chausson	123,20	— 1,50

publics. En francs constants, l'activité en septembre a été inférieure de 4 % à celle de septembre 1976 et le volume des travaux réalisés depuis le début de l'année était en baisse de 6 % pour les neuf premiers mois. Le bâtiment n'est guère mieux loti, les carnets de commandes assurant 5,3 mois de travail en moyenne contre 7,3 avant 1974.

Nouvelles difficultés pour *Voyer*, qui envisage de fermer deux usines.

Matériel électrique, services publics

Les obligations convertibles *Legrand* seront proposées au public après le 8 décembre. Des primes de remboursement portent le rendement actuariel à 10,50 % pour un intérêt de 6 %. Le bénéfice provisoire de la société au 30 juin marque une progression de 34 %. Un taux

	25 nov.	Diff.
Alsthom-Atlant.	62,50	— 1,50
C.E.M.	63	inchangé
C.G.E.	272	— 0
Matra	1 330	+ 70
Legrand	1 513	— 5
Machines Bull	27,90	+ 0,10
Moulinex	178	— 8
Radiotechnique	415	— 10
S.A.T.	475	+ 3
Signaux	227	+ 4,40
Thoms.-Brandt (1)	146,10	— 0,70
I.B.M.	1 305	+ 47
Générale des eaux	478	— 22
Lyonnaise des eaux	382	— 8
Electr. Strasbourg	353,80	+ 22,80

(1) Compte tenu du détachement du droit d'attribution (1 pour 5).

d'expansion plus modéré est attendu pour le deuxième semestre.

Filatures, textiles, magasins

La soie procèdera, à partir du 9 janvier 1978, à l'attribution

	25 nov.	Diff.
Dollfus-Mieg	37,20	+ 0,70
Sommer-Allibert	477	— 23
Agache-Willot	414,50	+ 9,50
Lainière Roubaix	41	— 1
Rondière	296	— 11
Saint-Frères	60	+ 13
Le Selo	72	+ 0
C.F.A.O.	360,20	— 8,30
B.H.V.	64	— 5,20
Nouvelles Galeries	63,70	— 2,25
Printemps	40,50	+ 2,60
La Redoute	558	— 2
S.C.O.A.	68,10	— 3,50
Prisunic	26,60	+ 3,10

gratuite d'une action nouvelle de 65 F nominal pour dix anciennes.

Produits chimiques

En raison de ses mauvais résultats (voir ci-dessous, la firme chimique allemande B.A.S.F. sera sans doute amenée à diminuer son dividende (8,50 DM pour 1976). Les actionnaires résidents ne seront pas touchés, bénéficiant, à partir de cette année, du doublement de l'avoir fiscal, qui compensera, et même au-delà, la baisse de leurs revenus en DM

	25 nov.	Diff.
C.M. Industries	131	+ 6,90
Cotelle et Foucher	non coté	—
Institut Mérieux	359	+ 10
Laboratoire Bellon	175	+ 0
Nobel-Bozel	60,20	— 0,20
Pierrefitte-Auby	58	+ 1,90
Rhône-Poulenc	64	+ 8,50
Roussel-Uclaf	178	+ 7,90
B.A.S.F.	317	+ 0,70
Bayer	299	+ 3,50
Hoechst	296,50	+ 3,30
Norsk Hydro	199	+ 2

courants. Il n'en ira pas de même pour les actionnaires étrangers non concernés par cette mesure.

Les dirigeants de *C.M.-Industries* tablent sur des résultats accrus pour 1977, qui permettraient de maintenir à 13,50 F le dividende sur le capital augmenté de 10 % par attribution gratuite.

Bourse de Paris

SEMAINE DU 21 AU 25 NOVEMBRE 1977

ERRATIQUE

TEL un aveugle égaré dans le brouillard, le marché de Paris a continué, cette semaine, de chercher sa voie. Sans succès semble-t-il, les différents indices n'ayant finalement guère varié d'un vendredi à l'autre.

En fait, bien malin celui qui, au vu de la tendance de ces derniers jours, pourrait prédire qu'elle sera l'évolution des cours lors des prochaines séances... Ceux qui s'y étaient risqués la semaine dernière ont, en tout cas, juré qu'on ne les y reprendrait plus. Et pour cause.

Contrairement à l'attente quasi générale, les valeurs françaises ne se repliaient-elles pas dès lundi, jour consacré à la réponse des primes ? Certes, quelques-unes d'entre elles ayant été « levées » et transformées en engagements fermes, *certains jugèrent bon de s'alléger. Mais*, en l'absence d'affaires, quelques dégagements *suffisent* parfois à déclencher une chute...

Un peu plus résistant et légèrement plus actif, le lendemain, le marché allait *alors* enregistrer mercredi une vive et surprenante reprise. Mieux ! Les cotations de Rhône-Poulenc, l'un des titres qui pèsent le plus « lourd » dans le patrimoine mobilier des français, furent retardées faute d'une offre suffisante ! Apparemment, ce sont des rumeurs bien vite démenties — trop vite, d'après les boursiers — selon lesquelles le groupe chimique allait se débarrasser de son secteur textile au « profit » d'Aquitaine qui suscitèrent cette brutale augmentation des achats. Ce jour-là, comme les suivants, près de soixante-dix mille titres furent échangés sur le seul marché à terme. Pourtant, qui aurait pu imaginer que les transactions sur une valeur comme Rhône-Poulenc, avec ses millions de titres en circulation, puissent être déséquilibrées par une demande trop forte ? De même, comment prévoir la forte hausse de la Française des Pétroles, une hausse qui permit d'ailleurs à l'ensemble du marché d'éviter un repli trop sensible lors de la séance de jeudi ? « Cette Bourse est incompréhensible, décousue » pouvait-on entendre autour de la corbeille à la veille de ce week-end.

Et pourtant, certains, parmi les plus audacieux, n'hésitaient pas à fournir quelques bribes d'explications pour peu qu'on les leur demandât. La baisse du début de semaine ? « Les nouvelles passes d'armes entre MM. Barre et Chirac n'étaient guère sécurisantes pour la Bourse. » La reprise du mouvement de repli après la hausse exceptionnelle de mercredi ? « Le glissement continu du franc sur les marchés des changes inquiète tout le monde, à commencer par les investisseurs étrangers qui constituent une part non négligeable de la clientèle de notre marché. »

En fait, tout et son contraire pouvait être dit pour expliquer l'absence de tendance. En vérité, depuis le 20 octobre, date à laquelle elle retrouvait son niveau du début de l'année, la Bourse cherche désespérément sa voie ou son équilibre, dans la grisaille quotidienne. La semaine du 14 au 18 novembre ne lui aura permis de trouver, ni l'une ni l'autre.

PATRICE CLAUDE.

Bourses étrangères

NEW-YORK

Légère reprise

Un redressement modeste s'est opéré cette semaine, réduite à quatre séances par le chômage du 23 novembre (Thanksgiving Day), après la nouvelle et récente dépression des cours. Plusieurs facteurs ont influé de façon positive sur le marché : la hausse modérée des prix de détail en octobre ; l'augmentation des commandes de biens durables le même mois ; la promesse du secrétaire d'Etat au Trésor d'inclure à la réforme fiscale des mesures d'incitation à l'investissement ; l'apparente stabilité des taux d'intérêt ; enfin, l'impact psychologique du voyage en Israël du président Sadate.

Indices Dow Jones du 25 novembre : industrielles, 844,42 (contre 835,70) ; transports, 219,76 (contre 215,18) ; services publics, 113,06 (contre 112,10).

	Cours 18 nov.	Cours 25 nov.
Alcoa	43 1/4	44
A.T.T.	60 7/8	59 7/8
Boeing	27 7/8	29 1/4
Chase Man Bank	29 7/8	30 5/9
Du P. de Nemours	121 3/4	120
Eastman Kodak	52 1/8	53
Exxon	47 3/4	47 1/4
Ford	44 1/4	44 3/8
General Electric	51 3/8	51 1/2
General Foods	32 1/2	33 3/4
General Motors	66 1/4	66
Goodyear	19 1/8	10 3/9
I.B.M.	260	268 3/4
I.T.T.	32 1/2	33 5/9
Kennecott	21 7/8	21 1/4
Mobil Oil	63 3/4	64 3/8
Pfizer	27	21 3/4
Schlumberger	70	74
Texaco	27 1/4	27 1/2
U.A.L. Inc.	19 1/8	10 7/9
Union Carbide	41 7/8	42 1/8
U.S. Steel	30 1/8	30 3/4
Westinghouse	19 1/4	10 1/9
Xerox Corp.	48 3/4	50 1/4

TOKYO

Au plus bas de l'année

Indices du 25 novembre : Nikkei Dow Jones, 4 647,78 (contre 4 853,42) ; indice général, 392,99 (contre 365,12).

LONDRES

Nouvelle baisse

Les conflits sociaux et les résultats trimestriels décourageants de nombreuses entreprises, dont I.C.I., ont encore une fois influé sur le moral des opérateurs, et l'indice des industrielles a baissé de 3 %, revenant ainsi à son plus bas niveau depuis le mois d'août.

Indices « Financial Times » du 25 novembre : industrielles, 466 (contre 480,5) ; mines d'or, 139,4 (contre 143,3) ; fonds d'Etat, 74,32 (contre 78,59).

	Cours 18 nov.	Cours 25 nov.
Bowater	167	185
Brit. Petroleum	906	898
Charter	135	120
Courtaulds	111	113
De Beers	296	292
Free State Geduld*	15 1/2	15 1/4
Gt Univ. Stores	322	308
Imp. Chemical	365	349
Shell	565	558
Vickers	182	173
War Loan	35 1/2	34 1/4

(*) En dollars, net de prime sur le dollar investissement.

FRANCFORT

Moins 1,5 %

Favorisées par l'agitation monétaire, des ventes bénéficiaires se sont produites, et le marché, qui avait atteint la semaine dernière son plus haut niveau de l'année, a fléchi de 1,5 %. La baisse a cependant été moins importante que prévu, les conclusions économiques des cinq « sages » et les mauvais résultats de la B.A.S.F. ayant laissé craindre une dépression plus importante.

	Cours 19 nov	Cours 25 nov.
A.E.G.	93,10	93,60
B.A.S.F.	148,40	146
Bayer	138,30	138,40
Commerzbank	221,80	217,20
Hoechst	137,50	137
Mannesman	166,50	163
Siemens	298,50	293
Volkswagen	217,50	212,20

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	21 nov.	22 nov.	23 nov.	24 nov.	25 nov.
Terme	61 033 125	81 056 585	71 194 305	67 252 536	54 022 324
Comptant:					
R. et obl.	89 803 728	165 289 575	108 141 741	114 609 411	97 747 807
Actions	36 030 734	38 513 297	41 116 310	43 005 628	39 342 007
Total	189 887 585	284 859 457	220 452 356	224 867 575	161 112 138
INDICES QUOTIDIENS (I.N.S.E.E., base 100, 31 décembre 1975)					
Valeurs :					
Franç.	95,2	94,2	96,2	95,6	95,4
Etrang.	98,2	98	99,6	98,2	99
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1976)					
Tendance	101,6	101,4	102,9	102,7	102,1
(base 100, 29 décembre 1961)					
Ind. gén.	63	62,8	63,2	63,3	62,9

Pétroles

La tenue du titre Elf-Aquitaine a été affectée par des rumeurs persistantes suivant lesquelles le groupe pétrolier d'Etat s'apprêterait, « sur instructions supérieures », à racheter à Rhône-Poulenc sa division « textiles », fort mal en point, comme chacun sait, ainsi que sa participation majoritaire dans l'Institut Mérieux. Le démenti catégorique opposé par les dirigeants d'Elf-Aquitaine a peu ému les boursiers, dont certains le prennent pour une confirmation implicite. Tout de même... Passe encore pour Mérieux — après tout l'Aquitaine

	25 nov.	Diff.
Aquitaine	340	— 21
Esso	68	+ 4,20
Franç. des pétroles	106,90	+ 8,90
Pétroles B.P.	61,30	+ 1,10
Primagaz	135	— 1,80
Raffinage	68,80	— 0,90
Sogerap	78,40	+ 2,40
Exxon	234,20	+ 0,20
Petrofina	528	— 3
Royal Dutch	275	— 12,30

donne depuis longtemps dans les laboratoires (Labaz, Parcor), — à condition, toutefois, que Rhône-Poulenc veuille se séparer d'une de ses rares « vaches à lait ». Quant à la division « textiles », vouée inexorablement à une contraction rapide, elle ne rentre guère dans le cadre de « la recherche et l'exploitation des gisements miniers et des nappes d'hydrocarbures » et de « toutes opérations se rapportant à ces objets ». Mais, après tout, d'autres rumeurs, tout aussi incontrôlées, ne confient-elles pas à Elf-Aquitaine le sauvetage du groupe Boussac ? Tant qu'on y est...

Métallurgie, constructions mécaniques

La société *Motoconfort* dont les actions sont inscrites au « hors cote », a fait savoir que le dividende de l'exercice 1977 serait « au moins équivalent à celui de l'exercice précédent ».

	25 nov.	Diff.
Chiers-Châtillon	12,75	— 0,95
Creusot-Loire	67	+ 4,80
Denain Nord-Est	38,48	+ 1,95
Marine-Wendel	38,80	— 0,60
Métal. Normandie	40	— 9,80
Pompey	70,50	+ 0,40
Sacilor	18,30	— 0,70
Saulnes	39,30	+ 2,10
Usinor	19,40	— 0,65
Vallourec	80	+ 3
Alspi	50	+ 1
Babcock-Fives	76,30	— 2,80
Génér. de fonderie	96,10	+ 1,60
Poclain	126	— 8,10
Sagem	450	— 9
Saunier-Duval	86	— 1,20
Penhoët	175,50	— 3,20
Peugeot-Citroën	293,50	— 2,50
Ferodo	386,20	+ 2,20

Mines, caoutchouc, outre-mer

La compagnie *Nchanga consolidated Copper* annonce pour le semestre achevé le 30 septembre un déficit de 5,2 millions de kwachas contre un bénéfice de 40 millions en 1976 à pareille époque. Compte tenu d'un crédit d'impôts de 13,3 millions de kwachas, le bénéfice net ressort à 8,1 millions de kwachas contre 11,5 millions.

	25 nov.	Diff.
Imétal	67,90	— 0,18
Peñarroya	30,50	+ 0,40
Charter	11,30	— 0,40
Inco	79	— 0,80
R.T.Z.	16,45	— 0,10
Tanganyika	12,20	— 0,70
Union minière	103,80	— 1
Z.C.I.	0,87	inchangé
Kléber	39	+ 2,50
Michelin	1 260	+ 39

Mines d'or, diamants

La compagnie canadienne *Dome Mines* a pratiquement doublé son bénéfice net pour les neuf mois : 24 millions de dollars canadiens contre 12,6 millions au 30 septembre 1976 pour un chiffre d'affaires accru de 28,3 %.

	25 nov.	Diff.
Amgold	97	+ 0,50
Anglo-American	16,55	+ 0,15
Buffelsfontein	57,18	— 0,65
Free State	73,20	— 2,50
Goldfields	14,75	— 0,55
Harmony	24,05	— 1,15
President Brand	55	— 1,50
Randfontein	170	— 3,90
Saint-Helena	58,20	— 3,60
Union Corporation	16,70	+ 0,20
West Driefontein	117,50	+ 0,80
Western Deep	43,80	— 1,70
Western Holdings	86,20	+ 0,20
De Beers	18,90	+ 0,25

Valeurs diverses

Le dividende de P.U.K. serait maintenu pour l'exercice en cours (5 F net pour 1976). M. Ambroise Roux, président de la C.G.E., mais aussi de sa Financière (C.E.F.), l'a laissé entendre. La C.E.F., on le sait, est le deuxième plus gros actionnaire de P.U.K. derrière la Caisse des Dépôts (5 %) avec 1,56 % du capital.

	25 nov.	Diff.
L'Air liquide	260,10	— 15,40
Bic	594	+ 39
Europe n° 1	560	+ 27
L'Oréal	674	+ 8
Club Méditerranée	379,80	— 2,10
Arjomari	93,80	— 1,20
Hachette	174	+ 0
Presses de la Cité	262,10	+ 12,10
P.U.K.	81	— 1,20
St-Gob.-P.-à-M.	128	— 2,50
Skis Rossignol	1 781	— 17
Chargeurs réunis	150	+ 3

Les actions de *Majorette*, seront introduites le 7 décembre à la Bourse de Lyon au prix unitaire de 230 F.

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES

Base 100 : 29 décembre 1972

	18 nov.	25 nov.
Indice général	77,4	77,4
Assurances	132,9	132,7
Banq. et sociétés financ.	84,4	84,3
Sociétés foncières	79,4	78,5
Sociétés investiss. portef.	76,9	77
Agriculture	74,4	74,4
Aliment., brasseries, distill.	72,7	71,7
Autom., cycles et l. équip.	92,7	90,4
Bâtim., matér. constr., T.P.	80,2	79,9
Caoutchouc (ind. et comm.)	59,6	58,8
Carrières salines, charbon.	82	85,7
Constr. mécan. et navales.	62,2	71,9
Hôtels, casinos, thermal.	92,9	93,1
Imprimeries, pap., cartons.	59,4	59,4
Magas., compt. d'exportat.	55,4	55,2
Matériel électrique	90,4	89,9
Métall., com. des pr. métal	38,7	39
Mines métalliques	87,3	88,4
Pétroles et carburants	69,2	70,9
Prod. chimiq. et él.-mét.	78	80,4
Services publics et transp.	80,7	80,4
Textiles	98,3	99,9
Divers	88,8	98,3
Valeurs étrangères	163	102,7
Valeurs à rev. fixe ou ind.	122,4	122,8
Rentes perpétuelles	53,8	53,8
Rentes amort., fonds gar.	181,8	179,7
Sect. indust. publ. à r. fixe	92,6	92,4
Sect. ind. publ. à rev. ind.	228,5	227,9
Secteur libre	102,0	102,9
INDICES GENERAUX DE BASE 100 EN 1949		
Valeurs à rev. fixe ou ind.	216,2	215,1
Val. franç. à rev. variable.	536,4	536,4
Valeurs étrangères	761,3	759,1
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE — Base 100 : 29 décembre 1961		
Indice général	63,3	62,9
Produits de base	39,4	39,3
Construction	83,7	82,8
Biens d'équipement	64,1	65,2
Biens de consom. durables	112	108,6
Biens de cons. non durabl.	54,1	55,6
Biens de consom. aliment.	67,5	68,7
Services	92,5	91,4
Sociétés financières	72,2	71,5
Sociétés de la zone franc expl. principal. à l'étr.	157,7	157,9
Valeurs industrielles	58,7	56,8

Mixte : la transaction est en vue

Le conflit qui oppose, depuis le début de juin 1977, l'armement maritime Delmas-Vieljeux et le groupe de la Compagnie de navigation mixte va trouver son dénouement logique dans une transaction qui devrait être conclue avant la fin de l'année. La preuve certaine de la négociations entre les deux adversaires, engagées au début du mois d'octobre, ont dépassé le point de non-retour a été donné par la suspension de la cotation, au début de la semaine, des actions d'un filiale à plus de 50 % du groupe de la Mixte, Cotelle Foucher, dont le principal actif est une participation de 22 % environ dans la société d'exploitation de produits oléagineux et de détergents Lesieur-Cotelle et associés, filiale à 66 % de la Financière Lesieur.

Au terme d'une bataille de six mois, les parties en présence se trouvaient bloquées dans une impasse. L'armement Delmas-Vieljeux, on le sait, s'estimait menacé par l'apparition, sur les lignes de la côte occidentale d'Afrique, exploitées par ses bateaux, de la Compagnie de navigation mixte, qu'il accusait de se livrer à « un dumping ruineux et suicidaire ». Pour « se défendre », il avait lancé sur les actions de la Mixte une O.P.A. qui échoua totalement, le niveau des cours ayant été « hissé » bien au-dessus des prix d'offre. Delmas-Vieljeux n'en parvint pas moins à acquérir près de 33 % du capital de la Mixte, dont 8 % au moyen d'une option à lever en mars 1978 et le reste par achats en Bourse. C'était trop peu pour s'opposer à un adversaire, M. Marc Fournier, qui s'était assuré plus de 60 % des droits de vote au conseil de la Mixte, et suffisant pour la gêner considérablement. La suite, on la devine...

En échange de son retrait de la côte d'Afrique, M. Fournier pourrait récupérer le gage saisi par Delmas-Vieljeux et en même temps sa liberté d'action. Un problème : comment payer les 120 millions de francs de la transaction ? Il faut alors rappeler que la Mixte détient 43 % du capital de la Financière Lesieur, dont la Banexi, filiale de la B.N.P., et la famille Lesieur possèdent 51 % à eux deux. Là aussi, c'est le blocage en raison d'un conflit aigu qui oppose les deux parties depuis plusieurs années. D'où la solution logique : la Mixte pourrait céder ses 43 % à un acquéreur agréé par la famille Lesieur et par la B.N.P., qui, étrange coïncidence, avait secondé Delmas-Vieljeux dans son offensive. Cette opération triangulaire permettrait donc de régler bien des problèmes à la fois. Et que vient faire Cotelle et Foucher là-dedans ? C'est simplement un maillon de la chaîne, qu'il faut « assurer » avant la transaction. La suite au prochain numéro...

F. R.

Nuées sur la chimie

La chimie européenne est malade. Pour la première fois de l'année, le groupe britannique I.C.I. annonce une forte baisse de ses bénéfices (— 19,3 % avant impôts pour le troisième trimestre). Du coup, tous les progrès accomplis durant le premier semestre ont été annulés et, au 30 septembre, ses résultats bruts sont en diminution de 3,3 % et ses résultats nets de 11 %. Touchés bien avant elle, ses concurrents allemands sont encore moins bien lotis. Des trois géants, Bayer est encore celui qui, toute proportion gardée, tire le mieux son épingle du jeu avec une contraction de 6,1 % de son bénéfice mondial avant impôts pour les neuf mois, étant toutefois précisé que les profits de la maison mère ont diminué de 19,3 %. Hoechst est dans une situation encore moins enviable. C'est encore bien pis pour la B. A. S. F. (respectivement — 19,6 % et — 17,6 %). Le hollandais A.K.Z.O. est, lui, franchement en déficit. Ne parlons même pas de la Montedison. Quant à Rhône-Poulenc, si ses résultats ne sont pas connus, il y a gros à parier que l'équilibre de ses comptes doit être précaire.

Le ou les responsables ? Une conjoncture plutôt mauvaise que bonne dans les engrais, les plastiques et les colorants, et carrément catastrophique dans les fibres chimiques ; une concurrence acharnée intra et extracommunautaire ; des niveaux de prix très bas (— 7 % au-dessous de la moyenne de 1970 chez B.A.S.F.) et d'importantes capacités de production inemployées.

De plus, les Allemands sont handicapés par la hausse du deutschemark (+ 18 % depuis le début de l'année) qui favorise des importations massives de produits, et par des coûts salariaux pesants (les plus élevés du monde).

A ces éléments négatifs, le professeur Seefelder, président du directoire de la B.A.S.F., en ajoute encore un autre : le manque d'unité qui entrave le développement du marché européen. Selon lui, elle tire son origine des nationalismes économiques mais aussi, le langage est nouveau, de la présence sur un même marché d'entreprises privées et nationalisées, ces dernières constituant un « facteur de gêne » dans la mesure où, « davantage tenues par l'obligation de préserver ou d'augmenter l'emploi que par celle d'être rentables, elles établissent différemment leurs prix de revient ». Une façon à peine déguisée de dire qu'elles faussent les règles du marché. Les intéressés n'apprécieront sans doute pas.

En attendant, malgré les perspectives d'une très faible expansion pour 1978 (moins de 3,5 %), les Allemands, peut-être soucieux de conserver leur entière liberté de manœuvre, dans la perspective d'une hypothétique reprise, rejettent toute idée de concertation dans le domaine des investissements. Pour le professeur Seefelder, la planification industrielle française constitue un obstacle infranchissable. — A.D.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

LA JOURNÉE D'ÉTUDES DU MOUVEMENT NATIONAL DES ÉLUS LOCAUX

« Les choix de cité ne sont pas, à tout coup, des choix de société »

déclare le premier ministre

A l'occasion de la journée d'études organisée vendredi 25 novembre à l'Hôtel de Ville de Paris par le Mouvement national des élus locaux (M.N.E.L.), M. Raymond Barre a affirmé la volonté du gouvernement de procéder « avec prudence » mais « ténacité » à une réforme d'ensemble des collectivités locales. Le premier ministre a indiqué que quinze mille maires ont répondu, jusqu'à présent, au questionnaire qui leur avait été adressé en juillet et il a estimé ce résultat « remarquable ». Les élus locaux de la majorité, comme ceux de l'opposition, demeurant hantés par le « rapport Guichard », M. Raymond Barre s'est employé à les rassurer mais il n'a pas complètement répondu à leur attente car il n'a pas précisé les intentions du gouvernement sur les suites qui seront données aux revendications des associations d'élus.

En fait, les préoccupations politiques l'ont rapidement emporté, au fil des interventions, sur les problèmes techniques. En présence d'un auditoire composé d'élus locaux membres de la majorité ou proche de celle-ci, les leaders des principales formations de la coalition gouvernementale, MM. Jacques Chirac (R.P.R.), Jean Lecanuet (C.D.S.), Jean-Pierre Soisson (P.R.), ont eu beau jeu de faire valoir leurs points de vue. Le premier ministre lui-même, visant les partis de gauche, s'est plu à ironiser sur les « partisans de la société collectiviste » qui se veulent « garants de l'autonomie communale » et « prophètes d'une autogestion généralisée ».

Cette journée d'études a réuni mille cinq cents maires, conseillers municipaux, généraux ou régionaux.

Après que M. Jean Lecanuet, président du C.D.S., eut souligné que « *le consentement populaire soutient la revendication des maires* » face à l'Etat. (Nos dernières éditions du 26 novembre), M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, dans une intervention ponctuée d'applaudissements, a évoqué la préparation des élections législatives en associant dans un triple hommage le président de la République, le premier ministre et le président du R.P.R. « *M. Valéry Giscard d'Estaing*, dit-il, *est un président de la République qui fait honneur à la France. M. Barre n'est pas un mauvais premier ministre : c'est* l'inverse. *Il y a peut-être des gaffes, comme l'affaire des croissants, mais ce n'est pas grave. Ça vaut mieux que les grosses bêtises. Quant à M. Jacques Chirac, j'en pense beaucoup de bien. Avez-vous vu beaucoup de personnages qui aient ce dynamisme, cette simplicité, cette séduction ? M. Jacques Chirac est un leader politique formidable. Avec ces homme comment ne gagnerions-nous pas demain ?* »

M. Jacques Chirac, président du R.P.R., a affirmé : « *Le constat pour l'accroissement des responsabilités communales est inséparable du constat pour la démocratie.* » Citant tour à tour Montesquieu, le général de Gaulle, Tocqueville et M. Maurice Duverger, le maire de Paris a ajouté : « *Nombreux sont les dangers qui menacent la démocratie. Le premier est le détournement du régime démocratique par une aristocratie qui s'empare, progressivement et dans l'indifférence générale des leviers de commande. (...) L'autre danger est évidemment l'abdication du pouvoir populaire entre les mains d'un seul.* »

Accueillant le premier ministre, en début d'après-midi, M. Pierre Carous (R.P.R.), maire de Valenciennes, sénateur du Nord, président du M.N.E.L., a situé la démarche fondamentale de son association : « *Nous ne sommes pas de ceux qui demandent au gouvernement des choses qu'ils savent impossibles pour lui reprocher ensuite de ne pas les réaliser.* » Affirmant l'attachement du M.N.E.L. à la société libérale, M. Pierre Carous a dénoncé la « colonisation » de certains maires par les partis de gauche.

Dans sa réponse, M. Raymond Barre a souhaité que « *la politisation ne s'empare pas, au-delà de l'inévitable, des problèmes locaux* ». « *Les choix de cité ne sont pas, à tout coup, des choix de société*, dit-il, *et c'est une des perversions de notre système centralisé, mais aussi parfois de la volonté de certaines formations politiques que de transférer trop souvent au niveau politique et national ce qui pourrait trouver une solution satisfaisante au plan local.* »

A propos de la nécessité de réformer le régime des collectivités locales, le chef du gouvernement ne juge pas « *nécessaire d'entreprendre un bouleversement des structures communales* », ni de remettre en cause le rôle du département, ni de modifier la « *vocation* » de la région. « *En revanche*, a-t-il ajouté, *il est sans doute opportun d'étendre les compétences des collectivités locales.* » M. Raymond Barre estime également « *naturel* » qu'en contrepartie d'une redistribution des compétences entre l'Etat et les communes celles-ci puissent « *percevoir des ressources nouvelles* ». Le chef du gouvernement s'est refusé toutefois de « *préjuger les conclusions qui apparaîtront à l'issue de la consultation qui vient de se dérouler* ».

M. Michel Giraud (R.P.R.), président du conseil régional d'Ile-de-France, a présenté une série de propositions visant à aider les élus locaux à mieux accomplir leur mission.

Enfin, M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire général du P.R., a revendiqué pour les communes « *le droit à la diversité, à l'identité et à l'efficacité* ». « *En tout état de cause*, a-t-il déclaré, *l'Etat doit s'en tenir à faire son métier et* le *dernier mot doit appartenir aux communes.* »

C'est M. Roland Nungesser (R.P.R.), ancien ministre, député du Val-de-Marne, président du comité d'action du M.N.E.L., qui a tiré les conclusions des travaux en déplorant notamment la situation des communes de la banlieue parisienne placées « *sous l'emprise du parti communiste (...), où les totalitaires exploitent à des fins partisanes la population qui les a élus* ».

M. Nungesser a également mis en garde le gouvernement contre toute « réformette » qui ne répondrait pas aux besoins des élus locaux.

Après un bref débat au cours duquel intervinrent cinq participants, une résolution générale a été adoptée, à main levée, à l'unanimité moins une voix.

ALAIN ROLLAT.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE EN FINLANDE

Le gouvernement présentera un plan de stimulation début décembre

De notre correspondant

Helsinki. — C'est dans une situation économique qui a empiré tout au long de l'année que le gouvernement et les partenaires sociaux se sont rencontrés le 23 novembre. L'entrevue a porté d'une part sur le deuxième plan de stimulation qui doit être soumis au Parlement au plus tard début décembre, de l'autre sur les négociations salariales que le patronat et les syndicats ont engagées à la fin de cette semaine, et non, comme il avait été prévu, en janvier prochain. Le chômage atteint actuellement 7 % de la population active.

L'horizon économique de la Finlande est couvert de nuages. L'épuisement des carnets de commandes, surtout dans les chantiers navals ; une baisse de la production industrielle et des activités du bâtiment ; une diminution des investissements qui touche, en particulier, les secteurs métallurgique et chimique (environ 40 % de la main-d'œuvre du pays) ; une production forestière inférieure de 20 % (en volume) à celle d'avant la crise ; l'endettement des entreprises, dont beaucoup évitent la faillite grâce au soutien financier des banques ; une baisse du niveau de vie de 4 % cette année, voici quelques traits de la situation que le gouvernement de M. Sorsa a la charge de redresser.

L'idée maîtresse de la politique économique est de réduire le taux d'inflation à un niveau inférieur à celui des autres pays concurrents. En cas de réussite, les produits finlandais regagneront leur compétitivité encore affaiblie après la dévaluation de la couronne suédoise de 10 % fin août (la Finlande s'était contentée début septembre d'une dévaluation de 3 %). Le gouvernement étudie, depuis quelques semaines, les mesures susceptibles d'alléger les coûts des entreprises (suppression de la taxe sur l'électricité, diminution des charges sociales des employeurs, diminution ou suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires pour les investissements, etc.). Toutes ces solutions ont le désavantage de déséquilibrer le budget de l'Etat, qui se voit, en plus, continuellement obligé d'emprunter de l'argent à l'étranger.

Le ministre des finances, M. Paul Paavela, avait proposé un blocage des salaires, des prix et des loyers pour un an. Cette idée a rencontré l'opposition à la fois du patronat, qui craignait ne plus pouvoir répercuter sur les prix certaines hausses prévues pour l'année prochaine (essence, transports), et celle des syndicats, qui s'en tiennent jusqu'ici aux conventions collectives du début de 1977 prévoyant une révision des salaires en fonction de l'évolution. Un blocage des prix et des salaires aurait aussi nécessité l'octroi des pleins pouvoirs au gouvernement par une majorité des cinq sixièmes, ce qui implique le soutien du parti conservateur, actuellement dans l'opposition. En tout cas, plus que jamais, la coopération entre le gouvernement, les syndicats, le patronat et la Banque de Finlande est nécessaire.

Une diminution rapide des réserves en devises

Cependant, l'Institut d'émission a prélevé, le 23 novembre, 100 millions de dollars sur les crédits disponibles (au total, 700 millions) dont elle bénéficie auprès des banques étrangères. Cette somme doit servir à alimenter les réserves en devises et à soutenir le cours du mark finlandais qui a légèrement baissé dans l'attente d'une dévaluation dont la probabilité croît avec les difficultés économiques. Toutefois, le gouvernement a, jusqu'à présent, écarté catégoriquement le recours à ce remède. C'est surtout pendant les deux premières semaines de novembre que les réserves en devises de la Finlande ont diminué dangereusement, ayant baissé de 1 074 millions de marks à 632 millions, ce qui représente environ une semaine d'importations. Cette diminution rapide est liée aux précautions des entrepreneurs finlandais qui, anticipant une dévaluation du mark, ont effectué leurs paiements avant l'échéance et retardé le recouvrement de leurs créances.

PAUL PARANT.

LE PRIX « HISTORIA » A M. EDGAR FAURE

Le Prix Historia a été décerné à M. Edgar Faure pour son livre consacré à *la Banqueroute de Law*, paru chez Gallimard (*le Monde* du 11 novembre).

Le président de l'Assemblée *nationale* a *indiqué*, à *propos de* sa méthode de travail, qu'il avait largement exploité un fonds de correspondance du Foreign Office. Il a pu ainsi compléter le tableau politique et sociologique de l'époque de la Régence par un véritable « journal financier ».



Le numéro du « Monde » daté 26 novembre 1977 a été tiré à 563 879 exemplaires.

A B C D E F G

Selon M. Bechir Gemayel

LES ASSASSINS DE M. SCHLEYER SERAIENT DANS UN CAMP PALESTINIEN

New-York (*A.F.P.*). — M. Bechir Gemayel a affirmé le 26 novembre, à New-York, que les auteurs de l'assassinat du patron des patrons ouest-allemands, Hanns-Martin Schleyer, et les organisateurs du détournement du « Landshut » de la Lufthansa se trouvaient dans le camp palestinien de Sabra, à Beyrouth.

Le chef militaire des Phalanges libanaises (conservateurs) a assuré, lors d'une conférence de presse, que ces extrémistes, au nombre de quatre ou cinq, dont un ou deux Allemands, étaient dans ce camp il y a deux semaines, mais que les forces libanaises n'avaient pas les moyens d'aller les arrêter.

MORT DE M. EGHBAL DIRECTEUR DE LA COMPAGNIE NATIONALE IRANIENNE DES PÉTROLES

Le président de la Compagnie nationale iranienne des pétroles, Manouchehr Eghbal, ancien premier ministre, est décédé vendredi matin 25 novembre, à Téhéran, d'une crise cardiaque. — (*A.F.P.*)

[Né en octobre 1909 à Khorassan, Manouchehr Eghbal a fait ses études notamment à la faculté de Montpellier et à Paris. Spécialiste des maladies infectieuses, il a enseigné à la faculté de médecine de Téhéran de 1940 à 1953. A partir de 1943, il a occupé des responsabilités publiques successivement aux ministères de la santé, des postes, de l'éducation nationale, des transports, de l'intérieur. En 1950, il est nommé gouverneur général de la région nord, l'Azerbaïdjan. Sénateur en 1953, puis en 1955, il a présidé la faculté de médecine de Téhéran. En 1957, il est nommé premier ministre, fonction qu'il occupe jusqu'en 1960. Depuis, il poursuivait une carrière universitaire et politique tout en étant, à partir de 1961, président et directeur général de la Compagnie nationale iranienne des pétroles (N.I.O.C.).]

● *Un écrivain iranien*, Mahmoud Etemadzadeh Behazine, et son fils, ont été arrêtés, mercredi 23 novembre, à Téhéran, affirme le Centre des écrivains et des artistes d'Iran, dans un communiqué qui a été diffusé à Paris, vendredi, par le Comité pour la défense et la promotion des droits de l'homme en Iran. « *Le même danger menace désormais tous les membres de ce centre* », ajoute le communiqué.

LE PRÉSIDENT DE LA BIRMANIE EST LE PREMIER CHEF D'ÉTAT ÉTRANGER REÇU A PHNOM-PENH

Bangkok (*A.F.P.*). — Le président de Birmanie, M. Ne Win, est en visite officielle au Cambodge, a annoncé la radio de Phnom-Penh samedi 26 novembre sans préciser la date de l'arrivée.

La radio a consacré toute son émission à cet événement. M. Ne Win est le premier chef d'état étranger à visiter le Cambodge depuis l'instauration du régime révolutionnaire.

[Partisan résolu du non-alignement, le président Win a essayé d'instaurer dans son pays un « socialisme national » fondé sur l'esprit d'indépendance à l'égard des grandes puissances. Il doit néanmoins lutter contre un maquis communiste qui passe pour pro-chinois.]

Au large des territoires occupés

LES ISRAÉLIENS DÉCOUVRENT DU PÉTROLE DANS LE GOLFE DE SUEZ

Tel-Aviv (*A.F.P.*). — Le ministre israélien de l'énergie, M. Modai, a annoncé le 25 novembre la découverte par une compagnie américaine d'un important gisement de pétrole *off shore* dans le golfe de Suez, au large des territoires occupés du Sinaï.

Le premier puits produit déjà 2 500 barils par jour d'un pétrole léger commercialisable, et devrait, selon le ministre, produire plus. « *Le problème des forages effectués dans le golfe de Suez constitue l'un des éléments du contentieux israélo-égyptien* a ajouté M. Modai, *mais ce n'est certainement pas un élément particulièrement important. Si la paix est conclue, a-t-il précisé, il n'y aura pas de problème. Israël achètera à l'Egypte le pétrole dont il a besoin* »

C'est la première fois qu'Israël trouve du pétrole dans les territoires occupés depuis 1967.

LE BILAN DÉFINITIF DE L'ACCIDENT DU NORD-2501 S'ÉTABLIT A TRENTE-DEUX MORTS

Le bilan définitif de l'accident du Nord-2501 de l'armée de l'air qui s'est écrasé pendant la nuit du jeudi 24 au vendredi 25 novembre sur le territoire de la commune de Prémian, au nord-ouest de Béziers (Hérault), s'établit à trente-deux morts, dont les quatre membres d'équipage. Il n'y a pas eu de survivants.

Les corps des victimes ont été transférés dans une chapelle ardente dressée dans la caserne Du Guesclin, à Béziers. Lundi 28 novembre, ils seront transportés à l'aéroport de Nîmes-Garon, où les honneurs militaires leur seront rendus en présence de M. Yvon Bourges, ministre de la défense.

M. Valéry Giscard d'Estaing a adressé, vendredi matin, un télégramme au ministre de la défense lui demandant de transmettre ses condoléances aux familles des victimes.

Selon les premiers éléments de l'enquête, le Nord-2501 venait de quitter la fréquence radio de Bordeaux et, quelques secondes avant, avait signalé qu'il entrait dans une zone de tempête. L'avion a été probablement pris dans un nuage givrant. Dans un tel cas, il peut se transformer progressivement en bloc de glace ; les moteurs perdent de la puissance et l'avion perd de l'altitude. Il ne semble pas qu'il y ait eu de faute de pilotage.

A Marseille

L'ALGÉRIEN TUÉ PAR UN POLICIER AVAIT REÇU QUATRE BALLES DE PISTOLET

L'autopsie du corps de M. Abdelmadjid Abdellaoui, *tué* le 23 novembre par un gardien de la paix alors qu'il brandissait un couteau (*le Monde* du 25 novembre), a permis de déterminer que la victime a reçu trois balles dans la poitrine et une dans le bras. D'autre part, l'Amicale des Algériens en Europe proteste vigoureusement, dans un communiqué contre « cette énième bavure ».

LA BANQUE D'ANGLETERRE PORTE SON TAUX D'ESCOMPTE DE 5 % A 7 %

La Banque d'Angleterre a décidé, vendredi 25 novembre, de relever son taux d'escompte de 2 points pour le porter à 7 % à compter du lundi 28. A l'automne 1976, le taux d'escompte britannique avait été porté au niveau record de 15 %, qui reflétait les difficultés financières de la Grande-Bretagne à cette époque.

Les pressions inflationnistes s'étant depuis considérablement atténuées en même temps que l'économie du pays se remettait lentement de la crise, l'Institut d'émission britannique avait, en l'espace d'un an et par touches successives, ramené peu à peu son taux d'escompte à 5 %, soit à un des plus bas niveaux du monde. La dernière baisse de 0,5 % avait eu lieu le 17 octobre dernier.

Le relèvement décidé vendredi est la conséquence de la décision prise le 31 octobre de laisser flotter librement la livre, et dont le résultat a été d'arrêter l'afflux des capitaux étrangers.

Bien qu'aucun commentaire officiel n'ait été fait, les milieux financiers de la City pensent aussi que le F.M.I. a sans doute exercé des pressions sur les autorités britanniques afin qu'elles prennent les mesures adéquates pour limiter la croissance de la masse monétaire, jugée trop forte.

● *La première descente à ski* a été gagnée, ce samedi 26 novembre, par l'Autrichienne Anne-Marie Moser-Proell à Zauchensee (Autriche). Elle a devancé les Suissesses Marie-Thérèse Nadig et Bernadette Zurbriggen.

NOUVELLES BRÈVES

● *La C.G.T. va saisir le Conseil d'Etat* pour faire annuler « les mesures Stoléru sur l'immigration » : c'est ce qu'a annoncé, vendredi 25 novembre, M. René Lomet, secrétaire de la C.G.T., à l'occasion d'une conférence nationale organisée à Montreuil (Seine-Saint-Denis), sur les problèmes de la main-d'œuvre algérienne. Selon M. Lomet, un certain nombre de décisions du gouvernement dans ce domaine « *tombent sous le coup de la loi de 1972 interdisant toute discrimination raciale* ». Le responsable du secteur immigrés de la C.G.T. a ajouté « *qu'un travailleur algérien était assassiné chaque semaine* », et a mis en cause « *la campagne anti-immigrés du patronat français, alimentée par les déclarations de Stoléru* ».

● *Un millier de mineurs de fer* ont manifesté vendredi 25 novembre dans les rues de Metz. Dans une motion déposée à la préfecture, la C.G.T. et la C.F.D.T. demandent au préfet de la région Lorraine d'organiser avec l'Association de la sidérurgie et des mines de fer de Lorraine et les syndicats une rencontre afin d'examiner les moyens de « *faire face à la situation catastrophique des mines de fer* ».

● *Vers une grève des mineurs.* — Les négociations entreprises par l'United Mine Workers (U.M.W.), syndicat des mineurs américains, et les représentants de l'industrie charbonnière pour le renouvellement de la convention collective ont été rompues le *25 novembre*. Une grève dans les mines de charbon aux Etats-Unis apparaît donc inévitable à partir du 6 décembre, date d'échéance de l'actuelle convention collective du travail. Cent soixante-dix mille mineurs sont affiliés à l'U.M.W. et assurent plus de la moitié de la production américaine de charbon. — (*A.F.P.*)

● *La reconstruction de la voie ferrée Nice-Coni.* — Un accord vient d'être conclu entre la France et l'Italie pour fixer à 185 millions de francs le montant des travaux de remise en état de la voie ferrée Nice-Coni. Il reste à déterminer la part respective des deux pays dans cette opération. La ligne à remettre en état était hors d'usage depuis la dernière guerre. Elle avait été détruite sur 22 kilomètres en territoire italien et sur 58 kilomètres dans son parcours français.

● *M. Paul Lucas, le vétérinaire militaire qui a tué un gardien de la paix*, M. Hamache Abbou, le 23 novembre, devant le palais de l'Elysée (*le Monde* du 24 novembre), a été placé sous mandat de dépôt, le 25 novembre, par M. Claude Hanoteau, juge d'instruction, sous l'inculpation d'homicide volontaire. Avant d'être examiné par des experts psychiatres, il a été conduit au centre médico-psychologique de la Santé. Ce déséquilibré, qui a choisi pour défenseur Me Le Mazou, a pleuré quand le magistrat a refusé de lui accorder la permission d'aller assister aux obsèques de sa victime. Il a répété qu'il voulait assassiner le président de la République, « *afin de sauver le monde* ».